MÉMOIRES

# D'UN BOURGEOIS

DE PARIS

PARIS. — TYP DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, RUE SAINT-LOUIS, 46.

V5473m

LE Dr L. VÉRON

# MÉMOIRES

D'UN

# BOURGEOIS

# DE PARIS

COMPRENANT

LA FIN DE L'EMPIRE

LA RESTAURATION — LA MONARCHIE DE JUILLET — LA RÉPUBLIQUE

JUSQU'AU RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE.

TOME CINQUIÈME

345623
17. 1. 38.

PARIS

LIBRAIRIE NOUVELLE

BOULEVARD DES ITALIENS, 15, EN FACE DE LA MAISON DORÉE.

La traduction et la reproduction sont réservées.

1856

MÉMOIRES

# D'UN BOURGEOIS

## DE PARIS

---

## CHAPITRE PREMIER

### APPENDICE HISTORIQUE.

DOCUMENTS AUTHENTIQUES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

Notice de M. A. Romieu sur le maréchal Bugeaud, son ami.— Lettre du maréchal Bugeaud. — Rapport curieux, inédit et inconnu, d'un général sur les journées de Février. — Lettre du général Trézel. — Lettre du général Bedeau. — Liste des tableaux détruits pendant le sac des résidences royales, dans les journées de Février.

Dans ce tableau des trois journées de février 1848, je n'ai donné que peu de place à ce personnage plein de singulier, à ce grand homme de guerre, et je dirai presque à cet héroïque homme d'État, au maréchal Bugeaud. J'ai mieux aimé le laisser parler lui-même : je publie dans ce chapitre, *in extenso*, une lettre du maréchal sur sa conduite pendant les journées de Février. Cette lettre a été publiée en partie dans le *Journal des Débats* et dans plusieurs autres journaux. Elle avait été adressée, le 19 octobre 1848, à M. Léonce de Lavergne, à propos

de la candidature du maréchal à la présidence de la République. La publication de cette lettre sur les événements de Février fit très-grand bruit; elle provoqua d'abord des explications et une réclamation de M. Léonce de Lavergne et de M. le colonel Ferey, gendre du maréchal. M. le général Bedeau et M. le général Trézel crurent aussi devoir protester contre les assertions du duc d'Isly. Notre impartialité nous fait donc un devoir de publier aussi, aux pièces justificatives, les lettres de ces deux généraux. Je ne puis toutefois résister à citer ici une étude du maréchal Bugeaud due à la plume habile de M. Romieu [1]. Certes, si le maréchal Bugeaud eût été appelé à temps comme commandant en chef de l'armée de Paris, et si le ministère Thiers et Barrot lui eût laissé la pleine et entière liberté de son commandement, moins de sang eût été repandu, moins de larmes versées; la révolution de Février 1848 ne se fût pas accomplie.

« Le maréchal Bugeaud, dont je m'honore d'avoir été l'ami, dit M. Romieu, s'est voué avec un rare et intelligent courage au rôle futur que lui indiquaient les signes de guerre civile. A l'ombre de ses châtaigniers, dans le pauvre pays de Périgord, où il avait donné, la bêche en main, tant d'utiles exemples, il avait entrepris, au début de nos troubles, un hardi mouvement de réaction contre les anarchistes. Son haut renom de sage et de guerrier ralliait déjà, comme autour d'un centre, l'action de dix départements circonvoisins. J'ai conservé la précieuse lettre où il m'annonce que si les agitateurs parisiens s'opposent à l'installation de l'Assemblée constituante, il est

[1] *L'Ère des Césars*, chez Ledoyen, libraire, Palais-Royal.

décidé à quitter sa retraite et à marcher sur la turbulente capitale, avec cinq cent mille hommes prêts à rejoindre son drapeau. Il les eût commandés, j'en suis sûr, avant d'avoir parcouru cinquante lieues, et plus d'un régiment l'eût suivi. Sa mâle parole, à la fois claire et pénétrante, son geste ferme et confiant, je ne sais quel mélange de force et de naïveté, faisaient du maréchal Bugeaud un des hommes les plus sympathiques à la foule. Cette inerte physionomie, qui semblait celle d'un paysan, s'animait avec une merveilleuse promptitude. Un enfant eût pris plaisir à l'entendre causer de guerre ou d'agriculture, tant il savait jeter de charme et d'intérêt sur ces arides récits. Il fallait le voir debout, sur une grossière estrade, dominer de la voix une masse pressée de laboureurs, enseigner le grand art de la culture dont il était un maître, et combattre, dans le piquant patois du pays, les mauvaises méthodes aussi bien que les mauvaises opinions... Dieu s'était plu, d'ailleurs, à loger cette âme énergique et simple dans un corps que rien n'ébranlait. Intempéries, fatigues, courses de chasse ou de guerre, rien n'avait prise sur sa robuste santé : sauf l'empereur Justinien, qui ne dormait qu'une heure, je ne crois pas qu'un autre fils d'Adam eût jamais moins connu le besoin du sommeil. Ses mœurs rustiques, dont il riait parfois, répugnaient au luxe et aux élégances de la vie. Il eût fait le repas de Probus et eût émerveillé, comme lui, les messagers de la cour de Perse, lorsqu'ils rencontrèrent l'empereur mangeant, sur l'herbe, un reste de pois au lard, au milieu de ses légions conquérantes.

» On se souvient de son audacieuse visite au camp

d'Abd-el-Kader, où, trouvant l'émir trop longtemps assis, il le souleva de sa forte main, à la face de vingt mille Arabes indignés. La touche vigoureuse de ce caractère ressortait, comme un frappant contraste, sur les nuances effacées du tableau contemporain. Aussi, quel ascendant lorsqu'il se mit à parcourir la France et qu'il se rendit à l'armée de Lyon! Chaque pas lui donnait un fidèle, chaque parole un dévoué. Personne n'a gagné davantage à être connu. L'enfantine bonté de ce rude soldat prêtait un indicible attrait au spectacle de son intérieur, au patriarcat de sa famille, aux causeries de son foyer. De proche en proche, et par amendements successifs, les esprits étaient revenus sur son importance, ses qualités, son sincère patriotisme, en partant des injustices de 1832, jusqu'à la popularité de 1849. »

LETTRE DU MARÉCHAL BUGEAUD SUR LES JOURNÉES DE FÉVRIER.

« 19 octobre 1848.

» Mon cher collègue (continuons cet ancien style, qui peut, d'ailleurs, redevenir bientôt le vrai), je juge comme vous la modification ministérielle qui vient de s'opérer. Les circonstances et la nature des choses en font nécessairement du transitoire. Les ministères de coalition ou de conciliation n'ont jamais réussi en temps ordinaire : comment celui-ci réussirait-il au milieu des passions ardentes, des utopies destructives, des complications intérieures et extérieures de notre triste époque?

» Je veux croire qu'à côté de l'impatiente ambition de MM. Dufaure, Vivien et consorts, il y a un sentiment

généreux et un certain dévouement à l'idée d'une république modérée; mais que pourront-ils faire avec leur caractère faible, méticuleux? Sans nul doute, ménager la chèvre et le chou. Ils ne satisferont ni les vrais amis de l'ordre, ni les hommes du *National*, ni encore moins ceux de la Montagne, qui veulent avant tout la domination tyrannique de leur infernale coterie. Je pense donc que, d'ici à l'élection du président, le nouveau ministère sera déjà très-usé.

» Si, du moins, en attendant, il avait un peu épuré l'administration départementale, il aurait rendu service à l'ordre, et nous pourrions espérer des élections qui amèneraient à l'Assemblée législative une forte majorité pour la république modérée. Je ne l'espère pas du caractère de MM. Dufaure et Vivien. Ils ne sont pas de taille à sauver la patrie : ils sont seulement d'habiles discuteurs pour un gouvernement régulièrement établi. Imposeront-ils une crainte salutaire aux factions rouge et socialiste? Je suis loin de le croire. Je pense bien plutôt qu'elles grandiront en audace. Quant à les concilier, si MM. Dufaure et Vivien l'espèrent, ils sont bien niaisement ingénus.

» Je n'attends donc d'eux aucun service décisif, et je crains comme vous qu'ils ne divisent notre parti par leur talent de tribune et la considération personnelle dont ils jouissent comme honnêtes gens.

» Il est bien évident, pour tout homme un peu clairvoyant, que cette combinaison bâtarde et boiteuse n'a été inventée que pour rendre des chances à la candidature de C.... C'est une captation, et pas autre chose. C'est égal, beaucoup de gens s'y laisseront prendre, si bon

nombre d'organes accrédités de la presse n'éventent pas le piége.

» J'ignorais l'allure du *Siècle* (je ne le lis pas); j'ai laissé éteindre mon abonnement aux *Débats;* je ne reçois que la *Presse,* l'*Assemblée nationale,* le *Constitutionnel* et quelques journaux de province très-bien faits.

» Le *Constitutionnel* m'a un peu étonné; mais j'ai cru et je crois encore que son indécision, et presque son appui, n'étaient qu'une ruse de guerre pour avoir une plus grande autorité plus tard, par la modération qu'il montre au début. Si ce n'était pas cela, c'est qu'il aurait abandonné son principal inspirateur, lequel cependant a bien des titres pour arriver au gouvernement de la république. J'ignore si ce personnage, que j'apprécie encore plus qu'autrefois, pour ses derniers discours et son livre sur la propriété, a reçu les communications de L.-N. : ce que je sais très-bien, c'est qu'il ne m'a été fait aucune ouverture de ce côté. Quelqu'un écrit à mes amis pour leur dire de m'inviter à me rendre à Paris, où des personnages importants désiraient m'entretenir. J'ai répondu que j'attendais dans mes champs que la France eût besoin de moi, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur; que je me rendrais à l'appel du public ou de l'Assemblée, mais non pas à celui d'un ou plusieurs individus, surtout quand ces individus me sont inconnus.

» Je suis tout à fait de votre avis: le parti de l'ordre social doit ne plus s'effacer; il ne l'a déjà que trop fait. Il doit avoir son candidat à la présidence, le produire ouvertement, et avec toute l'activité possible. En s'effaçant, on se fait oublier ou abandonner par tout ce qu'il

y a d'hommes faibles, sans foi politique; et c'est le plus grand nombre.

» Ce candidat doit-il être le personnage dont vous me parlez? C'est à vous, messieurs, à en juger. Tout ce que je puis dire, c'est que, s'il ne se croit pas l'homme providentiel (il n'a pas tant d'orgueil), il ne croira pas la mission au-dessus de son dévouement, de son courage et de sa ferme résolution de concourir de toutes les forces de son âme et de son corps à ramener la France sur les bases qui peuvent lui rendre l'ordre par le règne des lois sages, la prospérité par l'ordre dans toute son extension.

» Depuis une dizaine de jours, on lui a fait de Paris et de divers points de la France des ouvertures dans le même sens que vous. Elles proviennent d'hommes de presque toutes les nuances politiques, moins le rouge, bien entendu. Des journalistes de l'ouest et du midi lui ont offert l'appui de leur publicité. Il est, en outre, informé que, dans plusieurs départements, les légitimistes se sont ralliés, à cette idée, aux anciens et aux nouveaux conservateurs; que quelques-uns des premiers ont écrit à Rome pour tâcher d'obtenir la recommandation du pape au clergé; que d'autres ont écrit en Angleterre pour engager de hauts personnages à appuyer cette candidature près de leurs amis, mais sans la publicité de la presse.

» Je vous dis ces choses confidentiellement, parce qu'une confidence en vaut une autre; je ne vous en aurais pas parlé, si vous ne m'y aviez pas provoqué. Mais, puisque vous avez cette idée, il était bon, pour votre gouverne, que vous sachiez tout ce que je sais sur l'état de la question.

» Vous penserez, j'espère, que la personne que vous avez en vue n'avait pas osé prétendre à un honneur si grand et si redoutable; mais il faut que vous soyez également convaincu que si, presque par impossible, il lui arrivait, elle ne reculerait pas devant cette grande mission. Elle se sent toute la force d'âme nécessaire aux circonstances; mais elle comprend que, pour certaines choses, les lumières pourraient lui manquer : elle y pourvoirait en s'entourant des hommes les plus capables, dont les noms sont gravés depuis longtemps dans son esprit.

» Elle n'est pas du tout disposée à se laisser dominer par une minorité factieuse qni en appelle toujours à la force des décisions de la majorité. Dans ce cas, elle accepterait la guerre; elle la ferait avec toute l'énergie dont elle est susceptible. Il est bien à craindre que la crise actuelle ne puisse avoir d'autre solution : cela lui paraît, malheureusement, écrit dans un prochain avenir. On en accepterait toutes les conséquences. On ne croit pas à la possibilité d'une conciliation avec la démagogie et les socialistes modernes. Ils veulent la destruction de la société actuelle : c'est donc la guerre à outrance.

» Je pense que les partisans de L. B. doivent être bien aises de voir les amis de l'ordre produire leur candidat; car ce candidat, s'il n'est appuyé que par les hommes d'ordre qui pensent et réfléchissent, et qu'il n'ait pas pour lui, ce qui est à craindre, les masses populaires, il n'enlèvera des voix qu'à Cavaignac, et cela favoriserait l'élection de Louis-Napoléon.

» Jusqu'à présent, il est à croire que c'est ce candidat qui a le plus de chances. En admettant son succès, il faut

l'obliger à compter avec le parti de l'ordre. Ce n'est pas en s'effaçant qu'on atteindra le but : c'est en donnant un ou deux millions de voix à son candidat propre; ce qui, comme vous le dites, en ôterait aux deux autres prétendants, qui ne seraient plus assez forts pour ne pas compter avec nous, selon votre expression.

» On ne peut gagner des batailles quand on ne combat pas : entrons donc résolûment dans la lice.

» Vous vous chargez, dites-vous, de la presse départementale : c'est beaucoup, elle est plus influente aujourd'hui que celle de Paris. A cette occasion, je vous dirai que j'ai été informé officiellement, par l'un des journalistes présents au congrès de Tours, que cette réunion avait décidé que si le président était à la nomination du peuple, on le porterait sur le nom que vous m'indiquez.

» Je doute que vous décidiez le *Journal des Débats* à vous appuyer : il a toujours été pour la puissance établie. Il est plus naturel d'espérer dans le *Constitutionnel.* Il me paraît encore plus possible d'avoir la *Presse.* L'appui de l'*Assemblée nationale,* de l'*Événement* et de quelques autres journaux de nouvelle création paraît presque certain.

» Vous avez les principaux journaux de la Gironde, de la Charente supérieure et inférieure, de la Somme, et, en général, de tout l'ouest. Vous en aurez aussi beaucoup dans le midi. Ne négligez pas Toulouse, Montpellier, Nîmes, et surtout Marseille, où Berryer, qui, dit-on, vous est favorable, a une grande influence. Pensez aux personnages d'outre-mer, ils peuvent encore beaucoup. L'ex-député Jouvencel pourrait vous servir dans le Limousin : je présume qu'il doit être de votre bord. Mais à

quoi bon vous donner tous ces avis? Vous êtes bien mieux à portée que moi de juger les hommes et les moyens qu'il faut employer.

» Le programme que je vous ai indiqué a sans doute du bon; mais il n'a rien d'absolu. Comment dire exactement ce que l'on fera? Cela doit dépendre des circonstances du moment. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il faut avant tout une grande fermeté, et même de l'audace, ainsi que dit Ledru-Rollin après Danton. Pourquoi n'aurait-on pas autant de fermeté et d'audace pour le bien que les méchants en ont pour le mal? Je suis bien convaincu que la république honnête ne peut s'établir que comme cela. Pour la faire réussir, je ne crois pas à la conciliation et à toutes les mesures de faiblesse qui en dérivent.

» Je ne pense pas qu'il devienne nécessaire de faire connaître avec détail le rôle que j'ai joué dans les courts instants où j'ai eu une ombre de commandement, le 24 février. Des milliers de témoins, dans la garde nationale et dans l'armée, peuvent attester que j'ai conservé la vigueur et l'aplomb qui caractérisent l'homme de guerre. Toutefois, comme quelques personnes pourraient vous exprimer des doutes, et que je tiens avant tout à ma réputation d'homme d'énergie, voici, en raccourci, des détails sur cette triste affaire. Je puis vous les donner sans blesser qui que ce soit, puisque je ne nommerai aucune des personnes qui peuvent être incriminées. Je serai, du reste, conforme, ou à peu près, à la déposition que j'ai faite devant le juge d'instruction de Périgueux, pour le procès des ministres.

» Ce fut à deux heures du matin, le 24 février, qu'un

ıide de camp du roi vint me dire de me rendre au châ-eau. J'y courus. On m'offrit le commandement des roupes et de la garde nationale. Je comprenais parfaite-nent qu'il était trop tard; mais je crus qu'il était indigne le moi de refuser. On envoya chercher les anciens mi-ıistres Guizot et Duchâtel pour contre-signer les ordon-ıances qui me nommaient. Tout cela prit beaucoup trop le temps, et ce ne fut que vers trois heures, trois heures ɜt demie du matin, que je pus aller me mettre en con-tact avec les troupes qui se trouvaient sur la place du Carrousel et dans la cour des Tuileries. Je réunis rapi-dement les officiers et les sous-officiers : je leur fis une harangue qui, certes, était énergique. Elle a été rapportée peu exactement par quelques journaux.

» Les troupes étaient très-démoralisées : on les avait tenues depuis plus de soixante heures dans une attitude timide et même honteuse devant l'émeute, les pieds dans la boue, le sac au dos, laissant tranquillement l'insur-rection attaquer les gardes municipaux, brûler les corps de garde, couper les arbres, briser les réverbères et ha-ranguer les soldats. Ceux-ci n'avaient reçu pour tous vi-vres que trois rations de biscuit qui étaient déjà consom-mées en entier. Ils n'avaient généralement que dix car-touches par hommes; les bataillons les mieux fournis n'en avaient que vingt. Il n'y avait sur la place du Car-rousel que trois caissons de cartouches; il n'y en avait pas du tout à l'École militaire ni ailleurs dans Paris. Le seul approvisionnement se trouvait à Vincennes, et il ne consistait qu'en treize caissons. Pour faire arriver cette seule réserve, il fallait traverser toute l'insurrection et des milliers de barricades. Les chevaux de la cavalerie

étaient éreintés et n'avaient pas d'avoine. Les cavaliers avaient été presque toujours maintenus à cheval.

» Toutes les troupes, détachées à la Bastille, à l'hôtel de ville, sur les boulevards, au Panthéon, avaient reçu l'ordre de se replier au point du jour autour des Tuileries. Je m'empressai de leur ordonner de rester fermes à leur poste, en les assurant que des colonnes allaient se diriger de leur côté à l'aube du jour, et qu'alors on prendrait une offensive décidée.

» J'employai le reste de la nuit à organiser mes colonnes, et je ne laissai échapper aucune occasion de relever le moral de tout ce qui m'entourait. Ce ne fut pas sans succès : je voyais les physionomies, fort tristes au début, se ranimer graduellement en voyant toutes les mesures que je prenais, tous les ordres et instructions que je donnais. J'avais autour de moi au moins cent cinquante officiers d'état-major de l'armée et de la garde nationale ; une foule de généraux venaient m'offrir leurs services. Il y en avait trop : chacun voulait fixer mon attention et me faire des protestations, on me faisait perdre un temps précieux. Ajoutez à cela que, tout à la fois, on m'apportait cent nouvelles et on me demandait cent ordres.

» J'avais besoin de renseignements sur la garde nationale. Jacqueminot était au lit très-malade; son chef d'état-major ne paraissait pas : je le fis chercher. On le trouva dans une petite chambre au quatrième étage. Il vint de très-mauvaise humeur et m'offrit sa démission. « Il ne s'agit pas de cela, lui dis-je ; dites-moi les dispo» sitions prises vis-à-vis de la garde nationale. » Je ne pus rien en tirer. Le commandant de la division fut pres-

que aussi muet, et je ne pus obtenir de renseignements que de son chef d'état-major, le colonel Rollin, qui se montra homme de cœur et d'intelligence. Enfin, au point du jour, à cinq heures et demie du matin, quatre colonnes partirent de la place du Carrousel, animées d'un bon esprit, mais mal pourvues de munitions pour soutenir une longue lutte. Les chefs de ces colonnes, et bon nombre des officiers qui les composaient, avaient reçu des instructions dans lesquelles j'indiquais rapidement la manière d'attaquer les barricades et les masses compactes, de pénétrer dans les maisons, etc. La confiance était sur tous les visages, et comme je regardais la guerre comme bien engagée, je ne doutais pas que le combat ne commençât immédiatement.

» L'une des colonnes se dirigeait sur l'hôtel de ville par le Palais-Royal, la Banque, et en traversant les rues Montmartre, Poissonnière, Saint-Denis, Saint-Martin, etc.

» La deuxième se rendait à la Bastille par la rue Richelieu, la Bourse, le bas de la rue Montmartre et les boulevards.

» La troisième devait manœuvrer à droite et à gauche derrière les deux premières, afin d'empêcher les barricades de se former derrière elles.

» La quatrième se rendait au Panthéon pour renforcer le général Renaud, qui devait prendre le commandement de tout et qui avait mes instructions. Des gendarmes déguisés accompagnaient les colonnes pour me rapporter leurs rapports. Des colonnes de réserve furent organisées sur la place du Carrousel, sous les ordres du général Rulhières. A sept heures, j'appris officiellement

que mes colonnes étaient arrivées aux points indiqués sans trouver aucune résistance. Les barricades n'avaient point été défendues et on les avait assez effacées pour faire passer l'artillerie. La colonne du boulevard seule ne s'était point rendue à la Bastille, parce qu'elle avait rencontré sur le boulevard Montmartre une masse énorme. Le général qui la commandait me mandait : « Je suis en présence d'une masse énorme, mais mal ar- » mée. Elle n'est point offensive, elle se borne à crier : » *Vive la réforme! Vive la ligne! A bas Guizot!* Que » faut-il que je fasse? » Je répondis : « Faites les som- » mations de se dissoudre, et si on n'obéit pas, employez » la force et agissez comme je vous l'ai dit dans mes in- » structions. » J'ai su plus tard que mes ordres n'avaient pas été exécutés, et que ce général s'était conduit avec une grande faiblesse.

» Vers sept heures et demie, une foule de bourgeois très-bien mis, venant des divers points où se trouvait l'insurrection, accoururent vers moi les larmes dans les yeux, pour me supplier de faire retirer les troupes, qui irritaient le peuple, et de laisser à la garde nationale, qui se réunissait, le soin d'apaiser l'émeute. Je cherchais à leur faire comprendre tout ce qu'il y avait de dangereux dans le conseil qu'ils me donnaient, lorsque MM. Thiers et Barrot vinrent m'apporter, de la part du roi, l'ordre de faire rentrer les troupes et de n'employer que la garde nationale, dont je n'avais encore vu que deux ou trois petits pelotons qui étaient sur la place du Carrousel. Je résistai d'abord aux ministres comme aux bourgeois; mais le duc de Nemours étant venu me réci- diver l'ordre de la part du roi, je crus devoir ne pas as-

sumer plus longtemps sur ma tête une pareille responsabilité. Je mis autour d'une table une douzaine d'officiers d'état-major, et je dictai l'ordre de la retraite à peu près en ces termes : « Par ordre du roi et des ministres, » vous devez vous replier sur les Tuileries. Faites votre » retraite avec une attitude imposante; et si vous êtes » attaqués, retournez-vous, prenez l'offensive, et agissez » conformément à mes instructions de ce matin. »

» Cet ordre fut porté sur les divers points par des officiers d'état-major de la garde nationale et des bourgeois, qui s'en chargèrent officieusement avec un zèle qui ne présageait rien de bon. C'est cette funeste démarche qui a tout perdu. Et voyez à quoi tiennent les plus grandes choses dans ce monde : si le matin les barricades avaient été défendues, le combat était engagé, les choses se seraient passées tout différemment.

» J'oubliais de vous dire qu'après avoir pris toutes mes dispositions militaires, je n'avais pas négligé, par tous les moyens qui étaient en mon pouvoir, d'informer les populations de l'avénement de MM. Thiers et Barrot. Plus de deux cents affiches manuscrites, contenant une courte proclamation, avaient été portées dans les rues par les agents de police, des bourgeois, des militaires déguisés. Sur quelques points, la nouvelle était bien accueillie, sur d'autres, on déchirait les affiches et on les foulait aux pieds.

» Vers neuf heures, M. Thiers et M. Barrot revinrent me trouver et me présentèrent M. de Lamoricière, qui venait d'être nommé commandant de la garde nationale. Je l'accueillis cordialement, oubliant mes griefs antérieurs. Il avait trouvé un uniforme de général-citoyen;

je m'empressai de l'envoyer dans les rues. « Puisque » nous ne devons pas combattre, lui dis-je, employez » votre popularité pour tâcher de ramener à la raison ces » masses furieuses. » Je dois dire qu'il remplit cette mission avec beaucoup de dévouement. Sur quelques points, il réussit ; sur d'autres, il fut mal reçu et courut des dangers.

» M. Thiers et M. Barrot se disposaient à monter à cheval pour aller haranguer la multitude, lorsque le peintre Vernet arriva près de moi et me dit : « Retenez M. Thiers. » Je viens de traverser l'insurrection : je l'ai trouvée » furieuse contre lui, et je suis convaincu qu'on le couperait à petits morceaux. »

» Je retins M. Thiers malgré sa résistance, et Barrot seul fut se présenter au peuple. Il éprouva à peu près le même sort que M. de Lamoricière. Il revint une demi-heure après et me dit : « M. Thiers n'est plus possible, » et moi je ne le suis guère. » Puis il courut au château. Je ne revis plus les ministres. Lamoricière revint un peu plus tard : il n'était pas sans espérance de voir l'émeute se calmer. Il était alors environ dix heures du matin. Deux bataillons de la 10e légion, sous les ordres du colonel Lemercier, débouchèrent sur la place du Carrousel. C'était une bonne fortune : je courus au-devant d'eux, je les haranguai. On m'applaudit; mais on y mêlait des cris de *Vive la réforme! A bas Guizot!* Le roi sortit et passa en revue ces deux bataillons : il en fut assez bien accueilli. Je croyais qu'il allait rester à cheval et se montrer aux troupes et au peuple, lorsqu'à mon grand étonnement je le vis rentrer dans la cour, mettre pied à terre et remonter au château.

» Je me mis alors à la tête des deux bataillons de la garde nationale, et je fus les distribuer à la tête de toutes les rues qui débouchent sur celle de Rivoli. On y construisait des barricades : je les fis toutes abandonner avec la seule arme de la persuasion et la présence de la garde nationale.

» Plusieurs bourgeois vinrent officieusement m'avertir que je courais de grands dangers, et que probablement on me tuerait. Je n'y fis aucune attention, je continuai mon œuvre tant que j'eus un peloton de garde nationale à placer. Je revins sur la place du Carrousel, je l'avoue, avec une certaine confiance que, si nous restions fermes autour du château et qu'il se réunît une certaine quantité de garde nationale, l'émeute pourrait s'apaiser pacifiquement, lorsque les masses auraient connaissance du changement de ministère qui garantissait la réforme. J'ai pensé plus tard que ce léger espoir était, de ma part, une grande simplicité de circonstance; car je savais depuis longtemps qu'on ne décourage pas l'ennemi avec des retraites, ni les masses tumultueuses avec des concessions.

» Une autre circonstance vint augmenter cette illusion. On m'annonça qu'une assez forte colonne, venant du côté du Palais-Royal, venait porter une pétition au roi. Le général de Lamoricière était près de moi : je l'envoyai pour tâcher d'arrêter cette colonne et lui dire d'envoyer sa pétition par trois délégués. Il y courut de très-bonne volonté; mais il revint bientôt me dire qu'on n'avait pas voulu l'écouter et qu'on avançait. Je courus au-devant de la foule; mais je ne pus arriver qu'au moment où elle débouchait vis-à-vis de cette maison isolée que le

comte Jaubert appelait une quille. La colonne s'arrêta à ma voix : je la haranguai énergiquement et pathétiquement tout à la fois. La preuve que je réussis, c'est qu'on se précipita vers moi en me tendant les mains. Un seul homme, habillé en garde national, me dit : « C'est vous » qui êtes le maréchal Bugeaud? — Oui, c'est moi. — » Vous avez fait égorger nos frères dans la rue Transnonain. — Tu en as menti, lui dis-je; car je n'y étais » pas. » Il fit un mouvement avec son fusil. Je le serrai alors de près pour saisir son arme; mais ses voisins lui imposèrent silence et se mirent à crier : *Vive le maréchal Bugeaud! Honneur à la gloire militaire!* J'avais alors près de moi le chef d'escadron Trochu, le colonel Sercey et le capitaine d'artillerie Fabar. Après avoir donné mille poignées de main, je décidai cette colonne à rebrousser chemin. Grand nombre de ceux qui la composaient me promirent d'aller dans leur quartier pour rétablir l'ordre.

» Peu d'instants après, j'entendis des coups de fusil du côté du Palais-Royal et du Louvre. J'ignorais que nous eussions là un détachement. Il était alors onze heures ou onze heures et demie (je n'avais pas alors le loisir de regarder ma montre). Je courus à un bataillon du 5e léger et je lui dis : « Puisqu'ils commencent la guerre, » nous l'acceptons. Je vais marcher à votre tête. » Dans ce moment, deux aides de camp du roi vinrent m'annoncer que Sa Majesté abdiquait en faveur du comte de Paris, que l'on allait proclamer la régence et que le maréchal Gérard était investi du commandement des troupes. J'ordonnai alors au bataillon de s'avancer seul du côté du Louvre, et ne voulant pas croire à une nouvelle

aussi extraordinaire, je courus au château pour m'en assurer par moi-même. Je trouvai le roi écrivant son abdication au milieu d'une foule immense, qui le pressait d'accomplir cet acte. Je m'y opposai avec force : je dis qu'il était trop tard et que cela ne produirait d'autre effet que d'achever la démoralisation des troupes; que l'on entendait les coups de fusil, et qu'il n'y avait plus qu'à combattre. La reine m'appuya avec énergie. Le roi se leva avant d'avoir achevé son écrit; mais le duc de Montpensier et plusieurs autres personnes s'écrièrent qu'il l'avait promis, et qu'il fallait tenir parole. Une foule de cris appuyèrent ces paroles, ma voix fut couverte. Le roi se remit à écrire. J'entendais toujours les coups de fusil : je me précipitai dans la cour pour aller combattre avec la première troupe de bonne volonté. Mon cheval était à la porte : je l'enfourchai et j'excitai tous les assistants à me suivre. Dans ce moment, M. Crémieux, qui descendait du château, me prit par la jambe, en me criant : « N'allez pas, maréchal, vous vous ferez » tuer inutilement. Tout est fini. » Je me débarrassai de M. Crémieux et je courus sur la place du Carrousel, bien décidé à prendre l'offensive. Mais, ô douleur et stupéfaction! je vis toutes les troupes qui avaient rompu par pelotons à droite et à gauche, et qui évacuaient la place du Carrousel par toutes les issues. Pendant que j'étais monté au château, le maréchal Gérard, je présume, leur avait donné l'ordre de se rendre dans leurs casernes. Il m'était impossible d'arrêter ce mouvement multiple; les têtes des colonnes étaient déjà sur le quai ou dans les rues voisines. Je levai les mains au ciel, et je m'en fus, escorté par un seul officier, le capitaine d'artil-

lerie Fabar. Je suivis le quai du bord de l'eau. En arrivant devant le palais de la Chambre, je trouvai les environs déserts et les grilles fermées, sans une sentinelle, sans gardiens, sans personne en un mot. Je crus d'autant plus que la Chambre n'était pas réunie, que j'avais aperçu une foule de députés aux Tuileries ou autour. J'allais pourtant m'en informer, lorsqu'une bande d'émeutiers qui venaient par le quai d'Orsay se mit à crier : *A bas le maréchal Bugeaud!* Je courus à elle, et je lui dis : « Savez-vous ce que vous criez? Vous criez : A bas » le vainqueur d'Abd-el-Kader, à bas l'homme qui peut » vous conduire à la victoire contre les Allemands et les » Russes! Avant un mois, peut-être, vous aurez besoin » de mon expérience et de mon courage! » Ces paroles me rallièrent tous les esprits; on cria : *Vive le maréchal Bugeaud!* et tout ce monde voulut me serrer la main. A l'entrée de la rue de l'Université, je trouvai une autre bande, et la même scène se répéta. Ces deux diversions me firent perdre de vue la Chambre des députés. Cependant je réfléchissais que le palais n'était gardé par personne; mais je pensais que le maréchal Gérard, qui avait le commandement et qui pouvait disposer de cinq à six mille hommes qui étaient sur la place de la Concorde, allait y pourvoir. J'entrai donc chez moi pour quitter mon uniforme au plus vite et courir à la Chambre. Quelques généraux qui arrivèrent me firent perdre une demi-heure. Lorsque j'arrivai sur la place du Palais-Bourbon, je vis des députés qui sortaient du palais tout effarés et présentant des physionomies incroyables. Ceux qui purent parler me dirent : « Tout est fini, on va proclamer » la république. » Je courus à un détachement de la

10ᵉ légion qui avait formé ses faisceaux sur la place, et qui ne paraissait pas se douter de ce qui se passait : « Voulez-vous la république? leur dis-je. — Non, sacre- » bleu! nous ne la voulons pas. — Eh bien! entrons » dans la Chambre pour protéger la régente et faire pro- » clamer la régence. »

» Il y avait environ cent cinquante hommes, commandés par un jeune chef de bataillon : ils prirent les armes mollement. Dans ce moment, Oudinot sortait de la cour pour venir chercher ces gardes nationaux. Il les harangua avec une chaleur et un entrain qui lui conquirent toute mon estime : je lui serrai vivement la main ; nous entrâmes dans la cour, et je pris le fusil d'un invalide. Il était trop tard : une quinzaine de députés sortaient avec précipitation et nous dirent : « Tout est fini ! La » duchesse s'en va aux Invalides par le jardin de la pré- » sidence; la république est proclamée. »

» Les gardes nationaux s'arrêtèrent : il n'y avait plus rien à faire, nous n'étions pas assez en force pour ramener les choses.

» Ainsi tomba cette monarchie qui avait donné à la France dix-sept ans de paix et de prospérité. L'histoire n'offre rien de plus honteux et de plus déplorable !

» Je n'ai su que plus tard la honteuse conduite tenue par les troupes qui, étant sur la place de la Concorde au nombre de cinq à six mille hommes, ont laissé égorger sous leurs yeux un détachement de la garde municipale.

» Je vous avais annoncé un narré succinct et conforme à ma déposition : je n'ai point tenu parole, et quoique j'aie négligé une multitude de détails et d'incidents, j'ai été trop long. J'espère que vous ne vous en plaindrez pas.

» Vous comprenez, mon cher collègue, que ce récit ne doit, en aucun cas, être publié. Vous pouvez, tout au plus, le faire lire à quelques intimes sans permettre qu'on en prenne copie. Je n'y ai pas dit toute la vérité; mais je n'y ai rien dit qui ne soit parfaitement exact et qui ne fût attesté par des milliers de témoins.

» J'ai su de la manière la plus positive, par plusieurs lettres d'officiers de l'armée et de la garde nationale, que, dans ces cruelles circonstances, loin d'avoir baissé dans l'opinion de ceux qui m'ont vu, j'avais grandi.

» Un concours inouï de circonstances m'a paralysé; je n'ai pu faire aucun usage de mon expérience et des facultés militaires que la nature m'a données. Je n'avais, comme je l'ai dit en commençant, que l'ombre du commandement. Les ministres, le roi, les princes, la bourgeoisie, tout m'entravait. Combien j'ai désiré, en ce moment, que la cour et le gouvernement fussent à Vincennes! Mais ce qu'il eût fallu, avant tout, c'est que j'eusse le commandement quinze jours à l'avance, afin de préparer les troupes, pour les identifier avec ma manière de faire, et pour les munir de tout point des choses nécessaires à une pareille lutte. A cet égard, tout avait été oublié, malgré mes avis répétés officieusement. Point de plan à plusieurs faces, ni pour la guerre, ni pour la retraite du gouvernement; aucune instruction donnée aux troupes sur la manière d'agir; des munitions en quantité dérisoire; point de dépôts de vivres sur les points principaux dans l'intérieur; point d'engins propres à enfoncer les portes et percer les maisons : rien, en un mot, qui attestât la moindre prévision. On s'était borné à tracer aux différents corps un itinéraire pour se

rendre sur les points principaux d'occupation. Cet itinéraire était rédigé, revu et augmenté depuis 1834. C'est tout ce qu'avaient su imaginer les génies que l'on avait chargés de veiller aux destinées de la monarchie. Quand je voulais entretenir les ministres et M. Guizot lui-même de cette incurie dangereuse, ils m'écoutaient d'un air distrait et ennuyé, et je voyais, écrit sur leur sourire malin, qu'ils croyaient que j'étais jaloux de ceux qui commandaient et que je sollicitais le commandement. Ils n'ont pas compris tout ce qu'il y avait de dévouement dans mes exhortations !

» Je pense qu'il pourrait vous paraître utile, le cas échéant, de publier la biographie du candidat dont vous parlez : je vais l'engager à la rédiger, et je vous l'enverrai très-prochainement.

» Adieu, mon cher collègue. Il est bientôt minuit, je vais me coucher.

» Tout à vous de cœur,

» *Signé :* Maréchal B. d'Isly. »

RAPPORT INÉDIT, INCONNU, RÉDIGÉ PAR UN DES GÉNÉRAUX QUI APPROCHÈRENT SOUVENT LE ROI LOUIS-PHILIPPE, SURTOUT A L'ÉPOQUE DES BANQUETS, SUR LES 22, 23 ET 24 FÉVRIER 1848.

« Dans la soirée du 22 février, le roi parla au général Trézel de l'inquiétude que lui causaient les violences auxquelles les partis provoquaient le peuple ; ce prince craignait que ces violences ne pussent être réprimées que par un combat sanglant. Le général, écartant d'abord la probabilité d'un danger grave, ajouta que, sans

exiger le concours de la garde nationale dans cette répression d'une attaque de vive force, et ne lui demandant qu'une attitude calme et légale, on devait compter sur un prompt succès avec trente mille hommes de bonnes troupes contre quelques groupes de révolutionnaires soutenus par des bandes d'ouvriers mal armés. Après avoir réfléchi un moment, Sa Majesté ordonna au ministre de la guerre d'aller aussitôt chez le président du conseil, puis chez le commandant en chef de la garde nationale, pour recevoir de chacun d'eux leurs plus récentes informations sur la situation des choses, et particulièrement sur ce qu'on pouvait attendre des dispositions de la garde nationale. M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, qui était présent dans ce moment, s'étant chargé de l'enquête à faire auprès de M. Guizot, le général se rendit immédiatement à l'état-major du Carrousel, où il trouva le général Jacqueminot couché et souffrant. Le général sortit cependant de son lit et termina un entretien d'une demi-heure par ces mots : « Vous pouvez dire au roi que, sur les trois cent quatre- » vingt-quatre compagnies de la garde nationale de Pa- » ris, il y en a six ou sept mal disposées, mais que » toutes les autres sont sincèrement attachées à la mo- » narchie. »

» Le ministre se hâta de revenir aux Tuileries pour rendre au roi le détail de cet entretien, et particulièrement la déclaration finale du général Jacqueminot. « Six » ou sept compagnies mauvaises ! dit Sa Majesté. Oh ! il » y en a bien dix-sept ou dix-huit ! »

» En admettant cette dernière évaluation pour la plus exacte des deux, elle justifiait, et surabondamment, la

confiance que le ministre de la guerre avait manifestée sur le résultat d'une lutte à main armée entre les troupes et les émeutiers de Paris; et, de ce moment, le général douta moins encore qu'ils fussent domptés sans grande effusion de sang, s'ils osaient engager le combat. D'ailleurs, dans la journée du 22, ils s'étaient bornés jusqu'alors à des manifestations séditieuses, accompagnées de cris de *Vive la réforme! A bas les ministres!* Quelques attaques avaient été essayées dans la journée du 22 par des groupes sans armes apparentes contre les corps de garde de la rue Montaigne et du grand carré de gauche des Champs-Élysées, auxquels ils avaient tenté de mettre le feu, et qui avaient été un moment abandonnés par le petit nombre de soldats de service dans ces postes. La populace avait aussi mis le feu à quelques amas de chaises enlevées de cette promenade publique. Enfin des barricades avaient été commencées sur quelques points des rues adjacentes au boulevard de la Madeleine, à la caserne de l'Assomption et aux galeries de la rue de Rivoli. En même temps, les corps assemblés au centre des troisième et quatrième zones (la pointe Saint-Eustache et l'hôtel de ville) avaient reçu quelques coups de fusil. Mais en somme l'insurrection n'avait obtenu aucun succès dans cette journée du 22, et l'on se prépara pour que le lendemain elle perdît toute espérance à l'aspect des moyens de répression que l'on allait déployer.

» En effet, dès le matin de la journée du 23, les troupes furent placées sur leurs divers points de rassemblement, et la brigade de cavalerie de Versailles et de Saint-Germain fut appelée à Paris.

» Les assurances données la veille au préfet de police

et au ministre de l'intérieur sur les sages intentions de l'immense majorité de la garde nationale, et sur les dispositions moins violentes des chefs de l'opposition, déterminèrent le comte Duchâtel à ordonner que les légions de cette garde fussent aussi réunies en armes dans leurs mairies respectives. Cette mesure, qui, dans de telles circonstances, se justifie d'elle-même, était nécessaire d'ailleurs pour que l'insurrection fût empêchée d'élever des barricades dans les lieux où l'on ne pouvait disséminer des troupes de ligne. C'est proprement le service et l'objet spécial de l'institution d'une garde nationale de faire, en temps de troubles, la police intérieure de la ville, de s'opposer à ce que les séditieux ne dépavent les rues, n'arrêtent la circulation par des barricades, n'attentent par la violence ou l'incendie, soit aux propriétés publiques ou privées, soit à la sûreté des personnes. L'armée ne doit entrer en action que pour combattre, et lorsque les bons citoyens n'ont pu réussir à comprimer la révolte. Mais la garde nationale de Paris s'était trop rarement montrée jusqu'alors suffisamment pénétrée du respect pour la loi et du sentiment de ses devoirs politiques. Cette fois, elle allait y manquer de nouveau, avec une légèreté, un aveuglement aussi funestes pour elle-même que pour la France tout entière.

» Pendant la nuit du 22 au 23, des barricades furent élevées dans les quartiers les plus populeux du centre et des faubourgs de Paris, et ce travail fut continué même en plein jour sur plusieurs points. Cependant nulle part les troupes régulières ne furent forcées ni dépostées; toute barricade élevée à leur portée fut attaquée et démolie; aucune non plus ne fut défendue avec obstination.

» Dans tous ces petits combats, on ne compte dans nos régiments et parmi les gardes municipaux qu'un petit nombre de tués et de blessés.

» Les divers groupes d'insurgés perdirent très-peu de monde aussi. M. Prouvenal de Saint-Hilaire, chef de bataillon au 34e d'infanterie, de service avec sa troupe sur la place du Châtelet, fut tué d'un coup de pistolet tiré presque à bout portant par un gamin que, sans défiance de sa grande jeunesse, ce digne officier supérieur avait laissé approcher de lui.

» Le ministre de la guerre passa la plus grande partie de cette journée à l'état-major du Carrousel, où se tenaient aussi M. le duc de Nemours et le commandant de la 1re division militaire.

» Les rapports qui arrivaient à chaque instant des commandants des diverses zones s'accordaient pour représenter la sédition comme plus animée et plus étendue que la veille, mais sans que ses efforts pussent faire douter un instant du triomphe des défenseurs de l'ordre public et des lois. Un seul symptôme devenait inquiétant : c'était le petit nombre de gardes nationaux qui se rendaient à l'appel battu dans tous les arrondissements, et les dispositions politiques qu'ils montraient. En plusieurs lieux déjà ils criaient avec le peuple : *Vive la réforme !* et des compagnies, leurs officiers en tête, s'étaient étourdiment placées en travers de nos colonnes, lorsqu'elles allaient refouler les masses insurgées. Ce furent sans doute ces manifestations qui décidèrent le roi à changer ses ministres.

» Brusquement déçu par l'évidence du fait, le roi crut devoir céder à des impatiences insensées qui venaient de

saisir quelques fractions de cette garde nationale, sur laquelle il s'était habitué à compter pour la défense du trône et de la constitution. Il ne voulut pas permettre que, pour atteindre des ennemis publics, ses défenseurs fissent traverser de leurs balles les rangs de citoyens si follement égarés.

» M. Guizot déclara donc le 23 février, à la Chambre des députés, que le roi avait fait appeler M. Molé pour composer un nouveau cabinet.

» On crut généralement dès lors que, tout prétexte manquant aux factieux, comme toute cause de mécontentement à la garde nationale, les troubles allaient cesser, et ces espérances parurent en effet se réaliser. Mais entre huit et neuf heures du soir, les troupes placées autour de l'hôtel des affaires étrangères ayant été inopinément assaillies par une bande d'insurgés qui tirèrent deux coups de pistolet sur le front de ces troupes, le chef de bataillon qui les commandait ordonna au premier peloton de faire feu; et les assaillants, ainsi que a foule qu'ils avaient traversée pour arriver sur ce point, se dispersèrent en poussant de grands cris. Les meneurs de cet guet-apens s'étaient pourvus à l'avance de torches, de civières et d'un tombereau. Ils se hâtèrent d'y jeter quelques cadavres, et promenèrent ce tombereau entouré des civières chargées de blessés dans plusieurs quartiers de Paris, excitant partout le peuple à la vengeance et au travail des barricades. Cependant ce furent leurs seules entreprises pendant le cours de cette nuit du 23 au 24, et, sauf le son lugubre du tocsin de quelques églises, elle devint bientôt silencieuse autour de tous nos postes. On fit rentrer alors les masses de

troupes dans leurs casernes, ne laissant sur leurs points de rassemblement que les gardes nécessaires pour le service des patrouilles.

» Vers onze heures du soir, le ministre de la guerre se rendit aux Tuileries, où se trouvaient déjà le président du conseil et le ministre de l'intérieur. Le roi paraissait n'avoir point encore reçu la réponse définitive de M. Molé sur la formation du cabinet que cet homme d'État devait présider, et Sa Majesté ajouta : « Quant à » M. Thiers, il me demande une large réforme : la dis- » solution de la Chambre des députés et le changement » d'un grand nombre de préfets. »

» On crut cependant que le moment était arrivé d'effectuer la résolution qui avait été prise dans le conseil tenu le dimanche précédent 20 février : c'était, pour le cas d'une lutte sérieuse, d'investir le maréchal Bugeaud du commandement de la garde nationale de Paris et de celui des troupes de la 1re division militaire.

» Le maréchal alla sur-le-champ prendre possession de son double commandement à l'état-major du Carrousel ; il donna aux officiers assemblés ses ordres pour la journée du lendemain 24. Ses dispositions principales consistaient en ceci :

» Une colonne composée de troupes de toutes armes, sous les ordres du général Bedeau, devait, au point du jour, passer par les rues de Richelieu, Feydeau et Montmartre, puis suivre les boulevards jusqu'à la place de la Bastille, forçant et détruisant toutes les barricades qu'elle trouverait sur son chemin.

» Une colonne semblable et à peu près de même force devait partir du Carrousel, prendre les rues Saint-Tho-

mas-du-Louvre, Saint-Honoré, Saint-Eustache, les halles, la rue Beaubourg, le quartier Saint-Merry, la place de Grève, et aller se réunir à la première sur la place de la Bastille. Le maréchal donnait le commandement de cette seconde colonne au général....., et dit au général Sébastiani qu'il le gardait près de lui à l'état-major du Carrousel, où le général, par sa parfaite connaissance des lieux, des choses et des personnes, devait être plus utile que partout ailleurs. Mais le général Sébastiani ne voulut pas accepter ce rôle, qu'il jugeait avec raison au-dessous de celui d'un commandant de la 1re division militaire, et déclara qu'il ne pouvait que se retirer, s'il n'était pas mis à la tête de la colonne de l'hôtel de ville. Le maréchal ne résista pas longtemps et lui donna le commandement.

» D'ailleurs, toutes les dispositions nécessaires que ce dernier venait de donner étaient précises, judicieuses, exprimées avec la clarté et l'énergie d'un chef habitué au commandement, et tous les officiers groupés autour de lui en reçurent une vive et heureuse impression. Quelques moments après, le maréchal alla voir les troupes qui bivouaquaient sur la place du Carrousel.

» Le 24, vers dix heures du matin, le roi passa la revue des troupes rangées sur la place du Carrousel; la reine, les princesses et les enfants de France étaient au balcon du pavillon de l'Horloge. On remarqua avec étonnement qu'immédiatement à la gauche de Sa Majesté était placé le général de Lamoricière, affublé d'une capote avec épaulettes de général de la garde nationale, et coiffé d'un vieux képi; l'un et l'autre paraissant avoir été jetés sur lui inopinément, car ils n'allaient ni à sa taille ni à sa tête. Cette circonstance fut une confirmation de

ce qu'on avait appris quelques moments auparavant, que la garde nationale n'ayant pas agréé le maréchal Bugeaud pour son commandant en chef, on l'avait remplacé incontinent par le général de Lamoricière.

» La revue se passa bien. De nombreux cris de *Vive le roi!* furent poussés par les troupes; mais un bataillon de garde nationale fit entendre celui de *Vive la réforme!* auquel le roi répondit : « Mais vous l'avez, la réforme. » Après que toutes les lignes eurent été parcourues, Sa Majesté rentra au palais. Elle y trouva plusieurs de ses nouveaux ministres, MM. de Rémusat, Duvergier de Hauranne, Cousin, etc. Le roi entra avec ces messieurs dans une des pièces du rez-de-chaussée, dans laquelle aucune autre personne ne fut admise. On y tint un conseil qui dura à peu près trois quarts d'heure; il était midi. Le roi fit demander si le général Trézel, ministre de la guerre démissionnaire, que Sa Majesté avait aperçu dans le cortége, était encore là. Le général se présenta devant le roi, qui le fit introduire immédiatement dans son cabinet. Les assistants étaient nombreux : M. Thiers y était avec ses collègues du nouveau ministère; il y avait aussi la reine avec mesdames les duchesses d'Orléans, de Montpensier et de Gotha, M. le duc de Montpensier, MM. les maréchaux duc de Dalmatie et comte Gérard, la plupart des aides de camp du roi, et un grand nombre d'officiers généraux ou supérieurs de la garde nationale et de l'armée. Le roi, s'adressant au général Trézel, lui dit : « Je » vous ai fait appeler pour contre-signer l'ordonnance qui » constitue le nouveau cabinet. » Le roi ajouta, en s'adressant à l'un de ses officiers d'ordonnance : « Deman- » dez au baron Fain si cette ordonnance est prête. »

» Pendant que ceci se passait dans le cabinet du roi, M. le duc de Nemours y entrait suivi de M. Émile de Girardin. Ce dernier dit avec vivacité : « La situation » devient de plus en plus grave, et l'insurrection ne peut » plus être arrêtée que par l'abdication du roi et la ré- » gence de madame la duchesse d'Orléans. » Les nouveaux ministres, le maréchal Bugeaud, qui venait d'arriver, et les fonctionnaires présents en ce moment restèrent immobiles et en silence. M. Piscatory, tout récemment nommé ambassadeur à Madrid, fut le seul qui s'écria : « Mais non, il ne faut pas que le roi abdique; » l'abdication du roi, c'est la république dans une heure.» Les princesses étaient vivement agitées par la déclaration de M. de Girardin; bientôt la reine éclata en douloureuses exclamations, et des larmes s'échappèrent de ses yeux. Le roi, assis dans un fauteuil adossé au mur du fond, du côté du jardin, ne prononça que ces mots : « Que faut-il » faire ? » Personne ne répondit. La reine alors, s'approchant du maréchal Gérard, que le roi avait fait appeler, l'invita à se présenter de sa personne devant l'insurrection. Le maréchal sortit immédiatement, sans même prendre le temps de quitter l'habit de ville qu'il portait et de revêtir un uniforme, et il monta à cheval. M. de Girardin avait accompagné le maréchal Gérard; mais il rentra bientôt après avec M. le duc de Montpensier et le député Crémieux : il insista de nouveau pour que le roi écrivît l'acte de son abdication, répétant avec véhémence qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour prévenir d'affreux malheurs. On commençait en effet à entendre la fusillade du côté de la place du Palais-Royal, et, dans le même moment, le roi fut secrètement informé que

l'insurrection débouchait de la rue Royale sur la place de la Concorde, pêle-mêle avec la garde nationale et les troupes du général Bedeau, qui, la crosse en l'air, n'opposaient aucune résistance, et laissaient massacrer devant elles les gardes municipaux qui occupaient les deux postes de cette place. Il est probable que ce fut cet avis qui fixa enfin les résolutions du roi. Enfermé par la révolte dans ce funeste palais des Tuileries, il dut croire qu'il était dans la même situation que le malheureux Louis XVI le 10 août 1792, et que, par une plus longue résistance, il exposerait à une mort horrible la reine et les princesses qui l'entouraient. Il se leva avec une gravité solennelle du fauteuil où il était assis, il se plaça à son bureau, et disposa avec ordre et lenteur le papier et les plumes dont il voulait se servir. La fusillade devenait plus distincte, et des têtes de colonnes d'insurgés se montraient vers les rues de Rohan et de Rivoli. La reine et les princesses, s'efforçant de contenir leur émotion, ne pouvaient cependant retenir leurs larmes. Une nouvelle explosion d'armes à feu se fit entendre, et l'on apprit que le maréchal Gérard n'avait pu se faire écouter. Alors M. le duc de Montpensier manifesta par quelques mots sourds et entrecoupés les douloureuses anxiétés de son âme, et supplia le roi d'achever son sacrifice. M. Piscatory renouvela ses instances dans le sens contraire, et il s'engagea une vive altercation entre le prince et le député. Le roi dit en s'adressant à son fils : « Mais encore » faut-il me laisser le temps d'écrire ! » Puis il continua de tracer sur le papier cette fatale abdication. Le roi la lut à haute voix.

» L'abdication fut remise immédiatement à M. Cré-

mieux, si je ne me trompe. M. Crémieux se chargea de la remettre au maréchal Gérard, qui devait la montrer au peuple.

» Jusque-là le roi avait conservé l'uniforme de la garde nationale : il passa dans une autre pièce de son appartement, d'où il revint bientôt en habit de ville. C'est pendant cette absence du roi que madame la duchesse de Gotha adressa à voix basse à M. Thiers des paroles assez vives auxquelles il répondit : « Mais, madame, je ne puis » rien ; vous voyez bien que je ne puis rien ! » Le roi entra avec la reine, dont l'agitation était grande, et qui faisait entendre de douloureuses exclamations et des plaintes les plus touchantes. Elle répétait avec un accent de bonté et de reproche dont l'impression ne s'effacera jamais de mon souvenir : « Ah ! les Français verront s'il » est facile de trouver un aussi bon roi. Ils n'en auront » jamais un semblable. Ils le regretteront, mais il sera » trop tard ! »

» Madame la duchesse d'Orléans se tenait debout, appuyée contre le mur, entre la porte intérieure du cabinet et la cheminée. Lorsqu'elle vit le roi prêt à sortir, elle s'écria en sanglotant : « Quoi ! vous allez me laisser » seule ici ! Sans parents, sans amis, sans conseils, que » voulez-vous que je devienne ? » Le roi alors, s'approchant d'elle, lui dit avec effusion : « Ma chère Hélène, » il s'agit de sauver la dynastie, et de conserver la cou» ronne à votre fils. Restez donc pour lui ; c'est un sacri» fice que vous lui devez. »

» Le roi, la reine et les princesses sortirent immédiatement.

» Cependant M. le duc de Nemours, à cheval dans la

cour du château, faisait ouvrir la porte du milieu de la grille. C'est par là qu'on introduisit un régiment de cuirassiers, qui traversa le grand vestibule du pavillon de l'Horloge, et, suivant la grande allée du jardin des Tuileries, se disposa à escorter le roi. Ce mouvement terminé, on referma les portes de la grille. M. le duc de Nemours fit passer du Carrousel dans la cour un bataillon des chasseurs d'Orléans, et une batterie d'artillerie, ainsi que des caissons de vivres et de munitions. Ce mouvement s'exécuta par les guichets du Louvre, et tout le long du quai; ces troupes entrèrent dans la cour par le petit guichet du pavillon de Flore. Jusque-là les troupes étaient restées en possession de la place du Carrousel; mais ces dernières dispositions nous firent perdre ce précieux avantage, et on ne tarda pas à leur donner l'ordre de rentrer dans les casernes. Elles furent bientôt remplacées sur la place et dans la cour du château par des colonnes insurgées qui débouchaient de la rue de Rohan et de la rue de Rivoli, et s'avançaient vers le palais en poussant des cris sauvages.

» L'avis secret que le roi avait reçu n'était que trop véritable. Sur un ordre émané des nouveaux ministres, et transmis aux généraux par le maréchal Bugeaud, dès le matin, entre sept et huit heures, le général Bedeau avait ramené, sans combattre, sa colonne de la grande barricade de la porte Saint-Denis au boulevard de la Madeleine; il l'avait ensuite fait déboucher de la rue Royale sur la place de la Concorde. Son artillerie et ses caissons de cartouches étaient restés au pouvoir des insurgés. Ses troupes marchaient la crosse en l'air, mêlées et confondues avec les bandes insurgées. Tout cela arrivait pêle-

mêle sur la place de la Concorde. Débouchant sur cette place, les premières bandes insurgées, qui étaient les plus furieuses, se jetèrent sur le poste des gardes municipaux qui était établi à l'entrée des Champs-Élysées, tout près du jardin de l'ambassade ottomane. Ces hommes d'élite, sans considérer leur petit nombre, résistèrent à la multitude, et l'on vit alors un spectacle aussi honteux que déplorable. Tandis qu'un officier général était à la tête de troupes nombreuses et toutes disposées à obéir, on massacrait sous ses yeux des soldats fidèles, qui, dans un moment suprême, donnaient à tous l'exemple d'un admirable dévouement. Ce n'est pas tout : sous les yeux de ces mêmes troupes et de ce même général, la Chambre des députés fut envahie par les bandes insurgées, qui en chassèrent M. le duc de Nemours et madame la duchesse d'Orléans, suivie de ses deux enfants. »

Je ne suis en dissentiment avec l'auteur de ce rapport que sur un seul point : le roi Louis-Philippe ne croyait pas être dans la même situation que le malheureux Louis XVI au 10 août 1792. En abdiquant et en prenant la fuite, Louis-Philippe se laissa entraîner par les pressantes instances de ceux qui l'entouraient ; il croyait, par son départ, tout pacifier, et mettre ainsi à l'abri de tout danger les princes et les princesses qu'il laissait aux Tuileries.

M. le général Trézel, ministre de la guerre au moment de la révolution de Février, adressa aussi aux journaux une lettre qui rectifie sur quelques points essentiels la lettre du maréchal Bugeaud.

Nous donnons ici ce document, qui nous paraît avoir une grande importance.

LETTRE DU GÉNÉRAL TRÉZEL.

« Plusieurs journaux ont récemment publié un document intitulé : *La nuit du 24 février racontée par le maréchal Bugeaud.*

» Je ne veux point entrer, à propos de ce récit, dans une polémique inutile. En cherchant à rétablir la vérité sur le tout, je pourrais être entraîné trop loin; je risquerais de réveiller des causes d'irritation et de suivre des exemples dont tous les bons citoyens doivent s'abstenir aujourd'hui. Je veux seulement, parce que c'est mon devoir, rectifier certains faits qui me concernent directement comme ancien ministre de la guerre, et sur lesquels il existe d'incontestables documents; faits que M. le maréchal Bugeaud n'a pu connaître qu'à la hâte et fort imparfaitement.

» Ainsi je lis « que les troupes avaient été tenues » soixante heures les pieds dans la boue, le sac au dos, » n'ayant reçu pour tous vivres que trois rations de bis» cuit déjà consommées en entier. »

» Toutes les troupes, à l'exception de quelques détachements conservés sur les emplacements des quartiers généraux de zones militaires, avaient mangé et couché dans leurs casernes les deux nuits précédentes; aucun corps n'avait été tenu en permanence sur ses points de rassemblement avant le 23 au matin. Aucun soldat n'était donc debout depuis soixante heures, et quant aux vivres, toutes les casernes de Paris et celles de ses grands

forts extérieurs avaient été pourvues à l'avance de vivres pour huit jours en pain, biscuit, pain biscuité, lard salé, eau-de-vie et sel, ainsi que des combustibles nécessaires pour la cuisson.

» Quatre-vingt-dix mille rations de biscuit, du vin, de l'eau-de-vie, avaient, en outre, été emmagasinés à Vincennes, à Saint-Denis et au fort du mont Valérien. Des brigades de boulangers étaient désignées d'avance et tenues prêtes pour aller, au besoin, cuire du pain dans ces établissements, et l'administration militaire s'était préparée à nourrir un nombre d'hommes double de la garnison de Paris, si celle-ci eût reçu des renforts. Enfin, les intendants militaires et les chefs de corps étaient prévenus que si, par quelque circonstance imprévue, leurs troupes ne pouvaient recevoir de vivres, elles devraient en être pourvues, sur place et au moment du besoin, par des achats qui seraient remboursés sans retards par l'administration de la guerre.

» J'avais donné des ordres semblables pour l'approvisionnement des casernes et des forts de Lyon, et ces approvisionnements ont formé depuis le premier fonds de ceux de l'armée des Alpes.

» Je lis plus loin : « Les soldats n'avaient généralement que dix cartouches par homme; les bataillons les mieux fournis n'en avaient que vingt. Le seul approvisionnement se trouvait à Vincennes; pour faire arriver cette réserve, il fallait traverser toute l'insurrection et des milliers de barricades.

» Les chevaux de la cavalerie étaient éreintés et n'avaient point d'avoine. »

» Toutes les casernes de la ville avaient été complé-

tées en cartouches, à raison de quarante par homme. Si le maréchal a trouvé quelques détachements qui n'avaient que dix ou vingt cartouches par homme, c'est qu'ils avaient déjà consommé une partie de leur approvisionnement dans quelque engagement; encore ne saurait-on dire où ni comment, car jusqu'au 24, il n'y avait eu aucun engagement sérieux, aucune barricade n'avait été réellement défendue par les insurgés, et sur un seul point (au boulevard des Filles-du-Calvaire), il avait été tiré, dans la journée du 23, deux ou trois coups de canon qui avaient suffi pour faire abandonner la barricade.

» Les communications entre Vincennes et Paris n'ont jamais été interrompues sur les boulevards extérieurs, ni sur le chemin de ronde au pied de l'enceinte continue. Elles furent conservées libres aussi sur les quais des deux rives de la Seine, à tel point que le 24, au moment même où les troupes du Carrousel se mettaient en mouvement pour rentrer dans leurs casernes, elles furent obstruées, en débouchant sur le quai, par un long convoi de voitures des équipages militaires, chargées de fourrages, venant du magasin de Bercy et dirigées sur la place de la Concorde.

» Les chevaux n'étaient point et ne pouvaient être éreintés. Ceux des régiments de Paris n'avaient eu d'autre fatigue que d'aller de leurs casernes sur les divers points de rassemblement; ceux des régiments de Versailles et de Saint-Germain n'avaient fait le 23 que cette marche de quatre lieues; ils avaient leur avoine et leur fourrage pour six jours, et une réserve d'avoine pour six jours en sus existait dans les casernes de cavalerie de

Paris. Une autre réserve d'environ trente mille rations avait été faite dans celle du train des équipages, derrière la manutention du quai de Billy (à Chaillot).

» Pour achever d'indiquer les ressources en munitions de guerre, je dois dire que les zones militaires avaient été pourvues de l'artillerie qui leur était assignée dans l'état de répartition des forces. Il restait encore :

» A l'École militaire, quatre pièces de canon et un approvisionnement de plus de quatre cent mille cartouches d'infanterie ;

» Au rond-point de la barrière du Trône, deux batteries (douze pièces), et au fort de Charenton, plus de deux cent cinquante mille cartouches ;

» Enfin, à Vincennes, environ six cent mille cartouches d'infanterie et tous les moyens d'en faire rapidement pareil nombre.

» Ainsi, indépendamment des quarante cartouches par homme qui existaient dans les casernes de Paris, il y en avait encore une masse de plus d'un million deux cent mille à l'École militaire, au fort de Charenton et à Vincennes.

» Des caisses de haches pour les compagnies d'élite avaient été portées dans les casernes, et les troupes du génie avaient l'ordre d'amener à leurs points de rassemblement leurs caissons d'outils et au moins un caisson de pétards.

» Tels sont les faits que je tenais à rectifier, après les avoir vérifiés avec soin. Je n'insisterai pas sur ce que les troupes avaient été laissées sans direction. Indépendamment d'une instruction générale (sous le n° 1) qui prescrivait toutes les dispositions à prendre en cas d'émeute,

le combat et d'attaque de barricades, un ordre, numéroté 2, indiquait à chaque chef de corps :

» 1° Le lieu où il devait conduire sa troupe;

» 2° Le point où il devait se tenir de sa personne;

» 3° L'itinéraire de sa marche depuis la caserne jusqu'au point de la station de la troupe.

» Le lundi 21 février, les commandants de brigade furent réunis au quartier général de la 1re division militaire. Le général leur fit connaître ces ordres; chacun d'eux reçut un exemplaire de l'instruction générale et l'injonction de s'y conformer.

» Je me borne à ces rectifications de quelques faits; je me devais d'en rétablir l'exactitude.

» Paris, le 13 avril 1851.

» Général Trézel. »

---

LETTRE DU GÉNÉRAL BEDEAU.

« Vendredi matin, 4 avril.

» Monsieur le rédacteur,

» Je viens de lire dans votre journal du 2 avril une lettre attribuée à M. le maréchal Bugeaud.

» Je ne puis m'abstenir de protester contre l'inexactitude des faits qui me concernent dans cette publication.

» Ce n'est pas assez pour moi que jamais un blâme n'ait été exprimé, par M. le maréchal, à aucune époque et à aucun des officiers de son état-major particulier; ce n'est pas assez qu'à notre première rencontre après les événements, en novembre 1848, M. le maréchal m'ait dit, avec une vivacité empressée, qu'il avait parfaitement

compris les tristes nécessités de la situation qui nous avait été faite ; ce n'est pas assez qu'il m'ait depuis lors témoigné une confiance intime, qu'il m'ait communiqué ses pensées les plus secrètes sur les hommes et sur les choses, quand il me proposait, en mai 1849, d'accepter le portefeuille de la guerre dans une combinaison ministérielle qu'il aurait présidée ; ce n'est pas assez, enfin, que cette confiance si connue ait engagé sa famille et ses amis à me prier de lui adresser, au nom de l'armée, un solennel et dernier adieu le jour de ses funérailles ! Ces souvenirs me prouvent sans doute quel eût été le témoignage du maréchal, si la lettre qu'on lui attribue avait été publiée avant sa mort.

» Mais l'exposé inexact des faits exige des éclaircissements.

» Ces faits sont connus de plusieurs personnes qui existent encore, Dieu merci ! C'est sous la garantie de leur honneur que je place aujourd'hui la vérité de mes rectifications.

» Quand M. le maréchal Bugeaud fut appelé au commandement supérieur des troupes et de la garde nationale, dans la nuit du 23 au 24 février, il donna des ordres précis et très-formels aux généraux qu'il choisit pour commander les colonnes d'opération. Ils devaient combattre et vaincre l'émeute, si la nouvelle du choix de MM. Thiers et Odilon Barrot pour composer un ministère ne suffisait pas pour rétablir la tranquillité. Il avait assuré que des mesures avaient été prises pour que les affiches annonçant cette nouvelle fussent partout répandues avant le jour.

» Je partis du Carrousel à cinq heures et demie avec

quatre bataillons (deux du 1er léger et deux du 21e de ligne), un détachement de chasseurs à pied du 6e bataillon, un escadron du 8e de dragons et deux pièces d'artillerie, formant un effectif de dix-huit cents hommes environ. Je devais gagner le boulevard par les rues Vivienne, Feydeau, et me diriger sur la Bastille.

» Après avoir détruit plusieurs barricades inoccupées, dans les rues Neuve-des-Petits-Champs, Vivienne et Feydeau, le peloton d'avant-garde reçut le feu des hommes qui défendaient les barricades construites à l'extrémité de la rue Montmartre. Deux soldats furent blessés : le peloton riposta. On courut sur les barricades, qui furent immédiatement enlevées.

» La colonne prit la direction de la Bastille. Je m'attendais au combat et j'y étais préparé. Mais je fus bientôt étrangement surpris en apprenant, par des habitants de la classe bourgeoise inoffensifs et non armés, par des officiers de la garde nationale, que l'exaspération populaire, fort excitée, tenait à l'ignorance entière où l'on était du changement du ministère, à la croyance que le malheureux événement du boulevard des Capucines était un acte prémédité par les ministres maintenus pour intimider la population. « Si la nouvelle du changement » de ministère est vraie, disaient les officiers de la garde » nationale, le calme sera bientôt rétabli; mais donnez-» nous le temps de la répandre, car un grand nombre de » gardes nationaux sont derrière les barricades. »

» En présence de cette situation imprévue, fallait-il marcher quand même, repousser les gardes nationaux, ne tenir aucun compte de leur erreur, et, par une attaque continuée, donner confirmation au mensonge que

les partisans de l'émeute avaient habilement répandu? Je ne le pensai pas. J'arrêtai ma colonne en deçà du théâtre du Gymnase, et je rendis compte de la situation à l'autorité supérieure. Je fis une note écrite au crayon. Sans doute elle a été lue par un officier de l'état-major de M. le maréchal : c'est à lui que je fais appel, à défaut du souvenir du maréchal lui-même. Elle était ainsi conçue :

« Je suis en présence d'une population *non armée,* » inoffensive et trompée. Elle ne croit pas au changement du ministère. Elle crie : *Vive la réforme !* — » Veuillez m'envoyer des proclamations. Je me suis arrêté pour faciliter la réunion de la garde nationale. »

» J'avais, en effet, sur la demande des officiers et d'un chef de bataillon de la garde nationale, donné un détachement d'infanterie pour escorter les tambours qui battaient le rappel dans les quartiers voisins.

» M. le maréchal me répondit : « J'approuve ce que » vous avez fait. Je vous envoie des proclamations: faites- » en répandre par tous les moyens à votre disposition ; car » il importe, avant tout, que cette nouvelle soit connue. » Mais il est toujours entendu que si l'émeute se montre, » il faut faire les sommations, et employer la force avec » énergie, comme nous en sommes convenus ce matin. »

» Ces faits sont à la connaissance de plusieurs centaines de personnes qui ont vu les proclamations quand je les ai fait distribuer, qui savent également que *les groupes n'étaient point armés, et surtout qu'on ne criait pas Vive la république ! à huit heures du matin sur le boulevard Bonne-Nouvelle.*

» Je dois dire que le nom de M. le maréchal Bugeaud,

ndiqué sur les proclamations comme commandant en chef pendant que MM. Thiers et Odilon Barrot étaient appelés à former un nouveau ministère, contribua à exciter de nouveaux doutes. Ce fut alors que M. Fauvel Delabarre, habitant du quartier, s'offrit avec un louable empressement pour aller à l'état-major général recevoir confirmation du changement de cabinet. « Je suis connu, » me dit-il : quand j'affirmerai, on me croira. » Il partit accompagné par un capitaine d'état-major de la garde nationale. Quelques moments après son départ, trois cents gardes nationaux environ me rejoignirent, sous les ordres de M. le commandant Grégoire.

» M. Fauvel revint très-rapidement. Il me remit un ordre du maréchal. Je ne puis le reproduire : il a été perdu dans la soirée du 24 [1]. Mais cet ordre a été écrit à l'état-major général; il n'est pas le seul qui ait été transmis. A cet égard, je fais encore appel à l'honneur des officiers qui les ont écrits, et en particulier à ceux de mes collègues qui les ont reçus et qui les ont exécutés. Il était conçu à peu près en ces termes :

« D'après les intentions du gouvernement du roi, toute » hostilité doit cesser. La garde nationale seule est char- » gée de rétablir la tranquillité. Retirez-vous par la rue » Richelieu ou de la Paix, suivant que vous aurez plus » de facilités, en évitant toute collision, et ralliez-moi » aux Tuileries. »

» Des témoignages de satisfaction unanimes répondirent autour de nous à la preuve de conciliation donnée

[1] Je l'avais placé dans la poche de mon caban, que j'ai remis sur la place de la Concorde à une ordonnance que je n'ai pu retrouver.

par le gouvernement. Je ne crois pas me tromper en affirmant que la plus grande partie des citoyens réunis sur ce point étaient alors sincères dans leurs démonstrations de joie et d'espérance de paix.

» Quatre compagnies du 5$^e$ léger me rallièrent au même instant. Elles venaient de la caserne de la garde municipale située rue du Faubourg-Saint-Martin. Elles n'avaient pas rencontré la moindre opposition dans leur marche pour sortir de ce faubourg, où, me dit le commandant, aucune hostilité n'avait été engagée.

» Avant de quitter ma position, pour mieux remplir les intentions de l'autorité supérieure, je prescrivis qu'une compagnie de la garde nationale précédât ma colonne, afin de faciliter l'ouverture des barricades que j'avais à traverser, et pour prévenir plus sûrement tout malentendu avec le peuple. Ce fut à la hauteur de la rue Montmartre que je trouvai une foule immense et compacte, encombrant les allées et la chaussée du boulevard. Le tumulte y était extrême. Les nouvelles vraies n'y étaient pas répandues. A chaque pas il fallait affirmer le changement de ministère pour calmer l'animation publique; toutefois, je n'entendis pas un seul cri qui pût faire croire à une pensée de renverser le gouvernement.

» Sur le boulevard des Italiens, je vis M. Odilon Barrot se dirigeant vers la Bastille. Il était entouré par le peuple et accueilli par des acclamations unanimes. Cette rencontre me fit comprendre, mieux encore que la prescription de l'ordre que j'avais reçu, quelle était la pensée de pacification qui dirigeait la politique du gouvernement.

» La colonne marchait lentement et avec une grande ifficulté, au milieu de la foule incessamment croisante. Les premières barricades que je rencontrai furent ependant ouvertes sans difficultés sérieuses. Le peuple, 'abord opposant, finissait par travailler lui-même à rayer la voie, exprimant cependant la crainte qu'on ne e trompât par une fausse nouvelle.

» En passant la cinquième barricade, à la hauteur de a rue de Choiseul, je chargeai un chef de bataillon de a garde nationale qui stationnait sur le boulevard d'assurer, à l'aide de son détachement, l'élargissement de la trouée nécessaire au passage de l'artillerie, qui marchait derrière le 3e bataillon. Cet officier supérieur me promit de le faire. Je laissai près de la même barricade le chef d'escadron d'état-major Leroux, pour activer le mouvement.

» Ces mesures prises, je me hâtai de reprendre la tête de la colonne, où ma présence était nécessaire pour éviter tout conflit et tout embarras nouveau.

» C'est en traversant cette barricade, d'après ce que j'ai su depuis, que des soldats, répondant au geste de la garde nationale, ont agité et puis porté la crosse en l'air. Je n'ai eu connaissance de ce fait qu'après être arrivé avec la tête de colonne dans la rue Royale.

» J'appris aussi, quelques moments plus tard, que l'artillerie n'avait pas franchi la barricade de la rue de Choiseul, et qu'elle avait été confiée à la garde nationale. D'après les rapports qui m'ont été faits, les plus vives exhortations, les plus énergiques remontrances n'avaient pu triompher de l'effervescence croissante causée par l'arrivée subite sur ce point de groupes nom-

breux d'ouvriers et de gardes nationaux. On n'aurait pu ouvrir la barricade qu'après avoir fait feu. Fallait-il faire feu? fallait-il engager un combat, quand, à quelques minutes de cette barricade, un des nouveaux ministres était acclamé par le peuple, et quand chacun, à cette heure, était encore persuadé que l'émotion publique avait pour cause l'événement malheureux du boulevard des Capucines; quand, enfin, un ordre formel prescrivait d'éviter toute hostilité?

» On ne l'a pas pensé là ; on ne l'a pas pensé non plus à l'hôtel de ville, où se trouvaient huit bataillons et quatre pièces, et où les mêmes causes produisaient, à la même heure, des effets entièrement semblables. On ne l'a point pensé, enfin, sur aucun autre point de Paris; car toutes les colonnes ont malheureusement subi les inévitables conséquences de la même situation, en présence de la même erreur et de la même animation populaire.

» En arrivant dans la rue de Rivoli, j'envoyai le chef d'escadron d'état-major Espivent prévenir le général Regnault, qui commandait la cavalerie sur la place de la Concorde, de me laisser libre l'entrée de la rue de Rivoli, où je voulais rallier et masser ma colonne, en me débarrassant de la foule qui m'accompagnait. Cet officier général, justement inquiet de l'irritation qui pourrait se produire si cette foule se trouvait en présence des gardes municipaux qui occupaient le poste Peyronnet, placé près de la rue des Champs-Élysées, invita le chef d'escadron Espivent à donner, de sa part, l'ordre au sergent du poste de rentrer dans le réduit. Malheureusement, le sergent ne crut pas devoir obtempérer à cet ordre, et au

moment où la compagnie de garde nationale faisait à droite, à l'extrémité de la rue Royale, pour me laisser libre la rue de Rivoli, les gardes municipaux firent feu, répondant, m'a-t-on dit depuis, à un coup de pistolet tiré de la rue des Champs-Élysées. Deux gardes nationaux tombèrent : j'accourus et je pus voir la lueur des derniers coups.

» L'exaspération fut aussitôt à son comble, on cria : « A la trahison! aux armes! C'est la même perfidie qu'au » boulevard des Capucines. »

» Je compris tout l'effet que pourrait produire ce déplorable accident. Je parvins à me faire entendre des gardes nationaux. « Promettez-moi d'arrêter le peuple, » leur dis-je, je vous promets d'empêcher les gardes mu» nicipaux de tirer. — Oui, général, oui, répondirent » plusieurs voix. » Je m'avançai vers le poste en agitant un mouchoir et criant de ne pas tirer. Je vis les gardes municipaux rentrer dans le poste. Je crus qu'ils m'avaient compris; mais à l'instant où j'arrivais à la grille, le feu recommença plus vivement. Je n'ai pu encore en connaître la cause, ni de quel côté il avait recommencé.

» J'étais, à cette époque, tellement convaincu de la volonté du gouvernement d'éviter toute collision, que je ne pensai pas pouvoir mieux faire que de me jeter entre les deux feux pour les faire cesser. Je n'y ai pas réussi, malgré les efforts très-méritoires de plusieurs gardes nationaux. Au moment où les gardes municipaux sortirent du poste, les uns se précipitèrent pour les couvrir, d'autres pour les frapper.

» Il y avait vingt gardes : *deux* furent tués, quelques-

uns blessés, d'autres garantis, trois par moi-même, au milieu de cette déplorable mêlée.

» On s'occupait encore des malheureux blessés, quand j'entendis un nouveau feu de peloton dans la direction de la grille du Pont-Tournant. J'y courus au galop de mon cheval : je vis quatre-vingts hommes de la classe bourgeoise sans armes, se sauvant sur l'asphalte dans la direction de la rue Saint-Florentin. Trois cadavres étaient étendus en face de la grille, dans ce nombre celui de M. le député Jollivet.

» Le poste avait tiré, croyant le sergent de la garde municipale menacé par des personnes qui ne songeaient qu'à le protéger.

» Je fis immédiatement emporter les cadavres par les voltigeurs du poste, et je plaçai un détachement de garde nationale en avant de la grille.

» Au même instant, un aide de camp du roi, M. le général Dumas, faisait relever, dans l'intérieur du jardin des Tuileries, les sentinelles de la ligne par des gardes nationaux.

» Quelque temps après, à la place du Palais-Royal, les généraux *Perrot* et *Lamoricière* étaient blessés et pris, en essayant, par ordre de l'autorité militaire supérieure, comme moi, et malheureusement avec aussi peu de succès, de faire cesser la fusillade engagée entre le peuple et le Château-d'Eau, qui ne fut pas dégagé par les bataillons du Carrousel, dans la crainte, sans nul doute, d'engager une collision générale.

» Pendant ces fâcheux événements, ma colonne s'était massée à l'entrée de la rue Royale et sur la place du Carrousel. J'envoyai des officiers à M. le maréchal pour

lui rendre compte de l'entier accomplissement des ordres qui m'avaient été donnés. Il me prescrivit, en raison de ce qui venait de se passer sur la place, de conserver ma position et de calmer, autant que possible, l'effervescence populaire.

» Ces ordres me furent renouvelés successivement pendant deux heures. A midi, un officier de la garde nationale à cheval vint me prévenir que les troupes seraient incessamment renvoyées dans leurs casernes.

» Ce fut alors que j'appris, par le plus jeune fils de l'amiral Baudin, l'abdication du roi. Bientôt après, le roi lui-même se présenta au Pont-Tournant. Aucun ordre n'avait été donné, et je ne pus employer, pour l'escorter jusqu'à l'Obélisque, où il monta en voiture, que quelques gardes nationaux placés en avant de la grille.

» Quand le roi fut parti, j'envoyai à l'état-major général pour savoir si des instructions nouvelles nous étaient données. L'officier n'était pas revenu, quand je vis des troupes d'infanterie quitter le château des Tuileries et se diriger, par le jardin, vers la place de la Concorde.

» M. le duc de Nemours, devançant ces troupes, arriva à la grille du Pont-Tournant. Je me rendis près de lui. Il me dit aussitôt de prendre le commandement de la cavalerie et de faire l'avant-garde de madame la duchesse d'Orléans, qui partait pour Saint-Cloud. Je fis observer que je ne commandais que quatre bataillons massés près de la rue Royale.

« Ne vous en inquiétez plus, reprit le prince : ils se-
» ront sous les ordres d'un autre général et ils marche-
» ront avec l'arrière-garde. Mettez vite en mouvement la
» cavalerie. » Je lui demandai par quelle route : « Par

» l'avenue de Neuilly et le bois de Boulogne, » me répondit-il. Je partis pour mettre en mouvement le régiment de dragons, qui était le plus rapproché de cette direction.

» En revenant sur la place pour faire rompre les autres escadrons, on m'indiqua un groupe déjà entouré par le peuple et qui s'engageait sur le pont de la Concorde. On me dit que madame la duchesse d'Orléans s'y trouvait. J'y courus aussitôt en criant qu'on se trompait de route; mais des personnes qui approchaient la duchesse me répondirent :

« Non, non, on va à la Chambre. »

» Madame la duchesse d'Orléans n'avait pas d'escorte : je dus penser qu'elle n'en avait pas voulu; car en arrivant sur la place, on avait trouvé des troupes en avant d'elle, et il y en avait qui marchaient derrière elle dans le jardin des Tuileries. Quatre cents personnes environ, gardes nationaux et bourgeois, l'accompagnaient seuls. Quelques cris de *Vive la duchesse d'Orléans!* se faisaient entendre.

» En présence de ce changement subit de résolution, je fis donner aussi ordre à la cavalerie qui avait déjà commencé son mouvement.

» Je suivis le groupe jusqu'à la grille de la Chambre, pour être plus à portée de recevoir des instructions, s'il y avait lieu. Le même sentiment me détermina à pénétrer un moment dans l'enceinte même de la Chambre; mais n'apercevant pas le maréchal, je partis pour savoir s'il n'était pas au dehors. Je rencontrai sur le pont le capitaine *Fabar*, son aide de camp, qui m'annonça qu'il venait d'accompagner le maréchal chez lui, le comman-

dement des troupes lui ayant été retiré quand il avait voulu défendre les Tuileries.

» Je sus, par le même officier, qu'aucune des colonnes d'opérations n'avait rallié le maréchal, et que la presque totalité des troupes avaient été renvoyées dans leurs casernes.

» Je n'étais pas chargé de la garde de la Chambre des députés. Il appartient à M. le président et aux questeurs de faire connaître les dispositions qu'ils avaient ordonnées à cet égard, et au sujet des détachements qui étaient stationnés près des grilles.

» Je ne commandais plus que la cavalerie : les autres troupes stationnées encore sur la place de la Concorde étaient sous les ordres immédiats d'autres généraux.

» Néanmoins, voyant le château des Tuileries occupé par le peuple, et l'agitation croître à chaque instant, je crus devoir en faire parvenir l'avis à MM. Thiers et Odilon Barrot. Je chargeai le capitaine Fabar de cette mission, et de leur demander si les ordres si souvent répétés dans la journée, d'éviter toute collision, devaient encore recevoir leur exécution.

» M. Fabar, en entrant à la Chambre, aperçut M. Odilon Barrot sans pouvoir l'approcher; il pria un député à cheveux blancs [1] de lui transmettre cette demande. M. Fabar les vit causer ensemble; puis ce député revint et il dit au capitaine : « Les ordres sont maintenus; les » troupes doivent s'abstenir de toute intervention. » — Quand cette réponse me fut communiquée, j'invitai M. Fabar à retourner à la Chambre, et à faire parvenir

[1] J'ai su depuis que c'était M. Courtais.

à madame la duchesse d'Orléans connaissance de cette confirmation d'ordre, et à lui exprimer de ma part l'avis respectueusement officieux qu'elle devait sans retard quitter la Chambre et se retirer avec les troupes. — On répondit que le devoir de madame la duchesse d'Orléans était de rester à la Chambre, et qu'elle voulait le remplir.

» La foule avait été constamment libre d'entrer à la Chambre depuis l'arrivée de madame la duchesse d'Orléans. Des groupes s'y succédaient incessamment.

» Bientôt des députés sortirent et me prévinrent que madame la duchesse d'Orléans avait dû se retirer; d'autres me firent savoir qu'elle était en sûreté, mais qu'ils ignoraient le lieu de sa retraite.

» J'attendis plus de trois quarts d'heure sur le pont, dans l'espérance qu'on me transmettrait un avis de la part de madame la duchesse d'Orléans.

» Personne ne se présenta.

» On affirmait alors que M. Barrot était chef du gouvernement provisoire. Les bataillons qui avaient été sous mes ordres dans la matinée venaient d'être renvoyés dans leurs casernes par le général qui m'avait remplacé dans ce commandement.

» J'étais assailli par une foule d'hommes notables, dont plusieurs se disaient députés et pairs de France.

» Ils me suppliaient de faire retirer les quelques troupes qui restaient encore, dont l'inutilité était absolue et qui ne pouvaient, ajoutaient-ils, que compromettre la situation en servant de prétexte à l'excitation populaire.

» Après avoir encore vainement attendu, je me décidai

à renvoyer la cavalerie dans ses casernes et cantonnements, en lui prescrivant de se mettre en relations avec la garde nationale.

» Ce fut au ministère de l'intérieur, où je me présentai pour me mettre à la disposition de M. Odilon Barrot, que j'appris pour la première fois qu'il n'était plus le chef du gouvernement provisoire.

» Je trouvai là MM. de Maleville, Gustave de Beaumont, Havin et autres députés, qui me firent connaître que sans doute le gouvernement réuni à l'hôtel de ville serait conduit jusqu'à la république.

» Je me rendis alors chez M. le maréchal Bugeaud : on me répondit qu'il était parti par le chemin de fer d'Orléans.

» J'ai dit à la tribune de l'Assemblée nationale, le 23 mai 1850, quelles invitations me furent adressées dans la soirée du 24 février, et quels motifs me déterminèrent à y répondre.

» Je borne au simple exposé qui précède la rectification que la lettre attribuée à M. le maréchal Bugeaud m'imposait le devoir de produire.

» Je me suis abstenu, dans ces deux circonstances, de toute appréciation sur les faits qui ne me sont pas personnels. — Je ne suis pas de ceux qui ont l'habitude d'expliquer leurs actes en s'attachant à incriminer la conduite des autres.

» Mais qu'il soit bien entendu que ces détails sont donnés à titre de renseignements historiques. — Je n'ai pas pu, je n'ai pas dû avoir la pensée de répondre à des calomnies qui ne peuvent m'atteindre, et dont m'affranchissent également les souvenirs de ma vie militaire tout

entière, et la confiance dont m'ont honoré constamment mes concitoyens et mes collègues.

» Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée. A. BEDEAU. »

---

## LISTE DES TABLEAUX DÉTRUITS AU SAC DES RÉSIDENCES ROYALES.

### PALAIS-ROYAL.

| | *Auteurs.* | *Sujets des tableaux.* |
|---|---|---|
| 1 | Abel de Pujol. | César le jour où il fut assassiné. |
| 2 | Alaux. | Cadmus combattant le dragon. |
| 3 | Albrier. | Portrait de la duchesse du Maine. |
| 4 | » | » Henri II en pied, petit. |
| 5 | » | » Henri II, buste. |
| 6 | » | » Louis XIII en pied, petit. |
| 7 | Barbier. | Le château de Randan. |
| 8 | » | Un réfectoire de couvent de femmes. |
| 9 | Barker. | La mort de Louis XIV. |
| 10 | Bellangé. | Le déjeuner au camp. |
| 11 | Béranger. | Jeune fille allant puiser de l'eau. |
| 12 | Barye. | Une lionne et ses petits. |
| 13 | Biefve (de). | S. M. la reine des Belges en pied, petit. |
| 14 | » | S. M. le roi des Belges en pied, petit. |
| 15 | Boilly. | Intérieur de café sur le boulevard. |
| 16 | Bonnefond. | Pèlerine secourue par des religieux. |
| 17 | Blondel. | Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines. |
| 18 | Bonnington. | Une marine (aquarelle). |
| 19 | » | Le tombeau de saint Omer (aquarelle). |
| 20 | Bouhot. | L'escalier du Palais-Royal en 1818. |
| 21 | Bouton. | La fontaine de Siloé près Jérusalem. |
| 22 | » | Un moine. |
| 23 | » | Le Calvaire de Saint-Roch (sépia). |
| 24 | Burtel. | Vue de la ville d'Eu (fixé sur verre). |
| 25 | » | Vue du pont de Neuilly. |
| 26 | Calow (W.). | Une marine (aquarelle). |
| 27 | Canella | Quatre vues de Paris dans le même cadre. |
| 28 | Carelli. | Paysage et animaux. |
| 29 | Carelli. | Paysage et eaux. |
| 30 | Champein. | La vallée de Baréges (aquarelle). |

| | *Auteurs.* | *Sujets des tableaux.* |
|---|---|---|
| 31 | Cogniet (Léon). | Capucin méditant pendant l'orage. |
| 32 | Corneille de Lyon. | Portrait du connétable de Montmorency. |
| 33 | » | Portrait d'Antoine de Bourbon, petit buste. |
| 34 | Couder. | La victoire de Marathon. |
| 35 | Crépin. | La vue du cap Nord en Norvége. |
| 36 | Daniell (William). | Le château de Windsor. |
| 37 | » | Lock Cornisk, marine (sépia). |
| 38 | » | Le château de Banffshire. |
| 39 | Decaisne. | Portrait du duc d'Orléans en artilleur, en pied. |
| 40 | » | Portrait de madame la princesse Clémentine, buste. |
| 41 | Delacroix. | Le cardinal Richelieu disant la messe. |
| 42 | Debay. | Proclamation de la patrie en danger. |
| 43 | Delorme. | L. P. J., duc d'Orléans, portrait en pied. |
| 44 | Demanville. | Paysage. |
| 45 | Deveria. | Refus de rendre la liberté à Broussel. |
| 46 | » | Bal donné à Christian VII au Palais-Royal. |
| 47 | Drolling. | Donation du Palais-Royal à Louis XIII. |
| 48 | Duplessis. | Portrait d'Adélaïde de Bourbon, buste. |
| 49 | Fielding (N.). | Une barque à sec (sépia). |
| 50 | Fleury (Robert). | Le conseil de régence au Palais-Royal. |
| 51 | Fontaine. | Quatorze sujets de l'histoire du Palais-Royal (aquarelle). |
| 52 | » | Deux vues de Randan, même cadre (aquar.) |
| 53 | Garneray (H.). | Retour d'une promenade sur l'eau. |
| 54 | Gassies. | L'église de Saint-Pierre près Calais. |
| 55 | » | Dissolution du Tribunat. |
| 56 | » | Une marine (sépia). |
| 57 | Génod. | Une cuisinière. |
| 58 | Gérard. | La reine, en buste. |
| 59 | » | Le roi, en buste. |
| 60 | » | Le roi en colonel général de hussards, en pied. |
| 61 | Géricault. | Un cheval blanc. |
| 62 | Girodet. | Une tête de femme. |
| 63 | Giroust. | Louis-Philippe d'Orléans jeune, buste. |
| 64 | Gosse. | Retour du duc d'Orléans au Palais-Royal. |
| 65 | » | Offre de la couronne de Belgique au duc de Nemours. |

| | *Auteurs.* | *Sujets des tableaux.* |
|---|---|---|
| 66 | Grégorius. | Gustave Wasa, grand buste. |
| 67 | Granet. | La bénédiction des maisons. |
| 68 | » | Un moine en prière dans sa cellule. |
| 69 | » | Bernardo Strozzi, peintre. |
| 70 | » | La villa Mécène. |
| 71 | » | Saint Paul en prison. |
| 72 | Grenier. | Avant-poste français. |
| 73 | Grossard (Mlle). | Adélaïde de Bourbon, portrait. |
| 74 | » | Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, duchesse d'Orléans, portrait. |
| 75 | Gudin. | La chapelle de Guillaume Tell. |
| 76 | » | Marine (sépia). |
| 77 | » | Le mont Saint-Michel (sépia). |
| 78 | » | Marine (aquarelle). |
| 79 | Guérard. | Environs de Grenoble. |
| 80 | Harley (G.). | Un paysage (sépia). |
| 81 | » | Un paysage (sépia). |
| 82 | » | Un pêcheur dans un paysage (sépia). |
| 83 | Heim. | Duc d'Orléans proclamé roi. |
| 84 | » | Le cardinal de Richelieu reçoit l'Académie française. |
| 85 | Hersent. | Le coadjuteur chez la reine. |
| 86 | » | La reine en prières, 1650. |
| 87 | » | Abdication de Gustave Wasa. |
| 88 | » | Le duc de Montpensier en Auvergnat. |
| 89 | » | Le roi en garde national, en pied. |
| 90 | » | Le roi en colonel général des hussards, en pied. |
| 91 | » | Le roi des Français, en pied. |
| 92 | Hulbein. | Portrait de Charles-Quint. |
| 93 | » | Portrait d'Isabelle de Portugal. |
| 94 | Isabey (Eugène). | Grande marine. |
| 95 | » | Marine. |
| 96 | Johannot. | La victoire d'Hastenbeck. |
| 97 | Lafaye. | Appartement de M. J... |
| 98 | Lepoitevin. | Les bords de la Tamise. |
| 99 | Le Paon. | Georges Washington, en pied, petit. |
| 100 | Lepeintre. | Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, en pied, petit. |
| 101 | Leprince (X.). | Un chasseur dans un paysage. |

| | *Auteurs.* | *Sujets des tableaux.* |
|---|---|---|
| 02 | » | Même sujet. |
| 03 | Lori fils. | La chapelle de Guillaume Tell (aquar.). |
| 04 | Loullam. | Une foire de village. |
| 05 | » | Un marché. |
| 06 | Malbranche. | L'escalier du Vatican. |
| 07 | Mapoli. | Une famille de pêcheurs napolitains. |
| 08 | Masaccio. | Tableau sur bois représentant une tête de chaque côté. |
| 09 | Mauzaisse. | Le sommeil de Louis XIV enfant. |
| 10 | » | Laurent de Médicis et les hommes célèbres. |
| 11 | » | L'empereur Napoléon, buste. |
| 112 | Michallon. | Ruines du château d'Ostie. |
| 113 | Mignard. | La duchesse de Bourgogne et ses enfants, en pied. |
| 14 | » | Le maréchal de Turenne, buste. |
| 15 | » | Louis XIV enfant. |
| 116 | » | Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre. |
| 117 | Monvoisin. | Monsieur prend possession du Palais-Royal. |
| 118 | Morel Fatio. | Le brick *la Reine Amélie.* |
| 119 | Mozin. | Cour d'honneur au Palais-Royal en 1828. |
| 120 | » | La galerie de bois au Palais-Royal en 1822. |
| 121 | O'Connor. | Environs de Hampstead près Londres. |
| 122 | » | Deuxième vue de Hampstead près Londres. |
| 123 | Porbus. | Henri IV, portrait. |
| 124 | Regnier. | Vue des environs de Riom. |
| 125 | Renoux. | Ruines du Château-Gaillard. |
| 126 | Rigaux (Hippolyte). | Le régent, en pied, petit. |
| 127 | Robins. | Échouage du *Véloce* à Calais, août 1840. |
| 128 | Ronmi. | Laban cherchant ses idoles. |
| 129 | » | Un camp de Lapons en 1795. |
| 130 | Roqueplan. | Une marine. |
| 131 | Reynolds. | Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, en pied, petite dimension. |
| 132 | Sandberg. | Gustave Wasa en paysan. |
| 133 | Scheffer. | Refus de rendre la liberté à Broussel. |
| 134 | Smith. | Le lit de justice de Louis XV. |
| 135 | Steuben. | La jeune mère. |
| 136 | » | Broussel rendu à la liberté. |

| *Auteurs.* | *Sujets des tableaux.* |
|---|---|
| 137 Steuben. | Guillaume Tell quittant la barque de Gessler. |
| 138 » | Le serment des trois Suisses. |
| 139 Storelli père. | La chapelle royale à Palerme (sépia). |
| 140 » | Une chute d'eau dans un paysage (sépia). |
| 141 Teniers (genre). | Un repas flamand (porcelaine). |
| 142 Truchot. | Vestibule du grand escalier au Palais-Royal, 1819. |
| 143 » | Le couvent des Petits-Augustins. |
| 144 » | Intérieur d'une salle mauresque. |
| 145 Van der Burch. | Les bords du détroit de Messine. |
| 146 Van der Meulen. | Louis XIV à cheval, petit [1]. |
| 147 Vanloo (L. M.) | J. M. de Bourbon, duc de Château-Villain. |
| 148 à 168. Van Spandonck. | Vingt cadres représentant des fleurs et des fruits, — OEillets, — Tulipes, — Tubéreuses blanches, rouges, bleues et violettes, — Pois de senteur, — Pivoines, — Roses de diverses espèces, — Oreilles d'ours, — Pavots rouges, — Cerises. |
| 169 Vernet (Carle). | Un rendez-vous de chasse. |
| 170 Vernet (Horace). | L'hospice du mont Saint-Gothard. |
| 171 » | Le duc d'Orléans passant une revue. |
| 172 » | L'arrestation des princes, 1650. |
| 173 » | La confession du brigand. |
| 174 » | Ismayl et Mariam. |
| 175 Vauzelle. | Le château d'Anet (aquarelle). |
| 176 » | Deuxième vue du même (aquarelle). |
| 177 » | Salle de repos dans l'Alhambra (aquarelle). |
| 178 » | Salle des lions dans l'Alhambra (aquar.) |
| 179 » | L'église Saint-Ouen à Rouen (aquarelle). |
| 180 » | Le palais gothique à Rouen (aquarelle.) |

## CHATEAU DE NEUILLY.

| | |
|---|---|
| 181 Alaux. | Prière à la madone. |
| 182 Albrier. | F. M. de Bourbon, duchesse d'Orléans, portrait. |
| 183 » | Le roi à cheval, d'après Horace Vernet. |
| 184 Allart (Mlle). | E. C. d'Orléans, duchesse de Lorraine. |

[1] Les journaux ont annoncé dernièrement que ce tableau avait été rapporté à la préfecture de police.

| | *Auteurs.* | *Sujets des tableaux.* |
|---|---|---|
| 185 | Allart (Mlle). | Mlle de la Vallière. |
| 186 | » | L'abbesse de Remiremont. |
| 187 | Arnhold. | Un bouquet de fleurs (pastel). |
| 188 | » | Un bouquet de fleurs (pastel). |
| 189 | Augustin. | Le duc de Berry. |
| 190 | Azeglio. | Un prisonnier. |
| 191 | Bafcop. | Les servantes surprises. |
| 192 | Barbier. | Environs de Chartres. |
| 193 | Barbot. | La chapelle de Palerme. |
| 194 | Bargaretto. | La sainte Vierge et l'enfant Jésus. |
| 195 | Barry. | Marine. |
| 196 | » | Marine par une tempête. |
| 197 | Bidauld. | Un pêcheur dans un paysage. |
| 198 | » | Vue prise dans le parc de Neuilly. |
| 199 | » | Vue de San-Germano. |
| 200 | Bellangé. | Prise de la lunette Saint-Laurent. |
| 201 | Béranger. | Nature morte. |
| 202 | Bertin. | Vue prise dans le parc de Neuilly. |
| 203 | Biet (Mlle) | Atelier de dames chez Léon Cogniet. |
| 204 | Blondel. | La visitation de la Vierge. |
| 205 | Boguet. | Un paysage. |
| 206 | Boilly. | Le marchand de tisane. |
| 207 | Bouhot. | Cour de roulage à Paris. |
| 208 | Bourdon. | Le supérieur du couvent à Jérusalem, portr. |
| 209 | Bouton. | Le Calvaire de Saint-Roch (aquarelle). |
| 210 | » | Sacristie de Saint-Wandrille en Normandie. |
| 211 | » | Intérieur de caveau. |
| 212 | Brune (Mme). | La grand'mère malade. |
| 213 | Burtel. | Vue du château d'Eu. |
| 214 | Cabianchi. | Vue aux environs de Palerme. |
| 215 | » | Vue de Naples (gouache). |
| 216 | » | Vue de Palerme. |
| 217 | Caillet (Mlle). | Une chaumière à Port-en-Bessin. |
| 218 | Calow. | Une vue du Tréport. |
| 219 | » | Vue d'Honfleur (gouache). |
| 220 | » | Vue de l'entrée de Portsmouth (gouache.) |
| 221 | Caron. | Un paysage (gouache). |
| 222 | Catel. | Vue prise à Palerme, jardin de la Flore. |
| 223 | Cogniet (Jules). | Un chemin dans le pays des Grisons. |
| 224 | » | La plaine à Bautzen. |

| *Auteurs.* | *Sujets des tableaux.* |
|---|---|
| 225 Cogniet (Jules). | Vue de la ville de Thiers. |
| 226 » | Vue prise en Bretagne. |
| 227 » | Vue prise en Suisse. |
| 228 » | Vue prise en Suisse. |
| 229 Cogniet (Mlle). | Un chimiste dans son laboratoire. |
| 330 Colin (B.) | Une odalisque. |
| 231 Commanaro. | Diane et Endymion. |
| 232 Cornu. | Remercîment du duc d'Orléans à Vendôme. |
| 233 Couder. | La Madeleine devant Jésus (gouache). |
| 234 Cruz (L.) | Portrait d'un homme blond décoré de plusieurs ordres. |
| 235 Daniell. | Vue prise dans le parc de Neuilly. |
| 236 Daguerre. | Vue du village d'Unterseen, la nuit. |
| 237 Dechantereine. | Une corbeille de roses (gouache). |
| 238 Decaisne. | Le mari malade. |
| 239 Delattre. | Tête de chien bouledogue. |
| 340 Destailleurs. | Trois vues d'Amboise (lavis). |
| 241 Diday. | Vue prise dans l'Oberland (Suisse). |
| 242 » | Étude de paysage. |
| 243 Doquin. | Des fruits. |
| 244 Drolling. | Marchande de pommes tombée dans la neige. |
| 245 Duboc. | Vue prise dans la plaine de Mustapha-Pacha. |
| 246 Dubois. | Érection de l'obélisque de Luxor. |
| 247 Dubois (Théod.) | Une marine. |
| 248 Ducis. | Mlle de la Vallière et Mme de Thémines. |
| 249 Duclaux. | Une chaise de poste attaquée par des voleurs. |
| 250 Dubois Drahonnet. | Louise-Marie et Ferdinand d'Orléans. |
| 251 » | Duc de Nemours et princesse Clémentine. |
| 252 » | Ducs de Penthièvre, Montpensier et d'Aumale. |
| 253 Dupré. | La Prière. |
| 254 Duval Lecamus. | La bénédiction des orphelins. |
| 255 Fauvelet. | Nature morte et raisins. |
| 256 Fergola. | Paysages et sites de Naples. |
| 257 Finart. | Arabes et Bédouins. |
| 258 » | Halte de mameluks. |
| 259 » | Halte de mameluks. |
| 260 Flandin (Eugène). | Prise de Saint-Jean d'Ulloa. |
| 261 » | Prise de Constantine. |

| | *Auteurs.* | *Sujets des tableaux.* |
|---|---|---|
| 262 | Flandin (Eugène). | Vue prise à Tivoli, près Rome. |
| 263 | Fleury (L.) | Vue prise sur les bords de la Marne. |
| 264 | » | Vue prise près de Naples. |
| 265 | » | Vue de la ville de Loches. |
| 266 | Fontaine. | L'arc de Titus, à Rome. |
| 267 | Foussereau. | Des chevaux dans une écurie. |
| 268 | Garneray (H.). | Porte d'entrée à Dreux. |
| 269 | Garneray (L.). | L'île d'or en Chine. |
| 270 | Garneray. | Une marine (gouache). |
| 271 | Gassies. | L'église Saint-Nicolas, à Boulogne. |
| 272 | » | Un chef arabe réclamant un esclave. |
| 273 | Genaro. | La Giralda, tour arabe à Séville. |
| 274 | Gérard. | Les trois âges de l'homme. |
| 275 | » | Daphnis et Chloé. |
| 276 | Gérard (Mlle). | Madame de Monjoie (pastel). |
| 277 | » | Le prince Philippe (pastel). |
| 278 | Géricault. | Un Grec dans une batterie. |
| 279 | » | Un mameluk. |
| 280 | Gilbert. | La frégate *la Thétis* (gouache). |
| 281 | » | Navires courant devant le vent. |
| 282 | Gingembre. | Halte d'Arabes et charge de hussards. |
| 283 | Girardet. | Vue prise à Caprée. |
| 284 | Gosse. | L'adoration des Mages. |
| 285 | Granet. | Mlle de la Vallière aux Carmélites. |
| 286 | » | La mort de Jacone. |
| 287 | » | La mort de saint Antoine. |
| 288 | » | Les premiers chrétiens à Rome. |
| 289 | » | Un repas de moines. |
| 290 | » | Intérieur de cuisine italienne. |
| 291 | Grégorius. | Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, copie |
| 292 | Gros (Louis). | Paysages d'après Bertin. |
| 293 | » | Cabanes près Mexico. |
| 294 | » | Route de Vera-Cruz à Mexico. |
| 295 | Gudin. | Maison de sir Pocoke, à Twickenham. |
| 296 | » | Vue de la plage, à Sidi-el-Feruch. |
| 297 | » | Vue de la ville de Caen. |
| 298 | » | Vue prise dans le parc de Neuilly. |
| 299 | » | Vue prise dans le parc de Neuilly (esquisse). |
| 300 | » | Vue prise dans le parc de Neuilly (esquisse). |
| 301 | » | Vue prise dans le parc de Neuilly (esquisse). |

| | *Auteurs.* | *Sujets des tableaux.* |
|---|---|---|
| 302 | Gudin. | Vue prise dans le parc de Neuilly (esquisse). |
| 303 | » | Vue prise dans le parc de Neuilly (esquisse). |
| 304 | » | Une pleine mer. |
| 305 | » | Un gros temps. |
| 306 | » | Route de Staouelli en Afrique. |
| 307 | » | Dieppe près de la vallée d'Arques. |
| 308 | Gué. | Village en Auvergne. |
| 309 | » | Vue du Puy-de-Dôme. |
| 310 | » | Ancien presbytère à Bordeaux. |
| 311 | » | Village en Auvergne. |
| 312 | » | Un pont dans un paysage (gouache). |
| 313 | Héroult. | Naufrage en pleine mer. |
| 314 | Hersent. | Le duc d'Orléans, fils du roi, en artilleur. |
| 315 | » | Le duc d'Aumale en voltigeur. |
| 316 | » | La reine des Belges enfant. |
| 317 | » | La reine des Français, en pied, petite dimension. |
| 318 | » | La princesse Marie. |
| 319 | » | Le roi des Français, en pied, petite dim. |
| 320 | Hostein. | La vallée de la Saône. |
| 321 | » | Environs de Thénon-en-Chamblais. |
| 322 | Hubert (J.). | Des eaux dans un paysage (gouache). |
| 323 | » | Paysages et eaux (gouache). |
| 324 | Humbert. | Études d'animaux. |
| 325 | Isabey (E.). | Un port de mer (gouache). |
| 326 | Jacques. | Le roi des Français, miniature. |
| 327 | » | Soldat blessé (gouache). |
| 328 | Johannot. | M^lle de Montpensier devant Orléans. |
| 329 | Joinville. | Paysage. |
| 330 | » | Vue générale de la marine, à Palerme. |
| 331 | » | Vue prise à Mar-Dolce. |
| 332 | » | La place Marine à Palerme. |
| 333 | » | La rade de Palerme. |
| 334 | » | Un clair de lune. |
| 335 | Jolivard. | Vue prise dans les Pyrénées. |
| 336 | Jules André. | Vue prise près de Châteauroux. |
| 337 | Jubanton. | Louis XI et Crèvecœur. |
| 338 | Justin Ouvrié. | Hospice du mont Saint-Bernard. |
| 339-340 | » | Deux vues de la cathédrale d'Anvers. |
| 341 | » | Une vue de Londres. |

| *Auteurs.* | *Sujets des tableaux.* |
| --- | --- |
| 342 Kellin. | Un intérieur de ville. |
| 343 » | Façade d'une église. |
| 344 Kuwaseg. | La chasse aux chamois. |
| 345 Kramer. | Travaux de fortification. |
| 346 Lacaze. | Richard en Palestine. |
| 347 Lamy (Eug.). | Prise de Constantine (gouache). |
| 348 » | Duc d'Orléans à cheval (gouache). |
| 349 » | Duc de Nemours à cheval. |
| 350 Langlois (Mme). | Une place publique. |
| 351 Lapito. | Le lac de Brientz et celui de Brienne (gouache). |
| 352 » | Vue prise aux environs de Moustier. |
| 353 » | Pêcheurs dans le golfe de Gênes. |
| 354 Larivière. | Un nègre sauvant des enfants (Martinique). |
| 355 Laurent. | Page se parant de vieilles armures. |
| 356 » | Cendrillon après le bal. |
| 357 » | Une rivière dans un paysage. |
| 358 Lebihanc. | Un pont en fil de fer. |
| 359 Leblanc. | Entrée d'une église de Florence. |
| 360 Lebrun (Mme). | Sa Majesté Marie-Christine, reine des Deux-Siciles. |
| 361 Lecointe. | L'enfant prodigue. |
| 362 Lecomte (H.). | Des cavaliers cuirassés. |
| 363 Leloir (Mme). | La terrasse (gouache). |
| 364 Lepaulle. | Intérieur d'une chambre du temps de Louis XIV. |
| 365 Leprince (X.). | L'abri champêtre. |
| 366 » | Le modèle à la lampe. |
| 367 Loubon. | Paysage. |
| 368 » | Convoi de bestiaux. |
| 369 Lemoine (Victoire). | La princesse de Lamballe. |
| 370 Mansson. | L'église de Saint-Pierre, à Caen (gouache). |
| 371 » | Le supplice de Jeanne d'Arc (gouache). |
| 372 Marsaud. | La marchande de poissons. |
| 373 Maugendre. | Vue de la cathédrale d'Amiens. |
| 374 Mayer. | Fiske bottenden Voagoe. |
| 375 » | Le cap Nord. |
| 376 Mercey. | Chaumière normande. |
| 377 Meyer. | Naufrage d'un bateau pêcheur. |
| 378 Michallon. | Les glaciers de Gründerwald. |

| *Auteurs.* | *Sujets des tableaux.* |
|---|---|
| 379 Michallon. | Cascades en Auvergne. |
| 380 » | Ruines du temple de Vénus. |
| 381 » | Rivière en Auvergne. |
| 382 » | Palais de la reine de Naples |
| 383 » | Le chêne de la reine Blanche. |
| 384 » | Paysanne romaine assise. |
| 385 » | Paysanne romaine. |
| 386 » | Cascade de Terny. |
| 387 » | Un musulman. |
| 388 » | Le tombeau de Virgile. |
| 389 » | Mazocchi, chef de brigands. |
| 390 » | Romaine filant unfuseau. |
| 391 Milet. | La reine des Français. |
| 392 » | Madame, sœur du roi. |
| 393 Milon. | Une entrée de la ville de Rouen. |
| 394 Modenais. | Le mont Genève. |
| 395 » | Le palais de bois. |
| 396 Monthelier. | Intérieur de l'atelier de Truchot. |
| 397 Monvel. | Intérieur de cuisine. |
| 398 Monvoisin. | Paysanne jouant avec un chevreau. |
| 399 Morel Fatio. | Marine. |
| 400 Moret. | Une chute d'eau. |
| 401 Morin. | Promenade de mendiants. |
| 402 O'Connor. | Vue prise dans le mont Oriel. |
| 403 » | Vue des environs de Bruxelles. |
| 404 » | Deuxième vue des environs de Bruxelles. |
| 405 Omeganck. | Mouton broutant un roseau. |
| 406 Orschvilliers (d'). | Vue d'une ville (gouache). |
| 407 » | Paysage (gouache). |
| 408 Peltier. | Un paysage (gouache). |
| 409 » | Le Furstenberg sur le Rhin (gouache). |
| 410 Petit. | Le Phénix, cheval bai. |
| 411 » | L'Ardent, cheval blanc. |
| 412 Picot. | Le roi et la princesse Marie, en pied, petit. |
| 413 Platania. | Une dame (pastel). |
| 414 Prevôt Dumarchais. | Le pavillon de Flore, aux Tuileries. |
| 415 Ramelet. | La fête de la maîtresse d'école. |
| 416 Regnauld. | Hector au char d'Achille. |
| 417 Regny (de). | Une famille de pêcheurs. |
| 418 » | Vue de Naples. |

| | *Auteurs.* | *Sujets des tableaux.* |
|---|---|---|
| 419 | Reynolds. | Le père du roi, en pied, petite dimension. |
| 420 | Richard (T.). | Un pâturage. |
| 421 | Ricois. | Vue du château de Saint-Leu. |
| 422 | Rigaud. | Le régent, grand buste. |
| 423 | Robert (Léopold) | L'improvisateur napolitain. |
| 424 | Robert (A.). | Vue de la forêt de Fontainebleau. |
| 425 | Rocco. | La reine de Naples. |
| 426 | » | Henri IV. |
| 427 | Rondel. | Deux enfants (pastel). |
| 428 | Ronmi. | Pont naturel en Virginie. |
| 429 | Roqueplan. | Marée d'équinoxe. |
| 430 | Roubaud. | Une scène en Afrique. |
| 431 | Roulin. | Une apothéose de la princesse Marie (gouache.) |
| 432 | Rubio. | Paysanne des environs de Rome. |
| 433 | Rudder. | Gringoire à la Bastille (gouache). |
| 434 | Sablet. | Un Grec en grand costume. |
| 435 | Scheffer. | Marguerite. |
| 436 | » | Laissez approcher les enfants près de moi. |
| 437 | » | Faust. |
| 438 | Schnetz. | Combat d'avant-poste. |
| 439 | Sebron. | Vue de la ville de Lucerne. |
| 440 | » | Souvenirs des Alpes. |
| 441 | » | Vue de l'Escaut près d'Anvers. |
| 442 | Senave. | La chambre d'un cordonnier. |
| 443 | Silvestre. | Trompe-l'œil (lavis). |
| 444 | Siméon Fort. | Une forêt. |
| 445 | » | Vue de la cathédrale d'Anvers. |
| 446 | » | Vue du lac de Lucerne. |
| 447 | Smargiassi. | Marine (esquisse). |
| 448 | » | Marine (esquisse). |
| 449 | » | Marine (esquisse). |
| 450 | » | Marine (esquisse). |
| 451 | » | Port de mer (esquisse). |
| 452 | » | Au bord de la mer (esquisse). |
| 453 | » | Vue de Saint-Pierre de Rome (esquisse). |
| 454 | Storelli père. | Sommet du mont Cenis. |
| 455 | Strubberg. | Vue prise dans les Vosges. |
| 456 | » | Une scène de chasse. |

| *Auteurs.* | *Sujets des tableaux.* |
|---|---|
| 457 Tardieu. | La servante de Palaiseau. |
| 458 Thierry (J.). | Guerriers en embuscade. |
| 459 Thierriat. | Le cloître de Saint-André-le-Bas. |
| 460 Thuillier. | Des moines dans un paysage. |
| 461 Triqueti. | Une dame faisant l'aumône. |
| 462 » | Isabeau de Bavière portée à Saint-Denis. |
| 463 Turpin de Crissé. | Le château de l'OEuf, la nuit. |
| 464 » | Le château de l'OEuf, le jour. |
| 465 » | Le palais Cavalli, à Venise. |
| 466 » | Le Champignon, rocher volcanique. |
| 467 Valentin. | Un petit saint Jean (pastel). |
| 468 Vanloo (A. M.). | La duchesse de Chartres, portrait. |
| 469 Vanspandonck. | Giroflées rouges. |
| 470 » | Une branche d'acacia. |
| 471 » | Branches de groseillier et de cerisier. |
| 472 » | Pavots. |
| 473 » | Narcisses. |
| 474 » | Tubéreuses. |
| 475 » | Chiens et hiboux. |
| 476 » | Cinq chiens divers. |
| 477 » | Etudes de feuilles. |
| 478 » | Un chien lévrier. |
| 479 Van Os. | Fruits et fleurs. |
| 480 » | Fruits et fleurs. |
| 481 Verboeckhoven. | Marine aux environs de Blankemberg. |
| 482 Vernet (Horace). | Champ de bataille de Waterloo. |
| 483 » | Prise d'une porte de Constantine. |
| 484 » | Etable à vaches à Sèvres. |
| 485 Vigneron. | L'Enfant abandonné. |
| 486 » | Les apprêts d'un mariage. |
| 487 Violet Leduc. | Vue de Venise (gouache). |
| 488 Visserat. | Une place publique. |
| 489 Vivone. | Vue d'un palais au pied des montagnes. |
| 490 » | Intérieur de chapelle. |
| 491 Watelet. | Le canal de Bruges. |
| 492 » | Paysage dans le royaume de Naples. |
| 493 Wild (W.). | Vue de Venise. |
| 494 Wickemberg. | Paysage et animaux. |
| 495 Wheatley. | La marchande de primeroses (gouache). |
| 496 Winterhalter. | Le comte de Paris (gouache). |

A cette nomenclature des peintures détruites le 24 février au Palais-Royal et à Neuilly, il convient d'ajouter cent cinquante-six ouvrages dont les noms d'auteurs sont inconnus et qui se divisaient ainsi :

81 tableaux à l'huile.
21 gouaches et pastels.
10 aquarelles et lavis.
44 miniatures.

Cinquante et un dessins encadrés de divers maîtres ont disparu en même temps que les tableaux.

Enfin deux cent douze épreuves de choix, gravures ou lithographies, ont péri avec leurs cadres dans les deux palais dévastés.

Les bandes du 24 février 1848 ont donc détruit en quelques heures au Palais-Royal et à Neuilly, une galerie tout entière comprenant *neuf cent quatorze* œuvres d'art, tableaux, dessins ou gravures.

D'autres tableaux en grand nombre ont été crevés ou endommagés. M. le comte de Montalivet en a fait dresser également l'état pour servir à l'histoire du 24 février.

Pour connaître toute l'étendue des pertes que l'on a faites au 24 février, il faut ajouter, à la triste énumération qui précède, un grand nombre d'objets d'art en marbre, en bronze, en argent, en mosaïques, qui ont été brisés ou endommagés au Palais-Royal et à Neuilly. Il n'en existe pas d'état régulier et complet. Nous citerons seulement quelques-unes de ces œuvres perdues ou mutilées, et nous nous bornerons à faire remarquer que nous négligeons ainsi une valeur assez considérable que nous aurions pu faire entrer en ligne de compte :

| | |
|---|---|
| Barre. | François Ier, roi des Deux-Siciles, statuette en bronze. |
| Debay. | Talma en Léonidas, statue en marbre. |
| Duret. | Invention de la lyre, statue en marbre. |
| » | Femme coiffée en cheveux, buste en marbre. |
| Dumont. | Leucothoé et Bacchus, groupe en marbre. |
| Flatters. | Une femme coiffée avec des fleurs, buste en marbre. |
| Foyatier. | Le duc d'Orléans, régent, statue en marbre. |
| » | Amaryllis faisant répéter l'écho, statue en marbre. |

| | |
|---|---|
| Franconi. | Vénus accroupie, statue en marbre. |
| Houdon. | Voltaire, buste en marbre. |
| Kinstein. | Des cerfs, tableau en argent repoussé. |
| » | Une chasse, tableau en argent repoussé. |
| Jacquot. | Amour à cheval sur un cygne, groupe en marbre. |
| Seurre. | Léda, statuette en marbre. |
| Sotto. | Incendie de Hambourg, bronze. |

L'ensemble des pertes connues que nous venons d'énumérer a été l'objet d'une évaluation régulière établie par M. Bélot, ancien conservateur des tableaux du domaine privé. Voici le résumé de son travail :

| | | |
|---|---|---|
| Tableaux dont il ne reste plus de trace | Palais-Royal. | 361,660 fr. |
| | Neuilly. . . | 259,220 |
| Tableaux crevés ou endommagés (évaluation de leur restauration) | Palais-Royal. | 12,000 |
| | Neuilly. . . | 24,000 |
| Évaluation des bordures et des glaces. . . . . . | | 50,000 |
| Sculptures détruites ou endommagées. . . . . . | | 61,900 |
| Total de l'évaluation des objets d'art détruits ou mutilés le 24 février (2e catégorie). . . . . . . . . . | | 768,780 fr. |

*N. B.* Parmi les objets d'art à jamais anéantis par la catastrophe de février 1848, il en est un certain nombre que nous n'avons pas dû comprendre dans notre travail. Nous devons du moins leur consacrer un souvenir, ou plutôt un hommage. Nous voulons parler de nombreux ouvrages d'art dus aux princes et aux princesses de la maison d'Orléans. Soixante-cinq d'entre eux ont disparu, parmi lesquels des fleurs par la reine Marie-Amélie, une tête de jeune Grec par le duc d'Orléans, et une Jeanne d'Arc peinte par la princesse Marie.

# CHAPITRE II

## LA RÉPUBLIQUE DE 1848.

INSTALLATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — Le drapeau rouge. — M. de Lamartine menacé de mort. — La garde mobile. — Les idées nouvelles politiques et sociales. — Abolition de la peine de mort. — *Confiance! confiance!* par M. E. de Girardin. — M. de Lamartine à l'Opéra. — M. de Lamartine veut sauver les anciens ministres et la famille royale. — M. de Lamartine chez M. le comte de Montalivet. — — M. Kroker et M. de Lamartine. — Nouvel assaut pour l'organisation du travail. — LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA RÉPUBLIQUE. — LES FINANCES SOUS LA RÉPUBLIQUE. — Une brochure sur les finances, par M. Achille Fould. — LES JOURNÉES DE JUIN. — Deux épisodes. — ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Le général Cavaignac. — Le prince Louis-Napoléon. — Mes relations et ma conduite politique sous la présidence de la république. — La loi du 31 mai. — Je reçois de justes reproches à l'Élysée.

### INSTALLATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Le gouvernement provisoire proclamé à la Chambre des députés se composait de MM. Dupont (de l'Eure), de Lamartine, Arago, Marie, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin et Crémieux. On voulut d'abord conduire M. de Lamartine dans le palais du président de la Chambre, pour y installer le gouvernement provisoire : « Non ! non ! dit-il, à l'hôtel de ville, au milieu du peuple ! »

On raconte qu'à l'instant où la Chambre des députés discutait la question de la régence, une jeune fille parut devant le Palais-Bourbon, à cheval, tenant un drapeau rouge, où était écrit : *Vive la république* [1]!

[1] *Histoire des trois journées de Février* 1848, par M. Eugène Pelletan.

MM. Dupont (de l'Eure) et Arago montèrent dans un cabriolet de place. M. de Lamartine marchait seul à pied, entouré de quelques membres de l'Assemblée, de gardes nationaux, et d'une foule de femmes, d'enfants battant des mains, brandissant des armes, et poussant par moments des cris confus.

M. Crémieux vint bientôt se joindre à M. de Lamartine. M. Crémieux, d'une petite taille, marchait à la tête d'une colonne d'environ six cents hommes, dont deux ou trois cents étaient à peine armés. Une compagnie ou un escadron, attaquant ces bandes sans discipline, sans ordre, eût facilement dispersé cette garde improvisée d'un gouvernement nouveau.

Les dragons qui occupaient le quartier du quai d'Orsay en fermèrent les portes à l'approche de cet étrange cortége. M. de Lamartine, exténué depuis le matin de pensées, de paroles et d'actions, s'approcha de la grille : « Soldats, dit-il aux dragons, un verre de vin ! » On apporte une bouteille et un verre : « Amis ! s'écria M. de Lamartine, voilà le banquet ! Peuple et soldats, fraternisez ensemble avec moi ! » Et il but.

Au milieu du quai de la Mégisserie, de nombreuses barricades arrêtent les voitures ; MM. Dupont (de l'Eure) et Arago, forcés de descendre de leur cabriolet, s'avancent soutenus, souvent portés, par M. Emmanuel Arago et par quelques-uns de ses amis.

« En tournant le quai sur la place de Grève, les membres du gouvernement provisoire se trouvent noyés dans une mer d'hommes : la place entière, ainsi que les ponts et le large quai dont elle est bordée, étaient couverts d'une foule tellement compacte, qu'il paraissait impossible

de la traverser. Les cris de *Place au gouvernement!* se perdaient dans la rumeur immense qui s'élevait de cette multitude. Des coups de fusil éclataient çà et là sur le glas continu du tocsin battant dans les tours de la cathédrale et dans les clochers environnants. Des clameurs prolongées succédaient au retentissement sec des coups de feu; puis, des rugissements, des murmures sourds et inintelligibles, sortaient des vomitoires de l'hôtel de ville, mêlés au tintement des vitres brisées sur les pavés et au choc des crosses de fusil dans les mains des combattants.

» Les premières foules que le gouvernement essaya de percer regardaient avec des yeux effarés et sourcilleux ces députés inconnus, venant, au nom d'une Chambre vaincue, se précipiter sans armes au milieu du peuple, et prendre la direction d'une victoire remportée contre eux. Elles les coudoyaient avec rudesse, leur tournaient le dos avec dédain et refusaient de leur ouvrir le passage [1]. »

Le gouvernement provisoire arrive enfin sur la place de Grève, après avoir couru bien plus de dangers encore que n'en avait couru Louis-Philippe, lorsqu'en 1830 il se rendit à l'hôtel de ville, protégé cependant par le général la Fayette. Le peuple était déjà maître de la place : elle était fermée par de fortes barricades et jonchée de blessés, de morts, de cadavres de chevaux ; quatre pièces de canon étaient braquées contre la grille.

Lorsque les membres du gouvernement provisoire eurent pu pénétrer par la porte d'entrée surmontée de la

[1] *Histoire de la Révolution de* 1848, par A. de Lamartine, Ier volume, page 231.

statue de Henri IV, le torrent d'hommes armés qui remplissait les cours intérieures et les escaliers, pour être resserré dans un espace plus étroit, n'en était que plus impétueux. Dans la première cour intérieure, des chevaux enlevés à la cavalerie, encore sellés et bridés, mais libres, se cabraient aux détonations des armes à feu que quelques combattants déchargeaient sous les voûtes des galeries.

Dans une des grandes salles de l'hôtel de ville, une foule compacte et entassée nommait aussi un gouvernement provisoire ; des orateurs, montés sur une table, le pistolet à la main, proclamaient des noms tantôt applaudis, tantôt rejetés.

Quatre gouvernements provisoires s'étaient constitués à la même heure dans Paris : le premier à la Chambre des députés; le deuxième, dans les bureaux du *National;* le troisième, dans une des grandes salles de l'hôtel de ville; la quatrième, à la préfecture de police, où les sectionnaires des Droits-de-l'Homme organisaient la *Commune de Paris.* Après bien des luttes, des hésitations et des menaces, ces quatre gouvernements se confondirent en un seul, ainsi composé : MM. Dupont (de l'Eure), président, de Lamartine, Arago, Marie, Crémieux, Ledru-Rollin, Armand Marrast, Garnier-Pagès, Louis Blanc, Albert (ouvrier), et Flocon.

Cette liste définitive fut répandue à profusion dans Paris, et les noms respectés de plusieurs des membres du gouvernement provisoire, ceux de MM. de Lamartine et Marie surtout, calmèrent un instant les frayeurs publiques. Le nom d'Albert, ouvrier, aux yeux d'un grand nombre, semblait tout à la fois une justice et une garan-

lie. Mais avant que ce gouvernement fût définitivement constitué, MM. Dupont (de l'Eure), de Lamartine, Arago, Ledru-Rollin, Marie, entrèrent tour à tour au hasard dans des salles et dans des chambres inconnues : partout la foule armée, des blessés expirant sur la paille, des orateurs, montés sur des meubles ou sur les rebords des fenêtres, hurlant des motions d'extermination. Toute réunion des membres du gouvernement provisoire, tout silence, tout isolement, toute délibération collective et, par conséquent, toute action étaient impossibles. Le désespoir s'emparait de ces hommes honnêtes et courageux. « Ils tremblaient que la nuit n'arrivât avant qu'ils fussent parvenus à se faire reconnaître et accepter du peuple. Pendant une nuit pareille, avec une foule d'hommes armés, ivres de poudre; en l'absence de tout gouvernement, dans une capitale d'un million d'âmes, le combat, le meurtre, l'incendie, pouvaient s'étendre et se perpétuer! Les membres du gouvernement provisoire acclamés à la Chambre des députés flottaient à la merci de leur lassitude, de leur impuissance et de leurs angoisses. Leur voix s'épuisait à demander le silence, un lieu de refuge contre le tumulte, une table, une plume, une feuille de papier, pour lancer au peuple, par les fenêtres, un mot de salut, un signe d'autorité. »

Un employé de la préfecture de Paris, M. Flottard, les conduisit à l'extrémité d'un corridor; une petite porte fut enfoncée. Ils pénétrèrent dans un cabinet étroit, meublé d'une table et de quelques chaises. Quelques volontaires armés en gardèrent l'entrée. « Le conseil s'assit autour de la petite table au fracas des coups de feu dans les fenêtres, au mugissement de la place, au bruit des

vitres brisées par les crosses de fusil et des portes enfoncées sous le poids des masses [1]. »

A MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Ledru-Rollin, Marie, Crémieux, Garnier-Pagès, de Lamartine, accoudés sur le bois nu de la table étroite du conseil, vinrent bientôt se joindre MM. Flocon, Louis Blanc, Marrast et Bastide, puis des députés, des maires de Paris, des colonels de la garde nationale, des journalistes de toutes les oppositions.

Les portefeuilles ministériels furent distribués. Ni délibération, ni scrutin : tout se fit de concert et d'acclamation. M. Dupont (de l'Eure) fut nommé président du conseil et du gouvernement provisoire; M. de Lamartine, ministre des affaires étrangères; M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur ; M. Bethmont, ministre du commerce et de l'agriculture; M. Crémieux, ministre de la justice; M. Marie, ministre des travaux publics; M. Arago, ministre de la marine; le général Subervie, ministre de la guerre; M. Goudchaux, ministre des finances; M. Carnot, ministre de l'instruction publique.

MM. Marrast, Flocon, Pagnerre et Louis Blanc furent nommés secrétaires du gouvernement provisoire.

« Leurs noms, placés d'abord au bas des décrets avec ce titre de secrétaires, se rapprochèrent insensiblement des noms des membres du gouvernement provisoire eux-mêmes. Ils s'élevèrent par empiétement sur la page jusqu'à un rang qui ne leur appartenait pas d'abord. Personne ne contesta cette usurpation. Sur quel titre légal aurait pu s'appuyer le gouvernement pour écarter ces nouveaux venus? Il n'avait pour titre que sa propre

[1] *Histoire de la Révolution de Février* 1848, par A. de Lamartine.

surpation sur l'anarchie et son courage à se jeter entre guerre civile et le peuple. Les autres en avaient au-nt. On leur fit place dans l'audace et dans le danger [1]. »

M. Pagnerre resta seul secrétaire du conseil. M. Barhélemy Saint-Hilaire lui fut adjoint.

Républicains d'ancienne date, MM. Buchez et Recurt rganisent la mairie de Paris, M. de Courtais, gentilomme du Bourbonnais, ancien officier de la garde oyale, député, est nommé commandant général de la arde nationale de Paris.

Les affamés de trois jours à nourrir, les blessés à soiner, les morts à reconnaître et à ensevelir, des soldats protéger et à faire rentrer dans la discipline; les ar-nes, les chevaux, à sauver; les monuments publics, pa-ais, musées, hôtels ministériels, édifices religieux, à dé-endre contre l'insulte, le pillage et l'incendie; trois cent nille hommes à calmer, à pacifier, à faire refluer dans es ateliers et dans les faubourgs : telle était la tâche u'avaient résolûment acceptée les membres du gouver-ement provisoire, trop clairvoyants pour n'en avoir pas nesuré du premier coup d'œil les difficultés immenses, nais trop courageux et trop humains pour reculer devant ne si grande responsabilité.

Les élèves de l'École polytechnique, ceux de l'École de Saint-Cyr, ceux de l'École normale, sous les ordres du gouvernement provisoire, recrutant facilement çà et là les volontaires, des ouvriers que leur parole disciplinait, se multipliaient au milieu du chaos pour rétablir l'ordre

[1] *Histoire de la Révolution de Février* 1848, par A. de Lamartine, er volume, page 242.

et pour sauver la société. Ils bivouaquaient sur les places, à l'embranchement des rues, aux débarcadères des chemins de fer, rétablissaient les rails, éteignaient les incendies naissants, défendaient les imprimeries du sac et du pillage. Un élève de l'École polytechnique, pour préserver les bureaux du *Constitutionnel,* un instant menacés, eut bientôt amené un groupe d'hommes armés qui n'avaient pas mangé depuis vingt-quatre heures. On les réchauffa et on les nourrit. Je fus frappé de l'énergie du dévouement de ces hommes dès qu'ils avaient une consigne à défendre. La discipline militaire leur donnai à l'instant la dignité, le cœur du soldat. Il faut honorer même à plusieurs années de distance, les immenses services rendus avec autant d'abnégation que de désintéressement à la propriété, à la société, à la civilisation.

M. de Lamartine improvise des proclamations avec u cœur rempli d'amour du bien public.

Cependant des flots de peuple vêtu de tous les costumes, hérissé de toutes armes, inondent les perrons, le vestibules, les escaliers, les cours et les salles de l'hôte de ville. Des cadavres, apportés aux flambeaux, sont salués par la foule ; des orateurs cherchent vainement jeter quelques mots saisissables à ce tumulte sans nom que je n'essayerai pas de décrire. Les membres du gouvernement provisoire, même dans l'étroit cabinet où i avaient pu se réfugier, parvenaient avec peine à obteni un moment de silence, à reconquérir un siége autour d leur table et le moindre espace entre les spectateurs eux. Plus d'une fois la foule brisa les portes, renversa le siéges du conseil. Les cris : *Vive la république !* éclataie parmi les combattants, parmi les masses descendues d

ıubourgs. Dans leur dictature périlleuse, les membres u gouvernement provisoire prirent l'initiative hardie, uoique temporaire, de la république. Le drapeau tricoıre est arboré à une fenêtre, et l'on jette à la foule des ntaines de petits morceaux de papier sur lesquels on sait : « La république est proclamée! »

Toutefois, autour du gouvernement provisoire la disorde croissait, l'insurrection s'aggravait. Sept fois, dans ı soirée du 24 février, M. de Lamartine avait quitté la lume et s'était élancé, suivi de quelques dévoués ciyens, dans les corridors, sur les paliers, jusque sur les ıarches de l'hôtel de ville, pour demander à ces masses ésordonnées l'obéissance et le respect de l'autorité. Reçu 'abord avec des imprécations et des murmures, cet oraur infatigable écartait à droite et à gauche les sabres, s poignards, les baïonnettes brandis par des mains garées; il finissait par s'improviser une tribune et par ıire éclater les applaudissements.

Bientôt une fusillade, dirigée contre les fenêtres et ontre les volontaires qui s'opposaient à des invasions ouvelles, se fait entendre. M. de Lamartine sort encore; uelques gardes nationaux, quelques élèves de l'École olytechnique, quelques intrépides citoyens, luttent orps à corps avec les envahisseurs. « Lamartine est un aître! — N'écoutez pas Lamartine! — A bas l'endorıeur! — A la lanterne les traîtres! — La tête! la tête e Lamartine! » crient quelques forcenés, dont il reousse du coude les armes en passant. « Ma tête, citoyens, ur dit-il, plût à Dieu que vous l'eussiez tous en ce ıoment sur vos épaules : vous seriez plus calmes et plus ıges, et l'aurore de votre révolution se ferait mieux! »

A ces mots, les imprécations se changent en éclats de rire, et les menaces de mort en serrements de mains.

Mais pendant que l'agitation s'apaisait d'un côté, elle bouillonnait de l'autre. L'hôtel de ville semblait menacé d'une explosion. Dans l'immense salle Saint-Jean, sur une estrade érigée en tribune, à la clarté de lampes et de lustres, les orateurs se succédaient et se dépassaient en violence, agitant la question du choix d'un gouvernement. Le cabinet où se tenait le gouvernement provisoire, barricadé à l'intérieur, est assiégé : une première porte vole en éclats; une seconde porte va être enfoncée. Une sorte de capitulation s'établit : on annonce que Lamartine va s'aboucher avec le peuple, qu'il va le haranguer et le convaincre des intentions du gouvernement. Lamartine, à demi étouffé, sort entouré de quelques amis qui lui frayent un passage... Reviendra-t-il vainqueur ou vaincu?

Au milieu de bouffées de chaleur humaine, de clameurs fiévreuses et frénétiques, M. de Lamartine est jeté, pour ainsi dire, sur l'estrade de la salle Saint-Jean. Plusieurs orateurs se pressent autour de lui à droite et à gauche.

« Citoyens, s'écrie-t-il, pourquoi m'avez-vous appelé?

— Pour savoir de quel droit vous vous érigez en gouvernement du peuple, et pour connaître si nous avon affaire à des traîtres, à des tyrans, ou à des citoyens dignes de la confiance de la révolution, répondent quelques voix du fond de l'auditoire.

— De quel droit nous nous érigeons en gouvernement réplique M. de Lamartine, en s'avançant et en se découvrant hardiment aux regards, aux murmures, aux armes Du droit du sang qui coule, de l'incendie qui dévore vo

édifices, de la nation sans chef, du peuple sans guides, sans ordre, et demain, peut-être, sans pain! du droit des plus dévoués et des plus courageux! Citoyens, puisqu'il faut vous le dire, du droit de ceux qui livrent les premiers leur âme aux soupçons, leur sang à l'échafaud, leur tête à la vengeance des peuples ou des rois, pour sauver leur nation? Nous l'enviez-vous, ce droit? Vous l'avez tous! Prenez-le comme nous : nous ne vous le disputons pas. Vous êtes tous dignes de vous dévouer au salut commun. Nous n'avons de titre que celui que nous prenons dans nos consciences et dans vos dangers. Mais il faut des chefs au peuple tombé d'un gouvernement dans un interrègne. Les voix de ce peuple, vainqueur et tremblant de sa victoire au foyer même du combat, nous ont désignés, nous ont appelés par nos noms : nous avons obéi!... Voulez-vous donc prolonger un scrutin terrible et impossible au milieu du sang et du feu? Vous en êtes les maîtres; mais le sang et le feu retomberont sur vous, et la patrie vous maudira!

— Non! non! non! s'écrient des voix, déjà touchées et ramenées par cet abandon de tout droit légal et par cette invocation au droit du seul dévouement. — Si! si! répondent d'autres voix plus obstinées. — Ils n'ont pas le droit de nous gouverner : ils ne sont pas du peuple, ils ne sortent pas des barricades; ils sortent de cette assemblée vénale où ils ont respiré l'air empesté de la corruption. — Ils ont protesté contre la corruption, disent les uns. — Ils y ont défendu la cause du peuple, disent les autres. — Eh bien, qu'ils déclarent au moins quel gouvernement ils prétendent nous donner, s'écrient les modérés. Nous avons renversé la monarchie, nous avons

conquis la république : que Lamartine s'explique, veut-il ou non nous donner la république?

— Eh bien! c'est vous qui l'avez dit : vous serez république, si vous êtes aussi dignes de la conserver que vous avez été héroïques pour la conquérir. (La salle, les cours, les voûtes, les vestibules, frémissent à l'écho prolongé des applaudissements.)

— Mais, ajoute M. de Lamartine, il faut que la république soit sanctionnée par une expression souveraine du suffrage universel.

— Oui! oui! c'est juste! c'est juste! Paris est la tête, Paris doit guider et non opprimer les membres. — Vive la république! Vive le gouvernement provisoire! Vive Lamartine! »

A ces cris, M. de Lamartine descend triomphant de l'estrade, au milieu des applaudissements unanimes. L'estrade sur laquelle il était placé s'écroule; un blessé tombe évanoui à ses pieds. La foule s'ébranle, entraîne et dissémine dans les salles et sur les escaliers cette innombrable armée du peuple. Le gouvernement provisoire rentre en séance et s'empresse de signer des décrets.

Un nouvel assaut est cependant livré dès le lendemain au gouvernement provisoire : une colonne furieuse demande l'ordre d'aller à Vincennes, d'y prendre des fusils, et veut que le drapeau rouge soit arboré. Ce sont des combattants de la veille, encore couverts de la boue des barricades; quelques-uns sont blessés; plusieurs ont dépecé des chevaux tués et en portent des lambeaux au bout de leurs baïonnettes.

Dans la salle du Trône, où se rue cette foule nouvelle, deux rangées de cadavres gisent sur une litière de paille.

Ce spectacle semble exciter la colère des assaillants. M. de Lamartine tente un dernier effort; mais à peine a-t-il paru que les sabres sont levés sur sa tête, un jeune homme lui pose un pistolet sur la figure. M. de Lamartine demeure impassible. Son attitude et son calme commandent le silence.

« Citoyens, s'écrie-t-il, je vous ai parlé jusqu'ici en citoyen : eh bien, maintenant écoutez en moi votre ministre des affaires étrangères. Si vous m'enlevez le drapeau tricolore, vous m'enlevez la moitié de la force extérieure de la France ! Car l'Europe ne reconnaît que le drapeau de ses défaites et de nos victoires, dans le drapeau de la république et de l'empire. En voyant le drapeau rouge, elle ne croira voir que le drapeau d'un parti. C'est le drapeau de la France, c'est le drapeau de nos armées victorieuses, c'est le drapeau de nos triomphes qu'il faut relever devant l'Europe. La France et le drapeau tricolore, c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur, au besoin, pour nos ennemis !

» Songez combien de sang il vous faudrait pour faire la renommée d'un autre drapeau !

» Le drapeau rouge, d'ailleurs, je ne l'adopterai jamais, et je vais vous dire, dans un seul mot, pourquoi je m'y oppose de toutes les forces de mon patriotisme : c'est que le drapeau tricolore, citoyens, a fait le tour du monde avec la république et l'empire, avec vos libertés et vos gloires; et que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang du peuple. »

Cette entraînante péroraison désarme tous les bras, touche tous les cœurs. « Un des combattants qui entou-

rent Lamartine, la joue déchirée d'une balle, la chemise ouverte, la poitrine sanglante, se jette dans les bras du grand citoyen et l'embrasse en pleurant [1]. »

Ce furent les derniers flots de la tempête populaire qui vinrent se briser aux pieds de l'éloquent, du courageux et pathétique orateur. La foule se retira et ne se rendit point à Vincennes. M. Flocon demanda et obtint seul la soumission de la citadelle; la garnison reconnut la république.

A quelque intervalle de ces jours de péril, j'entendis la foule qui se pressait à l'Opéra crier : *Vive Lamartine!* au moment où il entrait dans une loge, et l'accueillir par d'enthousiastes applaudissements. Ovation bien méritée!... La riche bourgeoisie, et je pourrais dresser ici une longue liste de noms propres, avait donné, dans les rangs de la garde nationale, le signal de l'insurrection, en criant : *Vive la reforme!* M. de Lamartine et les membres du gouvernement provisoire qui l'entouraient ont réparé, autant qu'il a été en leur pouvoir, les folies, les fautes que la riche bourgeoisie avait commises, et ont du moins sauvé les fortunes et les personnes des plus grands dangers.

Si le dernier ministère sous lequel s'est écroulée la monarchie de Juillet, si MM. Duvergier de Hauranne et Thiers eussent trouvé dans leur cœur autant de résolution, d'intrépidité, pour conserver la régence à une mère et à un enfant qui leur étaient confiés, qu'en montrèrent MM. de Lamartine, Marie, Garnier-Pagès et tant d'autres pour élever un gouvernement nouveau sur des

[1] *Histoire des trois journées de Février* 1848, par Eugène Pelletan.

monceaux de ruines, que de mauvais jours, que de désastres eussent été évités ! que de larmes royales, que de larmes du peuple n'eussent point été répandues !

Bientôt il se forma à la préfecture de police comme un camp de soldats en costumes grotesques, mais d'où partaient des expéditions rapides, des consignes fidèlement exécutées. L'ordre commençait à sortir du désordre ; cependant l'autorité de M. Caussidière et de son monde était disputée par M. Sobrier, qui commandait aussi à un assez grand nombre d'hommes armés.

M. de Lamartine eut alors la pensée d'organiser une armée pour le service et pour la défense du gouvernement provisoire et de la capitale, en ouvrant les cadres de vingt-quatre bataillons à cette foule nombreuse de jeunes gens, d'enfants errants sur le pavé de Paris, sans pain et sans ouvrage, encore ivres des désordres et des combats dont ils avaient pris leur part. M. de Lamartine, sur un lambeau de papier commun et déjà couvert d'écritures, rédigea le décret qui instituait la garde mobile, et passa le papier à ses collègues, qui le signèrent sans discussion. Les enrôlements furent ouverts, toute la jeunesse se jeta en foule dans les rangs de cette nouvelle armée de la république. La garde mobile sauva Paris du désordre pendant quatre mois, et le cinquième elle contribua à sauver la société et la civilisation !

Le gouvernement provisoire commençait à peine à respirer, qu'il comprit la nécessité impérieuse d'établir la nouvelle république sur des idées. Il tint à prendre l'initiative de quelques grandes réformes, de quelques grandes améliorations administratives, politiques et sociales. Noble pensée d'hommes de bien, mais dont l'application

devait être entourée de difficultés, d'entraves, d'obstacles et de périls. On peut changer un gouvernement, on ne change pas une société en trois jours. On n'a pas même pu en trois années convertir la France à la république. La terreur seule peut soumettre les cœurs et les intérêts; mais les honnêtes gens placés à la tête du gouvernement provisoire, ou voulaient faire trop, ou étaient trop humains pour vouloir faire assez.

« Les uns proposèrent l'abolition instantanée de l'esclavage des noirs, qui souillait la morale même de nos lois et qui menaçait nos colonies d'une perpétuelle explosion;

» Les autres, l'abolition des lois de septembre;

» Ceux-ci, la fraternité proclamée en principe entre les peuples, pour abolir la guerre en abolissant les conquêtes;

» Ceux-là, l'abolition du cens électoral, ce matérialisme politique qui plaçait le droit de propriété au-dessus du droit de l'homme;

» Tous, le principe, non-seulement de l'égalité des droits, mais encore de la charité entre les différentes classes de citoyens; principe appliqué par toutes les institutions d'assistance, de secours, d'association, de bienfaisance, compatibles avec la liberté du capital et avec la sécurité des propriétés; première charité des gouvernements qui veulent conserver la société et protéger la famille[1]. »

Aidés de la parole habile de M. L. Blanc, soutenus à

[1] *Histoire de la Révolution de* 1848, par A. de Lamartine, volume I^er^, page 413.

l'avance par toutes les prédications d'une propagande fortement organisée, le socialisme et le communisme comprirent les réformes plus en grand, et armèrent, au mois de juin, les bras d'hommes du peuple décidés à vaincre ou à mourir.

M. de Lamartine eut tout d'abord son inspiration personnelle : il proposa l'abolition de la peine de mort, sinon pour tous les crimes, du moins en politique.

Dès le 25 février 1848, M. de Girardin avait pris, lui aussi, une heureuse initiative, en publiant, dans le journal *la Presse*, un article qui avait pour titre : *Confiance! confiance!* Nous croyons devoir reproduire ici cette espèce de proclamation, pleine d'idées sages, prévoyantes et pratiques :

**CONFIANCE! CONFIANCE!**

« 25 février.

» L'ordre et la liberté, la liberté, qui ne saurait exister sans l'ordre, sont appelés à triompher d'une difficile épreuve.

» Ils en sortiront, si chacun se pénètre de la gravité des circonstances sans se l'exagérer.

» Ils en sortiront, si chacun en ce qui le concerne, au lieu de semer l'alarme et de répandre le découragement, commence par donner l'exemple de l'ordre.

» L'ordre... que chacun soit à son œuvre!

» Que tous les gardes nationaux soient à leur poste!

» Que tous les officiers s'entendent pour rétablir l'autorité et surtout l'unité du commandement!

» Sans l'unité, autorité nulle part, confusion partout.

» Les pires instructions sont celles qui se contredisent et que chacun interprète, commente et exécute diversement. Les meilleures, ne fussent-elles pas bonnes, sont celles auxquelles tous et chacun se conforment.

» Le désordre dans les rues est le moins grave ; le plus grave, c'est le désordre dans les esprits.

» C'est celui-là qu'il faut prévenir à tout prix. Le moyen de le prévenir, c'est que chacun se rassure et se persuade bien qu'il n'y a de grands périls que ceux que l'imagination crée et aggrave.

» La défiance est comme le paratonnerre qui attire la foudre : — malheur à qui se défie, il appelle la foudre sur sa tête !

» La confiance est le courage de l'esprit.

» Montrer de la confiance, c'est donc montrer à la fois de l'esprit et du courage.

» Défiez-vous du peuple, il s'irritera.

» Confiez-vous à lui, il s'apaisera.

» Son premier et son dernier mouvement sont bons.

» Toute réaction a ses excès inévitables ; mais la responsabilité de la réaction est à qui l'a provoquée.

» Ce n'est pas à ceux à qui dix-sept ans de durée n'ont pas suffi pour fonder la stabilité à se montrer trop sévères.

» Confiance ! confiance ! c'est là ce qui sauvera l'ordre ; et, par l'ordre, se sauveront la liberté, la paix, l'indépendance nationale.

» Que toutes les boutiques s'ouvrent !

» Que les transactions ne s'interrompent pas !

» Que les caisses du commerce et de la banque ne se ferment point !

» Que la Bourse reprenne ses opérations!

» C'est le moment d'acheter de la rente, non d'en vendre : pour l'honneur de notre pays, il faut soutenir nos cours. C'est ainsi que la haute banque acquerra des titres qui ramèneront à elle l'opinion populaire.

» En agissant ainsi avec ensemble et persévérance, elle n'y perdra rien, elle sauvera ce qu'elle possède. Il faut savoir risquer pour acquérir; il faut aussi savoir risquer pour conserver.

» L'âme de l'ordre, c'est le travail; l'âme du travail, c'est le crédit. Il faut que le crédit se montre brave. Plus il se montrera brave, et moins, en réalité, il courra de risques.

» Il importe de rappeler dans leurs ateliers tous les ouvriers, de leur faire reprendre l'habitude du travail, de leur faire quitter l'arme pour l'outil. Pour cela, il faut que la banque soit au commerce et à la fabrique ce que le lien est au faisceau. Il faut que le crédit soit au travail ce que le combustible est à la machine à vapeur. On a dit : L'union, c'est la force! nous dirons : L'ordre, c'est le crédit; le crédit, c'est l'ordre!

» Que toutes les grandes administrations publiques redoublent de zèle!

» Que tous les employés donnent l'exemple de la régularité!

» Que toutes les affaires s'expédient rapidement!

» Que ceux qui ont les traditions administratives viennent en aide à ceux qui ne les ont pas encore acquises!

» Point d'arrière-pensées! Toute arrière-pensée serait coupable. Ce n'est pas l'heure des regrets, c'est l'heure des efforts.

» Non-seulement il importe que la confiance règne à Paris, mais il importe qu'elle s'étende au dehors ; autrement les approvisionnements manqueraient, et, avec la rareté des subsistances, l'imagination populaire, prompte à s'exalter, s'égarerait. Elle s'en prendrait à tous et à chacun, même aux chefs du gouvernement d'hier. C'est ce qu'il faut éviter.

» Confiance au dedans !

» Confiance au dehors !

» Mais la confiance ne se commande pas. — Oui, cela est vrai, mais elle se gagne. La nôtre est sincère : qu'on la partage !

» Que le peuple aussi ait confiance ! Que toutes les voix s'unissent pour lui crier et pour lui dire qu'il n'a rien à craindre d'aucune tentative qui aurait le caractère d'une réaction.

» Les barricades maintenant ne sont plus une garantie : elles sont une entrave à la circulation.

» Il importe que la circulation se rétablisse au plus tôt ; cela importe à la facilité et à l'abondance des approvisionnements. Paris est un gouffre qui a un million de bouches, et les bouches les plus grandes sont celles du peuple.

» Pour un péril imaginaire, il ne faut donc pas créer un danger réel.

» Que tout homme sensé qui lira ces lignes se donne pour mission de répandre autour de lui la vérité et la sécurité.

» Tout est fini. Nul ne songe à disputer au peuple sa victoire. La victoire n'est plus à disputer, elle est à organiser.

» *Organiser la victoire !* ce doit être le mot d'ordre de tous les citoyens, leur cri de ralliement.

» Il faut que le peuple prouve à ses détracteurs qu'entre ses mains la liberté n'est pas un instrument de destruction, de désordre, mais une semence féconde jetée dans un sillon péniblement labouré et plus d'une fois arrosé de son sang.

» *Organiser la victoire !* cela veut dire que tout le monde doit venir en aide à ceux qui ont accepté la responsabilité du gouvernement provisoire.

» Il faut que le riche consomme, pour que le pauvre travaille; il faut que le pauvre travaille, pour que la victoire reste glorieuse et ne se déshonore pas par le pillage.

» E. DE GIRARDIN. »

L'attitude résolue, courageuse, et la sage exhortation de M. de Girardin firent sortir les bons citoyens de cet état d'abattement et de stupeur dans lequel tant d'événements si imprévus les avaient jetés. La garde nationale se réorganisa et reprit une certaine énergie. Le gouvernement provisoire respirait.

Dans un conseil secret, on délibéra sur les mesures à prendre vis-à-vis du roi Louis-Philippe, de sa famille, de ses ministres et des princes qui commandaient en Algérie.

Arrêter les ministres encore cachés dans Paris, les mettre en jugement, poursuivre le roi et la reine, la duchesse d'Orléans et ses fils, tels étaient les conseils de quelques révolutionnaires incorrigibles. Le bon sens et la générosité unanime du gouvernement provisoire re-

poussèrent ces conseils haineux. « La révolution, dit M. de Lamartine, doit être une victoire, et non une vengeance; un progrès dans le sentiment comme dans la raison publique, et non une vile satisfaction donnée aux instincts cruels et jaloux des partis. »

« M. de Lamartine se chargea, sous sa responsabilité personnelle et à ses risques et périls devant le peuple, de faire évader les ministres si on venait à les saisir dans leur retraite. Il se chargea de faire suivre la trace du roi, de la reine, des princesses, de leurs enfants; d'envoyer des commissaires accrédités par lui pour protéger leur sortie du territoire français, pour leur donner le nécessaire et pour les entourer jusqu'aux frontières de sécurité et de respect.

» Le ministre des finances fut autorisé à remettre au ministre des affaires étrangères, à titre de fonds secrets, sur sa demande, une somme de trois cent mille francs pour cette sauvegarde des personnes royales. Cinquante mille francs seulement furent versés au crédit des affaires étrangères, afin de les remettre aux commissaires à leur départ. Cette précaution fut inutile, aucune somme ne fut dépensée[1]. »

M. de Lamartine se rendit en outre chez M. de Montalivet. « Je ne doutais pas, dit-il, que ce ministre n'eût des confidences plus explicites des intentions du roi, et qu'il ne connût sa retraite. Je lui fis part des intentions du gouvernement provisoire et des miennes; je lui communiquai les mesures que je venais de prendre pour faire suivre et, au besoin, protéger contre tout obstacle

[1] *Histoire de la Révolution de 1848*, page 424.

et contre toute insulte la famille royale. Je le conjurai de s'ouvrir avec une pleine confiance à moi et de me révéler la retraite de Louis-Philippe[1]. »

Ces déclarations de M. de Lamartine ont donné lieu à une vive polémique, à une ardente réfutation.

Comme je l'ai déjà dit, M. Kroker avait publié, dans la *Quarterly Review*, l'histoire de la révolution de 1848. Il n'épargna point à M. de Lamartine les réflexions, les appréciations blessantes. Ce dernier répondit à M. Kroker dans le *Conseiller du Peuple*.

Sans nier le désir de M. de Lamartine et de la majorité du gouvernement provisoire de protéger la fuite du roi, M. Kroker oppose cependant aux déclarations de l'écrivain français les faits suivants :

« 1° Les routes et les chemins de fer furent fermés; le roi et la duchesse de Montpensier se frayèrent avec peine un chemin *à travers champs* et par des chemins de traverse; le roi faillit être intercepté près de Pacy et être arrêté à Saint-André, comme le duc de Nemours à la barrière de Paris, où il n'échappa à la surveillance que par son déguisement.

» 2° Un ordre fut expédié de murer les côtes, ce qui empêcha le roi de s'échapper par Trouville.

» 3° Telle était la surveillance des embarquements, que le roi ne put traverser Honfleur et ne s'échappa du Havre qu'à la faveur d'un déguisement et d'un plan si bien conçu, si rapidement exécuté, que jusqu'à ce qu'il eût lu notre article, M. de Lamartine ne sut ni quand ni exactement comment il avait été accompli.

[1] Page 155 du *Conseiller du Peuple*.

» 4° M. de Lamartine ou son collègue M. Ledru-Rollin avait un cerbère qui visita la maison de Hallot, à Trouville, un autre qui fouilla le pavillon de Grâce, et un troisième qui épia le quai du Havre, — tous les trois trop tard, heureusement.

» 5° La conduite de la populace à Abbeville, à Eu, à Pacy, à Évreux et à Rouen, prouve que, soit facticement, soit spontanément excitée, elle n'était que trop bien préparée à empêcher le départ, et même à compromettre dangereusement la famille royale[1]. »

Je tiens à montrer envers les hommes de la révolution de 1848 le même amour de la vérité, le même sentiment d'impartialité et de justice qui m'ont dirigé dans mes études sur les hommes placés à la tête des autres gouvernements depuis un demi-siècle.

Selon moi, les déclarations de M. de Lamartine et les faits que lui oppose M. Kroker ne s'excluent pas.

Je ferai remarquer que presque tous les membres du gouvernement provisoire, d'opinions différentes et même contraires, se réunissaient dans un même amour pour la république et dans des sentiments communs d'humanité. Mais ils étaient tous dépassés, sinon entraînés, par la queue du parti républicain, du parti socialiste; et les décisions sages, prudentes, du gouvernement provisoire, durent se trouver souvent entravées et annulées par des mesures spontanées, violentes, du personnel fanatique dont il était entouré.

On sait qu'on prenait parmi les plus ardents dans les

[1] Réplique de la *Quarterly Review* à M. de Lamartine, par M. Kroker, traduite par la *Revue britannique*.

clubs et dans les sociétés secrètes une grande partie du personnel des commissaires envoyés dans les départements, peut-être pour se débarrasser d'eux.

M. de Montalivet ne répondit qu'avec réserve aux questions de M. de Lamartine, non qu'il se défiât de lui, mais bien des agents nombreux et zélés de la république.

Ainsi, M. de Lamartine voulait faciliter l'évasion des anciens ministres, et, de son côté, M. Crémieux, ministre de la justice, écrivait à M. Auguste Portalis, procureur général de la cour d'appel de Paris, que les anciens ministres devaient être poursuivis et livrés à la justice[1].

En proposant l'abolition de la peine de mort, M. de Lamartine avait plutôt étonné qu'entraîné les esprits; mais dans une réunion du lendemain, cette question fut reprise par M. Louis Blanc.

« Messieurs, dit-il, j'ai été vivement frappé, hier, de l'idée de M. de Lamartine, idée qui m'avait paru au premier aspect trop avancée pour la situation, mais que la générosité du peuple a mûrie en vingt-quatre heures, et qu'il est peut-être capable de comprendre et d'accepter aujourd'hui : c'est l'idée de désarmer enfin les idées et les peuples de cette peine de mort qui contriste les cœurs, qui envenime les opinions, qui ensanglante les conquêtes et les vertus même des révolutions. Je demande que nous délibérions de nouveau sur cette proposition de M. de Lamartine, et que nous fassions à l'humanité ce don de joyeux avénement à la démocratie. »

« Chacun, dit M. de Lamartine, cherchait une rédaction digne de la pensée à présenter au peuple. Celle de

[1] Le réquisitoire du procureur général est daté du 26 févrie

Lamartine, corrigée, améliorée par une phrase de Louis Blanc, fut adoptée. Les membres présents se levèrent après l'avoir entendue, par un mouvement électrique d'enthousiasme. Dupont (de l'Eure), de Lamartine, Arago, Marie, Crémieux, Pagnerre, se précipitèrent dans les bras les uns des autres, comme des hommes qui viennent de sauver l'humanité d'un naufrage de sang. Ils revêtirent les ceintures tricolores, seule marque de leurs fonctions souveraines. Ils se préparèrent à aller présenter à la ratification du peuple le décret téméraire qu'ils avaient osé porter en son nom[1]. »

M. de Lamartine et tous ses collègues descendirent de l'hôtel de ville, entourés d'un cortége confus; ils franchirent les degrés sous les plis flottants du drapeau tricolore. M. de Lamartine s'avança jusqu'à la grille, monta sur une estrade auprès des canons, et, de toute la portée de la voix humaine, proclama le décret de l'abolition de la peine de mort devant ces milliers de têtes attentives devant lui. Ce décret fut acclamé. « Le gouvernement, dit encore M. de Lamartine, rentra obéi et adoré dans le vestibule. »

La république se plaît aux solennités théâtrales : dans cette heureuse disposition des esprits, on décida que, le lendemain, la république serait proclamée sur la place de la Bastille. La proclamation et le défilé devant la colonne de Juillet étaient annoncés pour deux heures et demie. Pendant que les diverses légions prenaient place sur les boulevards, pendant que le cortége du gouvernement se formait sur la place de l'Hôtel-de-Ville, un nouvel orage grondait.

[1] *Révolution de* 1848, par A. de Lamartine.

Depuis le matin, des masses de peuple affluaient en armes et envoyaient délégués sur délégués au gouvernement provisoire, pour que M. Louis Blanc fût nommé ministre du progrès et pour que l'*organisation du travail* fût une des promesses garanties au peuple par la république. Tous les membres du gouvernement, MM. Dupont (de l'Eure), Arago, de Lamartine, Marie, Goudchaux, résistèrent pendant cinq heures aux sommations menaçantes du socialisme industriel. Une dernière députation frappait du poing ou de ses armes sur la table du conseil : « Citoyens, leur dit M. de Lamartine, en montrant du geste la place où leurs camarades, la mèche allumée, gardaient quatre pièces de canon aux portes, vous me mettriez à la bouche de ces pièces de canon, que vous ne me feriez pas signer ces deux mots associés ensemble : Organisation du travail.

» Je vais vous dire pourquoi je ne signerai pas ce décret. J'ai pour cela deux raisons, citoyens! La première, c'est que je ne me crois ni plus ni moins intelligent qu'aucun autre homme de mon siècle et de mon pays, et que depuis vingt années de réflexions et d'étude des conditions de la société industrielle, il m'a été impossible de comprendre ces deux mots réunis dont l'un exclut l'autre. Je ne signe pas ce que je ne comprends pas.

» La seconde, c'est que si nous vous promettions l'organisation du travail, nous vous promettrions ce qu'aucune puissance humaine ne pourrait vous tenir. Je ne signe que les engagements que je puis tenir au peuple. »

M. de Lamartine parvint à apaiser, à convaincre encore une fois ces esprits irrités, et à triompher de la

tyrannie des émeutes menaçantes. Le défilé de la garde nationale dura quatre heures au pas de charge.

Épuisé de fatigues, M. de Lamartine chercha à se retirer du cortége; mais reconnu, il fut bientôt entouré dans la rue Saint-Antoine d'une foule immense, et pour échapper à une ovation, il courut demander asile à M. Victor Hugo, qui demeurait alors place Royale.

Le 23 octobre 1852, je signais dans le *Constitutionnel* les réflexions suivantes :

« Il y a un grand éloge à faire de notre temps.

» La modération, l'honnêteté et le bon sens y prennent toujours le dessus.

» J'estime que le gouvernement provisoire du 23 février 1848, malgré la défaillance d'un grand nombre de politiques enclins aujourd'hui au dénigrement, n'eût pas duré vingt-quatre heures, si le grand esprit et le noble caractère de M. de Lamartine n'eussent représenté, dans ce gouvernement improvisé au milieu d'une émeute, la modération et l'honnêteté.

» Celui qui écrira une histoire vraie de la révolution de 1848 devra constater que M. de Lamartine a prévenu et empêché de grands malheurs. Son dévouement à la patrie a pu être méconnu, incompris; mais il a été sans bornes !

» Il fut un jour où la société n'était plus protégée par le respect de la loi, ni par la force armée. M. de Lamartine, pour la servir et la défendre de l'autorité de sa parole et de toute l'énergie de son caractère, est resté le complice de bien des fautes et de bien des folies, dans le but et dans l'espérance d'empêcher bien des crimes. Il y a perdu sciemment toute popularité.

» La dictature du général Cavaignac a été aussi, il faut le reconnaître, une réaction courageuse en faveur de la modération et de l'honnêteté.

» Mais M. de Lamartine, même dans des jours de trouble, penchait, par conviction, du côté de toutes les libertés, et des plus dangereuses; mais le général Cavaignac, comme par piété filiale, se mettait à genoux devant la république; et tous, en conjurant les périls de chaque jour, ne faisaient que les ajourner. Tout en protégeant la société, ils l'inquiétaient, et ne sauvegardaient point assez sûrement ses intérêts et son avenir. »

Vous rappelez-vous cette résistance glorieuse des Rouennais contre le despotisme stupide et menaçant d'une émeute? Les Rouennais furent longtemps outragés dans tous les clubs; leur attitude et leur parti pris furent honorés dans toute la France, et, dans les plus mauvais jours, donnèrent le ton à l'opinion publique.

Que de courages modestes et déjà oubliés ont combattu en France depuis 1848, dans les journées de Juin, et longtemps avant et longtemps après, pour la cause sainte de l'honnêteté et du bon sens!

Ce ne fut que le sixième jour, dans la soirée, que M. de Lamartine put quitter l'hôtel de ville pour prendre possession du ministère des affaires étrangères. Les six premiers jours qui suivirent la révolution de Février furent surtout dépensés à prendre des mesures d'urgence, à recevoir des députations tumultueuses, à repousser les assauts d'émeutes qu'on appelait déjà séditieuses, à répondre aux orateurs de la place publique qu'on appelait déjà des factieux.

Dès le 27 février, M. de Lamartine avait nommé sous-secrétaire d'État de son ministère M. Bastide, républicain d'ancienne date, qu'il n'avait jamais vu avant le 24 février. En plaçant à ses côtés cet homme respecté dans son parti, M. de Lamartine espérait pouvoir modérer la révolution dans ses rapports avec l'Europe, sans être accusé par les républicains, toujours défiants et soupçonneux, d'avoir livré la révolution.

L'hôtel du ministère des affaires étrangères était encore occupé par des détachements de gardes nationaux et de combattants de Février, bivouaquant dans les cours, dans les antichambres, dans les salles, sur les escaliers. On ouvrit au nouveau ministre le cabinet et la chambre de M. Guizot. La chambre, le lit, les tables, les meubles, avaient été respectés : M. de Lamartine remit à une personne de confiance les papiers intimes, les reliques de famille, les objets et le peu d'or qui appartenaient personnellement au ministre. « Je répugnais, dit M. de Lamartine, à prendre pour moi-même un appartement qui venait de porter malheur à ses hôtes. Je ne suis pas superstitieux, ajoute-t-il, je suis sensible ; je ne craignais pas les présages, mais les souvenirs que ces murs me retraceraient. » Il fit donc étendre des matelas dans les chambres sombres et nues du rez-de-chaussée, bivouaquant ainsi dans son hôtel de ministre comme les combattants de Février qui le défendaient.

## LES RELATIONS EXTÉRIEURES SOUS LA RÉPUBLIQUE.

M. de Lamartine eut la noble pensée d'établir un gouvernement solide et sérieux sous la république, dès le len-

demain d'une révolution sans exemple. Il pensa, comme Louis-Philippe, que même le lendemain de sanglantes révolutions, les nouveaux gouvernements doivent mettre de leur côté le droit, la raison et la justice. Il partageait les idées honnêtes, sages et élevées de l'homme d'État qu'il remplaçait dans cet hôtel du ministère des affaires étrangères; il pensait comme lui que, si la France attaquait la première, cette agression injuste serait le prétexte et le signal inévitable d'une coalition des chancelleries et des armées européennes contre la France. M. de Lamartine avait, comme son prédécesseur, une foi absolue dans la puissance de l'honnêteté et du droit en politique.

« La république, disait-il à ses agents, n'a pas changé la place de la France en Europe; elle est prête à renouer les rapports avec les autres nations. »

Mais il fallait faire accepter ces pensées philosophiques par les hommes influents du parti républicain, afin que ces idées, mises en pratique, ne soulevassent pas les masses ignorantes et passionnées, impatientes de déborder sur l'Europe, de faire la guerre à tous les rois et de briser tous les trônes.

S'il faut en croire M. de Lamartine, tous les membres du gouvernement provisoire, tous les hommes qui représentaient les sentiments populaires, le secondèrent en appuyant puissamment les idées de fraternité de tous les peuples et cette politique de paix. Il se produisit tout au plus, sous le ministère Lamartine, *une manifestation* en l'honneur de la Pologne.

Sans prévention d'esprit, sans préoccupation d'intérêt, sans malveillance surtout et sans dénigrement contre les personnes, je cherche seulement, je ne dirai pas quels

progrès, mais quels changements heureux le pays dut à la république. M. de Lamartine, avec ses hautes et sages convictions, n'eût-il pas pu être ministre des affaires étrangères sous Louis-Philippe? Il continuait, non la politique extérieure de M. Thiers, mais celle de M. Guizot.

Cependant M. de Lamartine fut bien forcé de rappeler successivement tous les ambassadeurs, tous les ministres plénipotentiaires, en un mot, les agents de tous rangs qui composaient le personnel diplomatique nommé par M. Guizot. On ne changeait pas les choses ; mais il fallait changer les hommes. N'est-ce pas là le plus souvent le but secret et définitif de toutes les révolutions? Je ne craindrai pas de dire ici que l'importance, l'autorité et le crédit de la France furent affaiblis dans toutes les chancelleries européennes par les choix nouveaux. Cependant, les hommes les plus honorables, confiants dans la politique de M. de Lamartine, acceptèrent les postes diplomatiques les plus importants. M. d'Harcourt, ancien pair de France, accepta l'ambassade de Rome ; le général Aupick, l'ambassade de Constantinople ; M. de Tallenay, ministre à Hambourg, celle de Londres ; M. de Ludre fut envoyé en Hollande ; M. de Thiars, en Suisse ; M. Bixio, à Turin.

« Je leur donnai verbalement à chacun, dit M. de Lamartine, les instructions propres au pays où je les envoyais. Ces instructions se résumaient en ces mots : Observez, informez, et donnez dans vos conversations avec les souverains, les ministres et les peuples, son véritable sens à la nouvelle république, pacifique si on la comprend, terrible si on la provoque. »

Mettez la France au lieu de la république, et M. Guizot n'eût pas mieux dit.

Dans ses entretiens avec les ambassadeurs et chargés d'affaires qui représentaient les puissances étrangères à Paris, M. de Lamartine parvint facilement à faire cesser leurs craintes, leurs préventions. Le ton ferme et respectueux de ses discours, pour les gouvernements comme pour les peuples, l'abolition de la peine de mort, l'inviolabilité des religions, le respect pour les étrangers, et, surtout, la répudiation de l'esprit de guerre, convertissaient les plus rebelles.

« L'enthousiasme pour la France avait gagné jusqu'aux ennemis de la république. Dans les courts *intervalles de nuit que lui laissaient les tumultes de la place publique* (car sous la république les rues avaient tous les jours leur tumulte), le ministre des affaires étrangères rédigea le *Manifeste de la république*. Il le soumit le 6 mars à la délibération de ses collègues et de quelques hommes importants de l'opinion républicaine, qui ce jour-là assistèrent au conseil.

» La séance était solennelle. Sept hommes, sortis quelques jours avant d'une tempête, tenaient dans leurs mains la paix ou la guerre. D'un mot, ils allaient armer et faire entre-choquer les principes et les hommes sur toute la terre, ou rasséréner l'horizon du globe. Lamartine était décidé à faire de la déclaration de la paix la condition absolue de sa présence au gouvernement. La généralité de ses collègues, ainsi que les ministres, n'y étaient pas moins décidés que lui. Le manifeste ne subit aucune discussion de fond. On était d'accord sans s'être entendu. Tout se borna à quelques expressions contestées et mo-

difiées, mais d'un accord presque unanime, sur la manière dont la république déclarait entendre les traités de 1815. Louis Blanc lui-même applaudit à l'ère fraternelle ouverte par ce manifeste à l'humanité. Les partis arriérés ou impatients, que mécontentait en secret la résolution pacifique du gouvernement, se croyaient tellement sûrs que ces paroles étaient des mots jetés au vent et que le peuple déborderait bientôt de lui-même sur l'Europe, qu'ils ne prenaient pas la peine de contester le manifeste. Les conciliabules belges, allemands, polonais, s'agitaient déjà autour de quelques meneurs occultes. Ce parti de la propagande armée se préparait à déchirer cette page de philosophie nationale et à en bourrer le fusil de l'invasion [1]. »

Le lendemain, ce manifeste parut [2]. C'était la république de 1848 s'exprimant avec calme, avec dignité en face du monde : ce n'était plus la république de 1793 menaçant l'Europe de sa colère. Ce manifeste abolissait surtout l'ambition et les conquêtes.

Pour soutenir cette politique contre les conciliabules belges, allemands, polonais, le gouvernement provisoire créa un comité de défense, dans lequel furent appelés le général Lamoricière, le général Oudinot et le général Bedeau. Dès les premiers jours qui suivirent la révolution de 1848, le maréchal Bugeaud avait adhéré à la république dans des termes dignes de son caractère et de son rang. Dévoué à la royauté de Juillet, il comprenait qu'il

[1] Lamartine, *Histoire de la Révolution de* 1848, page 33, vol. II.
[2] Nous publions le manifeste si remarquable de M. de Lamartine dans l'appendice de ce volume.

ne pouvait prendre un rôle actif qu'en cas de guerre.

Le ministre de la guerre, le général Subervie, était le président de ce comité de défense nationale; un jeune officier d'état-major, M. Charras, remplissait les fonctions de secrétaire. Le comité résolut de porter l'armée à cinq cent quatre-vingt mille hommes. Ministre de la marine, M. Arago proposait aussi de maintenir d'une main ferme la discipline sur nos flottes, armait nos ports, fortifiait nos escadres.

Dans les conseils du pouvoir, la république prenait vis-à-vis des puissances étrangères l'attitude, adoptait les mesures et parlait le langage d'un gouvernement sage et sérieux. On ne retrouvait malheureusement dans les populations, dans les clubs, ni le même calme, ni la même sagesse !

## LES FINANCES SOUS LA RÉPUBLIQUE.

Depuis la fin du dix-huitième siècle, le bourgeois de Paris, malgré de bien dures leçons, se plaît à de singuliers jeux. Dans les entraînements de son esprit gaulois, il applaudit en s'épanouissant d'aise à toutes les défiances, à toutes les accusations contre le pouvoir; ces défiances, ces accusations, il les traduit, il les résume bientôt par un de ces mots grossiers, souvent injustes, qui n'en restent pas moins debout pendant de longues années, en dépit de toutes les réfutations qu'amène le temps et qui sortent des faits mieux connus. Devenus bientôt populaires, ces mots grossiers sont autant de mots d'ordre et de cris de guerre pour l'insurrection. L'insurrection triomphe : aussitôt le bourgeois de Paris change de

figure et de langage. Le bruit des armes, les blessés et les morts, un roi expirant sur l'échafaud ou mis en fuite, un trône brisé, le désordre dans la rue, les boutiques menacées de pillage, tout cela lui donne la fièvre de la peur, et il tend alors les bras au pouvoir nouveau, auquel il se livre corps et âme. Dès qu'il a retrouvé la sécurité et la confiance, son ingratitude se gaudit en railleries nouvelles contre le gouvernement établi qui l'a sauvé.

Le lendemain de la révolution de Février, le bourgeois de Paris trembla pour sa tête, et lorsqu'il fut à peu près sûr de la garder sur ses épaules, il trembla pour sa bourse. Ces dernières craintes étaient peut-être assez fondées.

Le premier ministre chargé des finances sous la république, M. Goudchaux, pensa que le meilleur moyen d'inspirer de la confiance était d'en montrer beaucoup lui-même. Le trésor ne suspendit d'abord aucune de ses opérations journalières; on anticipa même le payement du semestre de la rente.

Malgré tous ses efforts, des désastres industriels et commerciaux se multiplièrent; la ruine d'un grand nombre de négociants et de fabricants entraîna dans une misère commune d'innombrables ouvriers.

En mai 1848, M. Achille Fould, aujourd'hui ministre d'État, publia une brochure ayant pour titre : *Observations sur la situation financière, adressées à l'Assemblée nationale*. Cette brochure se vendit à un très-grand nombre d'exemplaires et produisit une telle sensation, que quelques républicains modérés insistèrent auprès de M. Fould pour qu'il voulût bien accepter le portefeuille des finances. Élu député sous la monarchie de Juillet, en 1842, M. Fould avait été appelé dans tous les comi-

tés, dans toutes les commissions de finances des anciennes Chambres. M. Fould refusa alors ce portefeuille pour plus d'un motif; mais le prince Louis-Napoléon, sous sa présidence, distingua bientôt la haute capacité de ce financier, et trouva en lui un dévouement qui ne se démentit pas.

M. Goudchaux a marqué son court passage au ministère par des mesures d'ordre et de justice. « Mais il est à regretter, dit M. Fould dans sa brochure, qu'il n'ait pas apprécié d'une manière plus exacte les difficultés de la tâche dont il avait consenti à se charger; qu'il n'ait pas compris tout de suite que le crédit, profondément troublé par la révolution, lui ferait complétement défaut; que les dépenses allaient s'accroître, les recettes diminuer. »

Le 5 mars, M. Goudchaux fut remplacé par M. Garnier-Pagès. L'administration financière de ce dernier eut tous les caractères d'une dictature.

Il déclare d'abord « que le trésor tiendra tous ses engagements; que les caisses d'épargne sont placées sous la garantie de la loyauté de la nation; que, de toutes les propriétés, la plus inviolable, la plus sacrée, c'est l'épargne du pauvre. »

Le 9 mars, M. Garnier-Pagès rend un décret dans lequel il qualifie de capitaux de spéculation la plus grande partie des dépôts des caisses d'épargne. Ceux qui viennent les retirer sont accusés de malveillance. Les à-compte payés en numéraire sont fixés à 100 fr. par livret; pour le reste des dépôts, on offre des bons du trésor ou des rentes 5 0/0 au pair, lorsque bons et rentes perdent 30 et 40 0/0.

Le 7 mars, une proclamation du gouvernement provisoire s'exprimait en ces termes :

Déjà le gouvernement provisoire a pourvu à tout. Il recherche avec avidité les moyens de diminuer dans une large proportion les dépenses de l'État ; il a la certitude d'y parvenir. Le reste regarde les citoyens : leur sort, celui de l'industrie, l'avenir et la prospérité du travail national sont entre leurs mains. Le gouvernement les adjure d'y aviser. En même temps, *il n'exige d'eux aucun sacrifice extraordinaire.* Pour parer à ces difficultés financières, que la prudence commande impérieusement de prévoir, une simple anticipation dans la rentrée des impôts suffira. *Que tous les citoyens versent immédiatement et par anticipation, dans les caisses du trésor, ce qui leur reste à payer sur leurs contributions de l'année, ou au moins les six premiers douzièmes, et toutes les difficultés sont vaincues.*

Le 16 mars, sur un rapport de M. Garnier-Pagès, le gouvernement provisoire rend un décret qui impose 45 centimes sur le total du rôle des quatre contributions directes, payables immédiatement.

Plus tard, s'apercevant du mauvais effet de cette mesure, le ministre revient, en quelque sorte, sur le décret : il en rend l'exécution arbitraire et inégale; il établit des exceptions sans règle, sans garantie, abandonnées aux caprices des autorités locales.

Cependant, le 29 février, le gouvernement proclamait dans un acte officiel, signé de tous ses membres :

Il croit (le gouvernement provisoire) de son devoir le plus rigoureux de rappeler aux citoyens que tout système d'impôt ne saurait être décidé par un gouvernement provisoire; qu'il appartient aux délégués de la nation tout entière de juger souverainement à cet égard; *que toute autre conduite impliquerait de sa part la plus téméraire usurpation.*

Le 9 mars, le ministre avait déclaré que le service des bons du trésor était assuré.

Le 16, un nouveau décret en suspend le payement. Le ministre offre en échange de nouveaux bons, ou des rentes au pair, alors qu'elles perdent jusqu'à 48 0/0.

J'avais en ma possession pour 80,000 fr. de bons du trésor dont l'échéance était postérieure de quelques jours à la date du décret : je me rendis par curiosité dans les bureaux affectés au service de la dette flottante. Il s'y exhalait bien des plaintes, bien des gémissements; il y éclatait bien des colères : « Payez-nous au moins les intérêts, » s'écriaient les détenteurs des bons échus ou à échoir prochainement. Le décret gardait le silence à ce sujet. Cependant, les hauts fonctionnaires du ministère des finances s'émurent de ces réclamations. M. Thomas, caissier central, à défaut du directeur des fonds, se rend immédiatement chez M. Garnier-Pagès, ministre des finances; il lui soumet la question. « Le payement des intérêts échus, dit-il, calmera les esprits. — D'ailleurs, il est juste de les payer, répond M. Garnier-Pagès. Prenez donc vos mesures. » Cette modification du décret n'a jamais été insérée au *Moniteur*.

La première et la plus fatale conséquence de cette marche saccadée et incertaine sur le terrain des finances fut, dit M. Fould, la perte de la confiance et du crédit. La Banque n'y résista pas.

Du 26 février au 15 mars, le trésor en avait retiré 77 millions. Cette somme avait servi à éteindre 44 millions de bons du trésor, à satisfaire aux nombreux remboursements des caisses d'épargne, à maintenir l'amortissement sur le 3 0/0.

Ces services, qui s'arrêtèrent successivement, auraient dû, dit M. Fould, être suspendus dès le premier jour. En affaiblissant subitement la réserve métallique de la Banque, le ministre des finances causa une panique; on vint en foule au remboursement de ses billets.

Le 16 mars, la Banque se voit obligée de suspendre les payements en numéraire; elle demande et obtient du gouvernement provisoire que ses billets soient réputés monnaie légale : mesure grave à laquelle on n'avait point eu recours dans les temps les plus critiques depuis cinquante ans.

La terreur fut telle que le prix du change d'un billet de 1,000 fr. contre des pièces de 5 fr. s'éleva jusqu'à 100 et 150 fr. Le change de l'argent contre de l'or haussait souvent de minute en minute.

Un de mes amis sort de chez lui avec 10,000 fr. en billets de banque pour les convertir en or. Il entre chez un changeur qui lui demande 60 fr. du mille, et ne peut même lui changer que 4,000 fr. à ce taux. Pour compléter sa somme, mon chercheur d'or traverse le boulevard. Un second changeur lui déclare que l'or est si rare qu'i l'achète 160 fr. le mille. Mon ami ne crut pas devoi opérer le change à ce prix. Il y a plus : d'acheteur il se fait vendeur, et retourne chez lui sans or, mais avec se billets, augmentés de 400 fr. de profit.

Toutefois, l'empressement des citoyens à acquitter d'avance les contributions avait été tel, que, dans le mois de mars seulement, les versements avaient excédé de 21 millions le douzième exigible. Cet empressement se ralentit dès qu'on connut le décret qui imposait les 45 centimes extraordinaires, et force fut de demander à la Ban-

que une nouvelle somme de 50 millions. Cet emprunt vint mettre le comble au discrédit : le jour où il fut connu, la rente 5 0/0 baissa à 55 fr.; le 3 0/0 à 35, pour tomber plus bas encore le lendemain.

Dans tous les temps, dans toutes les situations, la peur est le plus mauvais conseiller. Que de pièces d'or, que de sommes d'argent furent alors cachées et enfouies par la peur! De même que, par la cessation des battements du cœur, la circulation du sang est arrêtée et la vie suspendue, de même s'arrête, par défaut de confiance, la circulation des capitaux, et se suspend le crédit, cette puissance, cette vie morale des peuples, qui suscite et entretient les progrès de la civilisation.

Pour mon compte, je suivis les conseils sensés émis par M. de Girardin le lendemain du 24 février. J'étais plus républicain que je n'en avais l'air. Comme un jour M. Froment-Meurice me peignait sous de sombres couleurs les désastres du commerce et de l'industrie : « Tous les riches, lui dis-je, n'ont pas le sens commun. En ne dépensant rien, en arrêtant les travaux des ateliers, ils augmentent la panique et font baisser leurs rentes, le prix de leurs terres et de leurs maisons. Je ne veux pas faire comme eux : en dépit de ces manifestations et de ces tambours qui passent là sous mes fenêtres, je vous commande, pour m'être livré le plus tôt possible, un service de table ciselé par vos plus habiles artistes. Je vous payerai comptant : votre caisse et la bourse de vos ouvriers seront la cachette de mes capitaux disponibles. Dans les temps de crise financière, les commandes pour le travail sont la meilleure offrande à déposer sur l'autel de la patrie! »

Toutefois, M. Garnier-Pagès avait un système de finances qui donna lieu aux quatre décrets suivants :

1° Un emprunt national en rentes 5 0/0 au pair ;

2° La vente des diamants et de l'argenterie de la couronne ;

3° L'aliénation des biens de la liste civile ;

4° Une vente de 100 millions des forêts de l'État.

M. Garnier-Pagès, comme complément de ce plan de finances, mûrissait le projet du rachat de tous les grands chemins de fer par l'État. Quelques compagnies demandaient elles-mêmes avec instance cette mesure de salut ; mais on perdit du temps, et ce qui eût été possible sous un pouvoir dictatorial ne pouvait plus s'exécuter devant une assemblée souveraine, influencée par les exigences des grandes compagnies.

Ces décrets pouvaient avoir un but politique ; mais, au point de vue financier, dit M. Fould, leur utilité fut nulle ; au point de vue du crédit, leur effet fut déplorable.

En 1848, il n'a pas été versé, pour l'emprunt national, une somme de 10,000 fr. en numéraire. Comparez cette somme aux 2 milliards 198 millions souscrits en quatorze jours pour l'emprunt national de 1855, en temps de guerre, sous le règne de Napoléon III, et vous comprendrez toute la justesse de ce mot connu d'un grand financier : « Gouvernez bien, et je vous donnerai autant d'argent que vous en voudrez. »

L'argenterie de la couronne fut fondue : elle produisit à peine un million. Ce fut cependant le plus clair des ressources fournies par ces quatre décrets.

Quant aux biens de la liste civile et aux forêts de l'État, on ne les mit pas en vente, et on fit bien.

Selon M. Fould, qu'on accusa bien à tort d'avoir conseillé la banqueroute, la conversion en rentes à un taux équitable des dépôts des caisses d'épargne et des bons du trésor, offerte facultativement, en donnant aux créanciers de l'État des valeurs facilement réalisables, les préservait de la ruine et de la misère, en même temps qu'elle soulageait le trésor du sérieux embarras d'une énorme dette flottante, que lui avait légué le gouvernement déchu.

Dès le 14 mars 1848, le docteur Cabarrus, fils de la célèbre madame Tallien, dont l'esprit résolu contribua à sauver la France au 9 thermidor, conseillait aussi, dans une lettre à M. de Lamartine, publiée par le journal *la Presse*, la consolidation de la dette flottante, et condensait toute la science financière dans cet axiome pratique : *L'impôt tue, la dette vivifie.*

Le gouvernement provisoire était cependant animé d'intentions équitables. Il supprimait, à Paris et dans les villes des départements, les droits d'octroi sur la viande de boucherie, et décidait que leurs produits seraient remplacés par une taxe spéciale et progressive sur les loyers au-dessus de 800 fr., et par un impôt somptuaire sur les voitures de luxe, sur les chiens, sur les domestiques mâles, quand il y aurait plus d'un domestique mâle attaché à une famille. Mais, il faut le dire, ces idées nouvelles, au milieu d'une crise financière et commerciale, étaient loin d'atteindre le but qu'on se proposait.

Constatons, toutefois, que MM. Goudchaux, Garnier-Pagès, et M. Duclerc, qui succéda à ce dernier, le 11 mai 1848, eurent plus d'une fois le courage de résister à des délégués et même à des émeutes, qui s'efforçaient de

leur arracher des sommes considérables pour de prétendues nécessités de la république.

Un concours de détresses pesait sur le nouveau gouvernement révolutionnaire : il avait à recruter, à équiper une armée; à suppléer au crédit éteint, à subvenir à la misère publique, à rétablir l'ordre à l'intérieur, à veiller tout à la fois sur l'attitude des gouvernements et sur les menées du parti républicain à l'étranger, à remplacer le numéraire, l'industrie et le travail; et, pour tout cela, comme le comprenaient très-bien tous les membres du gouvernement provisoire, sous peine de périr en peu de jours, il était interdit à la république d'avoir recours aux exactions et aux sévices des révolutions.

Les membres du gouvernement provisoire et les ministres étaient cependant loin d'être unis. Pendant bien des nuits, ils conspiraient même les uns contre les autres; des complots se préparaient, quelques-uns s'exécutèrent. Mais, toutefois, le gouvernement républicain comprit qu'il ne devait pas se diviser, sous peine de périr, avant que le suffrage universel eût nommé une assemblée constituante.

Que de fois des factieux ont menacé M. de Lamartine de la pression des émeutes! « Si vous nous résistez aujourd'hui, lui disait-on, vous serez bien forcé de céder demain devant deux cent mille hommes! — Eh bien! amenez-moi vos deux cent mille hommes, répondait avec calme M. de Lamartine, je leur parlerai! »

Le socialisme, que réprouvaient les membres les plus importants du gouvernement provisoire, eut cependant un représentant qui s'installa au Luxembourg : ce fut M. Louis Blanc. Cet écrivain, aux formes académiques

plutôt qu'au langage passionné du tribun, ne se fit personnellement, il faut le reconnaître, ni le chef d'insurrections armées, ni le promoteur de violences populaires ; mais les doctrines qu'il prêchait au Luxembourg portèrent leurs fruits. Au sein des ateliers nationaux se recruta l'armée qui attaqua, dans l'insurrection de Juin, le gouvernement républicain et la société tout entière.

L'armée, dont plusieurs régiments étaient rentrés dans la capitale, la garde mobile et la garde nationale, sous le commandement du général Cavaignac, alors ministre de la guerre, et qui fut fait dictateur, triomphèrent, comme on sait, de cette insurrection socialiste.

Il faut constater que les hommes modérés du gouvernement provisoire risquèrent incessamment leur vie plutôt que de livrer le pays à la ruine, la république aux aventuriers et aux hommes de sang, et le gouvernement à l'opprobre.

### LES JOURNÉES DE JUIN. — DEUX ÉPISODES.

Je n'essayerai pas de décrire après tant d'autres écrivains les scènes sanglantes des journées de Juin. Cependant je rappellerai un épisode peu connu qui précéda ces journées de guerre civile, et un autre épisode qui les suivit.

J'ai dit comment les vainqueurs du 24 février 1848 entrèrent aux Tuileries : je dirai comment ils en sortirent.

Mille à douze cents combattants de Février s'étaient installés à domicile dans le palais des Tuileries. Ils y étaient logés et nourris aux frais de la république. Le nombre de ces pensionnaires armés et résolus diminua

du 24 février aux premiers jours de juin. Mais à cette dernière époque, plusieurs centaines de combattants restaient encore maîtres d'une partie des appartements du palais. Cette occupation des Tuileries par des hommes ne manquant ni d'armes ni de munitions entretenait l'inquiétude publique ; cette garnison coûtait cher. On traita bientôt de brigands ces héros de Février, dont on n'avait plus peur; on demanda leur expulsion, et quelques personnages, impatients de s'installer à leur tour dans la demeure royale, décidèrent le gouvernement provisoire à en chasser ceux qui y étaient entrés en vainqueurs. Cette décision fut surtout provoquée par deux ou trois meneurs qui entouraient le général Courtais, commandant des gardes nationales. L'ancien logement du général Jacqueminot sur la place du Carrousel, à moitié dévasté, leur paraissait peu convenable : il ne leur fallait rien moins que les salons princiers du rez-de-chaussée et du premier étage des Tuileries, du côté de la rue de Rivoli. L'état-major de la garde nationale, appelé alors à jouer un si grand rôle, devait, disaient-ils, recevoir dignement les députations de la garde nationale de Paris, de la banlieue et des départements. On sut entraîner M. Caussidière à prendre parti pour l'état-major. On persuada au préfet de police que son autorité était méconnue, que sa dignité était compromise. M. Caussidière donna l'ordre à une des célébrités de l'époque, à l'un des commissaires du gouvernement, à M. Chenu, de se mettre à la tête des montagnards, alors organisés, enrégimentés, portant ceinture rouge et bonnet orné du triangle égalitaire, sabre au côté, montant les chevaux de l'ancienne garde municipale, de faire le siége des

Tuileries, et d'expulser par la force tous ceux qui ne voudraient pas se retirer de bonne grâce.

Les *Invalides civils* n'inquiétaient guère l'autorité; mais il restait de l'armée d'occupation, dans les appartements du pavillon Marsan, cent cinquante individus bien décidés à ne pas se laisser malmener. Disons ici toute la vérité : ceux-là étaient de braves gens; ils avaient rendu de grands services dans les premiers jours de l'envahissement des Tuileries; la plupart attendaient, soit leur incorporation dans la garde mobile, soit une occasion de rentrer dans leurs ateliers. M. Caussidière croyait à tort que la violence, que la force étaient nécessaires, et qu'il fallait dans cette circonstance faire acte de vigueur et d'énergie.

Parmi ces derniers hôtes du palais des Tuileries, plus d'un comptait des amis dans les rangs des montagnards. Des confidences furent échangées, et quand l'arrière-garde de l'armée d'occupation connut les détails de l'expédition décidée contre elle, elle s'indigna, elle résolut de protester et de se défendre.

« On nous traite de voleurs, s'écriaient-ils : nous prouverons que nous avons empêché de voler!

— On dit que nous nous gorgeons de vin : nous refusons la ration qu'on nous accorde. »

En vain des représentants du ministre de l'intérieur, faisant acte de conciliation, cherchèrent-ils d'un côté à faire entendre raison à ces hommes armés, qui se plaignaient d'une insulte; en vain d'un autre côté dirent-ils au gouvernement qu'ils répondaient de tout; en vain donnèrent ils l'assurance que le départ s'effectuerait tranquillement : ils ne furent point écoutés. M. Caussi-

dière ordonna aux montagnards de marcher et de se masser rue de Rivoli, devant le guichet du palais qui donnait sur la rue de l'Échelle. Il eût été question du siége d'une place forte que la mise en scène n'eût point été plus sérieuse. Sommations, allées et venues de parlementaires, discussions animées, conseils de guerre, se succédèrent au commencement de cette journée.

La collision était flagrante. Le ministre de l'intérieur, M. Ledru-Rollin, prévenu, se rendit en toute hâte aux Tuileries. Une partie du gouvernement provisoire, réuni en ce moment à l'hôtel de ville, fut aussi informée du nouveau danger qui menaçait la tranquillité d'un des quartiers importants de Paris. La séance à laquelle ils assistaient fut levée, et bientôt l'on vit arriver rue de Rivoli deux ou trois voitures, d'où descendirent MM. François Arago, Crémieux, Marie, Armand Marrast, Dupont (de l'Eure), de Lamartine, Garnier-Pagès, Flocon, Albert, ouvrier. Le général Courtais se joignit à eux; et, ce qu'on aura peine à croire, tout le gouvernement provisoire, pendant plusieurs heures, se trouva enfermé dans la cour des Tuileries, au milieu de ces hommes que l'on traitait en ennemis. Un mot hardi prononcé par l'un d'eux, et le gouvernement provisoire devenait leur prisonnier. M. Ledru-Rollin comprit la situation : il partit promptement par une porte qu'il trouva ouverte, laissant ses collègues se tirer de ce mauvais pas à force d'éloquence.

Chaque ministre haranguait un petit groupe; mais l'armée d'occupation, rangée, alignée devant le pavillon de l'Horloge, les laissait dire et ne faisait entendre que d'énergiques protestations :

« Nous ne sommes ni des brigands ni des voleurs; — nous avons rendu des services : — nous voulons sortir d'ici comme nous y sommes entrés, comme de braves gens. — Nous ne déposerons nos armes qu'à l'hôtel de ville; on ne nous forcera jamais à les rendre : on nous tuera plutôt.

— Non, mes enfants; non, mes amis; non, chers concitoyens; non, chers camarades (les mots les plus tendres étaient prodigués à ces hommes armés); non, vous n'êtes ni des brigands, ni des voleurs. Nous savons que vous avez rendu de grands services : nous le proclamons hautement; nous ne l'oublierons pas. Si nous vous demandons de quitter le palais, c'est au nom de la tranquillité publique, que vous devez nous aider à consolider. »

Ce thème conciliant se développait sur toute la ligne; la majesté du gouvernement provisoire fléchissait, s'humanisait; mais les groupes armés ne bougeaient pas et se montraient résolus à ne pas se rendre. Les montagnards occupaient toujours une partie de la rue de Rivoli; M. Chenu mesurait déjà du regard la hauteur des fenêtres du rez-de-chaussée du pavillon Marsan, comme pour ordonner une escalade. Cette situation inquiétante, pénible, se prolongeait. En ce moment de crise, le général Courtais fit aux récalcitrants une proposition assez inattendue :

« Vous êtes disposés à vous rendre à l'hôtel de ville?

— Oui! oui!

— Vous voulez y déposer vos armes?

— Nous le voulons.

— Vous voulez être traités avec les honneurs de la guerre ?

— Oui ! oui !

— Eh bien ! formez vos rangs : je me mets à votre tête et je vous conduis à l'hôtel de ville... Vous m'acceptez bien comme votre général ?

— Nous vous suivons. »

Le général Courtais monte à cheval ; la grille du guichet de la rue de Rivoli s'ouvre à deux battants, et l'arrière-garde de l'armée d'occupation défile tranquillement devant les montagnards stupéfaits. Le cortége suit les quais, au milieu d'une foule immense, attirée par la singularité d'un pareil spectacle. Arrivés à l'hôtel de ville, les vainqueurs de la royauté changent leurs armes contre des reçus nominativement libellés. Après cette longue formalité, on les fit tous dîner dans une des plus vastes salles de l'hôtel de ville. Ils reçurent en outre quelques pièces de cinq francs, sur les fonds du ministère de l'intérieur. C'est ainsi que finit cette journée commencée sous d'aussi menaçants auspices, et qui n'eut pour dénoûment qu'une burlesque promenade du palais des Tuileries à la place de Grève. Très-peu de jours après, l'état-major de la garde nationale prenait possession des appartements du duc d'Orléans, du roi des Belges, du duc de Nemours. Le général Courtais s'installa avec sa famille dans les appartements du duc de Montpensier, qu'il occupa jusqu'au jour de sa chute et de son arrestation.

Ainsi, dans ces temps de désordre, aux populaires ovations succédaient vite la disgrâce, l'insulte et le châtiment. Quatre mois après le départ du roi et de la famille royale, les vainqueurs de la royauté étaient chassés à leur

tour des Tuileries, et le général qui marchait à leur tête, pour les conduire et les désarmer, passait lui-même bientôt des splendides appartements du duc de Montpensier sous les verrous d'une prison !

Il est un dernier épisode dont le palais des Tuileries fut encore le théâtre : c'est l'épisode sanglant de la dernière nuit de juin 1848.

Paris avait été mis en état de siége; une commission militaire était installée dans l'ancienne salle à manger de Louis-Philippe et dans les petits appartements de la reine. Ce qu'il y eut de singulier, c'est que le président de cette commission, officier supérieur, fut tout d'abord reconnu pour l'un des plus importants meneurs de l'insurrection. Loin de présider comme juge, il fut arrêté comme insurgé. Tous les prisonniers faits dans les divers quartiers où s'étaient livrés de meurtriers combats comparurent devant ce conseil de guerre. On les enferma d'abord dans le corps de garde près du guichet, puis dans les petites chambres situées au-dessus des écuries, puis encore dans les caves du pavillon Marsan; puis, enfin, on transforma en une prison de circonstance le souterrain qui, du palais des Tuileries, s'étend jusqu'au tiers environ de la terrasse du bord de l'eau.

Cette longue galerie fut construite sous Napoléon Ier, pour que l'impératrice Marie-Louise et, plus tard, le roi de Rome, pussent se rendre plus librement à leur promenade sur cette terrasse.

Sous la restauration, ce passage souterrain fut encore réservé pour les promenades de la duchesse de Berry et du duc de Bordeaux.

Louis-Philippe fit restaurer cette galerie avec grand soin. Construite en pierres de taille, elle reçoit le jour par des ouvertures garnies de barreaux de fer et donnant sur le jardin. La sortie de cette galerie sur la terrasse est surmontée d'un petit pavillon en pierre sur lequel on a placé la statue en bronze de Cléopâtre. Cinq à six mille prisonniers furent enfermés dans ce souterrain. Dans la journée qui suivit leur arrestation, un grand nombre furent bientôt conduits, liés et garrottés, dans les forts; mais plusieurs centaines furent retenus, sur le sort desquels on se proposait de prononcer pendant la nuit ou le lendemain. Ces insurgés, pour la plupart échauffés encore par le combat, ivres de poudre, de vin et d'eau-de-vie, vociférant, jurant, tentèrent de briser les barreaux et de desceller les pierres. Les postes furent doublés, triplés, aux extrémités de la galerie. On plaça des sentinelles tout le long du mur, à l'extérieur, avec ordre de tirer sur tous ceux qu'on verrait apparaître à l'une des ouvertures. Cette consigne fut si fidèlement exécutée, qu'un prisonnier fut tué roide pour avoir refusé d'obéir à une première sommation. Ses camarades passèrent par l'ouverture son cadavre, qui fut déposé sur les marches de l'escalier du palais.

L'exaspération de ces prisonniers, presque asphyxiés par le manque d'air et par des exhalaisons méphitiques, devint telle qu'ils se précipitèrent en masse sur l'énorme grille d'entrée pour la forcer ou la démolir. Le poste qui se trouvait là, malgré ses exhortations, fut forcé, pour se défendre, de charger les armes, et, à plusieurs reprises, de menacer ces furieux d'une fusillade.

Vers minuit, l'ordre arrive de faire sortir les prison-

niers du souterrain, de les former en colonnes, et de les conduire, sous bonne escorte, à la préfecture ou à Saint-Lazare. On n'a jamais bien su au juste quelle destination avait été indiquée. Ce qu'il y a de certain, c'est que, rangés dans la cour des Tuileries, ils furent enveloppés par un double rang de gardes nationaux. Ils se mirent en route, restant parfaitement libres dans leurs mouvements, traversant le guichet du pavillon de Flore, tournant le quai à gauche, reprenant le guichet de la place du Carrousel et se développant sur la place.

La conduite de cette troupe avait été confiée à un chef de bataillon de la garde nationale de Cambrai, brave et dévoué citoyen, qui venait toujours offrir le secours de son zèle et de son bras dans les occasions difficiles.

Quand ce triste cortége fut arrivé sur la place du Carrousel, à la hauteur de l'hôtel de Nantes, qui n'existe plus aujourd'hui, quelques-uns des prisonniers, hommes résolus, se baissent rapidement, saisissent un grand nombre de gardes nationaux par les jambes, les font tomber et s'emparent de leurs fusils. Des coups de feu se font entendre. D'où étaient-ils partis? On ne saurait le dire; mais l'une des premières victimes fut le chef de bataillon de Cambrai, qui tomba frappé d'une balle à la tête. Tout aussitôt une horrible fusillade s'engage. Les gardes nationaux, surpris à l'improviste, croyant avoir à se défendre des prisonniers, tirent sur eux, sans se souvenir qu'à peu de distance marchait une ligne de gardes nationaux. Au même instant, un poste de gardes mobiles de la marine sort de l'Orangerie, et entame un feu nourri contre la masse qui s'agitait devant lui dans les ténèbres.

Les gardes nationaux restés dans la cour des Tuileries

sont bientôt eux-mêmes assaillis par une grêle de balles : ils ripostent à travers les grilles. Une panique universelle s'empare de tout ce qui était sur pied dans le palais et dans les environs. Les factionnaires et la troupe du palais tirent sur les quais; — un jeune garde national, en sentinelle à l'extrémité de la rue du Bac, est tué; — ils tirent dans la rue de Rivoli, sur la place du Palais-Royal, dans le jardin même du palais. Partout on relève des blessés, des morts... On parcourt avec des torches et des lanternes la place du Carrousel pour porter des secours et enlever des cadavres. Le sang était répandu en si grande abondance, qu'on fut obligé de jeter des sacs entiers de sciure de bois et de sable pour l'étancher et en effacer les traces.

Au grand jour, le bruit de cette horrible boucherie s'était promptement répandu dans Paris; je pus, le lendemain matin, voir le sanglant spectacle que présentait le palais. En entrant dans la cour des Tuileries, par le pavillon de Flore, devant les fenêtres des cuisines, étaient étendus sur de la paille les cadavres de vingt-sept insurgés. Dans une des salles du premier étage, dont les fenêtres ouvrent sur le pont Royal, le docteur Gannal embaumait les corps du commandant de la garde nationale de Cambrai et de quelques gardes nationaux déjà reconnus et réclamés par leurs familles. Sur le marbre de la salle du Trône, étaient rangés deux lignes de cadavres, l'une de gardes nationaux qui n'étaient point encore reconnus, l'autre d'hommes que l'on supposait des chefs d'insurgés. Parmi ceux-ci on remarquait le cadavre d'un homme jeune encore, d'une blancheur de peau et d'une propreté remarquables, dont le linge, d'une extrême

finesse, était recouvert d'une blouse. Deux coups de feu lui avaient déchiré le torse avec tant de violence, que l'on apercevait le foie et les entrailles. Dans un coin, sous un drap rouge de sang, étaient des bras, des jambes, coupés le matin par les chirurgiens appelés en toute hâte.

Par une fatalité déplorable, les invalides civils avaient été complétement expulsés quelques jours auparavant, et les dernières voitures renfermant le matériel des hôpitaux étaient parties il n'y avait pas vingt-quatre heures! Il fallut les faire revenir, réinstaller un service médical, les sœurs de charité, etc., etc. Les salles se remplirent de lits, où l'on plaça d'un côté les gardes nationaux, les soldats de l'ordre; de l'autre, les insurgés.

Un grand nombre des blessés étaient horriblement mutilés. Presque toutes les amputations furent pratiquées en faisant usage des appareils de chloroforme. Dans la galerie des Faisans, dans le salon de Louis XIII, dans celui de Louis XIV, on suivait avec horreur les longues traînées du sang répandu par les blessés ou qui s'échappait des cadavres. La terrasse en pierre qui donne sur le jardin était remplie de matelas, d'oreillers, de draps, de serviettes ensanglantés. J'ai vu rarement un spectacle plus horrible.

Au milieu des péripéties de ce meurtrier combat, un fait honore le sang-froid et le courage de M. Clément Thomas.

Après l'arrestation de M. Courtais, ce représentant avait été chargé du commandement en chef des gardes nationales. Les journées de Juin le trouvèrent zélé défenseur de l'ordre. Blessé dans une des attaques qu'il di-

rigea avec beaucoup de fermeté, il ne rentra cependant que fort tard au palais des Tuileries. Il se reposait depuis quelques instants, cherchant à calmer les douleurs que lui causait une contusion à la cuisse, lorsque la fusillade éclata. En apprenant ce qui se passait, les meurtres inutiles qui ensanglantaient la place du Carrousel et les environs, M. Clément Thomas n'hésite pas à se lever. Accompagné du régisseur du palais, honnête homme, plein de cœur et de dévouement, il se précipite dans la cour des Tuileries, criant d'une voix de stentor : *Cessez le feu ! Couchez-vous à terre !* Grâce à cet ordre répété tout le long de la grille, vite compris, et plus vite encore exécuté, bien des victimes furent épargnées.

Au milieu de cet effrayant désordre, si beaucoup de prisonniers succombèrent, beaucoup d'autres parvinrent à s'échapper. Il y en eut même qui, se mêlant aux gardes nationaux des départements et de la banlieue, qu'on ne reconnaissait qu'à une bande de papier attachée à leurs chapeaux ou à leurs casquettes, rentrèrent le lendemain chez eux, en plein jour, comme de loyaux défenseurs de la tranquillité publique.

On avait maladroitement accumulé une masse de gardes nationaux sans uniforme dans le palais. Ne se connaissant pas, n'ayant aucun signe de ralliement entre eux, ils ne firent qu'augmenter la confusion. Aux premiers coups de feu, ceux qui étaient en haut descendirent rapidement les escaliers pour prêter secours; ceux qui étaient en bas, effrayés de quelques balles qui avaient sifflé à leurs oreilles, sans les toucher, montèrent précipitamment les escaliers de l'intérieur du palais, leurs fusils à la main, la baïonnette en avant. Une douzaine

d'hommes furent grièvement blessés dans ce choc : les poltrons frappèrent les courageux.

Les gardes nationaux étaient tellement pressés de tirer des coups de fusil, que plusieurs, placés sous le vestibule de l'entrée principale, celle qui conduit aujourd'hui aux appartements de l'empereur et de l'impératrice, firent feu à travers les grandes glaces de la porte et les brisèrent. Un adjudant du palais, qui se trouvait près de là, fut blessé à la tête par un éclat de verre ou par une balle faisant ricochet.

Le lendemain et le surlendemain, on comptait près de cent blessés étendus sur des lits envoyés et dressés avec le plus grand zèle par l'administration des hospices; des cercueils emportaient les cadavres des gardes nationaux; ceux des insurgés, dont on ne se donna pas la peine de dresser l'acte de décès, furent jetés dans des voitures de déménagement de la maison Bailli et conduits au cimetière. Le restant des prisonniers fut dirigé sur un des forts des environs.

Malgré cette terrible leçon, dans la nuit qui suivit celle de la fusillade de la place du Carrousel, un autre accident vint encore ensanglanter le jardin des Tuileries. Quelques postes étaient disséminés sous les arbres, et des patrouilles se croisaient fréquemment. Au milieu de la nuit, au passage de l'une d'elles, une circonstance toute fortuite fait écrouler une de ces pyramides de chaises que l'on voit en été, de distance en distance, dans les allées principales. Au bruit causé par les chaises tombant les unes sur les autres, une sentinelle fait feu, la patrouille riposte, d'autres gardes nationaux tirent... Une heure

après, on rapportait au palais cinq ou six blessés ; on coupait la jambe à l'un d'eux, on amputait l'autre d'un bras.

On craignit un moment une calamité d'un autre genre et qui aurait pu devenir plus meurtrière, le typhus. Le souterrain était encombré d'immondices ; à ces odeurs méphitiques se mêlaient l'odeur du sang et les exhalaisons cadavériques. Il fallut avoir recours à des remèdes héroïques. Au moyen des longs tuyaux d'arrosement du jardin et d'une pompe à forte pression, on introduisit des masses d'eau dans le souterrain par le pavillon de l'extrémité. Cette opération terminée, on y répandit quelques centaines de litres de chlore.

On souffre au récit de tant de sanglants épisodes, on se sent frémir d'horreur devant cet effrayant tableau des malheurs de la guerre civile. Combien sont imprudents ou coupables ceux qui en donnent le signal ! combien doivent être honorés ceux dont l'habileté et le courage savent les prévoir ou y mettre fin !

Malgré tous les complots qui s'ourdirent et se succédèrent depuis le 24 février pour obtenir l'ajournement des élections, les élections générales commencèrent le 27 avril 1848, le jour de Pâques.

Neuf cents représentants reçurent le gouvernement provisoire aux cris de *Vive la république !* dans une vaste salle construite à la hâte. En même temps que la république était acclamée au dedans, on la proclamait au dehors, sous le péristyle du monument de l'Assemblée nationale.

Le 7 mai, M. de Lamartine soumit à l'approbation de l'Assemblée nationale tous les actes du gouvernement

provisoire. Chaque ministre apporta et lut successivement à la tribune le compte rendu spécial des actes de son département. Tous ces comptes rendus reçurent la sanction des applaudissements de l'Assemblée ; quelques-uns même obtinrent l'approbation de l'opinion publique : je citerai ceux de MM. Marie, Bethmont, et surtout aussi celui de M. de Lamartine, qui présenta, dans son langage élevé et poétique, un tableau complet et rassurant de la situation de la république vis-à-vis de l'Europe et de la situation de l'Europe vis-à-vis de la république.

### ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Bientôt l'Assemblée nationale rédigea, discuta et vota la constitution républicaine, qui vint au monde au bruit du canon. D'après cette constitution, il fallait procéder à l'élection d'un président de la république; cette élection devait être demandée au suffrage universel.

Quelque temps auparavant, j'avais eu l'honneur d'être présenté par un membre de l'Assemblée nationale à l'illustre républicain président du conseil, qui occupait alors, rue de Varennes, l'hôtel Monaco. Voici à quelle occasion. Le bruit s'était répandu que le *Constitutionnel* allait être supprimé. Dans une audience qu'il m'accorda, le général m'assura que le gouvernement n'avait jamais eu cette pensée. Ses paroles furent pleines de bienveillance.

A peu de temps de là, presque à la veille de l'élection pour la présidence, le général Cavaignac voulut bien me faire dire par un de ses aides de camp qu'il était surpris de ne m'avoir pas revu, et qu'il m'attendait le lende-

main chez lui, à onze heures du soir. Je fus exact au rendez-vous.

Il y a des hasards de conversation singuliers : tantôt des explications délicates, et qui pouvaient devenir blessantes, tournent à la conciliation et au rapprochement; tantôt un entretien qui ne devait être que bienveillant de part et d'autre tourne à l'aigreur. Habitué au commandement, le général Cavaignac, dans sa dignité, ne crut pas devoir solliciter franchement l'appui du *Constitutionnel* en faveur de sa candidature ; dans mon indépendance, soucieux, moi aussi, de ma dignité d'écrivain et de mes convictions politiques, je crus devoir m'expliquer avec politesse, mais avec une entière liberté. Dans ces dispositions mutuelles, le premier mot un peu vif jeté par l'un ou l'autre des deux interlocuteurs devait bientôt faire verser l'entretien du mauvais côté. Cela arriva. Je me retirai sous les plus fâcheuses impressions, attristé de n'avoir pas trouvé dans cette conférence le calme, l'élévation et la noblesse de langage que j'attendais d'un candidat à la présidence de la république.

Plusieurs journaux de Paris et des départements donnèrent le récit d'une conversation entre le général Cavaignac, président du conseil, et M. Véron, directeur du *Constitutionnel*. A cette occasion, le vendredi 24 novembre 1848, le *Constitutionnel* publia, par mes soins, les explications suivantes :

« Il y a dix ou douze jours, le général Cavaignac, président du conseil, par un de ses aides de camp, invita M. Véron à venir causer avec lui. Ce dernier s'empressa de se rendre à cette invitation. C'est alors qu'eut lieu

cette conversation dont on parle, et dont voici le récit fidèle[1] :

» M. CAVAIGNAC. Eh bien ! monsieur Véron, vous m'aviez promis de me venir voir : je ne vous ai pas vu.

» M. VÉRON. J'attendais votre appel, monsieur le président.

» M. CAVAIGNAC. Vous m'aviez fait espérer aussi quelque appui de la part du *Constitutionnel :* il n'a pas été très-aimable.

» M. VÉRON. Permettez-moi de vous dire, monsieur le président, que j'attendais de vous tout autre chose que des reproches. Depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, le *Constitutionnel* a été vraiment à peu près ministériel.

» M. CAVAIGNAC. Oh ! ministériel, c'est beaucoup dire. Vous allez voir. (Ici le président du conseil feuillette un registre d'extraits de journaux; il tombe sur deux articles du *Constitutionnel* où il est parlé avec éloge et de son langage à la tribune et de ses mœurs de gouvernement.)

» M. VÉRON. Vous voyez, monsieur le président, les pièces parlent.

» M. CAVAIGNAC. Soit! venons à la question du jour, l'élection du président de la république. Il n'y a que deux candidats, moi et Napoléon. Eh bien ! je vais vous parler avec une franchise toute militaire : serez-vous pour moi ou contre moi ?

[1] Aucun des détails de ce récit n'a été contredit par les journaux ministériels du temps.

» M. VÉRON. La question est nette. J'ai un regret : c'est que ma réponse le sera moins.

» Sans être absolument pour vous, le *Constitutionnel* peut n'être pas contre vous. Il y a des nuances qu'il faut conserver.

» M. CAVAIGNAC. Voulez-vous faire du juste milieu? Entre deux candidats, il faut choisir l'un ou l'autre : pourquoi des nuances?

» M. VÉRON. Il en faut, général, pour votre dignité et pour la mienne. Si le *Constitutionnel* était dévoué à votre candidature, on dirait que vous êtes un corrupteur et moi un corrompu ; la calomnie se donnerait beau jeu.

» M. CAVAIGNAC. La calomnie ! il faut bien s'y résigner : est-ce qu'elle m'épargne ? ne suis-je pas calomnié ?

» M. VÉRON. Je n'en disconviens pas, général ; mais vous gouvernez la France : on peut pâtir un peu pour tant d'honneur ; et puis la calomnie, qui s'est prise à votre personne, ne vous a pas atteint bien haut, elle n'a pas monté jusqu'au cœur. (Ici le président du conseil laisse échapper un léger sourire.)

» M. CAVAIGNAC. Enfin, je répète ma question : le *Constitutionnel* me soutiendra-t-il ? A demande franche, franche réponse.

» M. VÉRON, se levant. Eh bien ! général, puisque vous me demandez de vous parler avec toute franchise, je vous dirai que, demandant au *Constitutionnel* de vous soutenir, vous ne lui rendez pas la besogne facile.

» M. CAVAIGNAC, vivement. Comment cela ?

» M. VÉRON. Oui, monsieur le président, ce pauvre pays si tourmenté, votre parti le froisse dans ses intérêts; il semble même souvent s'appliquer à le contrarier dans ses besoins et presque dans ses mœurs.

» M. CAVAIGNAC. Comment, ses mœurs? Ah çà! est-ce que je ne me lave pas les mains, par hasard?

» M. VÉRON. Il ne s'agit pas de luxe et d'élégance, monsieur le président; mais ces jours derniers, par exemple, comment le gouvernement a-t-il pris la question du remplacement militaire? Il y a un demi-siècle que ce pays jouit du droit de remplacement; il en a joui même sous l'empire : et on veut l'en priver sous je ne sais quel prétexte d'égalité chimérique; il semble qu'on n'ait vu là qu'une question de jeunesse à gants jaunes. La question intéresse toute notre population agricole, tous les fils de nos fermiers. Je ne parle pas de la question militaire : ce n'est pas mon affaire; mais je dis que vouloir étendre sur tous les citoyens ce niveau d'un service militaire, est ce que j'appelle méconnaître, contrarier les mœurs du pays, violenter la France dans sa majorité.

» M. CAVAIGNAC. Les opinions du général Lamoricière sur cette question sont très-anciennes, très-méditées, et les idées d'un tel homme veulent qu'on les prenne en grande considération, car elles ont l'habitude d'être justes.

» M. VÉRON. La Chambre n'en a pas jugé ainsi : la majorité a été contre vous. Elle a défendu les intérêts, les besoins, les mœurs de la majorité du pays. Je reconnais toutefois, général, que vous avez fait un pas, un grand pas vers cette majorité, en prenant pour ministres M. Du-

faure et M. Vivien. Les opinions dont nous sommes les organes vous en ont su gré. Mais à peine avez-vous fait un mouvement vers cette majorité, qu'on vous voit faire un mouvement rétrograde : on vous voit reprendre les hommes dont vous vous étiez séparé, comme si vous étiez forcé de vous mouvoir éternellement dans le même cercle, dans le cercle d'une minorité.

» M. CAVAIGNAC, se levant avec véhémence. Voilà bien le langage de votre parti : toujours les majorités, rien que les majorités! Vous êtes un parti indécrottable, vous n'avez rien appris et rien oublié! Selon vous, il faut toujours gouverner par et pour les majorités. Mais les minorités n'ont-elles donc pas leurs droits? Les minorités ne vous ont-elles pas appris, au 24 février, ce qu'elles savaient faire? Elles pourraient bien vous l'apprendre encore! Le malheur de ce pays-ci est que les opinions que vous représentez aient une si grande influence. Car je ne nie pas votre influence, avec vos cinquante mille abonnés : le malheur de ce pays est que vous les ayez. Ah! je voudrais bien pouvoir vous les enlever, vos cinquante mille abonnés. C'est difficile, je le sais; mais ce serait bien utile de le pouvoir faire!

» M. VÉRON. Monsieur le président du conseil, nous voilà bien loin du point de départ! En commençant cette conversation, vous demandiez au *Constitutionnel* de vous soutenir : vous exprimez maintenant un violent désir de le supprimer. Après tout, cependant, que représentons-nous? Les idées d'ordre, qui peuvent seules sauver la société, et qui seules peuvent faire durer le pouvoir.

» M. CAVAIGNAC. Les idées d'ordre! mais n'a-t-on rien

fait pour elles? Paris, si profondément remué, n'est-il pas tranquille? Est-ce que, sous la république, on n'y a pas la vie douce et facile? Est-ce qu'on ne dîne pas bien à ses heures? Est-ce qu'après son dîner on ne peut pas aller entendre de la bonne musique?

» M. VÉRON. Oui, monsieur le président du conseil, on a toutes ces choses-là, sauf la bonne musique, qui est pour le moment assez rare. Mais, du temps des Cosaques, on pouvait aussi bien dîner et entendre de la bonne musique : l'invasion ne nous avait pas ravi ces biens. Aussi serait-ce peu de chose si là se bornaient les bienfaits de la liberté républicaine; et si l'on n'avait pas d'autres services à vous attribuer que celui de nous avoir procuré de tels bienfaits, ce serait, monsieur le président, un pauvre argument en faveur de votre candidature.

» M. CAVAIGNAC. Au fait, vous n'êtes pas pour moi, et je m'attends, dans deux jours, à un article très-agressif dans le *Constitutionnel*.

» M. VÉRON. Monsieur le président, je vous déclare que je ne tiens aucun compte des vivacités de notre conversation, que vos services ne seront pas méconnus par le *Constitutionnel*, que votre caractère y sera respecté. Quant à cette franche adhésion que vous me demandiez, je ne puis vous la promettre : la question vaut la peine qu'on y réfléchisse et qu'on prenne les conseils de ses amis. Ce dernier point est pour moi un devoir. Je me retire, monsieur le président, n'ayant pas, ne pouvant avoir de parti pris.

» M. CAVAIGNAC. Alors, je vous reverrai la semaine prochaine.

» M. VÉRON, en se retirant. Monsieur le président, si vous croyiez une seconde conversation utile, je me rendrais avec empressement à l'invitation qui me serait adressée par vous. Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous saluer.

» M. CAVAIGNAC. Allons! bonne nuit! (Pendant que M. Véron tourne d'un côté et M. le président du conseil de l'autre, ce dernier fredonne en se retirant : *Tra la la! la! la!*) »

Au milieu du désordre des rues, des folies et des menaces qui se succédaient dans les clubs ; au milieu de la panique financière, des complots incessants ; au milieu des déclamations de la propagande socialiste et de la dispersion de l'armée, surgit un nom qui rappelait le rétablissement de l'ordre, la renaissance de la société après les crimes de 93; qui rappelait la discipline et la gloire des armées françaises : un nom enfin qui faisait revivre le souvenir de toutes les victoires de l'empire!

Dès que la proclamation de la république à l'hôtel de ville fut connue à Londres, le prince Louis-Napoléon s'empressa de se rendre en France. Sa première démarche à Paris fut celle-ci : il informa immédiatement de son arrivée le gouvernement provisoire; il lui fit dire qu'il attendait ses conseils. On lui répondit qu'on ne s'opposerait nullement à son séjour en France, mais que, dans la situation présente, on le priait de quitter Paris et de s'en tenir éloigné jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale.

Avant son départ, le prince Louis-Napoléon adressa la lettre suivante au gouvernement provisoire :

« Paris, le 29 février 1848.

» Messieurs,

» Après trente ans d'exil et de persécution, je croyais avoir acquis le droit de retrouver un foyer sur le sol de la patrie.

» Vous pensez que ma présence à Paris est maintenant un sujet d'embarras : je m'éloigne donc momentanément. Vous verrez dans ce sacrifice la pureté de mes intentions et la sincérité de mon patriotisme.

» Recevez, messieurs, l'assurance de mes sentiments de haute estime et de sympathie.

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

L'arrivée, le départ du prince, cette correspondance entre lui et le gouvernement provisoire, tout cela ne demanda que vingt-quatre heures.

Louis-Napoléon, revenu à Londres, y resta complétement étranger à toutes les menées qui purent se faire en son nom.

Lors des premières élections, quelques-uns de ses amis l'exhortaient à se présenter candidat : poussant le patriotisme jusqu'à l'abnégation, il répondit qu'il voulait obtempérer au désir du gouvernement provisoire, et tenir la promesse qu'il avait faite de garder le silence et de se tenir éloigné jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale.

Bientôt des réélections ont lieu; le nom du prince est mis en avant par plusieurs de ses amis, et, presque à son insu, le prince est élu, au grand étonnement de tout le monde, dans trois départements simultanément : dans la

Charente-Inférieure, dans le département de la Seine et dans celui de l'Yonne. Le dévouement de M. de Persigny n'était pas, il est vrai, resté inactif.

Dans la séance du 13 juin 1848, présidence de M. Sénart, une discussion eut lieu à l'Assemblée nationale sur l'admission du prince Louis-Napoléon, comme représentant. A la séance de la veille, M. de Lamartine avait déclaré qu'il ferait exécuter ce qui concernait Louis-Napoléon dans la loi du bannissement de 1832, jusqu'au jour où l'Assemblée nationale en aurait autrement décidé. Cependant, dans cette séance du 13, M. Jules Favre, rapporteur d'une commission nommée pour l'élection de la Charente-Inférieure, rappela que cette loi de 1832, le gouvernement provisoire l'avait abrogée, et que cette déclaration expliquait les suffrages des électeurs; il conclut à l'admission du prince Louis-Napoléon. M. Buchez, rapporteur pour l'élection du département de la Seine, conclut au contraire à l'annulation, se fondant surtout sur ce fait : que le prince Louis, ni avant ni après les élections, n'avait publiquement reconnu la république.

M. Desmares, rapporteur pour l'élection du département de l'Yonne, conclut à l'admission.

Après la lecture de ces trois rapports, M. Vieillard, représentant, prend la parole et s'exprime ainsi :

« Je viens rendre un plein hommage aux qualités et aux intentions du citoyen Louis Bonaparte. Il y a trente ans que je le connais et que j'ai pu apprécier ce qu'il y a de noble et de désintéressé en lui. On en veut faire un prétendant malgré lui, comme on en fait un député malgré lui.

» Je vais vous donner la preuve de ses intentions à l'égard de son élection, et je vous demanderai si son attitude est celle d'un ambitieux qui cherche les suffrages populaires pour arriver là où il n'a jamais voulu arriver.

» Je demande la permission à l'Assemblée de lui dire quelles étaient ses intentions relativement aux candidatures qu'on lui offrait.

« Londres, le 11 mai 1848.

» Mon cher monsieur Vieillard,

» Je n'ai pas encore répondu à la lettre que vous m'avez adressée de Saint-Lô, parce que j'attendais votre retour à Paris et l'occasion de vous expliquer ma conduite.

» Je n'ai pas voulu me présenter comme candidat aux élections, parce que je suis convaincu que ma position à l'Assemblée eût été extrêmement embarrassante. Mon nom, mes antécédents, ont fait de moi, bon gré mal gré, non un chef de parti, mais un homme sur lequel s'attachent tous les regards des mécontents. Tant que la société française ne sera pas rassise, tant que la constitution ne sera pas fixée, je sens que ma position en France serait difficile, très-ennuyeuse et même très-dangereuse pour moi. J'ai donc pris la ferme résolution de me tenir à l'écart, et de résister à toutes les séductions que peut avoir pour moi le séjour de mon pays. Si la France avait besoin de moi, si mon rôle était tout tracé, si enfin je pouvais croire être utile à mon pays, je n'hésiterais pas à passer sur toutes les considérations secondaires pour remplir un devoir; mais dans les circonstances actuelles, je ne puis être bon à rien, je ne serais tout au plus qu'un embarras.

» D'un autre côté, j'ai des intérêts personnels et graves à surveiller en Angleterre. J'attendrai donc encore quelques mois ici que les affaires prennent en France une tournure plus calme et plus dessinée. J'ignore si vous me blâmerez de cette résolution; mais si vous saviez combien de propositions ridicules me surviennent même ici, vous comprendriez combien davantage, à Paris, je serais en butte à toutes sortes d'intrigues. Je ne veux me mêler de rien. Je désire voir la république se fortifier en sagesse et en droits; et, en attendant, l'exil volontaire m'est très-doux, parce qu'il est volontaire.

» Louis-Napoléon Bonaparte. »

Une discussion générale, vive, animée, s'engage sur la loi de 1832 et sur l'admission du prince Louis-Napoléon. Un des orateurs, M. Louis Blanc, combat la mesure d'exil proposée contre le prince. « Ne grandissez pas, dit-il, les prétendants par l'éloignement. Il nous convient de les voir de près, parce qu'alors nous les mesurerons mieux. » Il ajouta : « L'oncle de Louis-Napoléon, que disait-il? Il disait : « La république est comme le soleil! » Laissez le neveu de l'empereur s'approcher du soleil de notre république : je suis sûr qu'il disparaîtra dans ses rayons. »

Dans cette séance du 13 juin, M. Bonjean cite encore une autre lettre du prince Louis-Napoléon, datée du 24 mai 1848. La voici :

« Londres, le 24 mai 1848.

» Citoyens représentants,

» J'apprends, par les journaux du 22, qu'on a proposé,

dans les bureaux de l'Assemblée, de maintenir contre moi seul la loi d'exil qui frappe ma famille depuis 1816. Je viens demander aux représentants du peuple pourquoi je mériterais une semblable peine. Serait-ce pour avoir toujours publiquement déclaré que, dans mes opinions, la France n'était l'apanage ni d'un homme, ni d'une famille, ni d'un parti? Serait-ce parce que, désirant faire triompher sans anarchie ni licence le principe de la souveraineté nationale, qui seul pouvait mettre un terme à nos dissensions, j'ai deux fois été victime de mon hostilité contre le gouvernement que vous avez renversé?

» Serait-ce pour avoir consenti, par déférence pour le gouvernement provisoire, à retourner à l'étranger après être accouru à Paris au premier bruit de la révolution? Serait-ce, enfin, pour avoir refusé, par désintéressement, les candidatures à l'Assemblée qui m'étaient proposées, résolu de ne retourner en France que lorsque la nouvelle constitution serait établie et la république affermie?

» Les mêmes raisons qui m'ont fait prendre les armes contre le gouvernement de Louis-Philippe me porteraient, si on réclamait mes services, à me dévouer à la défense de l'Assemblée, résultat du suffrage universel.

» En présence d'un roi élu par deux cents députés, je pouvais me rappeler être l'héritier d'un empire fondé par l'assentiment de quatre millions de Français : en présence de la souveraineté nationale, je ne peux et ne veux revendiquer que mes droits de citoyen français. Mais ceux-là, je les réclamerai sans cesse, avec l'éner-

gie que donne à un cœur honnête le sentiment de n'avoir jamais démérité de la patrie.

» Recevez, messieurs, l'assurance de ma haute estime.

» Votre concitoyen,

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Après une longue discussion, l'admission du citoyen Louis-Napoléon est prononcée.

Dans la séance du 15 juin, le président de l'Assemblée nationale lit la lettre suivante, que lui adresse le prince :

« Londres, le 14 juin 1848.

» Monsieur le président,

» Je partais pour me rendre à mon poste, lorsque j'apprends que mon élection sert de prétexte à des troubles déplorables et à des erreurs funestes. Je n'ai pas recherché l'honneur d'être représentant du peuple, parce que je savais les soupçons injustes dont j'étais l'objet; je rechercherai encore moins le pouvoir.

» Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir; mais je désavoue tous ceux qui me prêteraient des intentions ambitieuses que je n'ai pas. Mon nom est un symbole d'ordre, de nationalité et de gloire, et ce serait avec la plus vive douleur que je le verrais servir à augmenter les troubles et les déchirements de la patrie. Pour éviter un tel malheur, je resterais plutôt en exil : je suis prêt à tous les sacrifices pour le bonheur de la France.

» Ayez la bonté, monsieur le président, de donner connaissance de cette lettre à mes collègues.

» Je vous envoie une copie de mes remercîments aux électeurs.

» Recevez l'assurance de mes sentiments distingués.

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Cette pièce importante et historique était tombée par hasard dans les mains de M. Bonjean. Prenant un verre de limonade à la buvette de la Chambre, il entend le prince Napoléon, le fils du prince Jérôme, se plaindre à haute voix que le bureau de l'Assemblée nationale ait refusé de donner lecture d'une lettre du prince Louis-Napoléon.

« On accuse mon cousin, dit-il, et on ne lui permet pas de se défendre. — Avez-vous cette lettre? — La voici. »

M. Bonjean s'en empare, et, avant de l'avoir entièrement lue, il demande la parole, monte à la tribune, et donne alors connaissance à l'Assemblée des explications honnêtes et sincères du prince.

Cette lettre souleva une tempête dans l'Assemblée nationale.

Le général Cavaignac, ministre de la guerre, prend la parole : « L'émotion qui m'agite, dit-il, ne me permet pas d'exprimer comme je le désirerais toute ma pensée. Mais ce que je remarque, c'est que dans cette pièce, qui devient historique, le mot de république n'est pas prononcé. »

La séance n'est levée qu'à sept heures; la discussion est renvoyée au lendemain.

A l'ouverture de la séance du 16, le président annonce qu'il a reçu une nouvelle lettre du prince Louis-Napoléon.

« Cette lettre, dit-il, a été remise hier après midi, à Londres, à M. Frédéric Briffault. Ce citoyen, parti hier à huit heures et demie de Londres pour Douvres, par le paquebot-poste, y est arrivé vers onze heures. A une heure du matin il était à Boulogne. Il est reparti de Boulogne à quatre heures, est arrivé à Paris à dix heures trois quarts, et à la présidence à midi et demi. »

Voici cette lettre, datée du 15 juin 1848 :

« Londres, 15 juin 1848.

» Monsieur le président,

» J'étais fier d'avoir été élu représentant du peuple à Paris et dans d'autres départements. C'était à mes yeux une ample réparation pour trente années d'exil et six ans de captivité. Mais les soupçons injurieux qu'a fait naître mon élection, mais les troubles dont elle a été le prétexte, mais l'hostilité du pouvoir exécutif m'imposent le devoir de refuser un honneur qu'on croit avoir été obtenu par l'intrigue.

» Je désire l'ordre et le maintien d'une république sage, grande et intelligente; et puisque, involontairement, je favorise le désordre, je dépose, non sans de vifs regrets, ma démission entre vos mains.

» Bientôt, j'espère, le calme renaîtra et me permettra de rentrer en France comme le plus simple des citoyens, mais aussi comme un des plus dévoués au repos et à la prospérité de son pays.

» Recevez, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Cette lettre fut renvoyée purement et simplement au ministre de l'intérieur.

L'élection du président de la république, par le suffrage universel, était fixée au 10 décembre. La lutte s'engagea surtout entre le général Cavaignac et le prince Louis-Napoléon.

Le général était alors au pouvoir; la sanglante victoire remportée sur les insurgés de Juin lui avait mérité les sympathies de la garde nationale, et tous les républicains se groupaient autour de son nom. Rien ne fut ménagé pour faire réussir cette candidature!

J'ai dit plus haut que, sur les injonctions de M. Crémieux, garde des sceaux, une enquête judiciaire avait été ordonnée par M. le procureur général Portalis contre les anciens ministres. A l'approche de l'élection du président de la république, quelques amis de M. Cavaignac, alors ministre de la guerre et président du conseil, lui tinrent ce langage: « Il faut faire flèche de tous bois pour le succès de votre candidature. L'enquête judiciaire contre les ministres du 29 octobre, contre MM. Guizot et Duchâtel, n'a pu fournir aucun fait, aucun acte d'illégalité. Faites donc rendre l'ordonnance de non-lieu avant l'élection : le parti conservateur vous en saura peut-être gré au jour du scrutin. » Les deux juges d'instruction auxquels cette affaire avait été confiée résumaient ainsi, en effet, devant un des témoins appelés, le résultat général des interrogatoires: « Il nous est démontré, disaient-ils, que si l'on pouvait accuser les ministres mis en cause, ce ne pourrait pas être pour ce qu'ils ont fait, mais plutôt pour ce qu'ils n'ont pas fait. » Le général

Cavaignac insista donc pour que l'ordonnance de non-lieu fût rendue; mais lorsqu'il en lut les considérants sur une minute informe, il la froissa convulsivement dans ses mains et la jeta loin de lui. Ces considérants, qui absolvaient les ministres, étaient presque une accusation contre la révolution de février ! Ces considérants ne furent jamais publiés; seulement le procureur général informa les ministres que tous les papiers saisis chez eux et chez quelques-uns de leurs amis leur seraient rendus.

M. Dufaure, alors ministre de l'intérieur, se dévoua avec passion à la candidature du général Cavaignac.

Un excès de zèle eut un résultat fâcheux.

Le président du conseil avait prononcé à l'Assemblée nationale, vers la fin de la séance du 7 décembre, et à une heure avancée, un discours qui avait presque obtenu d'unanimes sympathies. On tint à ce que ce discours fût répandu le plus tôt possible dans les départements, et on ne craignit pas de retarder jusqu'à onze heures du soir le départ des malles-postes. L'arrivée tardive de tous les courriers dans les chefs-lieux des départements fit naître de cruelles anxiétés, causa même du trouble dans les affaires commerciales, qui exigent, comme on sait, une grande exactitude de correspondance. Cette mesure dictatoriale émut toute la France et causa certainement un préjudice de scrutin à la candidature du général Cavaignac. On avait osé, sous la république, ce qui ne s'était jamais fait sous aucune monarchie !

Ce fait devint l'objet d'une interpellation de la part de M. Vesin, dans la séance du lendemain. M. Trouvé-Chauvel, alors ministre des finances, déclara qu'il avait

pris sur lui de retarder le départ des malles-postes pour que le contre-poison arrivât en même temps que le poison, faisant, par ce dernier mot, allusion au très-vif débat qui avait eu lieu à propos des fameuses listes des récompenses dites *nationales*. La publication de ces listes était, en effet, de nature à porter le plus grand préjudice à la candidature du général.

Nous avons prouvé, en publiant les lettres du prince Louis-Napoléon lues à l'Assemblée nationale, qu'au milieu des troubles publics, toute sa conduite n'avait été qu'abnégation, dévouement à l'ordre et à la société. Le prince Louis-Napoléon ne trouva donc que d'enthousiastes dévouements dans les villes, et surtout dans les campagnes. La gloire populaire du nom qu'il portait rejaillissait sur lui, et, depuis la révolution de Février, il avait eu la sagesse et le patriotisme de ne se jeter dans aucune aventure. On peut dire, sans être accusé d'exagération, que la candidature du prince Louis-Napoléon provoqua dans toute la France un élan national.

Le général Cavaignac obtint 1,448,107 suffrages.

Le prince Louis-Napoléon fut élu président de la république par 5,334,226 voix.

## MES RELATIONS ET MA CONDUITE POLITIQUES SOUS LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE.

J'avais regardé comme un devoir de raconter dans tous ses détails mon entretien avec le général Cavaignac.

Par déférence pour M. Thiers, autant que par le désir qui m'animait de donner au *Constitutionnel* une direction politique sage et prudente, toute dans les intérêts du

pays, je consultai cet homme d'État sur le choix du candidat que ce journal devrait porter à la présidence. A cette époque, M. Thiers n'avait encore suivi qu'une ligne droite, et s'était courageusement dévoué à la défense de la société.

Dans cette conférence, le général Cavaignac fut d'abord écarté. Lorsque je prononçai le nom du prince Louis-Napoléon, je rencontrai une opposition non moins vive.

« Vous pouvez, monsieur Thiers, cacher votre opinion dans votre bulletin de vote jusqu'au jour du scrutin; mais il faut que le *Constitutionnel* ait un avis; il faut même qu'il l'explique et le défende publiquement par des arguments et par des faits.

— Rien ne presse, et nous pouvons attendre quelques jours pour prendre un parti. »

En étudiant la physionomie, l'attitude, les inflexions de voix de M. Thiers, je fus assez disposé à croire que, s'il ne prononçait aucun nom, c'était dans le désir que je prononçasse le sien. Il fut convenu, toutefois, que nous reprendrions cet entretien dans deux ou trois jours.

Quarante-huit heures s'étaient à peine écoulées, que je reçus un appel de la place Saint-Georges : je m'y rendis. La physionomie, l'attitude, le langage, tout était changé.

« Le candidat du *Constitutionnel* doit être le prince Louis-Napoléon, me dit M. Thiers.

— Vous me faites grand plaisir. J'ai eu l'honneur d'être reçu plusieurs fois par le prince, et son calme, son langage simple, modeste; ses idées pratiques, applicables, fruit de longues méditations dans l'exil; le prestige de

son nom, tout contribue à me faire espérer que, dans la situation actuelle, il saura gouverner autrement et mieux que tous les hommes d'État de 1848.

— Faites donc préparer un premier article bienveillant pour le prince, mais avec quelque réserve et une certaine modération de langage. Apportez-moi ou envoyez-moi cet article à six heures : je tiens à le lire. »

A six heures. M. Thiers se plaignit presque de la froideur de l'article, et ajouta même quelques nouveaux arguments en faveur du candidat pour lequel il se montrait déjà passionné. Que s'était-il passé depuis notre premier entretien sur la présidence de la république ?

J'ai toujours de vives sympathies pour les hommes ardents, convaincus, au cœur chaud et dévoué. M. de Persigny m'avait déjà fait l'honneur de me rendre plusieurs visites, et avait cherché à me pressentir sur la ligne de conduite qu'adopterait le *Constitutionnel*. Je fus heureux de lui apprendre que tout allait bien, et que, de concert avec M. Thiers, le *Constitutionnel* prenait décidément le prince Louis-Napoléon pour candidat. M. de Persigny m'intéressa par les intuitions, par les aperçus nouveaux qu'il développait avec chaleur dans un langage élevé.

Je ne sais si la politique suivie par le *Constitutionnel* rendit des services à la cause du prince Louis-Napoléon ; mais je puis affirmer que cette polémique en l'honneur du prince ne diminua ni la clientèle ni la popularité du *Constitutionnel*.

Je dois dire ici que, moi aussi, entraîné par mes convictions désintéressées et surtout effrayé par les périls de la situation, je me passionnai sans aucune ambition d'a-

venir pour la cause que servait avec tant d'enthousiasme M. de Persigny.

Dans les nombreuses audiences dont le président de la république voulut bien m'honorer, ni conventions ni promesses, et chaque jour amenant ses difficultés, les difficultés de chaque jour étaient le seul objet de nos entretiens.

Après l'élection du président, M. le comte Walewski, qui avait toute la confiance du prince, vint un jour m'offrir de remplacer M. Charles Blanc, frère de M. Louis Blanc, comme directeur des beaux-arts, au ministère de l'intérieur. Je refusai sans hésitation cette place.

« Je ne sais pas faire, lui dis-je, les choses à demi. J'estime que le prestige du nom du président de la république et les *idées napoléoniennes* rétabliront la discipline dans l'armée, l'ordre dans les rues, le crédit dans les finances : je servirai donc cette cause sans arrière-pensée, et avec d'autant plus d'autorité que je conserverai ma situation de parfaite indépendance. L'impulsion politique que j'ai donnée au *Constitutionnel* me vaut déjà bien des attaques, bien des railleries, bien des inimitiés; mais tout cela m'excite, me passionne, au lieu de m'affliger. J'ai un journal important dans la main : je rougirais d'installer dans ses colonnes la politique de la peur. Soyez tranquille : jusqu'au bout, je le mènerai résolûment au combat. »

Depuis ce refus motivé, il ne me fut jamais rien offert.

Toutefois, le prince-président me fit plus d'une fois l'honneur de tenir compte des recommandations que je lui adressai pour quelques amis intelligents, au cœur bien placé, dont le courage et les lumières pouvaient être

utilisés dans les temps difficiles où beaucoup de gens, par prudence ou par de faux calculs, refusaient leur sympathique concours. J'eus même à souffrir du crédit dont semblait m'honorer la bienveillance du président de la république, et chaque jour voyait grossir le nombre des visites et des lettres des solliciteurs. Un grand nombre de ces lettres portaient même pour suscription : *A M. Véron, à l'Élysée.* Les uns m'informaient qu'ils craignaient de perdre leur place, et me priaient de veiller à leurs intérêts; d'autres sollicitaient des emplois qui n'étaient pas vacants. Les demandes de croix d'honneur, de pensions, de bureaux de poste, de bureaux de tabac, de perceptions et de recettes particulières, ne faisaient pas défaut. Plus d'un poëte de province me priait de mettre sous les yeux du président de la république ses vers d'arrondissement et ses poésies de chef-lieu; plus d'une femme mariée sollicitait pour son mari un changement de résidence, et voulait surtout être rappelée à Paris. Que de tendresses inattendues me furent prodiguées par d'anciens amis d'enfance, par d'anciens camarades de collége dont je n'avais guère jusque-là entendu parler, et même par des inconnus qui, portant mon nom et se disant mes parents, établissaient que c'était pour moi un devoir d'honneur de m'intéresser à eux!

Heureusement, une petite tempête d'avertissements vint fondre un beau matin sur le *Constitutionnel*, et je perdis en vingt-quatre heures les tendres obséquiosités des fonctionnaires publics inquiets, des poëtes de sous-préfecture, des femmes mariées intriguant pour leurs maris. Je vis même s'éclipser les amis d'enfance, les camarades de collége, et cette nombreuse famille impro-

visée qui m'était née sous le soleil de mon crédit et de ma puissance d'un jour. Que de gens, en France, médisent du pouvoir et n'appellent que ses faveurs!

Depuis le 10 décembre 1848 jusqu'au 10 novembre 1849, avant et longtemps après l'élection du prince Louis-Napoléon comme président de la république, M. Thiers et le *Constitutionnel* marchèrent d'accord. M. Thiers, aussi bien que M. Molé, eut plus d'un entretien politique avec le président de la république. Si je suis bien informé, dans ces conférences intimes, le prince Louis-Napoléon écoutait les avis d'autrui et ne faisait guère connaître le sien. Cependant, les bons rapports continuaient. L'ancien ministre du 1er mars eut même assez de crédit pour faire nommer plus d'un de ses protégés à des emplois publics, et pour en placer plusieurs dans d'importantes préfectures. A toutes les fêtes de l'Élysée, on rencontrait M. Thiers et sa famille.

Je fus informé par hasard de tous les projets, de tous les plans, de toutes les espérances de M. Thiers pendant l'année 1849.

Le portefeuille du ministère du commerce et de l'agriculture fut offert dans le cours de cette année, pendant une crise ministérielle, à M. Achille Fould, qui me fit l'honneur de me consulter à ce sujet : « Dois-je accepter ? M. Thiers me dit : « N'acceptez pas. » Et voici les raisons qu'il me donne : « Vous serez mieux placé, » me dit-il, au ministère des finances. D'ici à très-peu de » temps, M. Molé et moi, je n'en doute pas, nous serons » appelés par le prince à former un grand cabinet ; le » ministère des finances vous sera réservé. Sachez donc » un peu attendre. » — Cette présomptueuse confiance

de l'ancien ministre de la monarchie de Juillet me fit sourire. « Soyez certain, répondis-je à M. Fould, que M. Thiers n'aura jamais la confiance du prince Louis-Napoléon. Autant que je puis pénétrer les pensées intimes de ce dernier, je le crois bien décidé à ne pas se laisser remorquer, même par les plus habiles orateurs, dans les vieilles ornières du gouvernement parlementaire. Dans des temps nouveaux, le prince, qui a longtemps médité en exil et en prison, sait qu'il faut des idées nouvelles. Il sait qu'il faut innover en finances; qu'il faut donner à ce pays-ci une grande impulsion commerciale et industrielle, compléter les réseaux de nos lignes de fer, se préoccuper avant tout des intérêts de l'armée et des classes ouvrières, assainir et embellir nos villes; il sait qu'on gouverne surtout la France par l'imagination, et non par une éloquence vide et sonore de tous les jours. M. Thiers a fait son temps et son œuvre. Il a fait deux révolutions : le prince Louis-Napoléon ne lui en laissera pas faire une troisième! »

M. Achille Fould n'accepta pas le ministère du commerce. Il fut bientôt appelé au ministère des finances, non par la faveur personnelle de M. Thiers, mais par le choix éclairé du président de la république.

En effet, le 31 octobre, le ministère composé de MM. Odilon Barrot, Tocqueville, Rulhières, Tracy, Dufaure, Lacrosse, Lanjuinais, de Falloux et Hippolyte Passy, fut remplacé par un nouveau cabinet.

Dans la séance du 31 octobre, M. le président Dupin lut un message du président de la république à l'Assemblée nationale législative. Voici ce message :

Monsieur le président,

Dans les circonstances graves où nous nous trouvons, l'accord qui doit régner entre les différents pouvoirs de l'État ne peut se maintenir que si, animés d'une confiance mutuelle, ils s'expliquent franchement l'un vis-à-vis de l'autre. Afin de donner l'exemple de cette sincérité, je viens faire connaître à l'Assemblée quelles sont les raisons qui m'ont déterminé à changer le ministère, et à me séparer d'hommes dont je me plais à proclamer les services éminents et auxquels j'ai voué amitié et reconnaissance.

Pour raffermir la république menacée de tant de côtés par l'anarchie, pour assurer l'ordre plus efficacement qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour, pour maintenir à l'extérieur le nom de la France à la hauteur de sa renommée, il faut des hommes qui, animés d'un dévouement patriotique, comprennent la nécessité d'une direction unique et ferme et d'une politique nettement formulée; qui ne compromettent le pouvoir par aucune irrésolution, qui soient aussi préoccupés de ma propre responsabilité que de la leur, et de l'action que de la parole. (*Rumeurs diverses.*)

Depuis bientôt un an, j'ai donné assez de preuves d'abnégation pour qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions véritables. Sans rancune contre aucune individualité, comme contre aucun parti, j'ai laissé arriver aux affaires les hommes d'opinions les plus diverses, mais sans obtenir les heureux résultats que j'attendais de ce rapprochement. Au lieu d'opérer une fusion de nuances, je n'ai obtenu qu'une neutralisation de forces. L'unité de vues et d'intentions a été entravée, l'esprit de conciliation pris pour de la faiblesse. A peine les dangers de la rue étaient-ils passés, qu'on a vu les anciens partis relever leurs drapeaux, réveiller leurs rivalités et alarmer le pays en semant l'inquiétude. Au milieu de cette confusion, la France, inquiète, parce qu'elle ne voit pas de direction, cherche la main, la volonté de l'élu du 10 décembre. Or, cette volonté ne peut être sentie que s'il y a communauté entière d'idées, de vues, de convictions, entre le président et ses ministres, et si l'Assemblée elle-même s'associe à la pensée nationale dont l'élection du pouvoir exécutif est l'expression. (*Bruit à gauche.*)

Tout un système a triomphé au 10 décembre; car le nom de Napoléon est à lui seul tout un programme. Il veut dire : à l'intérieur, ordre, autorité, religion, bien-être du peuple; à l'extérieur, dignité nationale. C'est cette politique, inaugurée par mon élection, que je veux faire triompher avec l'appui de l'Assemblée et celui du peuple. Je veux être digne de la confiance de la nation en maintenant la constitution que j'ai jurée. Je veux inspirer au pays, par ma loyauté, ma persévérance et ma fermeté, une confiance telle que les affaires reprennent et qu'on ait foi dans l'avenir. La lettre d'une constitution a sans doute une grande influence sur les destinées du pays; mais la manière dont elle est exécutée en exerce peut-être une plus grande encore. Le plus ou moins de durée du pouvoir contribue puissamment à la stabilité des choses; mais c'est aussi par les idées et les principes que le gouvernement sait faire prévaloir que la société se rassure.

» Relevons donc l'autorité sans inquiéter la vraie liberté. Calmons les craintes, en domptant hardiment les mauvaises passions et en donnant à tous les nobles instincts une direction utile. Affermissons le principe religieux, sans rien abandonner des conquêtes de la révolution. Et nous sauverons le pays malgré les partis, les ambitions et même les imperfections que nos institutions pourraient renfermer!

» Louis-Napoléon Bonaparte. »

Après la lecture de ce message, la séance est levée à cinq heures et demie, au milieu de la plus vive agitation.

Un supplément du *Moniteur* donna le soir même les noms des nouveaux ministres : M. le général d'Hautpoul, ministre de la guerre; M. de Rayneval, ministre des affaires étrangères; M. Ferdinand Barrot, de l'intérieur; M. Rouher, de la justice; M. Bineau, des travaux publics; M. de Parrieu, de l'instruction publique et des cultes; M. Dumas, de l'agriculture et du commerce; M. Achille Fould, des finances; M. le contre-amiral Romain-Desfossés, de la marine et des colonies.

Ce message et la composition du nouveau cabinet furent presque regardés comme un coup d'État.

Bien qu'il y eût, dans l'Assemblée législative, un grand nombre de constituants réélus, cette assemblée parut avoir oublié les textes de la constitution.

L'article 64 ne disait-il pas : « Le président nomme et révoque les ministres? »

L'article 68 ne disait-il pas : « Le président de la république, les ministres, les agents et dépositaires de l'autorité publique sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de tous les actes du gouvernement et de l'administration ? »

L'agitation, le bruit qu'avait excités à l'Assemblée la lecture du message, se reproduisirent dans le bureau de rédaction du *Constitutionnel*. M. Thiers ne pardonnait pas plus au président qu'au roi Louis-Philippe de choisir les membres de son cabinet à sa guise, lorsque ni lui ni ses amis n'étaient nommés ministres !

Le *Constitutionnel* était forcé d'exprimer un avis. J'avais eu l'honneur d'être reçu par le prince-président le 31 octobre, à six heures du soir. Il n'avait fait qu'user de son droit : je me rangeai du côté de sa politique. Sans être sollicité par lui, par un mouvement spontané, je lui promis que le *Constitutionnel* défendrait le message. Mais, à cette époque, ma juste défiance de moi-même me faisait hésiter à prendre la plume. L'article sur le message fut rédigé presque sous ma dictée par un des écrivains les plus dévoués à M. Thiers. Il me fallut donc batailler sur les arguments, sur les mots, sur les virgules. Après tout, j'étais le maître ; car, en rendant à M. Thiers les cent mille francs qu'il avait affectés à un

supplément de crédit de rédaction du journal, cet homme politique n'avait plus aucun droit sur la polémique du *Constitutionnel.* Je pris sans balancer ce dernier parti. La rupture fut complète et définitive. Ce n'était pas payer trop cher le droit de dire ce qu'on pense et de défendre, de seconder le pouvoir dont la main ferme pouvait seule sauvegarder les grands intérêts du pays. Voici l'article que publia le *Constitutionnel* sur le message :

« Le président de la république a exposé les motifs qui l'ont déterminé à changer son ministère. Il revendique une part de responsabilité plus ostensible dans les actes de son gouvernement, en vue d'exercer une action plus efficace et plus directe, et d'imprimer une impulsion plus énergique à l'administration tout entière par une plus forte unité de direction. On peut trouver que cette manière de comprendre les devoirs de la présidence a ses chances, ses hasards, pour la personne du président ; mais on ne peut pas raisonnablement soutenir que le sentiment sous l'influence duquel Louis-Napoléon s'est décidé, soit sans patriotisme et sans élévation. Ce qui a manqué dans les explications du message, ce n'est pas la franchise ; et cependant, on a cherché au changement du ministère d'autres causes que celles qui ont été si ouvertement données.

» Il y a des gens qui veulent toujours découvrir des mobiles secrets dans les affaires d'État, même dans celles qu'on leur explique avec le plus de sincérité. On a prêté au président des vues bien diverses, les unes bien hautes et bien grandes, les autres bien vulgaires et bien petites. Ceux-ci ont prétendu qu'il s'élevait jusqu'à des arrière-

pensées d'empire; ceux-là, que, pour se rendre compte de la crise, il fallait descendre à des intérêts d'argent. Ni si haut, ni si bas! Le président a repoussé d'avance la première supposition, en rappelant dans son message le serment qu'il a prêté et en choisissant son cabinet, qui n'est certes pas composé pour la préparation d'un coup d'État. Quant à la seconde supposition, il suffit de lui opposer un fait pour la détruire.

» Si le président de la république avait pu être guidé dans le choix d'un ministère par les considérations subalternes qu'on lui attribue faussement; s'il avait voulu, par-dessus tout, avoir des ministres qui présentassent à l'Assemblée une loi pécuniaire dans son intérêt, qui se crussent en mesure d'en garantir l'adoption, il aurait gardé son cabinet. Car nous croyons savoir que la question avait été traitée et résolue par le ministère Barrot-Dufaure; le chiffre était déterminé. On se chargeait alors, si nous sommes bien informés, de présenter une demande de trois millions, et on ne doutait pas d'obtenir l'assentiment de l'Assemblée. On sait d'ailleurs que cette question avait été l'objet de beaucoup de conversations parmi les représentants de la majorité; les dispositions étaient généralement favorables. Aujourd'hui, dit-on, elles seraient moins unanimes. On prétend qu'une fraction de l'Assemblée refuserait aux nouveaux ministres ce qu'elle aurait facilement accordé aux anciens. Nous ne croyons pas, pour nous, que la majorité ait changé d'avis à cet égard. Cependant le président de la république n'a pas craint de sacrifier des intérêts secondaires et qui, d'ailleurs, étaient plus directement les siens, à des considérations d'un ordre plus élevé, c'est-à-dire à ce qui

lui paraissait être l'intérêt général de la France. »

A compter de ma rupture avec M. Thiers, je me sentis à l'aise et je marchai librement dans la voie que je m'étais tracée. De son côté, M. Thiers, voyant ses espérances et ses projets de grand ministère renversés peut-être à jamais, se fit, je ne dirai pas de courtisan, mais d'assidu de l'Élysée, l'un des plus violents parlementaires, et de parlementaire se fit tribun.

Ce fut alors, comme on l'a dit, que le *Constitutionnel* devint le journal des solutions, sous la plume habile et féconde de MM. Granier de Cassagnac, Boilay, Cucheval et Cauvain. Plus tard je pus aussi, dans mon indépendance et dans mon entière liberté, attaquer et percer à jour, dans une série d'articles signés par moi et que je reproduis dans l'appendice de ce volume, cette loi du 31 mai, dont M. Thiers s'était fait le promoteur et le spirituel avocat.

Cette loi n'eut même pas l'honneur de succomber à la suite d'une discussion et d'un vote au scrutin. Elle fut enterrée par l'adoption d'un amendement sur la loi communale.

Je dois dire qu'avant de prendre l'initiative d'une vive et persévérante polémique contre la loi du 31 mai, je ne consultai pas le prince-président ; il ne me parla qu'une seule fois, au palais de Saint-Cloud, de mes articles contre la loi du 31 mai. C'était peu de temps avant le coup d'État du 2 décembre : « Continuez, me dit-il, vous êtes dans la bonne voie : le suffrage universel est le plus puissant appui des bons gouvernements. »

Dans mon indépendance illimitée, n'ayant à subir

aucun contrôle, j'eus quelquefois le tort de publier comme des décisions prises, comme des actes accomplis, des mesures qui me paraissaient sages, mais dont je n'avais pas même conféré avec le prince-président. Mon dévouement à la chose publique m'emportait et me faisait presque oublier les convenances.

Lorsque l'Assemblée législative refusa l'allocation d'un crédit de trois millions au président de la république, dès le lendemain, des souscriptions nationales s'organisèrent. Les journaux ont une grande expérience en fait de souscriptions. Je vis des inconvénients et des dangers dans cet entraînement sympathique pour le prince Louis-Napoléon, dans cet entraînement réactionnaire contre l'Assemblée législative. Tout en signalant cet élan national, je pris sur moi d'annoncer que le président de la république n'accepterait pas ce sacrifice des populations en sa faveur.

Le jour où cet article parut, dès le matin, M. le colonel Fleury vint me dire que le prince désirait me parler.

« Je sais bien, colonel, ce dont il s'agit. Je reconnais que le président a le droit de m'adresser des reproches ; mais, que voulez-vous? je fais mon journal comme je l'entends; j'aime peu les reproches, surtout de la part de ceux que j'honore et que je respecte, et je préfère ne pas me rendre à l'Élysée.

— Vous avez tort. Vous savez combien le prince a pour vous de bienveillance : il désire connaître les motifs qui vous ont déterminé à annoncer comme décidée une question sur laquelle il n'a encore pris aucun parti.

— Eh bien! soit, j'aurai l'honneur de lui présenter mon exposé des motifs. »

Vers six heures, j'arrivai à l'Élysée.

« Monsieur Véron, me dit le prince avec calme, avec des inflexions de voix pleines de douceur, vous me faites agir à votre gré; vous disposez de moi, de ma volonté. Je ne sais même pas encore si des souscriptions sont ouvertes en ma faveur, et je lis ce matin dans votre journal que je suis résolu à ne pas les accepter.

— Monseigneur, vous avez le droit de vous plaindre, j'avoue mes torts; mais, si vous le permettez, j'aurai l'honneur de plaider devant vous les circonstances atténuantes.

— Je vous écoute.

— J'ai craint qu'on ne vous décidât à encourager cette souscription. Le dévouement enthousiaste des populations est aujourd'hui un fait incontesté et incontestable; mais il serait impolitique, selon moi, de mettre ces dévouements de cœur à l'épreuve de sacrifices d'argent. Nos paysans, économes et pauvres, pour porter votre nom dans l'urne du scrutin, traverseraient à pied une rivière avec de l'eau jusqu'à la ceinture; mais s'il fallait traverser un pont et donner pour péage la plus petite pièce de monnaie, peut-être resteraient-ils chez eux. Vous avez été élu président de la république par près de six millions de suffrages : il faudrait que la souscription nationale s'élevât au moins à cinq ou six millions de francs. Eh bien! nous sortons à peine d'une crise financière, et les populations ont eu à subir l'impôt des quarante-cinq centimes. Imprudents seraient ceux qui exposeraient votre nom si populaire, aux hasards, aux mauvaises chances d'une souscription. Tels sont les motifs qui m'ont fait commettre, je le reconnais, l'inconve-

nance, la légèreté dont je me suis rendu coupable.

— Vous avez raison, vous voyez juste, et votre avis est le mien; mais vous ne m'avez même pas laissé le temps de la réflexion, vous avez voulu que le *Constitutionnel* tranchât la question en dernier ressort. N'en parlons plus. »

Le prince me permit de lui prendre la main. J'étais pardonné : la journée avait été bonne.

Le *Moniteur* publia le lendemain l'article suivant :

« Dans la prévision du rejet qui vient d'avoir lieu au sujet des frais de représentation, des souscriptions nombreuses s'organisaient.

» C'était un témoignage imposant et manifeste de sympathie et d'approbation pour la conduite du président. Il en est profondément touché, et remercie cordialement tous ceux qui en ont eu la pensée. Mais il croit devoir sacrifier au repos du pays une satisfaction personnelle; il sait que le peuple lui rend justice, et cela lui suffit.

» Le président refuse donc toute souscription, quelque spontané et national qu'en soit le caractère! »

Le prince vendit ses chevaux, diminua sa maison, et, par sa résignation silencieuse, montra cette fois encore plus de sagesse et de prudence que l'Assemblée nationale.

Après le 2 décembre, le prince-président m'honora d'une haute faveur en m'apprenant lui-même, par un billet tout entier de sa main, qu'il me nommait officier de la Légion d'honneur, et en me témoignant le désir que je me présentasse aux élections prochaines.

Heureuse situation que celle où des préoccupations

qui élèvent l'esprit et le cœur vous arrachent au terre-à-terre et aux misères de la vie! Au milieu de cette agitation militante de journaliste, ne fallait-il pas chaque matin donner un avis, examiner le pour et le contre, prendre un parti et mettre au jeu? Quand on a la conscience de n'obéir qu'à des convictions sincères, sans ambition, et de remplir un devoir dans les intérêts du pays et de la société, les inimitiés divertissent, le danger est égayant. Dans cette campagne, qui dura du 10 décembre 1848 jusqu'au 2 décembre 1851, n'étais-je pas d'ailleurs secondé, conseillé par des écrivains politiques résolus, instruits, spirituels, pleins de verve et d'entrain, par MM. Granier de Cassagnac, Boilay, Cucheval-Clarigny, Merruau, Burat, Cauvain, et par M. Louis Boniface, dont la courageuse assiduité n'a jamais fait défaut au *Constitutionnel*, surtout dans les journées de révolution et de guerre civile.

En voyant aujourd'hui la société remise sur sa base, les partis affaiblis et résignés, le pouvoir honoré et respecté, l'ordre rétabli dans tout le pays, l'industrie et le commerce prospères, le drapeau français illustré par de nouvelles victoires, nos réseaux de chemins de fer à la veille de se compléter, notre armée proclamée par nos ennemis et par nos alliés la première armée de l'Europe, les emprunts de la guerre souscrits par toutes les populations avec un élan national sans exemple; en voyant l'empereur Napoléon III ordonner et faire exécuter comme par miracle d'immenses travaux, provoquer et protéger de nombreuses associations dans l'intérêt des classes pauvres et des classes ouvrières, les écrivains du *Constitutionnel* ne peuvent-ils pas se dire avec joie :

« Nous nous sommes dévoués à une bonne cause; ouvriers de la veille, nous nous sommes efforcés d'aider une bonne *solution?* »

---

# CHAPITRE III

## MONSIEUR LE COMTE DE MORNY.[1]

Mme de Souza.—Le comte de Flahaut et le comte de Souza.— Mme de Souza en Suisse. — *Adèle de Sénange* et *Eugène de Rothelin.* — Le prince de Talleyrand et le jeune de Morny.—M. le comte de Morny, sous-lieutenant au 1er régiment de lanciers. — M. de Morny à Mascara et à Constantine. — M. de Morny et le capitaine Changarnier. — M. de Morny en Auvergne; — son élection comme député; — son premier discours à la Chambre; — un article dans la *Revue des Deux-Mondes.* — M. de Morny, amateur de tableaux et de hautes curiosités.—Un décret de l'empereur Napoléon III.

De tendres et incessants conseils, de sages leçons, de bons exemples, en un mot, l'éducation du foyer, ont surtout le pouvoir de faire tourner à bien, de faire s'épanouir avec bonheur ces rudiments, ces germes héréditaires des goûts, de l'intelligence, des penchants naturels, des entraînements de caractère que le père ou la mère et quelquefois un aïeul transmettent à l'enfant comme défauts, vices ou vertus de famille. On recueille toujours clartés nouvelles et renseignements utiles à tenir compte du milieu dans lequel a d'abord vécu le personnage dont on veut reproduire fidèlement les traits particuliers, l'ex-

[1] Avant de raconter ce que je sais de particulier et de secret sur tous les événements du 2 décembre, j'ai tenu à faire par anticipation une étude intime de M. le comte de Morny, qui fut appelé à jouer un si grand rôle dans ces événements.

pression vivante. Prenons donc dès l'âge le plus tendre M. le comte de Morny.

Né le 23 octobre 1811, il fut élevé par sa grand'mère, madame de Souza. Étudions d'abord madame de Souza.

Avant la révolution de 89, madame de Souza était la comtesse de Flahaut. Le comte de Flahaut, beaucoup plus âgé qu'elle, l'avait épousée toute jeune, très-agréable, sortant d'un couvent de Paris. Il portait alors les titres de maréchal de camp, d'intendant des jardins et du cabinet du roi; il logeait au Louvre.

Dans les années qui précédèrent 92, la comtesse de Flahaut recevait la meilleure compagnie; l'évêque d'Autun (le prince de Talleyrand) tenait souvent chez elle le dé de la conversation. Elle racontait avec charme, dans sa vieillesse, que la politique l'avait toujours ennuyée, et qu'elle s'était de tout temps fait, dans un des coins de son salon, comme une retraite idéale avec son piano, sa harpe et quelques livres. Elle y rêvait sans doute à ces personnages d'élite auxquels elle sut donner la vie dans ses romans. Elle composait dès lors ce petit chef-d'œuvre, *Adèle de Sénange*, qui ne fut publié qu'en 1794.

La révolution ne pouvait épargner cette famille honorable, ayant charge à la cour et logeant au Louvre : le comte de Flahaut, jeté dans les prisons, périt sur l'échafaud en 1792.

La comtesse, réfugiée d'abord en Angleterre avec son jeune fils, passe bientôt en Suisse. Elle y rencontre, vers 1794, le jeune duc d'Orléans, gagne son amitié et devient la confidente de la brouille du jeune prince avec madame de Genlis.

Elle écrivait de Bremgarten (Suisse) à M. *Gouverneur Morris*[1], ministre américain :

« J'ai vu, en Suisse, le jeune duc d'Orléans. Il a eu une querelle sérieuse avec madame de Sillery (madame de Genlis), dont il avait tant à se plaindre. Mais ne répétez pas cela; car si elle savait qu'il en a parlé, elle le persécuterait jusque dans sa retraite. Il est maintenant complétement étranger à cette dame et à ses principes, et il a même retiré sa sœur de ses mains, et l'a confiée à la princesse de Conti, sa tante. »

Il s'est dit de plus, à cette époque, que le jeune prince n'avait pas été insensible à la grâce, à l'amabilité de la comtesse de Flahaut, qui, plus âgée que lui, unissait alors à toutes les séductions de l'esprit les charmes non moins sûrs de la seconde jeunesse.

Rentrée en France, madame de Flahaut épouse le comte de Souza Bothello, noble portugais, à qui l'on doit la plus belle édition du *Camoëns*, publie de gracieux romans, dans lesquels elle peignait, d'une touche très-fine, tantôt les mœurs de l'ancienne société, tantôt celles de l'émigration, associant toujours dans ses œuvres l'intérêt, une certaine passion et la convenance parfaite de ton et de langage. Madame de Souza avait une charmante manière de dire, l'esprit prompt et l'à-propos. A son retour de l'émigration, elle vit le général Bonaparte. Un jour, celui-ci lui demanda avec une certaine brusquerie : « Eh bien, madame, vous venez d'Allemagne : comment

[1] *Mémorial de Gouverneur Morris*, homme d'État américain, ministre plénipotentiaire des États-Unis en France de 1792 à 1794, traduit en français; 2 vol. in-8°, 1842.

nous traite-t-on là-bas? on ne nous aime guère? — Sire, répondit madame de Souza, on nous aime comme les vieilles femmes aiment les jeunes. »

Madame de Souza montra toujours une fidèle affection pour madame Bonaparte, après le divorce comme lorsque Joséphine était impératrice.

Bien des femmes, à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième, ont su conquérir, dans la société de leur temps, plus de réputation, faire plus de bruit, exercer un plus grand empire que madame de Souza; mais aucune, pas même madame de Staël, dans ces jours peu littéraires, ne composa de romans plus dignes d'un succès durable qu'*Adèle de Sénange* et *Eugène de Rothelin;* ce sont deux perles qui doivent prendre place à côté de la *Princesse de Clèves.*

Eugène de Rothelin est le jeune homme accompli tel que le voudraient toutes les mères. On peut penser que madame de Souza, en écrivant ce roman, songeait à son fils et lui proposait un modèle dans ce touchant tableau. Toutefois, lorsque le jeune M. de Flahaut entra dans le monde et dans l'armée, il est à croire que sa spirituelle et tendre mère, si au courant des choses de la vie, lui fit surtout confidence, à propos des femmes, de quelques vérités pratiques contrastant peut-être avec les sentiments de ce monde idéal qu'elle se créait. Pour le jeune homme qui entre dans le monde, il y a beaucoup à rabattre du *Télémaque!*

Le jeune comte de Flahaut, brillant officier, combla tous les vœux de sa mère. C'est certainement à lui qu'elle pensait, lorsque dans *Eugénie et Mathilde* (1811) elle écrivait :

« ..... Il part pour l'armée! douleur inexprimable! inquiétude sans repos, sans relâche! inquiétude qui s'attache au cœur et le déchire !... Cependant, si, après sa première campagne, il revient du tumulte des camps, avide de gloire et pourtant satisfait, dans votre paisible demeure; s'il est encore doux pour vos anciens domestiques, soigneux et gai avec vos vieux amis; si son regard serein, son sourire encore enfant, sa tendresse attentive et soumise, vous font sentir qu'il se plaît près de vous... ah! heureuse, heureuse mère ! »

M. le comte de Flahaut, remarqué de bonne heure par Napoléon, pour sa bravoure, pour sa jeunesse, pour cette bonne grâce élégante et cette allure décidée qui se ressentaient des deux régimes, de l'ancien et du nouveau, devint bientôt général de division et aide de camp de l'empereur. A la mort de Duroc, en 1813, Napoléon pensa d'abord à M. de Flahaut pour le nommer grand maréchal du palais. C'était le temps où l'empereur pensait aussi à M. Molé, ministre de la justice, jeune et du meilleur monde, pour remplacer Cambacérès, qui se faisait vieux, scrupuleux et dévot. Un peu de faveur, dont témoignait une si rapide élévation, se justifiait de reste par les qualités brillantes de ces deux hommes distingués, qui, dans l'ordre civil comme dans l'armée, ne dataient que de l'empire, et que Napoléon pouvait se vanter d'avoir seul formés.

Madame de Souza, veuve une seconde fois, ne mourut qu'en 1836 (M. le comte de Morny comptait alors vingt-cinq ans). Depuis 1811, l'auteur d'*Adèle de Sénange* ne cessa d'entourer du plus tendre et du plus vif intérêt

l'avenir d'un jeune homme qui chaque année prenait de plus en plus, près d'elle, cette bonne grâce, cette élégance fine de manières alors déjà perdues et oubliées. M. de Morny, à son tour, était devenu l'Eugène de Rothelin de la vieillesse de madame de Souza.

Admis très-jeune dans un monde sérieux, aimable et lettré, il faisait de bonne heure, avec une spirituelle facilité, beaucoup de pièces de vers qu'il n'eut jamais la pensée de publier ; il composait plus tard des romances, paroles et musique, que dans l'intimité il chantait d'une voix de ténor timbrée et légère, enfin il montrait ces mêmes penchants d'esprit auxquels s'abandonnait madame de Souza dans cette retraite idéale d'un des coins de son salon.

Cependant le jeune de Morny, bientôt mis en pension chez M. Muron, y suit les classes du collége Bourbon ; il reçoit de M. Casimir Bonjour des leçons particulières de grec ; il apprend l'anglais, qu'il parle et prononce aujourd'hui comme un membre de la Chambre des lords. On conduisait assez souvent l'élégant élève du collége Bourbon en visite chez le prince de Talleyrand, qui prenait plaisir à le faire causer. Un jour, M. de Talleyrand dit à M. Martin, gouverneur des enfants de M. de Dino : « N'avez-vous pas rencontré dans l'escalier un petit bonhomme que M. de Flahaut tenait par la main ? — Oui, prince. — Eh bien, souvenez-vous de ce que je vais vous dire : cet enfant-là sera un jour ministre. » M. de Morny avait alors douze ans.

Le futur ministre sortait de l'école d'état-major en 1832, à vingt et un ans, pour entrer, comme sous-lieu-

tenant, dans le 1er régiment de lanciers. M. de Morny, en garnison à Fontainebleau, eut facilement de M. le comte de Montalivet l'autorisation de fréquenter la bibliothèque de cette résidence royale. A ce sujet, madame de Souza disait un jour à un de ses amis (M. Sainte-Beuve) en lui montrant le portrait de son petit-fils qu'elle avait sous les yeux : « Vous voyez bien ce jeune homme dont l'avenir me préoccupe et m'intéresse : quels livres croyez-vous qu'il choisisse pour ses lectures ? Vous pensez qu'il lit des romans, des poésies légères, des mémoires agréables, des *Contes* de Voltaire : à tout cela, il préfère des livres de métaphysique, de théologie. Et savez-vous la raison qu'il m'en donne ? — J'étudie d'abord les livres de religion, dit-il, parce que je veux tout de suite couler à fond cette question-là. »

Ces études ne firent pas que le sous-lieutenant de lanciers entrât au séminaire ; mais il sollicita et obtint la faveur de partir pour l'armée d'Afrique. Il prit part à l'expédition de Mascara et au siége de Constantine.

A Mascara, officier d'ordonnance du général Oudinot, il traverse avec le capitaine Adolphe de Caraman toute l'armée d'Abd-el-Kader pour rejoindre l'avant-agrde de l'armée française.

Le 30 juin 1837, dans l'affaire du général de Rigny, M. le duc de Mortemart, pair de France, lieutenant général, disait dans sa déposition :

« La marche de l'état-major fut rapide et traversa l'emplacement du douar dont on a parlé plus haut. A l'emplacement de nombreux silos vides, ayant vu un cavalier faire le panache dans un de ces silos, j'arrêta

mon cheval pour le presser au pas; je me trouvai seul au milieu de la plaine. Un instinct naturel de conservation me fit regarder plus attentivement, en arrière de ma gauche, les Arabes qui longeaient notre flanc droit. Dans la brume j'aperçus un cavalier français qui venait vers moi; je l'attendis et je reconnus M. de Morny. Je lui demandai d'où il venait. Il me répondit: « Je viens d'examiner la marche des Arabes; ils s'éloignent de nous. — En êtes-vous bien sûr? lui répondis-je. — Très-sûr; j'ai pu les examiner, il y a cinq minutes, avec ma lunette, et j'ai vu distinctement les cavaliers de la tête suivre une ligne divergente à la nôtre; ils s'éloignent et vont évidemment chercher leur camp devant nous, suivant leur usage. »

» Ce jeune officier, dont j'avais pu remarquer l'intelligence et le zèle, m'inspirait toute confiance. Je partis au galop; je rejoignis le maréchal au milieu de l'arrière-garde bien en ordre. Je m'approche de lui, et, sans savoir si la nouvelle lui était connue, je lui dis: « Un officier qui mérite toute ma confiance dit que les Arabes, sur notre flanc droit, ne pensent pas à nous et vont tranquillement prendre leur camp. » Cette affirmation fut bien accueillie de tout le monde. Dans ce même moment, à trois pas de nous, une voix, partie d'un groupe de cuisiniers ou de domestiques, s'écrie: « Les voilà! les voilà! » Je regardai du côté qu'on indiquait, et je crus voir à l'horizon un grand nombre de Turcs en turban. Réfléchissant en même temps qu'il n'y avait pas de turbans parmi les Arabes, je fixai mes regards et je reconnus, au lieu de Turcs, des chardons à grosse tête. Tout cela fut aussi vif que la pensée. »

Au siége de Constantine, officier d'ordonnance du général Trézel, M. de Morny reçoit quatre balles arabes, l'une dans son képi, qui lui effleure la tête; une dans sa botte, une dans sa capote; une quatrième vint s'amortir sur un des pistolets placés sur sa poitrine.

A la fin de cette dernière campagne, le comte de Morny est nommé chevalier de la Légion d'honneur pour avoir sauvé la vie au général Trézel sous les murs de Constantine.

Ce fut en Afrique que M. de Morny, pendant l'expédition de Mascara, vit pour la première fois M. Changarnier, dont il devait plus tard, au 2 décembre, ordonner l'arrestation. Souffrant et grelottant, l'officier d'ordonnance du général Oudinot avait été forcé de se coucher enveloppé dans son manteau au camp du Sig, sur le bord d'une rivière. Un officier qui ne lui était pas connu s'approche de lui : « Monsieur le comte de Morny, lui dit-il, vous avez la fièvre : voulez-vous bien me permettre de vous offrir une orange? — Grand merci ! A qui dois-je cette gracieuseté? — Au capitaine Changarnier. »

Au siége de Constantine, dans ses inspections de nuit, M. de Morny remarque la bonne tenue, le bon ordre, la régularité de service d'un des bataillons du 2e léger. Il était commandé par M. Changarnier. L'officier d'ordonnance fait alors au général Trézel un si grand éloge du commandant, que son bataillon est chargé de former l'arrière-garde et de protéger la retraite. De cette retraite datent et l'avancement rapide et la réputation du général Changarnier. Singulière rencontre entre ces deux hommes, qui devaient se revoir plus tard dans des circonstances si graves, et dans des rapports si différents

Après ses deux campagnes en Afrique, le comte de Iorny, souffrant, demande un long congé de convalescence : on le lui refuse, il donne sa démission en 1838. l avait alors vingt-sept ans.

Adroit à tous les exercices du corps, courant des steeple-chase, habile au jeu de paume, fin tireur, souvent proclamé roi de la chasse, cité pour ses succès de salon et peut-être de boudoir [1], le disciple brillant de madame de Souza cachait sous des habitudes frivoles, sous les élégances un peu anglaises d'un homme à la mode, les plus heureuses aptitudes d'esprit et de caractère. Il comprit de bonne heure que, chaque régime nouveau survenant, le monde marchait, la société française se modifiait. Il suivit pour y aider avec résolution, avec une rare adresse, tous ces changements de mœurs et d'idées.

Après l'empire, qui avait été un temps de guerre et d'administration passive, vient la restauration, qui fleurit par les idées. L'art de la parole, qui s'y produit avec éloquence, se développe bientôt avec luxe et profusion. Mais les idées proprement dites cessent leur règne vers 1830, et, sous Louis-Philippe, la société se distingue et se recommande par tout autre chose. M. le comte de Morny sentit alors qu'on entrait dans une ère positive, où les faits, jusque-là encore trop masqués par les phrases, prendraient le dessus sur les théories ; il démêla du premier coup d'œil le vrai courant qui allait entraîner le dix-neuvième siècle aux applications utiles, au développement en grand de tous les intérêts.

[1] « A propos de femmes éplorées, dit monseigneur le duc d'Orléans dans une de ses lettres au duc de Nemours, que j'ai lue, Morny part pour l'Afrique... »

« Le monde ancien sacrifiait tout à la forme; pour lui le fond était peu de chose, m'a souvent dit M. de Morny; on eût alors préféré un coquin avec de bonnes manières à un honnête homme mal élevé. On m'a trop inoculé ces idées, ajoutait-il; on m'a rendu les oreilles trop sensibles. Pour vivre avec les autres, pour redresser mon jugement, il m'a fallu refaire mon éducation. » M. de Morny a voulu allier le fond à la forme. Bienveillant, sûr et discret, il s'est toujours montré ami dévoué.

Le 1er régiment de lanciers n'avait pas seulement tenu garnison à Fontainebleau, mais aussi à Clermont en Auvergne. Le jeune officier, spirituel, aimable, simple de langage et de manières, réussit dans les salons du chef-lieu du Puy-de-Dôme autant que dans les salons de Paris. Il y entrevoit, par de bonnes et amicales relations, un avenir politique. Il y achète des propriétés, y crée dans des conditions très-intelligentes l'industrie du sucre indigène; cette industrie, par sa prospérité croissante, enrichit bientôt toute la Limagne, dont elle exploite les terres fertiles.

Quatre cents représentants de l'industrie du sucre indigène se réunissent à Paris pour défendre leurs intérêts : quoique le plus jeune, M. de Morny est élu président de ce congrès.

A la première vacance dans la députation du département du Puy-de-Dôme, en 1842, l'homme du monde, l'officier d'Afrique devenu habile industriel, est nommé député en remplacement de M. Jouvet. M. de Morny avait à peine trente et un ans. Avant l'élection, M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur, disait à qui voulait l'entendre : « Morny n'aura pas dix voix. »

Ce candidat adroit et heureux était parvenu, dans les lerniers jours qui précédèrent le vote, à retourner en sa aveur les dispositions du collége. Il court la ville et la campagne; partout où il frappe on lui ouvre, et il fait nerveille. Il n'hésite pas à se présenter aux trois cercles le Clermont. A son entrée au cercle du Commerce, M. Perdreau-Feuillade, ancien militaire, bonapartiste, commerçant, lui dit sérieusement : « Savez-vous que vous êtes le premier comte qui mette le pied dans les salons de notre cercle? » M. de Morny lui répond en riant et en lui endant la main : *Mais vous devez savoir que les bons comptes font les bons amis.*

Trois candidats se disputaient la majorité des votes : « Monsieur de Morny, qu'avez-vous donc promis aux électeurs de la campagne? lui dit l'un d'eux dans une réunion nombreuse et pour l'embarrasser; je les ai trouvés très-froids pour moi et très-sympathiques pour vous! » Une éclipse devait avoir lieu le 10 juillet. « Je leur ai promis, répond gaiement M. de Morny, une éclipse de soleil pour le 10 de ce mois. Toutefois, en loyal concurrent, j'ai ajouté que vous aussi, vous pourriez, sans doute, leur en promettre une autre, mais que votre jour n'était pas encore arrêté. » M. de Morny mit les rieurs de son côté.

Vous le voyez, la bonne éducation fait son chemin; l'esprit montre les routes à suivre; un grand air, une tournure aristocratique, un sourire aimable, gagnent les sympathies des hommes, assurent l'amitié des femmes et quelquefois mieux. Grâce à tout cela, et même aux conseils pratiques de madame de Souza, qui savait si bien le train du monde et les tressaillements les plus cachés du

cœur humain, M. le comte de Morny entre par l'industrie dans la politique, et monte sur un nouveau théâtre sans timidité comme sans présomption.

Dès les premiers jours, il se distingue du gros de ses collègues et fait partie de la commission du budget. Dans les bureaux, à la tribune, il ne prend jamais la parole ni pour des banalités, ni pour des sophismes; en politique, il défend l'autorité et la dignité du pouvoir.

Je publie dans l'appendice de ce volume un discours qu'il prononça en 1845 dans la discussion des fonds secrets. Ce discours, net, judicieux et sensé, est un tableau assez complet de la politique étrangère d'alors, et il signale déjà les abus et les excès du régime parlementaire.

En industrie, le député de Clermont se montre animé des idées les plus libérales et ne voit dans une protection inflexible, exagérée, qu'une prospérité factice du pays.

Je me rappelle M. de Morny tenant tête à M. Thiers e à M. Duchâtel, pour obtenir leur adhésion en faveur de coupures de billets de banque. La pratique et l'usage de billets de deux cents francs et de cent francs ont donn raison à M. de Morny.

Vers le mois de janvier 1848, le député de Clermon voulut bien me lire un article politique qu'il destinait la *Revue des Deux-Mondes*. Il me faisait l'honneur d croire à mes avis, et je reconnais aujourd'hui que je l donnai d'assez mauvais conseils.

Dans cet article, après quelques réflexions pleines sens et de vérité sur la discipline des partis, M. de Morn dès le mois de janvier 1848, disait :

« A mes yeux, la situation politique est plus grave

plus difficile qu'elle ne l'a été depuis longtemps. Du calme le plus parfait, le monde semble subitement passer à de grandes agitations.

» D'où viennent ces fièvres qui saisissent les peuples à certaines époques? Accusent-elles un besoin réel et moral, ou sont-elles causées par une surexcitation physique et passagère? — Je ne me charge pas de l'expliquer. Mais, en vérité, quand on voit qu'à aucune autre époque connue de l'histoire, il n'y a eu dans le monde moins de barbarie, moins de préjugés, plus de bon sens, plus de science, plus de bien-être; quand toutes les questions philosophiques sont épuisées; lorsque tout le monde a pu apprécier les bienfaits d'une paix de trente années; quand chacun a pu juger que l'ordre est le seul chemin qui conduise à une liberté durable, on se demande si les sociétés sacrifieront tous ces avantages dans un moment de délire; on se demande si elles resteront sourdes à la voix de la raison et de leur intérêt.

» Aujourd'hui l'absolutisme et le radicalisme sont aux prises en Europe. Le communisme mine sourdement la base des sociétés et des gouvernements. Des concessions modérées, des réformes intelligentes, une étude consciencieuse des questions financières et sociales, le zèle pieux des classes riches en faveur des classes pauvres, en même temps qu'une résistance courageuse aux factions, empêcheront-ils les maux qui nous menacent? — Voilà la véritable question. »

Après ces réflexions, M. le comte de Morny demandait que le parti conservateur votât pour les incompatibilités dans la prochaine session; puis, il ajoutait:

« A entendre l'opposition, si nous n'accordons pas toutes les réformes si vivement réclamées par les démonstrations récentes, nous nous perdons, nous nous exposons à de grands malheurs; nous amènerons plus qu'une réforme, nous causerons une révolution.

» Une révolution! le mot a été prononcé. Pour ma part, et le passé me donnerait raison au besoin, je ne redoute que les révolutions pour ainsi dire légitimes; les fantaisies et les caprices des partis peuvent agiter la surface, mais ne renversent pas des gouvernements. Il y a de la justice au fond du cœur du peuple. Pour soulever la partie honnête du pays, il faut une charte violée, un contrat déloyalement rompu. Quoi! parce qu'il ne conviendrait pas à une majorité légale de céder à vos clameurs, vous ne sauriez vous résigner au rôle de parti vaincu! Mais la tribune vous est-elle interdite? La presse vous refuse-t-elle sa publicité? Faites donc triompher vos opinions par la persuasion et non par la violence!

» C'est le respect religieux de la loi qui fait la force de la constitution anglaise, tout en permettant la plus grande liberté dans les institutions. Là, gouvernement, tribunaux, peuple, tous considèrent la loi comme un soutien, comme un abri. Dans ce pays sensé, où personne ne cherche à rabaisser ceux qui sont au-dessus de soi, l'inégalité sociale est acceptée sans envie, parce que l'égalité des droits y est sincèrement appliquée et qu'elle suffit à la dignité de l'homme. Cent mille Anglais se rassemblent, s'agitent, délibèrent, signent des pétitions que les Chambres repoussent, et ce mouvement, qui, chez nous, dégénérerait en émeute, n'inquiète personne, ne menace ni l'ordre public ni les institutions.

C'est sur la puissance de l'opinion publique et non sur la frayeur des agitations que comptent les réformateurs anglais. Dans ces immenses *meetings*, on sent qu'on respire le respect des droits. On y injurie quelquefois les hommes dans des termes grossiers; on n'y menace jamais une situation légale. Les partis semblent avoir fixé d'un commun accord les conditions du combat : le parti vaincu se résigne et sait attendre une occasion meilleure. Il souscrit d'autant plus volontiers aux conséquences de sa défaite, qu'il compte bien remporter la victoire à son tour et en jouir paisiblement. Tous comprennent qu'il n'y a qu'un terrain solide pour tout le monde : la légalité. Ils savent que ceux qui commencent les révolutions ne les achèvent jamais, que le torrent qui a rompu ses digues emporte tout sans choisir, que le libérateur de la veille est traité comme un tyran le lendemain, et qu'au bout de ces catastrophes, il n'y a qu'anarchie et impuissance.

» Je le dis à regret : le sentiment de la légalité est affaibli en France ; on raisonne trop avec la loi. Le gouvernement n'en est pas suffisamment esclave. Les tribunaux eux-mêmes, qui devraient être la loi vivante, se permettent quelquefois de l'interpréter au lieu de l'appliquer avec sa fatalité inexorable. Le pouvoir compte sur la mansuétude des Chambres ; les tribunaux croient être quittes envers tout le monde, quand ils ont jugé selon l'équité, ou qu'ils ont servi la vindicte publique.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

» Je ne crois pas, je le répète, une révolution possible, à moins de fautes dont notre gouvernement est incapable ; mais au moins ne nous faisons pas d'illusions, et

puissent m'entendre les imprudents qui excitent la colère du peuple, et les ambitieux qui spéculent sur sa fureur! — Une révolution ne s'accomplirait plus au profit d'une opinion; elle se ferait au profit du communisme. »

J'eus le tort de donner à M. de Morny le conseil d'abréger le tableau des progrès du communisme, pour ne pas montrer un avenir trop sombre et trop désespéré, heureusement, disais-je, encore loin de nous. Les craintes prophétiques de M. de Morny n'étaient que trop fondées: nous étions alors à la veille des dangers qu'il était le premier à signaler publiquement. Il terminait cet article politique par des vues d'homme d'État :

« Que les maux des classes pauvres soient étudiés avec ferveur, disait en finissant le député de Clermont ; qu'on crée des caisses d'épargne, des crèches, des salles d'asile, des écoles gratuites, des tontines, des ateliers de travail, des conseils de prud'hommes : c'est là qu'est la solution du problème! »

A toutes ces institutions, Napoléon III a su ajouter les sociétés de secours mutuels, les caisses de retraite pour la vieillesse, le crédit foncier, les cités ouvrières, l'assainissement, l'embellissement de la ville de Paris et de plus d'une grande ville de nos départements.

On ne s'étonnera pas que, sous le roi Louis-Philippe, M. Guizot ait plus d'une fois pensé à M. le comte de Morny pour lui confier un portefeuille. Le jeune député se serait vite formé aux épreuves de la tribune, comme il s'était vite accoutumé aux privations et aux fatigues de la guerre.

Ce fut à une soirée de réception chez M. le comte Molé, ministre des affaires étrangères, que je vis pour la première fois M. de Morny. Il arrivait du siége de Constantine. Mes regards s'arrêtèrent sur cette physionomie intelligente et distinguée, encore altérée par les traces de la fièvre.

D'une gravité sympathique, d'une politesse digne, froide, mais qui ne va pas jusqu'au dédain, M. de Morny s'est en tout temps fait remarquer par une certaine surveillance de sa vie, par une certaine économie de soi-même. Dans toute compagnie, il montre de l'aisance, du naturel; mais il ne fréquente guère que ce qu'on est convenu d'appeler le grand monde. C'est là son milieu; il y prit ses lettres de naturalisation dès le salon de madame de Souza. Il est là tout à l'aise, il y a ses coudées franches; il s'y fait surtout remarquer par son langage net et précis, et par son goût élevé pour les arts et pour les lettres. Depuis longtemps M. de Morny tient une des premières places parmi les amateurs de tableaux; il ne court qu'après les maîtres et les chefs-d'œuvre, laissant les copies, les peintres et les toiles médiocres à cette population si nombreuse en France d'amateurs de mauvais tableaux.

Ce petit hôtel de modeste apparence des Champs-Élysées que vous connaissez est comme un sanctuaire ouvert à tous les chefs-d'œuvre, à tous les prodiges de l'art : hautes curiosités, marbres précieux, tableaux sans prix, y occupent la plus grande place. Que de fois j'y ai contemplé Rembrandt, Watteau, Metzu, Terburg, Greuze, et quelques artistes modernes, dans ce qu'ils ont fait de plus magistral et de plus éclatant!

Je n'ai jamais rien sollicité, ni rien obtenu de M. le comte de Morny, alors que, dans des temps de renouvellement complet de l'administration, il régnait et gouvernait au ministère de l'intérieur. Mes appréciations ne sont donc dictées ni par une complaisante camaraderie, ni par un sentiment de reconnaissance. Après le 2 décembre, j'attendis même, pour louer M. de Morny de son courage et de sa haute habileté, qu'il ne fût plus ministre. Je ne publiai que le 25 janvier 1852, dans le journal *le Constitutionnel*, l'article suivant, ayant pour titre : *le Moniteur du* 23 *janvier*.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Nous regrettons vivement qu'au milieu du remaniement ministériel que publie le *Moniteur* du 23 janvier, M. de Morny, cédant certainement aux plus honorables susceptibilités, ait cru devoir donner sa démission.

» Élu et réélu à plusieurs reprises, en Auvergne, comme député, comme constituant et comme représentant, M. de Morny a étudié de près, pendant de longues années, les stériles intrigues et les criants abus du régime parlementaire ; et c'est entraîné par de patriotiques convictions, qu'il a pris de si bon cœur, au 2 décembre, la plus haute et la plus courageuse responsabilité. Dans les quelques jours difficiles qui suivirent le 2 décembre, tous ceux qui approchèrent M. de Morny étaient surpris et rassurés par le calme naturel, nous pourrions presque dire élégant, de son esprit et de toute sa personne : il disait tout et faisait tout simplement.

» Au milieu des décisions les plus nettes et les plus promptes, prises dans les circonstances les plus graves,

il trouvait encore un sourire dédaigneux ou un mot vif et perçant contre cette foule de personnages de comédie que mettent en campagne et en mouvement les révolutions.

» Pendant le peu de temps que M. de Morny a passé aux affaires, il s'est révélé en lui de grandes qualités d'homme d'État : ses exposés de motifs, ses circulaires, sont autant de petits chefs-d'œuvre de concision, d'esprit et de bon sens pratiques ; il sait les choses et les hommes de son temps ; il comprend largement, de haut et dans un sage esprit de modération, le mouvement d'idées, les mœurs nouvelles et le rajeunissement administratif et politique que la France devra aux mesures du 2 décembre.

» M. de Morny, nous l'espérons, reviendra aux affaires. La politique nouvelle de Napoléon a déjà produit un homme nouveau. »

Le député de Clermont, le petit bonhomme que M. de Talleyrand aimait à faire causer, après avoir été ministre de l'intérieur, vient d'être élevé à une des dignités les plus éminentes du gouvernement, à la présidence du Corps législatif.

Depuis le 23 janvier 1852, M. le comte de Morny s'est tenu jusqu'à un certain point en dehors de la politique ; mais il a consacré ses loisirs à des études industrielles, financières et scientifiques. Chemins de fer, crédit mobilier, fermes-modèles, haute industrie, il met la main à toutes les importantes entreprises, pour les aider de ses conseils, de l'autorité de son nom et de son crédit. N'allez pas croire pourtant qu'au milieu de cet entrain et de ce

bruit d'affaires, M. de Morny ensevelisse son intelligence sous de nombreux dossiers, sous des flots de correspondances, et qu'il veille jour et nuit dans le silence du cabinet. Il surveille de haut, et souvent sur place, les travaux féconds dont il a patroné la mise en activité; mais, comme les grands noms politiques de l'Angleterre, il concilie les nobles distractions et les affaires.

Il n'est pas un homme d'État de la Grande-Bretagne qui n'élève des chevaux de course, ne chasse le renard, ne monte tous les jours à cheval, et ne vive dans des conditions d'élégance mondaine et d'intelligente liberté, tout en se préoccupant des grandes affaires du gouvernement. En France, au contraire, on ne se croit guère un ministre sérieux qu'en affichant les habitudes les plus guindées, qu'en se montrant dès sept heures du matin vêtu de noir et en cravate blanche. M. de Morny, placé à la tête d'un grand mouvement d'affaires, ne fait d'infidélité ni à la chasse, ni au *sport,* ni à l'Opéra, ni aux soirées de Racine, de Corneille, de Molière et de nos auteurs modernes, à la Comédie-Française; ni aux salons privilégiés où se donnent rendez-vous les grands esprits et les grandes dames de notre temps. Vous le rencontrerez même, au besoin, chez *Beurdeley* et chez *Manheim* [1], ou à de riches ventes publiques cataloguées par Bonnefons de Lavialle, mettant un haut prix à ce qui se vend de rare et de précieux.

Au milieu de notre société démocratique, il y a toujours place, on le voit (elles y sont même honorées), pour des existences aristocratiques, à la condition de ne rester

[1] Les deux cabinets où se trouvent les plus rares curiosités.

en dehors ni du mouvement des idées, des arts et des lettres, ni des incessantes découvertes et innovations de la science, du commerce et de l'industrie. Pour ces jeunes gens de bonne maison qui s'isolent trop dans leurs terres et dans leurs clubs, et pour les jeunes héritiers de ces brillantes fortunes qui se sont faites sous la restauration et sous Louis-Philippe, M. le comte de Morny est un modèle à imiter et un exemple à suivre.

Le 2 décembre 1852, l'empereur signait le décret suivant :

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français;

Considérant que le comte de Morny a rendu au pays des services éclatants en décembre 1851;

Qu'il est juste de lui donner un témoignage exceptionnel de notre reconnaissance;

Décrétons :

Art. 1er. M. le comte de Morny, député au Corps législatif, ancien ministre de l'intérieur, est nommé grand'croix dans notre ordre de la Légion d'honneur.

Fait au palais des Tuileries, le 2 décembre 1852.

NAPOLÉON.

L'empereur Napoléon III sait reconnaître, distinguer les natures d'élite; il sait récompenser, honorer les grands services rendus à la France.

# CHAPITRE IV

## LES PROJETS DE COUPS D'ÉTAT.

Coups d'État des divers partis. — Projet de coup d'État entre le général Changarnier, M. le comte de Morny et M. Thiers. — L'Assemblée législative. — Ses hostilités. — *Un ordre du jour*. — Ni un jour, ni un écu. — Faux rapport d'un agent de police. — M. de Rémusat. — Sa proclamation au peuple français. — Les pèlerinages. — Attitude et conduite du prince Louis-Napoléon. — Un mot de Mirabeau. — Le 31 mai 1852. — Une réunion dans les bureaux de la Chambre entre M. le comte Molé, M. le duc de Broglie, M. le comte de Morny et M. Berryer. — M. Léon Faucher. — Réunions chez M. le comte Daru pour la révision de la constitution. — M. de Montalembert. — Déportation à Noukahiva. — Proposition Baze. — Proposition Pradié. — Les deux dictatures. — Deux projets de coup d'État non exécutés. — Le coup d'État Carlier. — Un dîner à Saint-Cloud. — Un article du *Constitutionnel* contre les coups d'État. — Le 18 novembre 1851, proposition Baze discutée. — Le président de la république à l'Élysée. — Un mot historique du général Saint-Arnaud.

Pour bien comprendre avec quelle tranquillité de conscience, avec quelle fermeté de cœur et d'esprit, le prince Louis-Napoléon résolut et accomplit le coup d'État du 2 décembre, il faut étudier tous les faits qui se sont produits depuis son élection, depuis le 10 décembre 1848, jusqu'au 2 décembre 1851. L'Assemblée constituante et l'Assemblée législative se laissèrent aller à tant de dangereuses folies, commirent tant de fautes, que le bon sens public s'effraya. La France, en ces jours de péril, ne demandait qu'un sauveur ; et l'on peut dire que, croyant répondre au vœu du pays, chacun des partis représentés dans les assemblées délibérantes, à un jour donné, eut ses velléités et fit ses tentatives de coup d'État.

Sous la Constituante, un général ne voyait d'autre moyen de salut que de jeter à l'eau les constituants. Au mois de janvier, vers la fin d'avril et au 13 juin de l'année 1849, la constituante fut surtout menacée par les chefs du parti modéré qui dirigeaient les réunions de la rue de Poitiers. Pendant les jours difficiles de cette époque, une conférence eut même lieu chez M. Thiers, pour arrêter les moyens d'exécution d'un coup d'État. M. Thiers, le général Changarnier, M. le comte de Morny, assistaient seuls à cette conférence [1].

Le général Changarnier représentait la garde nationale et l'armée; M. le comte de Morny possédait la confiance du président de la république; M. Thiers se donnait alors comme le représentant et le chef du parti modéré. On discuta d'abord les noms des personnages politiques qu'il faudrait avant tout faire arrêter et conduire en prison. Le nom du colonel Charras fut le premier prononcé; on décida son arrestation à l'unanimité. Le général Changarnier proposa l'arrestation du général Cavaignac. M. Thiers fit observer que le général Cavaignac venait de rendre, dans les journées de juin, un grand service au pays, qu'il avait su conquérir la confiance de la garde nationale, et que son *attitude* ne devait inspirer aucune défiance : « Il y a un général qu'il faut arrêter en même temps que le colonel Charras, ajouta M. Thiers, c'est le général Lamoricière : celui-là est un cerveau brûlé en politique. »

Le général Changarnier combattit toutes les assertions

[1] Ce récit a donné lieu dans les journaux à une polémique que notre impartialité nous fait un devoir de reproduire dans le chapitre qui suit.

de M. Thiers : « Vous êtes bien bon, dit-il, de vous préoccuper du général Lamoricière ; je ne lui reconnais pas la moindre importance. Le général Cavaignac est un autre homme : c'est parce qu'il a une certaine *attitude* qui lui donne de l'autorité auprès de la garde nationale et de l'armée, qu'il faut s'assurer de sa personne ! »

M. le comte de Morny prit alors la parole : « Dans les jours de trouble, arrêter un homme de parti, c'est lui rendre service : c'est le préserver de lui-même, c'est mettre à couvert sa responsabilité vis-à-vis de son parti, c'est protéger sa personne. Mon avis est d'arrêter le colonel Charras, les généraux Cavaignac et Lamoricière. » On sait qu'au coup d'État du 2 décembre, M. le comte de Morny, fidèle à son système préventif, au lieu d'en arrêter trois, les fit arrêter tous les cinq, M. Thiers et le général Changarnier compris. Le projet à peine étudié de ce coup d'État n'eut aucune suite ; la dissolution de l'Assemblée constituante changea la situation.

L'Assemblée législative ne fut guère ni plus modérée ni plus prudente que la Constituante ; elle montra envers l'élu de six millions de suffrages une incessante hostilité.

On ne nommait personne, mais on voulait certainement blesser quelqu'un, quand on venait incidemment, du haut de la tribune, parler d'empire *sans gloire* et des *oripeaux* d'une fausse grandeur.

Il n'accusait personne, mais il menaçait certainement quelqu'un, cet homme de guerre [1] qui, d'une voix un peu théâtrale, s'écriait en pleine Chambre : *Mandataires du pays, délibérez en paix !*

[1] Le général Changarnier.

Le commandant en chef de l'armée de Paris ne cherchait-il pas encore à exciter la défiance du pays contre le chef du pouvoir exécutif, dans un ordre du jour adressé à l'armée au nom de la discipline militaire?

Sans doute pour ramener le prince Napoléon à la simplicité des mœurs républicaines, l'Assemblée législative ne refusa-t-elle pas au président de la république un supplément de crédit qui promettait des secours à de vieux soldats, des aumônes à des malheureux? Plus d'un représentant disait publiquement alors : « La Chambre n'accordera au prince Louis-Napoléon ni un jour, ni un écu. »

Pendant la prorogation de l'Assemblée législative, sous cette commission de permanence où figuraient les hommes les plus passionnés des divers partis, n'essaya-t-on pas de faire grand bruit, de faire événement de la fausse déposition d'un agent de police? Une instruction judiciaire eut lieu; elle démontra la fausseté matérielle des faits allégués. Mais ce qui fut au moins étrange, c'est que la questure de la Chambre organisa une souscription pour continuer un traitement au commissaire de police auteur du faux rapport, qu'on avait destitué.

Les passions politiques peuvent mener si loin et faire dévier si facilement les esprits les plus sûrs et les plus droits, que lorsque, le 11 janvier 1851, le président de la république modifia du même coup, comme il en avait le droit, le ministère et le commandement extraordinaire confié au chef de l'armée de Paris, au général Changarnier, M. de Rémusat, cité pour sa mansuétude, ne prenant rien au sérieux, pas même lui, n'a pas craint de monter à la tribune pour demander *hìc et nunc* des explications sur les deux actes qu'enregistrait le *Moni-*

*teur*, et, dans le cas où les explications ne conviendraient point à la Chambre, une réunion immédiate dans les bureaux. M. de Rémusat, dont les sentiments les plus passionnés se satisfont d'ordinaire par un madrigal métaphysique ou par une épigramme doctrinaire, voulait même adresser, séance tenante (c'est aujourd'hui à n'y pas croire), *une proclamation au peuple français*.

Nous ne pouvons passer non plus sous silence les pèlerinages ouvertement entrepris par M. Dupin, président de l'Assemblée nationale, auprès de madame la duchesse d'Orléans; par M. Benoist d'Azy, vice-président de l'Assemblée nationale, près de M. le comte de Chambord; par M. Thiers, à Claremont. Enfin, on se rappelle ces programmes de régence ou de monarchie répandus à profusion dans le pays.

Le président de la république ne répondit à tant d'actes agressifs que par la conduite la plus résignée et la plus prudente. Les six millions de suffrages qui avaient élu le prince Louis-Napoléon président de la république ne disaient-ils pas : « La société, ébranlée et menacée, ne veut que du calme et du repos : défendez-la contre cette foule de partis qui agitent le pays; pas un seul de ces partis n'est assez national, n'est assez puissant pour prendre le pouvoir et pour le conserver? »

Le prince a courageusement rempli son mandat; il ne s'est ému ni des inimitiés, ni des périls. On adresse avec éclat, au nom de la discipline militaire, un ordre du jour à l'armée : il maintient l'ordre du jour; mais il supprime le commandement de celui qui avait trop tardé à le publier.

Un supplément de crédit est refusé au président de la

république : il réduit sa maison, vend ses chevaux, pour pouvoir continuer les secours et les aumônes, et il se garde bien de troubler le pays et d'irriter l'Assemblée législative par le tapage réactionnaire d'une souscription nationale.

Il y a plus : dans quelques circonstances, le président de la république, ému des interprétations exagérées et inquiétantes qu'on faisait sortir de sa conduite et de son langage, s'est toujours hâté de retirer, par un mouvement du cœur spontané, toute parole irritante, et de rentrer au plus tôt, sans hésitation, dans cette politique sage et résignée qu'il a pratiquée depuis le 10 décembre avec tant de fermeté et de haut bon sens. N'a-t-il pas de la meilleure grâce permis qu'on modifiât les termes de son discours de Dijon? N'a-t-il pas spontanément fait cesser la publication du journal *le Napoléon*, rédigé peut-être avec trop d'aigreur? Au 2 décembre, n'a-t-il pas spontanément remplacé le vote public sur un registre ouvert dans les mairies, par un bulletin écrit ou imprimé, en un mot, par le vote secret?

Je sais que, dans les grandes situations, les rétractations passent pour des faiblesses; c'est là une erreur trop accréditée! J'aime les *meâ culpâ*, même en politique. Les regrets honorent quand les fautes sont démontrées et reconnues; les *meâ culpâ* sont alors une victoire de la raison qui s'éclaire sur l'orgueil qui s'obstine. Que d'hommes éminents ont su, à force de raison, se repentir de mouvements passionnés, de paroles blessantes, avant même qu'aucun blâme les ait avertis! Que d'hommes éminents se sont détachés, par les conseils de l'expérience et à l'apparition de clartés nouvelles, des plus

séduisantes illusions, des plus nobles erreurs de leur jeunesse! Mirabeau écrivait au comte de Lamark : *Il est des hommes qui ne changent jamais de manière de penser, ce sont les hommes qui ne pensent pas.*

Cependant, au milieu de tous ces conflits qui se succédaient, au milieu de toutes ces anxiétés de chaque jour, le 31 mai 1852 apparaissait non comme le terme des souffrances du pays, mais comme une date menaçante de guerre civile. Cet avenir prochain, tel que nous l'avait fait la constitution républicaine, contenait les plus grands dangers. Les pouvoirs du président de la république et ceux de l'Assemblée législative expiraient en même temps. Cette loi du 31 mai, que je combattis avec tant d'opiniâtreté, d'accord sur ce point avec les républicains honnêtes et prévoyants, donnait un mot d'ordre et un drapeau pour cette terrible rencontre d'une insurrection communiste avec les défenseurs de la société; ce mot d'ordre et ce drapeau, c'était : *Suffrage universel!*

Les plus grands esprits partageaient les inquiétudes et les frayeurs des populations les moins éclairées. M. Guizot, que j'eus l'honneur de voir en 1849, à Londres, me pressait de questions sur le dénoûment possible de cette situation tendue. Dans le sein de l'Assemblée législative, les cœurs honnêtes comme les cœurs ambitieux prenaient souci de cette fatale échéance du 31 mai 1852 et s'ingéniaient à trouver une *solution*.

Les transactions du commerce, les travaux de l'usine et de l'atelier, ces projets d'avenir qui préoccupent sans cesse les familles, tout se suspend, tout s'arrête aux approches de cette crise politique et sociale, qu'un spirituel écrivain personnifia sous le nom de *Spectre rouge*. Les

inquiétudes de la France retentissent jusque dans les cabinets européens. On ne sera donc pas surpris que de sérieux efforts aient été tentés par des hommes considérables pour prévenir les périls du 31 mai 1852 au moyen de transactions.

Vers le mois d'août 1851, peu de temps avant la prorogation de l'Assemblée législative, M. le comte de Morny, sous les inspirations et avec l'adhésion du prince Louis-Napoléon, chercha à s'entendre et à se mettre en règle avec tous les partis. Il désira avoir un entretien dans un des bureaux de la Chambre avec les hommes les plus sages et les plus importants de l'Assemblée législative : MM. Molé, de Broglie et Berryer. M. le comte de Morny n'eut pas à developper les dangers de la situation, ces dangers n'étaient mis en doute par personne. Il fut question dans cette conférence de la révision de la constitution et de la prorogation des pouvoirs du président.

« Tout cela, messieurs, ajouta le fondé de pouvoir du président, peut se faire avec vous, sans vous, et même contre vous. Est-il un seul parti, en France, qui compte des chances certaines? Ce qui manque à la France, ce ne sont pas les prétendants ! Nous trois, nous avons chacun ici le nôtre ! Mais avant de songer à rien faire de stable et de définitif, il faut rétablir le respect de la monarchie, de l'autorité, la discipline, les croyances. Pour accomplir ce miracle, je ne vois que le prince Louis-Napoléon, dont le nom est une puissance, dont l'éducation et les sentiments sont une garantie : il est là, disponible. Ce changement de nos mœurs politiques et de nos institutions, en nous entendant tous, se fera sans secousse; avec le

concours des modérés, il aura sa limite; tandis que sans vous, on peut aller plus loin que vous ne le voudrez : réfléchissez-y! La Chambre elle-même, fort discréditée dans l'opinion publique, n'a point d'avenir. La révision de la constitution et la prorogation des pouvoirs du président, proposées et soutenues par vous, c'est-à-dire par les honnêtes gens de tous les partis, sont un coup d'État facile : pas de crise pour le pays, pas de sang répandu; l'opinion publique applaudirait certainement à cette courageuse entreprise. »

Si je suis bien informé, M. le duc de Broglie aurait refusé de se prêter à de pareils projets, estimant que l'Assemblée législative, touchant bientôt à l'expiration de ses pouvoirs, n'aurait ni assez de résolution, ni assez d'énergie, ni assez d'autorité pour accomplir un pareil acte.

Si je suis bien informé, M. Berryer n'aurait point regardé cette transaction comme possible : « Un coup d'État, qu'il vienne du président de la république ou même de la Chambre, aurait-il ajouté, ça ne se prépare pas, ça se fait un beau matin sans avertir personne. »

Cette conférence n'eut aucune suite. Bientôt la Chambre se prorogea.

M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, eut aussi son projet de solution; il demandait seulement ceci : à savoir que la réélection des députés précédât celle du président de la république. « Le pays se trouvera ainsi, disait-il, au 31 mai 1852, protégé, défendu par une assemblée jeune et forte, qui pourra conjurer tous les dangers. »

Il était évident que cette nouvelle assemblée, ayant devant elle une longue existence, se ferait *convention*, et que l'unité du pouvoir exécutif, si nécessaire dans les temps d'anarchie et de démagogie, ferait défaut à la défense de la société. Cet expédient assurait le triomphe du régime parlementaire, mais non l'avenir du pays et la réélection du président de la république.

Du 6 au 12 novembre 1851, deux ou trois réunions se tinrent chez le comte Daru, l'un des vice-présidents de l'Assemblée législative ; un projet sérieux de coup d'État y fut discuté.

Un grand nombre de députés (soixante ou quatre-vingts environ) devaient proposer à l'Assemblée législative les modifications suivantes à la constitution :

« Art. 1er. Le président est déclaré rééligible.

» Art. 2. Le pouvoir législatif sera divisé en deux Chambres.

» Art. 3. L'Assemblée législative organisera les pouvoirs des deux Chambres et votera la loi électorale.

» Art. 4. Ces modifications seront ratifiées par le suffrage universel. »

Dans le cas où l'Assemblée législative rejetterait d'emblée cette proposition de modifier la constitution, et dans le cas où ces modifications, discutées, seraient rejetées par une majorité de scrutin, les signataires de cette proposition devaient donner leur démission de représentants et se rallier autour du président de la république, qui eût alors avisé. M. le comte Daru, chez lequel les réunions eurent lieu, combattit vivement ce projet. Il n'acceptait que des expédients parlementaires. M. de

Montalembert, qui défendit avec tant de talent et de courage la société menacée, assistait à ces réunions, et soutenait chaudement la proposition : « Vous défendez ce projet, lui dit M. le comte Daru, et s'il était voté, avant quinze jours vous vous repentiriez de l'avoir fait réussir. » La proposition Baze fit bientôt abandonner cette entreprise.

Je ferai toutefois remarquer que le prince Napoléon, dont l'adhésion était assurée à cette transaction, se contentait d'être reconnu rééligible. Aucune autre stipulation n'était produite dans les intérêts de son pouvoir ; mais il est évident que les divers partis maintenaient cet engagement hostile de n'accorder ni un écu ni un jour au président de la république.

La loi de déportation de Noukahiva fut votée dans les intérêts de la société ; mais les montagnards proclamèrent hautement qu'ils voyaient dans cette loi le moyen de se débarrasser à un jour donné de tous les hommes dévoués à la cause du prince Louis-Napoléon. Aussi disait-on plaisamment dans la Chambre et dans les bureaux des journaux, à propos de la déportation à Noukahiva : *Morny y va, Baroche y va, Fould y va, Rouher y va, Véron y va.*

Bientôt les voiles transparents qui cachaient à peine les pensées et les projets ambitieux de la Chambre furent déchirés. La proposition de M. Baze, relative aux droits conférés au président de l'Assemblée nationale de requérir la force armée, puis la proposition de M. Pradié sur la responsabilité des ministres et du président de la république, vinrent démontrer que les partis voulaient annuler dans la personne du prince Louis-Napoléon le

pouvoir exécutif qui lui était conféré par la constitution, par six millions de suffrages, et, sous le moindre prétexte, le mettre en accusation.

Le 24 novembre 1851, M. Granier de Cassagnac publiait dans le *Constitutionnel* l'article suivant, ayant pour titre : *Les deux dictatures.* Cet article, plein de talent, donne une juste idée de la situation.

## LES DEUX DICTATURES.

« Malgré le calme à peu près universel des esprits, malgré l'indifférence profonde des populations pour la politique, malgré l'horreur de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de toutes les familles honnêtes, de tous les individus sensés pour des bouleversements nouveaux, il ne s'est jamais autant brassé de conspirations, autant préparé de coups de main qu'en ce moment dans les régions élevées de la société et parmi les chefs des anciens partis. Les ambitieux, les factieux ne veulent pas que l'ordre se rétablisse, que le travail se rassure, que les affaires se relèvent, si la société sauvée et raffermie doit échapper à leurs plans de domination et d'exploitation. Ils se résignent à voir encore les rues de Paris dépavées, les étrangers en fuite, les boutiques fermées, l'émeute chantant le *Ça ira !* les populations épouvantées par les prédications des clubs; ils se résignent à tout, excepté à voir périr leur importance.

» Nous avons déjà échappé par miracle à plus d'une de ces révolutions de serre-chaude, préparées dans trois ou quatre salons politiques, délibérées dans des bureaux de journal, nouées dans les couloirs parlementaires. Les

miracles sont rares, et il serait téméraire d'y compter : la France peut se réveiller demain, après-demain, tous les jours, au bruit formidable d'un écroulement universel. Il faut au moins, si elle périt sous des ruines, qu'elle sache qui les prépare et d'où elles viennent. Nous ne dirons rien qui ne se dise tout haut dans le monde politique, et nous ne sommes pas tenus à plus de discrétion que les conspirateurs.

» Lundi dernier, il y a huit jours aujourd'hui, on a été à l'épaisseur d'un cheveu des coups de fusil et de la guerre civile. Les partis qui se disputent le pouvoir avaient jeté dans l'Assemblée une proposition ayant pour objet moins encore de donner une armée au pouvoir législatif que de jeter de l'indécision, du désordre dans les troupes, et de fournir à un général audacieux l'occasion et le moyen d'entraîner un régiment. Si l'Assemblée avait eu la faiblesse de prendre seulement en considération la proposition qui lui était soumise, on lui eût subitement arraché un acte d'accusation. Les conspirateurs avaient préparé leur coup de main : armés d'un vote plus ou moins concluant, plus ou moins explicite, ils auraient arrêté les ministres en pleine séance ; et, si ce début avait été heureux, ils auraient immédiatement essayé d'enlever le président.

» Mais, comme on doit le supposer, le président de la république et ses amis sont médiocrement disposés à se laisser escamoter. Les assaillants eussent donc été accueillis à coups de fusil, ou mieux encore ; et la bataille s'engageait dans les rues immédiatement. Ce résultat a été possible jusqu'à sept heures et demie : le vote de l'Assemblée l'a fait évanouir !

» Certainement rien n'est plus insensé, plus monstrueux, plus criminel qu'un tel dessein : il n'en est pas moins la vérité pure ; et il n'est personne, dans le monde politique, qui en ignore les détails.

» Cette conspiration flagrante, incessante, contre le président de la république, a pour auteurs des hommes parlementaires, chefs armés du parti légitimiste et du parti orléaniste, profondément divisés entre eux, mais unis par la haine commune que leur inspire l'élu du 10 décembre. Elle est organisée depuis dix-huit mois ; et du temps où un général notable occupait les Tuileries, il se tint dans ses salons des réunions d'hommes politiques considérables, réunions où l'on mit en délibération d'arrêter Louis-Napoléon Bonaparte et de le mettre à Vincennes. Il ne saurait y avoir à ce sujet aucun doute : un ancien premier ministre de Louis-Philippe, qui assistait à ces réunions, avertit le président de la république de ce qui se tramait contre lui.

» Abandonnée quelques mois, à la suite des voyages à Wiesbaden et à Claremont, cette ancienne conspiration des légitimistes et des orléanistes contre l'élu du 10 décembre a été reprise récemment, et elle a été cimentée par l'abandon de la proposition de M. Creton et de la candidature de M. le prince de Joinville.

» Quoique imaginée et conduite par d'anciens ministres et par des vétérans des assemblées législatives, cette conspiration dépasse en ridicule toutes celles qui sont enregistrées dans les livres de Saint-Réal et de Vertot. Les conjurés ont pour but de créer une dictature agissant avec l'appui et sous le contrôle de l'Assemblée actuelle, qui se prorogerait indéfiniment et se déclare-

rait convention. Le dictateur est désigné par tout le monde : c'est M. le général Changarnier.

» Nous ne voulons pas discuter ce projet. Enlever l'armée au président, à l'élu du pays, à la défense de la loi et de l'ordre, et la donner comme un mobilier, comme un outil, même par un vote de l'Assemblée, à un Pichegru de rencontre, c'est purement et simplement insensé. Aucun pouvoir, quel qu'il soit, ne réussirait à triompher de l'équité, de la morale, du bon sens, de la conscience publique. L'Assemblée, entraînée, séduite, débordée, comme bien d'autres assemblées, pourrait, pour son malheur et pour le nôtre, faire un dictateur; elle pourrait lui donner un titre : elle ne lui donnerait pas de l'autorité et de la force, parce qu'il n'y a ni force ni autorité en dehors de ce qui est honnête, de ce qui est juste et de ce qui est droit.

» Supposons l'impossible, supposons un dictateur réel, sérieux, tout-puissant, quoique fabriqué à la hâte, dans un moment de tumulte. Le premier acte de son pouvoir serait de chasser l'Assemblée, qui l'aurait créé, ne serait-ce que pour éviter l'affaiblissement qui résulterait pour lui de la dislocation d'une majorité passagère, d'une majorité de coalition et de hasard.

» Ainsi, quatre ou cinq anciens ministres, dix ou douze anciens députés blanchis sous le harnais, des hommes mûrs et qu'on devrait croire sensés, jouent et voudraient faire jouer à l'Assemblée nationale le rôle que voici : — Remplacer, à la tête de la société, l'élu de six millions d'hommes par l'élu de quinze ou vingt conspirateurs; le neveu de l'empereur par un général sans faits d'armes et sans illustration; un nom magique par un nom

impuissant; un pouvoir régulier, honnête, qui défend la société, par un pouvoir irrégulier, révolutionnaire, qui la mine et qui la trouble; une autorité forte, respectée, devant laquelle les factions se contiennent, parce qu'elles la voient appuyée de l'assentiment du pays; en somme, un ordre de choses qui convient à la France, qui rassure l'Europe, qui donne des garanties au rétablissement des conditions normales de la civilisation, par un état de choses qui n'aurait ni l'aveu de la France, ni l'assentiment des peuples voisins, et qui n'inspirerait et ne saurait inspirer à qui que ce soit de sensé et de loyal ni estime, ni confiance, ni sécurité.

» C'est là la route pavée de désordres, d'aventures, de révolutions, dans laquelle marchent, depuis près de deux ans, quelques-uns des grands hommes d'État qu'on nomme les chefs de la majorité, avec la perspective d'arriver, après une longue suite de hasards heureux, à quoi?... à faire décréter par l'Assemblée une dictature, dont le premier acte logique et nécessaire serait de faire sauter l'Assemblée par les fenêtres.

» Cette extravagante conception, sur le succès de laquelle on comptait lundi dernier, à sept heures et demie du soir, et qui s'écroula à huit, devant le vote de l'Assemblée, pourquoi a-t-elle échoué? Parce qu'elle aboutissait à une dictature blanche.

» Les montagnards, qu'on avait depuis quelques jours sondés et caressés, avaient flairé le danger caché sous ce bloc de farine. Ils y avaient vu ce qui y était en effet, un général qui les avait crossés, en attendant mieux, le 13 juin 1849; un général qui avait, dans le temps, proposé de chasser l'Assemblée constituante; un

dictateur dont la mission, tracée à l'avance, consistait à déporter le terrorisme et le socialisme, à supprimer violemment la république, et à opérer, à la pointe de ses baïonnettes, une restauration légitimiste, orléaniste ou fusionniste, suivant l'occurrence. A tout prendre, malgré leur haine profonde pour le président, les montagnards avaient aisément compris qu'en cette circonstance sa cause était la leur, puisqu'il représentait le maintien du suffrage universel et celui de la république. C'est pour cela qu'à l'exception des agitateurs et des ambitieux de l'école du *National*, et des républicains parlementaires de l'école de la Convention et du comité de salut public, les montagnards repoussèrent, en masse, la proposition des questeurs, au moment même où M. Baze allait déposer son acte d'accusation contre M. de Saint-Arnaud, et où quelques conspirateurs impatients s'écriaient, derrière les bancs des ministres : « Tous! tous! il faut les » arrêter tous, pendant qu'ils sont ici! »

» Abattus par leur effroyable échec, qui venait s'ajouter à un autre échec de la veille au sujet de la loi du 31 mai, remis à peine de leurs patrouilles nocturnes et de deux ou trois nuits passées hors de chez eux dans des lits d'emprunt, les chefs de la conspiration résolurent de tenter un dernier effort. Voici le nouveau plan qu'ils arrêtèrent, plan que nous avons entendu exposer, il y a cinq jours; plan avoué tout haut, samedi, dans les bureaux de l'Assemblée; plan dont la coalition de tous les partis hostiles au président de la république annonce la réalisation et révèle les secrets.

» Pourquoi les montagnards avaient-ils voté en masse contre la proposition des questeurs? Parce qu'elle avait

pour objet de créer la dictature blanche et de remettre le pouvoir absolu aux mains d'un général chargé de les déporter et, au besoin, de les mitrailler. Il s'agissait donc d'imaginer un plan nouveau qui rassurât les montagnards, et qui leur permît en même temps d'écouler leur haine contre le président de la république, et de se réunir, sans danger, à une coalition de légitimistes et d'orléanistes.

» Ce plan n'était pas difficile à trouver, et nous l'entendions exposer, nous l'avons dit, il y a cinq jours. Il s'agissait tout simplement de changer la couleur de la dictature et le nom du dictateur. Pour des légitimistes, des orléanistes et des fusionnistes, c'est-à-dire pour des gens coalisés à trois, il en devait peu coûter de se coaliser à quatre, ou même à cinq. L'échec public, éclatant, irrémédiable, de M. le général Changarnier, permettait aux conjurés de le laisser à l'ambulance, et de donner à un autre son commandement. C'est ce qui a été fait, après de courts débats, et les mêmes hommes d'État qui, la semaine dernière, risquaient les destinées de la France sur *une dictature blanche*, avec M. le général *Changarnier*, vont les risquer, cette semaine, sur une *dictature rouge*, avec M. le général *Cavaignac*.

» Voilà où nous en sommes. Le pays est, comme on le voit, joué à croix ou pile. Croix a perdu; peut-être que pile gagnera.

» Nous entendons d'ici les hommes sensés et honnêtes lisant, en province, ces révélations, qui sont à Paris des faits publics et des vérités triviales; nous les entendons se récrier contre de tels plans, de tels desseins et une telle conduite, attribués à des hommes qu'on est convenu

de considérer comme les plus fermes soutiens de l'ordre, comme les chefs des partis conservateurs et monarchiques, comme les guides et l'honneur de la majorité.

» D'abord, nous prierons ces hommes sensés et honnêtes, dont les vœux et les prières sont méconnus par les factions, de nous dire ce qu'ils pensent de ceci :

» Dans la commission nommée pour examiner le projet de loi sur la responsabilité du président de la république, avec qui sont coalisés M. Creton et M. Jules de Lasteyrie, deux partisans déclarés du rappel des princes d'Orléans et de la candidature de M. le prince de Joinville? Avec M. Dufaure, qui s'est énergiquement opposé à ce rappel; avec M. Berryer, M. Béchard et M. de Laboulie, adversaires inflexibles de cette candidature. Avec qui est coalisé M. Berryer, auteur du beau discours sur la monarchie légitime? Avec M. Marc Dufraisse, auteur de l'apologie du meurtre de Louis XVI. Avec qui sont coalisés les légitimistes? Avec les orléanistes. Avec qui sont coalisés les royalistes? Avec les démagogues et les terroristes.

» Ainsi, on se hait, mais on pactise; on se méprise, mais on s'allie; on s'injurie, mais on se soutient; on se montre le poing, mais on se donne la main.— Que pensent de cela les hommes sensés et honnêtes de tous les partis?

» C'est l'usage, nous le savons, de considérer ces hommes dont nous parlons, M. Berryer, M. Thiers, M. Béchard, M. de Laboulie, M. de Lasteyrie, M. Creton, même M. Dufaure, jusqu'à un certain point, comme les chefs et les soutiens des partis conservateurs et monarchiques. Voilà précisément la profonde et déplorable erreur dans laquelle des journaux de coterie entretien-

nent des populations paisibles, confiantes, vivant loin des affaires! Ces hommes sont et ne sont que de purs révolutionnaires, parlant, agissant en révolutionnaires, sous la bannière des royalistes et des conservateurs, dont ils compromettent les principes et dont ils perdent la cause. L'habitude des ruses, des compromis, des coalitions parlementaires, a profondément dépravé ces intelligences, qui ne croient plus à rien qu'à leur ambition et à leur vanité. Ils ont pu être, ils ont été des hommes politiques, faisant de la doctrine monarchique et conservatrice : ils ne sont plus que des avocats et des factieux, incidentant contre l'ordre, et faisant des révolutions contre la société.

» Mais enfin, nous demandera-t-on peut-être, par quelles idées, par quelles paroles, ces hommes, encore plus ou moins considérables, cherchent-ils à excuser les violences, les coalitions, les conspirations, dont ils sont les inventeurs et les directeurs? Mon Dieu, ils ne les dissimulent ni ne les excusent! L'un d'eux, l'un des plus considérables, disait, il y a deux jours, à un ami : « Je » suis de votre avis, c'est insensé; mais que voulez-vous? » *il faut en finir!* »

» *Il faut en finir!* Et de quoi donc? Mais c'est fort simple : il faut en finir du nom de Louis-Napoléon Bonaparte, qui se popularise de plus en plus; de la sagesse de son gouvernement, qui lui concilie toutes les familles paisibles et honnêtes; de ses chances de durée, qui s'augmentent et qui se consolident par la division et par la passion de ses adversaires; il faut en finir de cette autorité qui s'impose par le besoin qu'on en a, et sous laquelle le dégoût du désordre et des agitations diminue-

rait fort l'importance de quelques personnages vivant des luttes, des difficultés et des crises politiques, comme les condottieri du moyen âge vivaient des guerres des États.

» Sauf à s'entendre sur les termes, nous croyons aussi qu'il ne serait pas mal d'en finir. Le régime parlementaire a besoin d'en finir avec les brouillons qui le dépopularisent et qui le perdent; le pays a besoin d'en finir avec les minorités remuantes, exigeantes et factieuses, qui le troublent, qui le ruinent et qui le déshonorent.

» Certes, le régime parlementaire a de fortes racines en France; mais ce serait une erreur de penser que ce régime ne serait pas mis sérieusement en péril, si, sans le savoir et sans le vouloir, il devenait l'auxiliaire des factions et le foyer le plus actif des troubles publics. Et il ne faut pas un grand nombre de brouillons pour détruire les corps les plus augustes et les plus respectés; il suffit de d'Éprémesnil et d'Adrien Duport pour ruiner, en 1789, les treize parlements de l'ancienne France!

» Certes, les partis monarchiques, surtout dans les campagnes, sont honorés par les populations; mais ce serait une erreur de croire que le spectacle de ces partis coalisés avec les démagogues ne détruirait pas promptement ces sentiments de déférence et de respect. L'alliance de M. Berryer, de M. Béchard, de M. Creton, de M. de Lasteyrie, avec M. Emmanuel Arago et avec M. Marc Dufraisse, coûtera plus, qu'on s'en souvienne, à M. le comte de Chambord et à M. le comte de Paris, que ne coûtèrent à leurs familles les révolutions de 1830 et de 1848. Ces deux révolutions ne leur ôtèrent qu'un trône : l'alliance avec les terroristes leur ôtera le respect et la confiance du pays.

» Si l'on nous demande maintenant quel danger présente pour l'ordre public en général, et pour la situation du président de la république en particulier, *la dictature rouge,* essayée après *la dictature blanche,* nous répondrons qu'à notre avis elle n'en présente aucun, dans aucun cas.

» D'abord, c'est notre espoir et notre conviction, la même raison qui a détourné les montagnards de la dictature blanche, détournera les vrais et honnêtes conservateurs de la dictature rouge; et l'Assemblée ne voudra pas plus livrer la France au général Cavaignac qu'elle n'a voulu la livrer au général Changarnier.

» Mais, allons plus loin, portons tout à l'extrême, et ne reculons devant aucune hypothèse. Supposons que la coalition égare et entraîne l'Assemblée, supposons qu'après avoir obtenu un vote hostile au président dans la loi sur la responsabilité, la coalition victorieuse reprenne, comme c'est son intention, comme cela nous a été dit depuis cinq jours, comme cela se dit hautement dans les bureaux de l'Assemblée; supposons que la coalition reprenne la proposition des questeurs, qu'elle donne à cette proposition les cent huit voix de majorité qu'elle a eues contre elle. — Eh bien! nous disons que, même dans ce cas, l'ordre et le président ne courront aucun danger; car qui oserait garantir que l'Assemblée serait obéie?

» Certes, en principe, en règle, en thèse générale, la loi est et doit être toujours obéie; mais l'histoire nous apprend que, lorsque les pouvoirs les plus légitimes font un usage extrême de leurs droits les plus extrêmes, ils amènent infailliblement une résistance, une collision, une

catastrophe. L'article 14 de la charte de Louis XVIII était un de ces droits extrêmes, dont la monarchie crut devoir faire un usage extrême, contre le vœu de l'opinion publique : on sait ce qui arriva.

» Aujourd'hui, l'Assemblée, qui n'a pas d'autorité constituée au-dessus d'elle, peut voter régulièrement tout ce qu'elle voudra : la loi sur la responsabilité, la proposition des questeurs et cent autres choses pareilles ; mais comme ces mesures seraient une agression manifeste contre le président, comme elles deviendraient un instrument pour les passions et pour les intérêts des vieux partis, la moralité publique en serait offensée : le bon sens et l'équité des populations prendraient fait et cause pour l'opprimé contre les oppresseurs, et l'Assemblée, malgré son droit, malgré ses prérogatives, n'arriverait qu'à une bataille. Or, les batailles ont leurs hasards, *habent sua fata;* et prît-elle, pour livrer la sienne, l'épée de ce général qui est, à ce qu'il assure, *habitué à vaincre*, peu de gens voudraient peut-être figurer dans ses bataillons.

» Donc, dans aucun cas, les conspirateurs ne sont dangereux. Sans parler de leur égarement, ils ont contre eux le pays tout entier, qui ne veut plus d'expériences, de bouleversements et de ruines. D'ailleurs, ce qu'ils auraient contre eux de plus redoutable, ce seraient encore moins leurs adversaires que leurs alliés. Le pouvoir, qui a la garde et la responsabilité de l'ordre, est, comme bien on le pense, instruit de leurs desseins et de leurs menées ; et quoiqu'ils ne la sentent pas, ils ont chacun la main ferme et résolue de la justice toujours suspendue à un pouce de leur collet. La preuve qu'ils ne sont pas

craindre, c'est qu'ils ne sont pas encore embarqués.

» Allez, allez, chevaliers errants des princesses perdues, comme la femme d'Énée, dans la bagarre des trônes qui s'écroulent et qui brûlent, conspirez tant qu'il vous plaira; promenez dans les ténèbres vos faces blêmes que la peur agite, et signalez au pays les conjurations de l'Élysée pour masquer les vôtres! Personne ne se méprend sur vos projets et personne ne les redoute. Si vous êtes sans pitié pour la France; si vous refusez, malgré ses prières, de lui épargner une révolution de plus, vous n'en serez pas moins pour vos efforts et pour votre honte. Aveuglés par vos passions, comme le taureau par le drap rouge, vous donnerez, tête baissée, sur la pointe de l'épée tendue et immobile qui vous attend!

» A. Granier de Cassagnac. »

Le temps était donc venu pour le prince Louis-Napoléon de sauvegarder le pouvoir qu'il tenait de six millions de suffrages. Lui aussi, il mesurait l'imminence et la gravité des dangers qui devaient sûrement éclater au 31 mai 1852. Chef du pouvoir exécutif, il recevait par les conseils généraux, par les chambres de commerce, par les préfets, des documents authentiques sur la situation de l'industrie et du commerce, sur l'état des esprits, sur les vœux des populations des villes et des campagnes. Toutes les audacieuses entreprises de l'Assemblée législative excitaient la réprobation publique. La France aussi disait : « Il faut en finir! » Il faut en finir de cette Assemblée tumultueuse, sans résolution et sans courage, ambitieuse et impuissante, qui ne fait les affaires de personne et porte chaque jour les plus rudes atteintes aux

grands intérêts du pays. Dans cette Assemblée même ne comptait-on pas un grand nombre de représentants qui désespéraient d'une pareille situation, et qui, cependant, se refusaient à prendre la moindre initiative pour y mettre fin?

Pressé par tant de périls, par les vœux ardents des populations, témoin patient des hésitations et des défaillances de tous, le prince Louis-Napoléon, dans son isolement et dans son patriotisme, dut prendre des résolutions extrêmes.

Depuis le 10 décembre 1848 jusqu'à la veille du 2 décembre 1851, dans les jours les plus difficiles et au milieu des péripéties les plus graves, j'ai eu l'honneur d'être souvent reçu par le président de la république : je ne l'ai jamais surpris inquiet, irrité ni découragé. D'une sérénité inaltérable en face des événements, d'une douceur pleine de dignité envers les hommes, son âme, déjà si durement éprouvée par le malheur, devenue forte et maîtresse d'elle-même dans la solitude de l'exil, ne rencontre rien qui puisse l'effrayer ou même l'étonner; il a foi en lui-même, il a foi dans l'avenir de la France. Au milieu de ce scepticisme politique suscité et propagé depuis la fin du dernier siècle par tant de révolutions, le prince Louis-Napoléon conserve au fond du cœur le feu sacré de convictions jeunes et ardentes. C'est ainsi qu'il domine tous les hommes chez qui le doute paralyse, étouffe sous ses froides étreintes toute spontanéité, toute aspiration élevée et généreuse.

J'ai beaucoup étudié la physionomie sérieuse et mélancolique du prince Louis-Napoléon, ses paroles, son attitude. Ne cherchez en lui ni cette mobilité, ni ces fan-

taisies d'esprit du caractère français : sa haute intelligence ne se dépense point en pensées ingénieuses et subtiles, elle ne se plaît à prendre corps à corps que des idées puissantes, fécondes en déductions et en applications pratiques. Aussi trouve-t-il, dans ses discours admirés et applaudis, pour exprimer et pour développer les grandes idées qui le dominent, un langage élevé, simple, sans ornements, ferme et convaincu. Le matin même du 2 décembre 1851, un des ennemis du prince Louis-Napoléon me demandait avec inquiétude : « Est-ce un homme médiocre qui finit, ou un homme de génie qui commence ? »

Deux projets de coups d'État se produisirent à l'Élysée vers la fin de l'année 1851, dans des circonstances graves et assez rapprochées :

1° Au mois de septembre, pendant la prorogation de l'Assemblée nationale ;

2° Le 18 novembre 1851, pendant la délibération de l'Assemblée nationale sur la proposition des questeurs relative *aux droits conférés au président de l'Assemblée nationale de requérir la force armée.*

1° Au mois de septembre 1851, fut projeté un coup d'État que j'appellerai le *coup d'État Carlier.*

Préfet de police à cette époque, M. Carlier avait su intimider l'émeute, faire cesser les *manifestations* [1], ras-

[1] Ce mot prit, sous la république de 1848, un sens nouveau. Qui disait *manifestation* disait un certain nombre d'hommes et même de femmes, marchant précédés d'un drapeau sur lequel s'inscrivait le but de la *manifestation.* Ces bandes, qui surprenaient et inquiétaient chaque jour les rues et les places publiques, se rendaient au bruit du tambour à l'hôtel de ville, à l'Assemblée nationale, ou chez les ministres, ou à l'état-major

surer les honnêtes gens et conquérir la confiance du président de la république. Il ne craignit pas de rétablir les sergents de ville, et, remplaçant par l'ancien uniforme le costume tyrolien adopté par la république pour les gardes de Paris, il changea aussi le personnel de ce service, si important dans des jours de troubles. Il sut choisir des hommes résolus, courageux et disciplinés.

Certain de l'exécution rigoureuse de tous ses ordres par de fidèles et intrépides agents, il faisait abattre dans tous les quartiers de Paris les arbres de la liberté, fermait les clubs les plus résistants avec une simple affiche apposée sur la porte du club, et avec la seule assistance de deux ou trois sergents de ville; il supprimait la vente à la criée des journaux dans les rues, et cet étalage politique et littéraire des feuilles publiques chez les marchands de vin. La police bien faite le tenait au courant de tout ce qui se disait, de tout ce qui se tramait dans les sociétés secrètes. Heureux et fier de ses succès incontestés, le préfet de police visa plus haut : il voulut, par un coup d'État, rétablir l'ordre dans tout le pays et refaire la société.

J'habitais alors *la Tuilerie* à Auteuil, et un ancien préfet de mes amis avait bien voulu y accepter l'hospitalité pendant la belle saison. M. Carlier venait tous les jours à la Tuilerie conférer de son projet de coup d'État avec ce préfet. Il l'avait même chargé de rédiger tous les décrets qui devaient être à un jour donné publiés par

de la garde nationale, ou même à l'Élysée, soit pour y présenter une pétition écrite, soit pour exposer, par l'organe de délégués plus ou moins diserts, le sujet de leurs plaintes et de leurs réclamations.

le *Moniteur*. Par ces décrets on supprimait le ministère de l'instruction publique, l'École polytechnique, les octrois. De toutes les grandes écoles de droit, de médecine, d'Alfort, aucune n'était conservée dans la capitale. Quatre cents personnes étaient arrêtées et immédiatement déportées. Le préfet de police, accoutumé à ne pas rencontrer d'obstacles dans ses entreprises, estimait qu'il ne s'agissait dans cette circonstance que d'enfoncer une porte ouverte.

Le prince-président de la république reçut communication de tout l'ensemble des décrets du coup d'État Carlier. Ce fut dans les premiers jours de septembre que le prince réunit à ce sujet, au palais de Saint-Cloud, M. le comte de Morny, M. le comte de Persigny, M. Rouher et M. Carlier.

On chassa dans la journée; on dîna. Pendant la chasse, pendant le dîner, il ne fut pas le moins du monde question du projet Carlier. On passa bientôt dans un des salons du palais. « Ce salon, dit en s'asseyant le prince Louis-Napoléon, est celui où le maréchal duc de Raguse, après les journées de Juillet, rendit son épée au duc d'Angoulême... Maintenant, messieurs, parlons de notre affaire. » On discuta le coup d'État Carlier. L'opinion qui prévalut fut celle-ci : la présence des députés dans les départements devait faire craindre que par leur influence, par leur autorité sur un grand nombre d'électeurs, ils ne parvinssent à organiser dans des villes importantes une résistance sérieuse; la guerre civile pouvait ainsi éclater sur plusieurs points. Les esprits les plus impatients, les cœurs les plus résolus reculèrent devant de tels dangers. L'avis de ceux-là était qu'on devait atta-

quer la Chambre présente à Paris, vider la querelle face à face avec elle, et qu'il serait imprudent et ridicule d'ouvrir une campagne contre des absents. Le président de la république combattit surtout la mesure des arrestations. Il voulait qu'on n'arrêtât personne; il soutenait qu'il suffirait de faire un appel pur et simple à la nation. M. le comte de Morny fit observer qu'on n'a plus à sévir contre des gens en prison, et que des arrestations faites avec intelligence et à temps peuvent prévenir les malheurs de la guerre civile. Le prince, croyant avec raison à sa popularité, ne se laissa aller à des projets de coup d'État et à des arrestations que contraint et forcé. Il ne voulait point attaquer le pouvoir parlementaire : ce pouvoir le força de se défendre.

Pour ma part, j'étais resté complétement étranger à l'élucubration du coup d'État Carlier. On en parlait bien haut comme pour y préparer le public. Ce peu de mystère et la présence des députés dans les départements me faisaient assister avec inquiétude à cette fiévreuse agitation dont j'étais témoin. Pour le succès, le moment me paraissait mal choisi, le projet trop ébruité.

Ne sachant quel accueil serait fait au projet du coup d'État Carlier, je cherchai le moyen d'en entraver l'exécution. J'annonçai un matin, devant tous ceux qui déjeunaient à *la Tuilerie*, que j'allais publier un article dans le *Constitutionnel* contre les coups d'État. On en fut vite informé à l'Élysée. Le prince-président m'avait fait l'honneur, quelques jours auparavant, de me remettre une brochure politique pour avoir mon avis sur l'opportunité de cette publication. Je venais d'écrire au prince que cette publication me semblait inutile et même

dangereuse. Ma lettre partait, lorsque M. le colonel Fleury vint, au nom du président de la république, me demander ma réponse. « Est-il vrai, ajouta-t-il, qu'il doit paraître demain dans le *Constitutionnel* un article contre les coups d'État? — Tenez, lui répondis-je, lisez; j'en corrige les épreuves. » Il me témoigna le désir de soumettre cet article au président, et me fit promettre de ne pas le publier sans une adhésion. Ce fut chose convenue. Le lendemain, vers midi, je me rendis à l'Élysée. Le prince me fit l'honneur de me recevoir avec bienveillance et affabilité. « J'ai lu votre réponse, me dit-il, sur cette brochure politique : vos conseils seront suivis. Mais permettez-moi de vous donner à mon tour mon avis sur cet article contre les coups d'État dont vous avez bien voulu m'envoyer les épreuves : je ne le crois ni opportun ni utile. Montrerez-vous, ajouta-t-il en riant, autant de déférence pour mes conseils que j'en ai pour les vôtres? » Je m'inclinai respectueusement, et j'avouai que je n'avais même voulu que faire naître l'occasion de parler à cœur ouvert du coup d'État Carlier. J'appris que ce dernier projet était abandonné; mon article ne parut pas.

2° Le 18 novembre 1851, se discuta la proposition des questeurs. Elle mécontentait beaucoup d'officiers supérieurs et de généraux : « Nous ne sommes pas faits, disaient-ils, pour recevoir des ordres de MM. les avocats, de ces bavards de la Chambre. » A l'arrivée des représentants pour la séance du 18 novembre, on remarqua que le général Changarnier se tenait à l'entrée de la salle des conférences, donnant les poignées de main les

plus affectueuses à des représentants de tous les partis, de la gauche, de la droite, de la montagne. La proposition des questeurs adoptée, le général Changarnier devait être chargé de la défense de l'Assemblée nationale; tout le monde du moins le croyait, et il semblait le croire lui-même. Il ne s'agissait pourtant de voter que sur la prise en considération.

Le rapport de M. Vitet concluait à l'adoption. Ce représentant monta le premier à la tribune, pour bien expliquer que si les conclusions du rapport étaient votées, l'Assemblée nationale aurait encore une commission à nommer pour statuer sur le fond. Le général de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, s'éleva avec force contre cette proposition. « Là, dit-il, où ne règne plus le principe de l'unité dans le commandement, il n'y a plus d'armée. » Le général Leflô, le colonel Charras, M. Crémieux, soutinrent au contraire qu'on se proposait pour but de faire connaître à l'armée les droits et les devoirs de chacun, de prévenir les irrésolutions, les discussions sous les armes, et de maintenir ainsi la discipline. La clôture de la discussion ne fut prononcée qu'à une heure très-avancée de la journée. On allait passer au scrutin. Ce fut alors que M. Edgard Ney, M. le comte de Morny et M. de Saint-Arnaud sortirent de l'Assemblée nationale, bien convaincus que la proposition des questeurs serait prise en considération. Un représentant, voyant partir le ministre de la guerre, lui dit avec étonnement :

« Comment, vous ne votez pas, général?

— Non, non, répond presque en riant le ministre; on fait trop de bruit dans cette maison, et je vais chercher la garde. »

Le scrutin donna le résultat suivant :

| | |
|---|---|
| Nombre des votants. . . . . . | 708 |
| Majorité absolue. . . . . . . | 355 |
| Bulletins blancs (pour la prise en considération). | 300 |
| Bulletins bleus (contre). . . . . . . . . . . | 408 |

La séance n'est levée qu'à sept heures trois quarts.

Pendant toute cette journée du 18 novembre, le président de la république se tint prêt à marcher sur la Chambre, dans le cas où la proposition serait prise en considération. Depuis le matin, il portait même un pantalon garance, pour pouvoir revêtir au plus vite l'uniforme de général. Deux régiments dévoués se tenaient prêts dans leurs casernes; trois cent cinquante gardes nationaux du 2e bataillon de la 1re légion, commandés par les chefs de bataillon Vieyra et Ledieu, s'étaient offerts aussi à marcher contre la Chambre.

Le coup d'État du 18 novembre 1851 eût été un 18 brumaire.

Pendant toute la durée de la discussion, le président de la république resta à l'Élysée en compagnie de M. Mocquart. Le prince était calme et attendait avec aussi peu d'anxiété que d'impatience le dénoûment de la journée. A l'arrivée du ministre de la guerre, de MM. le comte de Morny et Edgard Ney, le prince se montra résolu. Des ordres immédiats allaient être expédiés, lorsque M. Rouher vint apporter à l'Élysée le résultat du vote. Le président ne montra aucune émotion, et il se contenta de dire avec la plus complète indifférence à tous ceux qui l'entouraient : « Ça vaut peut-être mieux. »

Napoléon Ier, faisant allusion au coup d'État du 18 fructidor, écrivait le 19 septembre 1797, au ministre des relations extérieures :

« C'est un si grand malheur pour une nation de trente millions d'habitants, au dix-huitième siècle, d'être obligé d'avoir recours aux baïonnettes pour sauver la patrie ! Les remèdes violents accusent le législateur; car une constitution qui est donnée aux hommes doit être calculée pour des hommes. »

---

## CHAPITRE V

### RÉPONSE A MM. THIERS ET CHANGARNIER.

Conférence pour un projet de coup d'État sous la Constituante, dans l'année 1849.

Dans le chapitre précédent de ces Mémoires on lit :

« Au mois de janvier, vers la fin d'avril et au 13 juin de l'année 1849, la Constituante fut surtout menacée par les chefs du parti modéré qui dirigeaient les réunions de la rue de Poitiers. Pendant les jours difficiles de cette époque, une conférence eut même lieu chez M. Thiers, pour arrêter les moyens d'exécution d'un coup d'État. M. Thiers, le général Changarnier, M. le comte de Morny, assistaient seuls à cette conférence.

» Le général Changarnier représentait la garde nationale et l'armée; M. le comte de Morny possédait la confiance du président de la république; M. Thiers se don-

nait alors comme le représentant et le chef du parti modéré. On discuta d'abord les noms des personnages politiques qu'il fallait avant tout faire arrêter et conduire en prison. Le nom du colonel Charras fut le premier prononcé ; on décida son arrestation à l'unanimité. Le général Changarnier proposa l'arrestation du général Cavaignac. M. Thiers fit observer que le général Cavaignac venait de rendre, dans les journées de Juin, un grand service au pays, qu'il avait su conquérir la confiance de la garde nationale, et que son *attitude* ne devait inspirer aucune défiance : « Il y a un général qu'il faut arrêter en » même temps que le colonel Charras, ajouta M. Thiers, » c'est le général Lamoricière : celui-là est un cerveau » brûlé en politique. »

» Le général Changarnier combattit toutes les assertions de M. Thiers : « Vous êtes bien bon, dit-il, de vous » préoccuper du général Lamoricière ; je ne lui reconnais pas la moindre importance. Le général Cavaignac » est un autre homme ; c'est parce qu'il a une certaine » *attitude*, qui lui donne de l'autorité auprès de la garde » nationale et de l'armée, qu'il faut s'assurer de sa personne. »

» M. le comte de Morny prit alors la parole : « Dans les » jours de trouble, arrêter un homme de parti, c'est lui » rendre service : c'est le préserver de lui-même, c'est » mettre à couvert sa responsabilité vis-à-vis de son » parti, c'est protéger sa personne. Mon avis est d'arrêter » le colonel Charras, les généraux Cavaignac et Lamoricière. » On sait qu'au coup d'État du 2 décembre, M. le comte de Morny, fidèle à son système préventif, au lieu d'en arrêter trois, les fit arrêter tous les cinq,

M. Thiers et le général Changarnier compris. Le projet à peine étudié de ce coup d'État n'eut aucune suite; la dissolution de l'Assemblée constituante changea la situation. »

Ce récit, reproduit dans les colonnes du journal *la Presse,* donna lieu aux dénégations et aux affirmations contenues dans la correspondance suivante :

Le 18 mars 1855, on lisait dans le journal *la Presse :*

« Nous recevons la lettre suivante :

« Paris, 17 mars 1855.

» Monsieur,

» La *Presse* contenait hier la note suivante, sans si-
» gnature :

» Nous avons reproduit dernièrement un passage des
» *Mémoires d'un Bourgeois de Paris,* où il est dit qu'une
» conférence aurait eu lieu, en 1849, chez M. Thiers,
» avec M. le général Changarnier et M. le comte de Morny,
» laquelle avait pour but de dissoudre par la force l'As-
» semblée constituante, et de faire arrêter plusieurs de
» ses membres, notamment le général Lamoricière.

» *Les amis de M. Thiers,* et M. Thiers lui-même,
» nient absolument cette assertion, et affirment que
» non-seulement les détails donnés dans les *Mémoires*
» *d'un Bourgeois de Paris* sont controuvés, mais que
» la conférence dont il s'agit n'a jamais eu lieu. »

» Nous croyons de notre impartialité de rapporter cette
» dénégation. »

Je fis à cet article de la *Presse* la réponse suivante :

« Monsieur le rédacteur, je ne me suis permis de ra-

» conter des faits anciens ou récents, dans les *Mémoires* » *d'un Bourgeois de Paris,* qu'après avoir consulté les » documents les plus authentiques, qu'après avoir in- » terrogé les personnes les mieux renseignées, qu'après » être remonté aux meilleures sources; j'ai donc le droit » de repousser la dénégation anonyme que votre impar- » tialité vous a décidé à publier, et je maintiens tous les » détails relatifs à la conférence dont il s'agit comme » parfaitement exacts.

» Veuillez, je vous prie, insérer cette réponse dans » votre plus prochain numéro.

» Agréez, etc.

» L. VÉRON,
» Député de la Seine. »

Le 19 mars 1855, on lisait dans le journal *la Presse* :

» PARIS. — Nous recevons la réponse suivante à la lettre de M. Véron, et nous insérons l'une comme nous avons inséré l'autre :

« Paris, 18 mars 1855.

» Monsieur,

» Vous avez bien voulu, sur ma demande, opposer » une dénégation à une assertion des *Mémoires d'un* » *Bourgeois de Paris,* qui avait été citée dans votre » journal. Cette assertion étant reproduite, je me borne, » pour n'y plus revenir, à confirmer moi-même la déné- » gation que je vous avais prié d'insérer, et j'espère que » vous aurez l'obligeance de publier cette lettre dans votre » plus prochain numéro.

» Veuillez, monsieur, recevoir à l'avance mes remer-
» ciments.

» A. THIERS. »

Le 20 mars 1855, on lisait dans le journal *la Presse :*

« Nous recevons les lettres suivantes :

« *A M. le rédacteur de* LA PRESSE.

» Paris, le 19 mars 1855.

» Monsieur,

» Pour répondre à la lettre signée par M. Thiers, que
» vous avez insérée hier soir, j'ai fait appel aux souve-
» nirs de M. le comte de Morny : voici ma lettre et sa
» réponse que je vous prie de publier.

» Je n'ajouterai qu'une seule observation : c'est qu'à
» l'époque où mes notes sur la conférence dont il s'agit
» furent écrites, la situation des trois personnes entre les-
» quelles eut lieu cette conférence rendait ces faits tout
» simples, tout naturels, et leur donnait un caractère
» complet de vérité.

» Agréez, etc.

» L. VÉRON. »

« *A M. le comte de Morny.*

» Paris, le 18 mars 1855.

» Monsieur le président,

» J'ai rapporté dans les *Mémoires d'un Bourgeois de*
» *Paris,* sur des notes écrites par moi, une conférence

» qui aurait eu lieu chez M. Thiers, entre vous, M. Thiers
» et M. le général Changarnier. Je prends sous ma responsabilité la publicité que j'ai cru devoir donner à ce
» fait d'une si grande importance historique ; mais, me
» permettrez-vous de vous rappeler que je vous ai entendu raconter tous les détails de cette conférence
» quelque temps après la dissolution de la *Constituante*,
» et de faire à ce sujet appel à vos souvenirs.

» Agréez, monsieur le président, mes sentiments dévoués et respectueux.

» L. VÉRON,

» Député de la Seine. »

« *A M. L. Véron.*

» Paris, le 20 mars.

» Monsieur et cher collègue,

» Les faits en question rapportés par vous dans les
» *Mémoires d'un Bourgeois de Paris* sont de la plus
» scrupuleuse exactitude.

» Votre dévoué,

» MORNY. »

Le 21 mars 1855, on lisait dans le journal *la Presse :*

« Nous recevons de M. Thiers la lettre suivante :

« *A M. le rédacteur en chef de* LA PRESSE.

» Paris, le 20 mars 1855.

» Monsieur,

» J'ai aussi mes souvenirs qui sont précis, et je main-

» tiens, comme fondée de tous points, la dénégation que
» j'ai opposée au récit des *Mémoires d'un Bourgeois de*
» *Paris*.

» J'affirme que, sous l'Assemblée constituante aussi
» bien que sous l'Assemblée législative, j'ai toujours été
» contraire aux mesures violentes; que j'ai toujours consi-
» déré la légalité comme la source la plus sûre contre le
» désordre, la seule qui n'exposât pas à de fâcheux retours,
» et surtout que jamais je n'ai voulu de rigueurs contre
» les personnes.

» Je ne comprends donc pas comment, avec de telles
» opinions, constamment et partout professées, j'aurais
» pu être choisi pour discuter des propositions qui avaient
» pour but de dissoudre une assemblée par la force et
» d'arrêter plusieurs de ses membres. De semblables pro-
» positions, sérieusement faites par des personnes accré-
» ditées, ayant mission de les discuter et de les adop-
» ter, n'ont jamais été ni apportées ni discutées chez moi.

» Je voudrais bien ne pas rappeler de tels souvenirs,
» mais ce n'est pas moi qui suis sorti de ma retraite pour
» les réveiller. Dans cette retraite, où je vis livré à l'étude
» et fidèle à la constante modération de mes opinions, je
» croyais avoir droit à quelques égards, je ne m'attendais
» pas à être obligé de repousser de pareilles attaques!
» Mais je m'arrête, et pour ce débat comme pour bien
» d'autres, que je ne veux pas relever aujourd'hui, je
» m'en réfère au temps, juge tardif, mais sûr, des hom-
» mes et des choses.

» Veuillez agréer, etc.

» A. THIERS. »

Enfin le 23 mars, on lisait dans le journal *la Presse :*

« M. le général Changarnier nous adresse la lettre suivante :

« Malines, 21 mars 1855.

» Monsieur le rédacteur,

» Un de mes amis, qui vous portera ceci, me fait con-
» naître aujourd'hui les lettres récemment insérées dans
» votre journal par l'auteur des *Mémoires d'un Bour-*
» *geois de Paris,* par M. de Morny et par l'honorable
» M. Thiers.

» Je donne le démenti le plus complet aux deux pre-
» miers personnages.

» Je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien
» insérer cette lettre dans votre premier numéro.

» Agréez mes sincères remercîments.

» CHANGARNIER. »

Cette lettre du général Changarnier parut d'abord dans l'*Indépendance belge;* mais ce ne fut que dans une édition de ce journal non destinée à la France qu'on publia la lettre du général *in extenso.*

D'après cette édition de l'*Indépendance belge,* voici le texte exact de cette lettre :

« Monsieur le rédacteur,

» Un de mes amis, qui vous portera ceci, m'a fait connaître aujourd'hui les lettres récemment insérées dans votre journal par l'auteur des *Mémoires d'un Bourgeois*

*de Paris,* par M. de Morny et par l'honorable M. Thiers.

» Je donne le démenti le plus complet aux deux premiers personnages, *qui se sont coalisés pour dresser un piédestal à l'un d'eux et calomnier les victimes de la violence et de la fourberie.*

» Je vous prie, etc.

» CHANGARNIER. »

On le voit, cette lettre n'est pas dictée par le désir légitime de réfuter une assertion qu'on croit inexacte, mais par un dépit politique qui ne se contient pas; elle n'explique et ne prouve rien, elle injurie.

Avant d'entrer dans l'examen de la question discutée, un mot tout personnel à M. le général Changarnier.

En mars 1822, répondant à M. de Montlosier à propos d'une brochure violente que ce dernier venait de publier [1], M. Thiers écrivait dans le *Constitutionnel :* « Quelques hommes dépités veulent se satisfaire; ils trouvent un prétexte pour nous injurier; ce que je connais de plus déplorable au monde, c'est de voir des vieillards avoir tort, et je n'ai jamais tant souffert qu'en voyant M. de Montlosier se permettre la violence et l'injure. »

M. Changarnier ne m'a-t-il pas donné le droit de lui adresser à lui aussi les paroles de M. Thiers : « Quelques hommes dépités veulent se satisfaire; ils trouvent un prétexte pour nous injurier; ce que je connais de plus déplorable au monde, c'est de voir... je ne dirai pas un vieillard... mais du moins un soldat qui a vieilli dans

[1] *De la Monarchie française.*

les camps, avoir tort, et je n'ai jamais tant souffert qu'en voyant M. le général Changarnier se permettre la violence et l'injure. »

Les deux réponses de M. Thiers et celle du général Changarnier offrent, d'ailleurs, un contraste de ton et de langage; M. Thiers dénie, mais il n'injurie pas; c'est que ces deux hommes diffèrent d'éducation, de savoir et de valeur; M. Thiers peut oublier dans de sérieux travaux ses adversités politiques.

Les lettres consolent.

M. le général Changarnier, qui ne manque cependant pas d'un certain goût pour les études littéraires, après avoir rêvé peut-être une dictature, ne sait qu'écouter les mauvais conseils d'une ambition déçue, de la haine et de la colère.

Il est à plaindre.

Mais entrons dans le vif de la question. Bien que de nouvelles preuves, de nouveaux témoignages ne paraissent point nécessaires aux hommes politiques qui se rappellent tout ce qui s'est dit, tout ce qui s'est fait sous la Constituante, ajoutons toutefois de nouvelles preuves, de nouveaux témoignages à la déclaration si loyale et si nette de l'honorable M. le comte de Morny, président du Corps législatif.

Reprenons les paroles de M. le général Changarnier. *Je donne le démenti le plus complet aux deux premiers personnages, qui se sont coalisés pour dresser un piédestal à l'un d'eux et calomnier les victimes de la violence et de la fourberie.*

Nous vivons dans un temps où l'opinion publique ne se

laisse pas facilement duper, où les éloges de complaisance ont moins de crédit que jamais. Je n'ai loué M. le comte de Morny qu'en racontant des faits historiques, et si cet homme d'État est aujourd'hui sur un piédestal, c'est qu'il s'est lui-même taillé dans le marbre ce piédestal, en risquant sa vie pour la défense de la société.

Est-il plus vrai que M. le comte de Morny et moi nous nous soyons coalisés pour calomnier?

M. le comte de Morny ne m'a raconté tous les détails de la conférence dont il s'agit que peu de temps après la dissolution de la Constituante. Je viens de lire le récit de cette conférence écrit de la main même de M. le comte de Morny dans un journal qu'il tenait à cette époque. Eh bien! lors de la dissolution de la Constituante, M. le comte de Morny et M. le général Changarnier étaient animés des mêmes sentiments, comptaient dans les mêmes rangs à la Chambre et se serraient autour du président de la république pour le salut du pays.

M. le comte de Morny, en me faisant connaître l'entretien qui eut lieu entre M. Thiers, M. le général Changarnier et lui, me donnait des preuves du dévouement courageux de ces deux premiers personnages; il ajoutait, pour ainsi dire, un titre nouveau à ceux qu'ils avaient déjà à l'appui et aux éloges du journal *le Constitutionnel* que je dirigeais alors. A cette époque raconter cette conférence, ce n'était donc pas calomnier MM. Thiers et Changarnier. Le récit de M. le comte de Morny n'a pu prendre un caractère fâcheux et importun pour MM. Changarnier et Thiers que par la publication tardive qui en a été faite.

Quant à moi, j'ai toujours entouré du plus grand respect M. le général Changarnier alors qu'il se posait comme le défenseur de l'ordre et de la société. Le 19 octobre 1850, je publiais même dans le *Constitutionnel* un article signé, ayant pour titre : *Le général Changarnier.* Le commandant en chef de l'armée de Paris était alors sur un piédestal qu'il a lui-même brisé. Je reproduis ici une partie de cet article, parce qu'il jette aussi quelque lumière sur la situation de M. le général Changarnier sous la Constituante :

### LE GÉNÉRAL CHANGARNIER.

« Il est une question qui préoccupe les esprits, jette quelque inquiétude parmi les amis de l'ordre, et pèse plus ou moins sur la situation du moment. Nous voulons parler de certains faits, qu'on pourrait appeler, pour les résumer d'un seul mot, la question du général Changarnier.

» Nous ne voulons point écrire ici une biographie. Nous passerons même sous silence la vie militaire du général Changarnier en Afrique, où ses frères d'armes reconnurent en lui tous les mérites des grands capitaines. Pour mieux étudier la part qui lui revient dans le rétablissement de l'ordre et dans l'intimidation du parti démagogique, le général Changarnier ne datera pour nous que du 16 avril 1848, du jour où, jugeant avec la rapidité de son coup d'œil l'heure de la crise et du danger, il obtint de M. de Lamartine et arracha de M. Ledru-Rollin l'ordre de faire battre le rappel. De ce jour le parti de l'ordre s'était compté, la garde nationale avait un

chef. Le général Cavaignac le comprit lorsque, par l'ordonnance du 29 juin, il appelait M. le général Changarnier au commandement supérieur des gardes nationales de la Seine.

» Ce choix était déjà une grande garantie pour l'ordre. Louis-Napoléon Bonaparte, élu président de la république, voulut faire plus; il mit encore sous le commandement du général Changarnier les troupes de la première division militaire. L'Assemblée constituante commença à comprendre ce qu'était le général Changarnier et à prendre peur de tant de régiments placés sous la main d'un tel homme. Dès lors la guerre commence, et, sur une proposition de M. de Ludre, l'indemnité de cinquante mille francs, allouée au commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, est battue en brèche et rejetée dans la séance du 3 avril 1849, par trois cent soixante et une voix contre trois cent quatre[1].

» Le général de brigade Perrot ayant été nommé par intérim commandant des gardes nationales de la Seine, le général Changarnier ne conserva, en définitive, que le commandement de toutes les troupes de la première division militaire.

» Dans ces temps où les flots du désordre n'étaient point apaisés, où la société était encore agitée et houleuse, l'attitude ferme et résolue du général en chef de l'armée de Paris fut décisive. Nous n'accuserons point ici les meneurs de l'Assemblée constituante de s'être réunis pendant la nuit en conciliabule, et de s'y être demandé

[1] On répéta dans tout Paris le mot spirituel du général Changarnier, à propos de cette suppression de traitement : *Ils n'en seront pas moins bien étrillés, pour être étrillés gratis.*

si, avant l'heure où les pouvoirs de la Constituante allaient expirer, le salut de la patrie n'exigeait pas qu'un coup d'État fût tenté; mais ce qui est certain, c'est que l'attitude du président de la république et la présence du général Changarnier à la tête de toutes les troupes concentrées sur Paris auraient bien affaibli les chances de succès des conspirateurs s'il s'en fût trouvé. On se rappelle le 13 juin! L'importance et le respect qui s'attachent au nom du général Changarnier résument donc avec justice les titres d'honneur et de gloire qu'il s'est acquis en montrant constamment, dans nos plus mauvais jours de crises politiques, autant de coup d'œil, de décision et d'audace que dans un jour de bataille. »

Le récit que m'avait fait M. de Morny de la conférence chez M. Thiers m'inspirait la plus grande confiance dans le général Changarnier; aussi cet article se terminait-il ainsi :

« En résumé, le général Changarnier tient de Louis-Napoléon Bonaparte le grand commandement qu'il occupe. L'usage qu'il en fera a pour garantie son honneur. Entre le président de la république et le général Changarnier, il y a une solidarité de sentiments et de dangers! C'est pourquoi nous ne craignons pas de le dire, le général Changarnier, qui compte déjà plus d'un service rendu, aidera puissamment le président de la république à sauver la France, la société, la civilisation tout entière. »

Malheureusement, M. le général Chargarnier donna

vite un démenti aux prophéties, aux espérances du *Constitutionnel*.

Sous la Constituante, la situation politique de M. Thiers était la même que celle du général Changarnier.

Le président de la république, pouvoir nouveau, se trouvait placé en face d'une Assemblée qui lui était hostile, et cependant, pour éviter tous conflits, il n'avait d'autre ressource, d'autre expédient que de s'entourer de ministres parlementaires. Dans cette Assemblée, par son attitude courageuse et réactionnaire, M. Thiers se place à la tête du parti modéré. Alarmé des dispositions et des projets presque publics de la Constituante, estimant que le ministère parlementaire, dont faisaient cependant partie MM. Barrot et Passy, n'était point à la hauteur du danger présent, M. Thiers ne voit alors une ancre de salut que dans le président de la république. Il s'intéresse à toutes les combinaisons, à toutes les entreprises que conseillaient les périls menaçants, et sans établir avec le prince Louis-Napoléon des communications directes qui eussent pu les compromettre tous deux dans la Chambre, il noue avec le président de la république des relations presque quotidiennes dont M. le comte de Morny était l'intermédiaire. Peut-être même M. Thiers pourra-t-il se rappeler sa correspondance de ce temps-là avec le représentant du Puy-de-Dôme. Cette correspondance suffirait à fournir la preuve de l'honorable et courageuse complicité qui existait alors entre M. Thiers et M. le comte de Morny, pour sauver la France.

Ne sait-on pas que la Constituante conçut le double projet de mettre en accusation le président de la république, en même temps que ses ministres, et de se pro-

oger à l'heure où ses pouvoirs allaient expirer? Dans ette sinistre prévision, tous les hommes de cœur dévoués l'ordre se rapprochèrent comme pour se sentir les coules, et dans ces circonstances, la conférence sur un projet le coup d'État entre M. le comte de Morny, MM. Thiers t Changarnier n'était qu'une mesure de prévoyance; 'était même une bonne action au point de vue de tous es intérêts du pays.

Alors que les meneurs de l'Assemblée constituante se éunissaient chaque nuit pour se demander si le salut de la épublique n'exigeait pas qu'ils tentassent un coup d'État, u'ils missent en prison le président de la république et es ministres, M. Thiers, dans son haut bon sens, pouvait-il enser *que la légalité fût alors la ressource la plus sûre ontre le désordre*[1]? Combien d'honnêtes gens, combien l'hommes politiques étaient alors convaincus de la nécesité de se défendre non par la légalité, mais par la force! es plus courageux s'y préparaient; M. le général Changarier, M. Thiers, M. le comte de Morny, furent de ceux-là.

Mais pour maintenir par des preuves la véracité de mon écit, rappelons surtout à M. le général Changarnier des its publics qui sont encore aujourd'hui dans la méoire de tous.

M. le prince Napoléon Bonaparte, dans la séance du janvier 1851 de l'Assemblée législative, interpelle ministre de la guerre, M. le général Schramm, et exprime en ces termes[2] :

[1] Voir la lettre de M. Thiers insérée dans la *Presse* le 1 mai 1855.

[2] *Moniteur* du 4 janvier 1851.

« C'est avec un profond étonnement et, je dois le dire, avec un profond chagrin que j'ai lu hier, dans un journal semi-officiel (*la Patrie*), un article qui m'a profondément peiné, comme Français et comme membre de cette Assemblée. Je vais vous donner communication de cinq articles extraits de l'instruction générale et permanente donnée par le commandant en chef de l'armée de Paris; cette instruction contient vingt-six articles.

» PLUSIEURS VOIX. La date, la date!

» M. CRÉMIEUX. C'est permanent.

» M. NAPOLÉON BONAPARTE. Je lis.

» I. *N'obtempérer à aucune réquisition qu'après avoir reçu l'ordre du lieutenant général.*

» II. *Ne pas écouter les représentants.*

» IV. Fusiller à l'instant les traîtres.

» XX. Tout ordre qui ne provient pas du général en chef est nul; rejeter les conseils donnés par tout officier étranger au commandement des troupes engagées. Il n'y a d'exécutoire que les ordres du général en chef et de ses agents réguliers.

» XXI. Toute réquisition, sommation ou demande d'un fonctionnaire civil, judiciaire ou politique sera rigoureusement repoussée. »

Au milieu d'une grande agitation de l'Assemblée, M. le général Changarnier demande la parole et s'exprime ainsi :

« Mon honorable ami, M. le général Schramm, ministre de la guerre, veut bien me permettre de donner un renseignement qu'avec le temps il ne pourrait pas

trouver, attendu que l'instruction signalée par le journal *la Patrie* n'existe pas.

» UNE VOIX A GAUCHE. Elle n'existe peut-être plus, mais elle a existé.

» M. LE GÉNÉRAL CHANGARNIER. Si elle avait existé, elle existerait encore. Je déclare que non-seulement les articles cités par la *Patrie* ne sont pas textuels, mais qu'il n'y a rien de pareil dans les instructions permanentes ou transitoires émanées du quartier général du commandant en chef de l'armée de Paris.

» Dans aucune de ces instructions permanentes ou transitoires, le droit constitutionnel de l'Assemblée de requérir les troupes n'a été mis en question.

» Il est très-vrai que lorsque l'administration présidée par mon honorable camarade Cavaignac m'a appelé au commandement en chef de la garde nationale, j'ai cru devoir publier une instruction qui, peu de temps après, a été textuellement reproduite pour l'armée, lorsque l'armée a été à son tour placée sous mon commandement. Dans cette instruction, je prends toutes les précautions nécessaires pour l'exacte transmission des ordres et pour maintenir l'unité du commandement *durant le combat*.

» M. LE PRÉSIDENT. Voilà le mot.

» M. LE GÉNÉRAL CHANGARNIER. Cette instruction a vingt-neuf mois de date, et les administrations qui se sont succédé l'ont toutes approuvée. Elle était du reste imprimée. »

Le lendemain de cette séance, la *Patrie* répondait en ces termes à M. le général Changarnier :

» Et qu'ont donc de si étrange les articles que nous avons cités, articles textuellement extraits, nous le répétons, d'une instruction générale et permanente, qui aujourd'hui même encore est à l'ordre du jour de l'armée. Depuis quand n'est-ce pas le devoir du soldat fidèle de fusiller les traîtres? Que deviendrait donc l'unité du commandement dans le combat et hors du combat, si le premier fonctionnaire venu pouvait disposer d'une partie de la force armée? Où en serait la discipline, si tous les ordres donnés aux troupes ne devaient pas émaner du général en chef? Et depuis quand, enfin, un représentant est-il à lui seul l'Assemblée tout entière? Quoi! les soldats devraient obéir à chaque représentant! Ce serait la confusion des confusions; car il y aurait autant de volontés que de représentants.

» Ah! ce n'était pas pour désavouer des instructions aussi sages, aussi prudentes, aussi conformes à l'esprit et à la discipline militaires, aussi utiles au salut de l'ordre et de la société que M. le général Changarnier aurait dû monter à la tribune; c'eût été pour les défendre avec la loyauté du soldat et du citoyen. C'est le cas de dire ce que Voltaire disait de Dieu : Si ces instructions n'existaient pas, il faudrait les faire, car non-seulement nous affirmons qu'elles existent, mais nous les louons, nous les approuvons sans réserve, et au fond du cœur il n'est pas un seul militaire, digne de porter l'épaulette et l'épée, qui ne pense de même. Et cependant M. le général Changarnier, qui les a données, les a désavouées. Il est vrai que ce désaveu a été porté à la tribune avec tant d'embarras, il est vrai qu'il a été entouré de tant d'ambages, de contradictions, d'équivoques et de réticences,

que nous pardonnons volontiers à M. le général Changarnier un démenti injuste et immérité, qui a dû coûter beaucoup à sa loyauté de soldat.

» Quoi ! M. le général Changarnier a pu dire à la face du pays et de l'Assemblée que les instructions dont nous avons cité un extrait n'existaient pas, n'ont jamais existé ! Mais nous les avons lues, ce qu'on appelle lues, de nos propres yeux, dimanche matin ; nous les avons eues entre nos mains pendant plusieurs heures ; nous en avons pris une copie exacte et complète sur un original signé de l'un des généraux de brigade de l'armée de Paris, qui les a transmises directement aux officiers des troupes placées sous son commandement. Dira-t-on que ce général de brigade a imaginé des instructions pareilles ? Qui oserait supposer qu'un général de brigade appartenant à l'armée de Paris, dans laquelle M. le général en chef maintient avec tant de rigueur les règles de la plus sévère discipline, aurait pu prendre sur lui de donner des instructions aussi graves, s'il ne les avait pas reçues lui-même de son supérieur hiérarchique ?

» D'après ce que nous affirme une personne digne de toute confiance, la pièce dont nous avons extrait les cinq articles que nous avons publiés est le résumé écrit des ordres verbaux donnés par M. le général Changarnier aux généraux de brigade placés sous ses ordres. Ceux-ci les communiquent aux chefs de corps lorsqu'ils viennent en garnison à Paris, et nous savons, de source certaine, que ces mêmes instructions ont encore été transmises, il y a à peine un mois, à des officiers nouvellement arrivés.

» Cette pièce est entre nos mains ; nous pourrions,

nous devrions la publier en entier pour notre défense, mais nous avons promis sur notre honneur de ne pas donner d'autres articles que ceux déjà cités. Nous ne portons ni l'épaulette ni l'épée, mais quand nous donnons notre parole, nous la tenons.

» Nous laisserons triompher nos adversaires, et dussions-nous rester seuls à porter le front aussi haut que le cœur, au milieu de la défaillance et de la faiblesse universelle, nous maintiendrons même contre M. le général Changarnier la véracité de nos affirmations et l'exactitude de nos citations. Ce n'est pas nous que la perspective d'un triumvirat africain peut effrayer. Il nous importe peu que M. le général Changarnier donne aujourd'hui la main aux généraux Cavaignac et Lamoricière, qu'il écrasait hier de sa supériorité, et qu'il briserait demain, s'il le pouvait, sous sa dictature. Nous ne craignons pas plus les Cromwell que nous n'aimons les Monck. Fussions-nous au pied de la tribune, à la barre de l'Assemblée, nous dirions : Oui, ces instructions ont existé; oui, elles existent encore; oui, les citations que nous en avons faites sont exactes; car il y a quelque chose qui est au-dessus de tout : c'est la vérité.

» Amédée de Céséna. »

A la négation publique, au démenti du général Changarnier, j'oppose encore les faits suivants :

Au mois de mai 1849, un ordre du jour ayant pour but de soustraire l'armée à l'autorité que voulait s'arroger l'Assemblée constituante fut communiqué aux colonels des régiments de la 1re division militaire par le généra

Reibell, mais en simple lecture, comme l'avait prescrit le général en chef, et non par écrit, comme c'était l'usage. Le colonel de Goyon demanda cependant à prendre copie de cet ordre du jour, ce qui lui fut accordé. Il n'y eut pas lieu d'appliquer l'instruction du général en chef; mais ce qui est positif, c'est que quand cette instruction parut dans les journaux, sous la signature du général Reibell, comme ordre permanent donné au 5e de hussards qui avait remplacé les lanciers en 1850 à Paris (colonel Bertin Devaux), M. de Goyon reconnut parfaitement les instructions dont il avait pris copie au mois de mai 1849.

Ces faits ne sont-ils pas une preuve que, malgré la dénégation du général Changarnier, les instructions n'étaient pas seulement données pour être exécutées durant le combat; mais qu'elles constituaient, au contraire, une instruction permanente pour les troupes de la 1re division militaire, instruction, d'ailleurs, comme on l'a dit, pleine de prévoyance pour le maintien de la discipline et pour soustraire l'armée à des ordres arbitraires et à d'incessants embauchages.

Ainsi, M. le général Changarnier, qui nie la conférence pour un projet de coup d'État, niait aussi les instructions qu'il avait données comme commandant en chef de l'armée de Paris.

Poursuivons :

Alors que l'Assemblée constituante semblait vouloir se proroger, alors que l'on rappelait l'article de la constitution obligeant l'armée à répondre aux ordres du président de l'Assemblée, qui ne se souvient que M. le général Changarnier, mandé par M. Marrast, président de la

Constituante, refusa de se rendre près de ce dernier; il ne lui envoya, comme par dédain, qu'un de ses aides de camp ; mais à ce fait connu je puis ajouter de nouveaux faits qui furent rapportés presque publiquement par M. le général comte de Goyon après la dissolution de la Constituante.

A la veille de l'expiration des pouvoirs de cette Assemblée, M. le capitaine d'état-major Robinet vint de la part de M. le général Changarnier trouver M. de Goyon, alors colonel du 2e régiment de dragons[1].

« Mon colonel, dit M. Robinet, le général Changarnier me charge de vous demander si avec votre bon régiment, commandé par vous, vous vous feriez fort d'entrer dans un club, dans une réunion, dans une *assemblée*, avec la même puissance d'action qu'un bataillon d'infanterie ?

— Oui ; certainement, répond le colonel de Goyon, et peut-être même avec plus de puissance d'action, par cette raison que j'ai dans mes pistolets une arme plus maniable que le fusil et que j'ai dans mes sabres une longue baïonnette plus à craindre que celles placées au bout des fusils de l'infanterie. Je me charge donc au besoin d'entrer dans un club, dans une réunion, dans une *assem-*

[1] Ce régiment occupait le quartier du quai d'Orsay, voisin de la Chambre des députés; ses escadrons avaient résolûment marché dix-sept fois contre l'émeute, soit dans les départements, soit à Paris. Le colonel de Goyon et son régiment avaient toujours montré un dévouement si héroïque à l'ordre et au salut de la société, que les officiers de la 10e légion de la garde nationale donnèrent un banquet au colonel et aux officiers du 2e de dragons, lorsqu'ils vinrent prendre garnison à Paris.

*blée*, le sabre d'une main et le pistolet de l'autre, et je garantis le succès.

— C'est bien, mon colonel, je vais rendre compte de notre entretien au général commandant en chef. » M. Robinet part au galop et revient peu de temps après.

« Le général Changarnier s'attendait à votre réponse; il me charge de vous dire qu'ayant, lui aussi, sa baïonnette dans son épée, il vous prie de lui faire donner douze pistolets de votre régiment [1], pour être ainsi que son état-major armé comme vos dragons.

— Je vais vous envoyer les douze pistolets dès mon retour au quartier du quai d'Orsay. » (Cet entretien avait lieu chez M. le comte de Goyon, rue d'Astorg.)

« Je suis à cheval, reprit l'officier d'état-major, le général est pressé, ne pourriez-vous pas me donner un ordre écrit pour que ces pistolets nous fussent remis? »

Ainsi dit, ainsi fait.

Les douze pistolets sont portés chez M. le général Changarnier; le colonel du 2me dragons se rend immédiatement au quartier pour se tenir prêt à exécuter les ordres qui avaient été annoncés avec tant de précision.

L'ordre définitif ne fut pas expédié. La dissolution de l'Assemblée constituante rendit inutile le coup de main; cependant le général Changarnier garda les douze pistolets, il n'en fit la remise que lorsqu'en avril 1850, le 2e régiment de dragons quitta Paris pour se rendre à Lyon.

[1] Chaque régiment possède des armes supplémentaires.

Si je n'ai pas, dans la première édition des *Mémoires d'un Bourgeois de Paris,* raconté ces faits à propos des *projets de coups d'État,* c'est que je ne supposais pas que M. le général Changarnier me mettrait dans la nécessité de fournir des preuves d'une conférence et d'entreprises que lui conseillait alors son patriotisme.

Ces faits, dont aucune des minutieuses circonstances n'est omise, attestent plus qu'une conférence pour un projet de coup d'État, ils attestent un coup d'État décidé. On a fait choix du régiment et du colonel; les armes sont prêtes; le général Changarnier emprunte même douze pistolets pour que les officiers de son état-major puissent attaquer et se défendre comme de simples dragons.

Certes, on ne se préoccupe de tous les détails d'exécution d'un pareil coup de main, qu'après s'être concerté avec les hommes politiques dont les conseils et l'appui étaient, avant et après, indispensables au succès d'un si audacieux 18 brumaire; ne fallait-il pas en avoir conféré avec un représentant du président de la république, avec les chefs du parti modéré dans la Chambre? Je me résume : la Constituante voulait ne pas mourir. Pendant qu'elle se préparait à des complots, on conférait, on s'armait pour se défendre; conférences, projets de coups de main, tout cela n'est pas seulement vrai, mais tout cela est même vraisemblable.

Sans doute, je regrette de surprendre en défaut de mémoire M. le général Changarnier; je regrette même bien sincèrement de rappeler ici tous ces faits personnels qui se rattachent cependant à l'histoire; mais j'ai publié un récit sans mauvaise pensée, sans perfides intentions.

On nie ce récit, des mots injurieux sont prononcés, je n'accuse donc pas, je me justifie; il y va de l'honneur d'un écrivain de prouver qu'il ne *calomnie* point, qu'aucune passion, qu'aucun intérêt ne peut l'entraîner à altérer la vérité.

Ajoutons qu'on a le droit de ne tenir aucun compte d'un démenti qui n'est qu'un outrage fait sciemment à la vérité par un personnage intéressé à la trahir. Quand il s'agit d'un fait et surtout d'un fait historique, on ne met pas la main sur la poignée d'une épée, on la met sur sa conscience!

# CHAPITRE VI

## LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE 1851.

La proposition Pradié. — Distribution des récompenses à la suite de l'exposition de Londres au cirque des Champs-Élysées. — Discours du président. — Un anniversaire. — Dîner et soirée à l'Élysée. — M. Mocquart. — M. Vieyra. — Son entretien particulier avec le prince. — Réunion dans le cabinet du prince. — Dernières paroles de M. de Morny. — Un mot de M. Mocquart. — Un papier oublié. — MM. Mocquart et de Saint-Arnaud. — L'Élysée. — La cavalerie de Saint-Germain et de Versailles. — Promenades du président dans Paris. — Les faux bruits. — Dernières résolutions. — La princesse Mathilde. — M. de Persigny. — Préfecture de police. — Arrestations. — Le ministère de l'intérieur. — L'aspect de Paris dans la matinée. — Une visite à M. de Morny. — Le vote secret. — La commission consultative. — Un ministère complet, le 3 décembre. — Les mauvaises nouvelles. — M. Léon Faucher et M. le comte de Montalembert. — Les dépêches télégraphiques entre le ministre de l'intérieur et le préfet de police. — Comment je me procurai ces dépêches. — Correspondance entre le ministre de l'intérieur et le général en chef de l'armée. — État-major de la garde nationale. — M. de Menneval se rend chez M. Vieyra. — *État d'armement* de la garde nationale. — Ordres adressés par le général Lawœstine aux chefs des légions. — Les députés réunis à la mairie du x[e] arrondissement. — Les diverses mairies de Paris. — Le colonel Vieyra.

Le coup d'État du 2 décembre fut résolu, lorsque *la proposition de M. Pradié sur la responsabilité des dépositaires de l'autorité publique, sur la responsabilité des ministres, sur la responsabilité du président de la république*, présentée et renvoyée dans les bureaux le 15 novembre 1851, vint prouver à tout le monde que la Chambre se proposait de mettre en arrestation le prince Louis-Napoléon, l'élu de six millions de suffrages, les ministres et même bon nombre de députés du parti modéré.

Je rappellerai ici que, le 25 du même mois, dans une solennité qui eut lieu au cirque des Champs-Élysées, pour la distribution des récompenses décernées à la suite de l'exposition de Londres, le président de la république prononça un discours qui fut très-remarqué et qui semblait presque annoncer officiellement que de grandes résolutions étaient prises, Nous en citerons les dernières phrases, qui furent accueillies par les applaudissements unanimes d'une foule immense composée surtout des représentants du commerce, de l'industrie et des classes ouvrières :

« Avant de nous séparer, messieurs, permettez-moi de vous encourager à de nouveaux travaux. Entreprenez-les sans crainte; ils empêcheront le chômage cet hiver. Ne redoutez pas l'avenir : la tranquillité sera maintenue, quoi qu'il arrive. (Sensation profonde.) Un gouvernement qui s'appuie sur la masse entière de la nation, qui n'a d'autre mobile que le bien public et qu'anime cette foi ardente qui vous guide sûrement, même à travers un espace où il n'y a pas de route tracée; ce gouvernement, dis-je, saura remplir sa mission; car il a en lui et le droit qui vient du peuple, et la force qui vient de Dieu.»

Le coup d'État était dès lors un projet arrêté.

Le 2 décembre fut choisi comme anniversaire de la bataille d'Austerlitz.

Toutes les nuits, un bataillon d'infanterie montait la garde aux divers postes de l'Assemblée nationale. Le bataillon qui devait prendre le service le 2 décembre à six heures du matin appartenait à un régiment dont M. Espinasse, aujourd'hui général, était colonel. On savait ce régiment et ce colonel dévoués au prince Louis-Napoléon.

Cette coïncidence concourut peut-être aussi à faire préférer cette date du 2 décembre.

Le 1er décembre au soir, il y eut dîner et réception à l'Élysée. A huit heures, M. Mocquart se rendit dans le cabinet du président de la république. Le prince Louis-Napoléon, dès la veille, avait recommandé à M. Mocquart de rassembler toutes les pièces relatives au coup d'État en un seul dossier. Parmi ces pièces figurait un des décrets du coup d'État Carlier : c'était le décret qui dissolvait la Chambre, le conseil d'État, et rétablissait le suffrage universel. Sur la chemise de ce dossier, le prince écrivit au crayon : *Rubicon*.

La réunion dans les salons de l'Élysée était peu nombreuse. Vers neuf heures du soir, le prince rejoint M. Mocquart dans son cabinet, et lui dit en souriant : « Personne à l'Élysée ne se doute de rien. » Il jette un coup d'œil sur toutes les pièces qui devaient être portées à l'imprimerie nationale, et fait écrire par M. Mocquart une circulaire pour tous les ministres d'alors qui n'étaient point dans le secret. Cette lettre d'avis, très-brève, les prévenait seulement qu'on les instruirait le lendemain matin des mesures prises. Il fut d'ailleurs convenu qu'elle ne serait portée à domicile qu'à une heure très-avancée de la nuit. Le prince revint bientôt dans les salons.

M. Vieyra, ancien chef du 2e bataillon de la 1re légion, fait colonel d'état-major de la garde nationale de Paris depuis le 28 novembre 1851, venait d'arriver à l'Élysée, accompagné de deux officiers de la garde nationale ; le prince lui fit comprendre qu'il avait à lui parler à part.

« Vous couchez à l'état-major de la garde nationale, aux Tuileries ?

— Prince, mon prédécesseur, le général Foltz, y étant encore installé avec sa femme et ses enfants, je loge chez moi.

— Mais il faut que vous couchiez ce soir à l'état-major. (Le prince baissant la voix.) — C'est pour cette nuit !

— Raison de plus pour que je couche chez moi : si l'on me voyait passer la nuit sur un fauteuil à l'état-major, cela paraîtrait extraordinaire.

— Vous avez raison. Mais soyez-y à six heures du matin : je vous enverrai mes ordres. Qu'aucun garde national ne sorte en uniforme ! »

Après cet entretien de courte durée, le prince et le colonel Vieyra se séparèrent.

Vers dix heures, le président de la république rentra de nouveau dans le cabinet où travaillait M. Mocquart : « Savez-vous ce qui se passe ? lui dit le prince en riant : on parle beaucoup dans les salons d'un coup d'État ; mais ce n'est pas du nôtre, c'est du coup d'État que l'Assemblée nationale veut faire contre moi. »

Les initiés aux projets de la nuit et du lendemain ne devaient se réunir à l'Élysée que vers dix heures. Jusqu'à cette heure-là, M. de Morny avait passé la soirée au théâtre de l'Opéra-Comique, où se trouvaient aussi MM. les généraux Cavaignac et Lamoricière. M. de Morny alla dans une loge faire visite à mesdames Liadières et de Loignes.

L'une de ces dames lui dit avec quelque ironie : « On assure qu'on va balayer la Chambre. Que ferez-vous, monsieur de Morny ?

— Madame, s'il y a un coup de balai, je tâcherai de me mettre du côté du manche. »

Dans la matinée du 1er décembre, M. le baron de Lamerville avait demandé à M. de Morny, au Jockey-Club, deux billets de Chambre pour la séance du 2 décembre. M. de Morny lui remit les deux billets, et ajouta en souriant : « Si on vous fait des difficultés pour entrer, vous m'enverrez prévenir. »

Bientôt il ne resta plus de visiteurs dans les salons de l'Élysée. Vers onze heures, le prince, M. Mocquart, M. le comte de Morny, M. de Maupas, préfet de police, M. de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, étaient réunis. Ce furent les seuls qui assistèrent à cette dernière et définitive conférence.

M. de Béville, officier d'ordonnance, arriva bientôt : on lui remit toutes les pièces qu'il devait porter à l'imprimerie nationale pour les faire composer et tirer pendant la nuit : 1° le décret du président de la république qui rétablissait le suffrage universel, abrogeait la loi du 31 mai, dissolvait l'Assemblée nationale et le conseil d'État, mettait Paris en état de siége et nommait M. le comte de Morny ministre de l'intérieur (ce décret ne portait d'autre signature, comme ministre responsable, que celle de M. de Morny); 2° l'appel au peuple; 3° la proclamation à l'armée; 4° la proclamation du préfet de police, préparée à l'avance pour la faire signer par M. de Maupas.

M. de Béville, en uniforme et muni de deux pistolets, se rendit auprès de M. de Saint-Georges, directeur de l'imprimerie nationale. Il trouva dans la cour de l'établissement cent hommes de garde municipale, comman-

dés par un capitaine très-dévoué et prêt à lui prêter main-forte. Un de ces vieux soldats, en visitant la batterie de son fusil, disait gaiement : « Allons, mon vieux camarade, nous aussi, nous allons donc causer politique. » M. de Saint-Georges mit le plus grand zèle à faire exécuter les ordres qu'il recevait du président de la république, et, dès le lendemain matin, toutes les pièces officielles purent être placardées dans Paris.

Après le départ de M. de Béville, MM. de Morny, de Maupas et de Saint-Arnaud résumèrent toutes les mesures qui devaient s'exécuter simultanément ou se succéder. Bientôt le prince Louis-Napoléon lève la séance. M. de Morny, s'adressant à ses collègues, leur dit simplement : « Il est bien entendu, messieurs, que chacun de nous y laisse sa peau. — La mienne est déjà bien usée, répliqua M. Mocquart, et je n'ai pas grand'chose à perdre. »

Dans cette dernière conférence, régna le plus grand calme. Aucune objection ne se produisit qui pût faire supposer une arrière-pensée, une arrière-crainte ; rien qui pût trahir l'importance et la grandeur des événements qui allaient s'accomplir ; aucune mesure prise dans la prévision d'un insuccès : pas un seul passe-port, pas un objet précieux, pas une somme d'argent mis en réserve ; rien d'inaccoutumé dans cette demeure silencieuse, dont le calme et la solitude eussent déconcerté tous les soupçons. L'exécution du coup d'État du 2 décembre commençait dans les conditions les plus modestes, dans l'ordre le moins bruyant, le plus simple, sans trouble et même sans émotion.

Après le départ de MM. de Morny, de Maupas, de Saint-

Arnaud, le prince s'aperçoit que le ministre de la guerre a laissé sur la table une pièce importante, et il charge M. Mocquart de la lui porter sans retard.

M. Mocquart trouve le ministre dans son cabinet, en robe de chambre.

« Général, vous n'êtes pas en costume de guerre ?

— Se reposer la nuit, c'est le moyen d'être en bonne disposition le lendemain matin. »

Le ministre et le chef du cabinet du prince restent ensemble une demi-heure à se promener de long en large dans l'appartement, et surtout à rire de la figure que feraient le lendemain les deux plus petits hommes de l'Assemblée législative, MM. Thiers et Baze, lorsqu'ils se verraient faits prisonniers en chemise.

Le prince, resté seul, se coucha, et donna l'ordre de le réveiller à cinq heures du matin ou, au besoin, pendant la nuit.

Grâce à des informations puisées aux meilleures sources et à de fidèles souvenirs, j'ai maintenant à raconter ce qui se passa à l'Élysée, à la préfecture de police, les arrestations qui furent faites pendant la nuit, enfin ce qui se passa au ministère de l'intérieur et à l'état-major de la garde nationale.

### ÉLYSÉE.

Le 2 décembre, le prince-président se lève à cinq heures du matin et, suivant son habitude, prend une tasse de café au lait.

Le colonel du 12e dragons, M. Labarrère, fait général depuis, qui n'avait été prévenu qu'à sept heures et demie

du matin du coup d'Etat, arrive de Saint-Germain, et, dès neuf heures un quart, range en bataille aux Champs-Élysées cinq cent cinquante chevaux.

La grosse cavalerie en garnison à Versailles, prévenue à la même heure, n'arrive aux Champs-Élysées qu'à midi un quart. Ce retard cause quelque étonnement.

Le prince-président monte à cheval vers dix heures et demie du matin, et sort de l'Élysée par la grille du jardin. Le 12e régiment de dragons se gardait si bien, que son avant-garde empêcha un instant le prince et son état-major de passer outre. Le prince Louis-Napoléon traverse la cour du Carrousel. Le colonel Vieyra se rend près de lui et marche ainsi près du cheval du prince jusqu'au guichet du Carrousel donnant sur la rue de Rivoli : le prince insiste de nouveau pour qu'aucun garde national ne sorte en uniforme. Le président de la république était accompagné de ses aides de camp et officiers d'ordonnance, de MM. Fleury et Edgard Ney, du général Roguet, du lieutenant-colonel Béville, du capitaine Lepic, des généraux Vast-Vimeux, le Pays de Bourjolly, Flahaut, du colonel Murat, etc.; le roi Jérôme était à ses côtés.

Le prince, entouré de ses aides de camp, mais cette fois suivi de plus de quarante officiers d'état-major de la garde nationale demandés à l'état-major général, fit une seconde promenade vers quatre heures du soir. Il passa surtout en revue les troupes massées à leurs diverses places de bataille. Le prince fut accueilli par tous les régiments avec le plus vif enthousiasme.

Dans la journée du 3 décembre, M. le lieutenant-colonel Fleury, officier d'ordonnance du président de la ré-

publique, eut son képi traversé par une balle à la hauteur du boulevard du Temple. M. le général Roguet, MM. Edgard Ney, Fleury, Toulongeon, et tous les officiers d'ordonnance et aides de camp du prince, dans les journées qui suivirent le 2 décembre, montrèrent l'attitude la plus confiante et la plus ferme, et firent preuve de zèle, de calme et de courage.

Pendant la journée du 4, qui fut la plus chaude dans les rues de Paris, des rapports inexacts firent parvenir à l'Élysée l'avis que la bataille recommencerait le lendemain. Ces faux rapports ajoutaient qu'on ne devait pas compter sur les régiments de ligne. Le général Rollin est appelé, et, sans la moindre émotion, le prince Louis-Napoléon arrête tous les plans stratégiques pour le lendemain. Il est convenu qu'à la dernière extrémité, le prince-président se retirerait aux Tuileries, entouré de tous les régiments dévoués, entouré de tous les officiers de la garde nationale dont on était sûr ; que là on opposerait la plus opiniâtre résistance à l'insurrection, et que le prince, plutôt que de céder, se ferait tuer à la tête de ses troupes fidèles.

On exagérait beaucoup la résistance et les dangers dans les journées qui suivirent le 2 décembre. Les alarmistes, par cette guerre de mauvais bruits et de fausses nouvelles, espéraient faire chanceler les plus courageux et les plus résolus, et mettre de leur côté la victoire, en excitant à la désertion. Vain espoir ! les hésitations et les défaillances ne se produisirent que dans les rangs de la résistance et de l'insurrection. L'armée fut inébranlable ; elle était dévouée, et elle avait à venger plus d'un affront ! D'ailleurs, le prince Louis-Napoléon, ne négligeant aucun

détail d'exécution, habile à organiser un ensemble d'opérations et de mouvements divers, avait tout prévu, tout préparé, avec la précision d'une aiguille de montre ; il veillait sur tout et sur tous.

Le 2 décembre, peu de visiteurs se présentèrent à l'Élysée. La princesse Mathilde y resta la plus grande partie de la journée. M. le comte de Morny, ministre de l'intérieur, vint y rendre compte au prince de l'état des choses. A cette première visite, le prince et le comte de Morny s'embrassèrent. J'allai plusieurs fois à l'Élysée, pendant les jours de combat, chercher des nouvelles. On y était reçu dans la salle des aides de camp. M. le comte de Persigny, qui se rendit à plusieurs reprises près de M. de Maupas, préfet de police, se montra surtout fort assidu à l'Élysée.

Le 2 décembre, comme la veille au soir, comme le lendemain et les jours suivants, la physionomie du prince offrait le même calme et la même impassibilité. Dans une aussi grande entreprise, ayant pour but le salut de la France et de la société, c'était le flegme poussé jusqu'au génie !

### PRÉFECTURE DE POLICE.—ARRESTATIONS.

A minuit, tous les commissaires de police étaient réunis dans le cabinet de M. de Maupas, préfet de police. « Une conspiration, leur dit-il, est sur le point d'éclater contre le président de la république. Nous connaissons tous les complices, la justice est saisie. Voici des mandats d'arrêt contre les généraux Cavaignac, Lamoricière, Changarnier, Leflô ; contre le colonel Charras, contre

MM. Thiers, Baze, tous compromis dans cette affaire. Il faut que ces arrestations soient faites très-secrètement avant le lever du jour. »

M. de Morny avait tenu à ce qu'on arrêtât M. le comte Roger (du Nord) : il connaissait l'esprit résolu, le courage chevaleresque de ce représentant, et il eût craint d'avoir à sévir plus sévèrement contre lui, l'un de ses plus intimes amis, si le comte Roger eût conservé sa liberté.

Les agents de police n'eurent à lutter contre aucune résistance. Tous ces personnages furent surpris couchés, et ne se défendirent pas. Le colonel Charras était cependant résolu à se servir de ses armes; mais afin de sauver l'honneur d'une femme, il fit tout, au contraire, pour qu'il n'y eût ni bruit ni esclandre.

Un capitaine d'un régiment en garnison à Courbevoie, couché à Paris, fut réveillé au milieu de la nuit par son *brosseur*, qui vint l'informer que le régiment allait prendre les armes. Le capitaine, surpris, inquiet, eut la pensée d'aller prévenir de ce fait le général Changarnier. Mais quand il eut frappé à la porte cochère de la maison où habitait le général, on tarda à ouvrir, et bientôt il réfléchit que cette prise d'armes n'avait peut-être aucune importance, que son émotion, sa démarche, pourraient exciter la moquerie de ses camarades. Il ne prévint personne et se rendit tout droit à la caserne. Un ensemble de circonstances providentielles protégea toutes les arrestations si importantes de la nuit.

Vers six heures du matin, M. de Maupas, préfet de police, écrivait au prince-président et à M. le comte de Morny, ministre de l'intérieur : « Nous triomphons sur toute la ligne. »

M. de Maupas exécuta avec habileté cette première mesure du coup d'État. On lui reprocha cependant d'avoir omis, dans ces visites domiciliaires, de faire saisir les papiers. Ce ne fut que le lendemain, dans une visite faite au logement de M. Baze, à la Chambre, qu'on s'empara de plusiéurs états annotés des diverses légions de la garde nationale de Paris, et surtout de la 10e légion. On y saisit aussi des projets de lettres de convocation.

On avait pensé que ces pièces étaient plus en sûreté à la questure de la Chambre que partout ailleurs.

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

M. de Morny, réveillé dès cinq heures du matin, se rend à six heures au ministère de l'intérieur. Il était accompagné de M. le comte de Flahaut, de M. Léopold Lehon et d'un secrétaire. Ces messieurs n'étaient suivis que d'un seul domestique. Le bataillon de service pendant la nuit à l'Assemblée nationale avait déjà été relevé; en passant devant la Chambre pour se rendre rue de Grenelle, malgré l'obscurité, M. de Morny put le constater.

M. de Thorigny, alors ministre de l'intérieur, était encore couché. Les huissiers, les hommes de service, déjà debout, connaissaient M. le comte de Morny. Ils s'empressèrent de lui ouvrir tous les appartements du rez-de-chaussée. M. de Thorigny, prévenu de ce qui se passait, s'habilla à la hâte et descendit, non sans un grand étonnement, recevoir son successeur.

On se rappelle que, le 2 décembre, M. le comte de Morny fut le seul ministre nouveau nommé par le prince

Louis-Napoléon, au département de l'intérieur; M. de de Saint-Arnaud fut le seul ancien ministre maintenu au département de la guerre.

On avait bien eu la pensée de composer un cabinet complet pour l'exécution du coup d'État; mais on ne crée pas un ministère, et surtout un ministère chargé d'une si rude besogne, sans des difficultés, sans des hésitations venant des choses et des personnes. Tous les plans eussent certainement été discutés, modifiés, ébruités, et peut-être forcément abandonnés. Dans une telle entreprise, l'unité d'action est la première condition de succès, et le 2 décembre, M. le comte de Morny, d'accord avec le prince Louis-Napoléon, représentait seul le pouvoir.

J'appris le 2 décembre, dès sept heures du matin, que le coup d'État était fait. Vers neuf heures, arriva chez moi M. Cucheval-Clarigny, l'un des rédacteurs du *Constitutionnel* les plus assidus et les plus instruits. « M. de Morny, me dit-il, m'envoie pour que vous soyez mis au courant de sa part de ce qui s'est passé. Des mesures rigoureuses ont été prises à l'égard de tous les journaux Il va sans dire que le *Constitutionnel* en est excepté : le gouvernement a cru pouvoir compter sur son concours et sur le vôtre. »

J'étais impatient d'observer la physionomie de la ville, l'attitude de la population. Il s'agissait, pour le bourgeois de Paris, d'assister à une révolution nouvelle, cette fois partie d'en haut et non d'en bas, accomplie par un gouvernement et non par l'émeute. Le pouvoir se défendait. C'était un spectacle singulier et qui contrastait

avec les journées de juillet 1830, avec les journées de février 1848.

Le ciel était nuageux; il tombait par intervalles une pluie fine. Après d'assez longues courses dans des quartiers populeux, où se pressait une foule étonnée, mais calme, je constatai dans la matinée du 2 décembre qu'aucun rassemblement ne s'était encore formé; je ne rencontrai pas un seul garde national en uniforme.

Je me rendis dans la matinée du 2 décembre au ministère de l'intérieur: les alentours de ce ministère et des bâtiments du conseil d'État étaient tranquilles. On me fit entrer dans le cabinet de M. le comte de Morny: je le trouvai donnant des ordres et des signatures sans précipitation, avec la plus rassurante tranquillité. Je rencontrai là aussi le marquis Turgot, ministre des affaires étrangères la veille: il m'apprit qu'il sortait de chez moi, et que, dans sa complète ignorance de ce qui s'était fait et de ce qui allait se faire, il était venu en passant me demander des nouvelles. « Je n'étais pas plus instruit que vous, lui répondis-je; le secret a été bien gardé. »

Pendant toute la journée, sur les boulevards, dans tous les quartiers d'affaires, les magasins sont ouverts, les omnibus suivent leur parcours; les payements se font à toutes les caisses publiques et de banque; les tribunaux siégent; pas de sonneries de trompettes, pas de roulements de tambours. Le soir, les théâtres sont ouverts. Partout les proclamations sont respectées.

Le ministère de l'intérieur ne fut occupé, le 2 décembre et dans les jours qui suivirent, que par un seul bataillon de chasseurs à pied.

Une porte secrète, oubliée, par laquelle on pouvait entrer dans l'intérieur de la Chambre des députés, n'avait pas été fermée à clef. Ce fut par cette porte que quelques députés, et entre autres M. le président Dupin, purent se réunir dans la salle des conférences. Un capitaine des chasseurs à pied les en fit sortir, et M. le président Dupin fut le premier à prêcher l'obéissance à la consigne : « Messieurs, aurait-il dit, vous vous plaignez qu'on ne respecte pas la constitution, et vous ne respectez pas une consigne. »

Un plébiscite du 2 décembre, contre-signé *de Morny*, décrétait que les votes pour ou contre le maintien de l'autorité du prince Louis-Napoléon seraient consignés sur des registres ouverts à la mairie de chaque commune : mais bientôt, averti des susceptibilités qu'éveillait ce mode de voter, le prince Louis-Napoléon, dans un nouveau décret du 3 décembre, contre-signé *de Morny*, prescrivit, comme je l'ai déjà dit, que le suffrage aurait lieu au scrutin secret par *oui* ou par *non*, au moyen d'un bulletin manuscrit ou imprimé.

Le 3 décembre, le président de la république formait une commission consultative, où figuraient déjà quatre-vingts noms. C'était une première liste de candidats au pouvoir, aux places, aux honneurs. Le nombre de ces dévoués et de ces courageux du lendemain grossit de jour en jour, en raison des certitudes croissantes d'une complète victoire du prince Louis-Napoléon. Quelques-uns, après avoir sollicité la veille l'honneur d'être inscrits sur cette liste, écrivaient le lendemain au ministre pour que leur nom en fût rayé, puis demandaient qu'il

y fût rétabli, suivant les nouvelles et les agitations de la journée.

Un décret du 3 décembre nomma un ministère complet :

M. Eugène Rouher, ministre de la justice;

M. de Turgot, ministre des affaires étrangères;

M. le général Leroy de Saint-Arnaud, ministre de la guerre;

M. de Morny, ministre de l'intérieur;

M. Magne, ministre des travaux publics;

M. Lefèvre-Duruflé, ministre de l'agriculture et du commerce;

M. H. Fortoul, ministre de l'instruction publique;

M. Achille Fould, ministre des finances.

Dès le 2 décembre au matin, ce ministère était formé, tous les membres de ce cabinet avaient résolûment accepté; le *Moniteur* ne publia cependant officiellement les noms des nouveaux ministres que le 4 décembre. On discuta pendant plus d'une journée la question de savoir si le portefeuille de l'agriculture et du commerce serait confié à M. le comte de Persigny. Cette question fut résolue négativement; ce fut une faute.

Pendant les trois jours de trouble et de lutte qui suivirent le 2 décembre, les ministres ne se réunissaient qu'au ministère de l'intérieur : c'était là qu'était le centre du gouvernement. C'était là aussi qu'arrivaient les mauvaises nouvelles. Le bruit se répandit d'abord que le général Castellane et la garnison de Lyon ne reconnaissaient pas le coup d'État. Un nouveau *train* venant de Lyon démentit heureusement ce faux bruit.

Je me rendais matin et soir au ministère de l'intérieur;

et j'y fus témoin de plus d'une scène dont le récit serait une indiscrétion. Plus d'une physionomie pâlissait, s'allongeait à la moindre alerte. Plus d'un personnage murmurait entre ses dents : « Partout s'élèvent des barricades... c'est toujours comme ça que ça commence. Vous verrez que ça finira comme au 24 février! » D'autres interrogeaient avec une fébrile anxiété les allants et venants : « Le peuple est-il pour nous? Que disent les faubourgs? Peut-on compter sur l'armée? » M. de Morny, je dois le dire ici pour rendre hommage à la vérité, M. de Morny et quelques amis résolus qui l'entouraient rassuraient tous ces trembleurs, qui se tenaient toujours assez volontiers dans le voisinage des portes de sortie.

Dans la journée du 2 décembre, M. Léon Faucher et M. le comte de Montalembert, assistés de quelques autres représentants, se présentèrent avec autorité au ministère de l'intérieur. M. le comte de Morny les reçut. Ils se plaignirent avec chaleur et avec une certaine violence de langage de ce qu'on eût fait arrêter un très-grand nombre de leurs collègues. « J'ai, messieurs, la conviction, leur répondit froidement M. de Morny, que j'assure le salut de la France, de la société. Je joue ma tête dans cette entreprise : vous voudrez bien me permettre de prendre toutes les mesures que je juge nécessaires. »

Ces messieurs se retirèrent.

Je ne reproduirai pas dans ces Mémoires, au sujet des troubles qui suivirent le 2 décembre, le récit des journaux et du *Moniteur* d'alors. Je n'écris pas l'histoire de nos jours : heureux si je puis seulement par mes recherches, par mes études et de fidèles souvenirs, jeter quelques lumières sur les hommes et sur les choses de mon

temps! J'ai peu de goût d'ailleurs à faire revivre ces tristes et déchirants tableaux de guerre civile dont Paris a été si souvent le théâtre.

Je publierai toutefois plusieurs des dépêches télégraphiques qui s'échangèrent entre le ministère de l'intérieur et la préfecture de police, entre M. le comte de Morny et M. de Maupas.

Ces dépêches, écrites sur de petits papiers, étaient lues presque publiquement au milieu des personnes que recevait le ministre; M. de Morny dictait la réponse qui partait d'un petit cabinet voisin où était placé l'appareil électrique. J'ai pu prendre moi-même copie de toutes ces dépêches, pour la plupart assez brèves. Je ne les publiai pas dans le *Constitutionnel* que je dirigeais alors; mais elles doivent trouver place dans ce récit historique des journées qui suivirent le 2 décembre.

LE PRÉFET DE POLICE AU GÉNÉRAL MAGNAN.

« 2 décembre 1851.

» Les sections socialistes commenceront à dix heures du soir. Les principaux quartiers sont, pour les barricades, faubourgs du Temple, Marceau, Saint-Antoine, barrière du Trône. Les sections sont convoquées pour dix heures; à dix heures quarante-cinq minutes, chacun sera à son poste.

» Les munitions sont des bombes portatives à la main. Le 44e serait avec eux; trois cents hommes le suivent en criant : Vive la république sociale, et pas de prétendant!

» Ils ont l'intention de faire sonner le tocsin : dans plusieurs églises on fait couper les cordes.

» La nuit sera très-grave et décisive. On a le projet de se porter sur la préfecture de police. Tenez du canon à ma disposition, je vous le demanderai quand il le faudra.

» *P. S.* Vos troupes manquent de vivres sur plusieurs points : c'est souvent par le manque de bien-être que les troupes sont disposées à faiblir (la brigade du général Forey).

» On veut sonner le tocsin : j'ai donné l'ordre de faire occuper les clochers. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« 3 décembre, 4 heures.

» Voici le mot d'ordre que les délégués envoient à l'instant même à toutes les sections : « Tout le monde au » faubourg Saint-Antoine et à celui du Temple pour ce » soir! Ledru-Rollin, Caussidière, Mazzini, seront à Paris » demain matin, à six heures au plus tard. Ne nous faisons » pas d'illusions : c'est la grande lutte de 1852 que nous » avons à combattre en décembre 1851. »

» On m'annonce que le prince de Joinville débarque à Cherbourg, que ses frères chercheront à pénétrer en France par d'autres points. Cherbourg est donc essentiel à surveiller. Je vais, pour ma part, veiller aux abords de Paris.

» Madier de Montjau est tué, Schœlcher gravement blessé. Nous trouverons chez nos ennemis, quand ils seront remis de leur premier échec, la résolution du désespoir.

» Des barricades à l'École de médecine. Le *Moniteur* demande instamment de l'ouvrage.

» Les représentants de la rue des Pyramides cherchent à renouveler aujourd'hui leur séance d'hier. Je ne les crois pas hostiles : néanmoins je désirerais avoir votre avis sur le parti à prendre.

» Le préfet de police,

» *Signé :* DE MAUPAS. »

« *P. S.* La vérité sur la situation. Le sentiment des masses est l'élément le plus sûr de sages et bonnes résolutions : c'est en même temps pour le préfet de police le devoir le plus impérieux. Je dois donc dire que je ne crois pas que les sympathies populaires soient avec nous. Nous ne trouvons d'enthousiasme nulle part : ceux qui nous approuvent sont tièdes; ceux qui nous combattent sont d'un acharnement inexprimable. Le bon côté de la médaille dont je viens de donner le revers, c'est que sur tous les points, chefs et soldats, la troupe paraît décidée à agir avec intrépidité : elle l'a prouvé ce matin. C'est là qu'est notre force et notre salut. Pour ma part, quelque pessimiste que je paraisse être, je crois fermement au succès. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Paris, le 3 décembre 1851, 4 heures un quart.

» On commence des barricades dans la rue Rambuteau, à la hauteur des rues Saint-Denis et Saint-Martin ; des voitures ont été arrêtées.

» On affirme que Madier de Montjau n'a pas été tué et qu'il est dans les groupes. Le cri : *Aux armes!* est poussé au coin de la rue Grenetat. Le point de rassemblement

général est en ce moment le quartier Saint-Martin. Il paraît certain qu'une troupe choisie dans les hommes d'action est convoquée en armes vers cinq heures, au carré Saint-Martin, et que les meneurs de cette troupe ont annoncé qu'il serait question de se porter sur la présidence. On répand le bruit de la mort de MM. Charras et Bedeau. On prétend aussi que les patriotes rouennais arrivent, et que Ledru-Rollin est dans les faubourgs.

» Pour le préfet de police, en ce moment au
» Conseil des ministres,

» Le commissaire du gouvernement délégué. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Le jeudi 4 décembre 1851, 1 heure 15 minutes.

» Les nouvelles deviennent tout à fait graves. Les insurgés occupent les maisons, les boutiquiers leur livrent leurs armes. La mairie du v$^{e}$ est occupée par les insurgés ; ils se fortifient sur ce point. *Laisser grossir maintenant serait un acte de haute imprudence.* Voilà le moment de frapper un coup décisif. Il faut le bruit et l'effet du canon, et *il les faut tout de suite.* Ne laissons pas répandre le bruit qu'il y a de l'indécision dans le pouvoir : ce serait donner une force morale inutile à nos ennemis.

» Le préfet de police,

» *Signé :* DE MAUPAS. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉFET DE POLICE.

» Je viens de voir M. *René de Rovigo :* il a promis

d'être tranquille. Je réponds de lui, ne cherchez pas à l'arrêter.

» De même pour M. Vidal.

» Pour M. Hugo, je le laisse à votre appréciation. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉFET DE POLICE.

« Mettez M. Ducou en liberté. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉFET DE POLICE.

« 2 décembre.

» Ne cherchez pas à arrêter M. Hetzel, qui va quitter la France. Quand je vous prierai de ne pas arrêter quelqu'un, c'est que j'aurai des garanties ou de son départ ou de sa conduite. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉFET DE POLICE.

« Le ministre a de graves raisons pour que l'on n'inquiète pas Émile de Girardin. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Peut-on transférer M. de Lasteyrie de Mazas à Vincennes ? »

RÉPONSE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Certainement, ainsi que le général Leydet si l'on peut. Ou encore au mont Valérien, où l'on pourrait transporter ceux qui sont trop mal à Mazas. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Le jeudi, 4 décembre.

» Les arrestations continuent par masses. Un seul commissaire m'amène deux cents socialistes. »

RÉPONSE DE M. DE MORNY.

« Nommez-moi les gens marquants. N'arrêtons pas légèrement. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉFET DE POLICE.

« Le jeudi 4 décembre, 6 heures un quart du matin.

» Faire occuper militairement les réunions de représentants légitimistes des rues de Rivoli et de l'Université; ne laisser entrer personne dans les lieux de séance.

» Que cet ordre soit exécuté avec beaucoup de politesse.

» Accusez-nous-en réception. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉFET DE POLICE.

« 4 décembre, 7 heures du soir.

» Faites fermer avec douceur la réunion des Pyramides, et donnez pour raison que toutes les autres le sont. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉFET DE POLICE.

« Jeudi, 4 décembre.

» Il me revient que vos agents arrêtent légèrement. J'ai eu des réclamations en qui j'ai confiance pour des gens signalés comme inoffensifs.

» Faites un triage très-sûr pour ne pas retenir inutilement de pauvres diables. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Jeudi, 4 décembre.

» Barricades rue Dauphine; je suis cerné. Prévenez le général Sauboul. Je suis sans forces; c'est à n'y rien comprendre. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Le jeudi, 4 décembre.

» On dit que le 12e de dragons arrive de Saint-Germain avec le comte de Chambord dans ses rangs comme soldat.

» J'y crois peu. »

RÉPONSE DE M. DE MORNY.

« Et moi, je n'y crois pas. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Jeudi, 4 décembre.

» Rassemblements sur le Pont-Neuf, coups de fusil au quai aux Fleurs, masses compactes aux environs de la préfecture de police. On tire par une grille : que faire? »

RÉPONSE DE M. DE MORNY.

« Répondez en tirant par votre grille. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Jeudi, 4 décembre.

» Les barricades prennent de grosses proportions dans le quartier Saint-Denis. Des maisons sont déjà occupées par l'émeute. On tire des fenêtres. Les barricades vont jusqu'au deuxième étage. Nous n'avons encore rien eu d'aussi sérieux. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Jeudi, 4 décembre.

» Je suis rassuré pour le quart d'heure : l'émeute de la rue Saint-Martin est écrasée ; mais je ne le suis pas pour la préfecture de police, sur laquelle se replieront les insurgés après la défaite. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Jeudi, 4 décembre.

« Ne considérez point la lutte comme terminée : elle va recommencer ce soir. Ne faites donc point rentrer vos troupes dans les casernes. La leçon a été sévère. Il faut que ce soit la fin et ne plus laisser reprendre l'offensive. Je persiste à demander des secours. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Jeudi, 4 décembre, 5 heures et demie.

» Ne croyez pas la lutte terminée : elle recommence au faubourg Saint-Antoine.

» Les barricades s'élèvent formidables, et s'il est vrai

que l'on ait fait retirer les troupes... Il y aurait imprudence à le faire.

» Les émeutiers prennent et donnent courage en disant que les chemins de fer vont leur amener des renforts. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« 6 heures 20 minutes du matin.

» Je désirerais beaucoup avoir votre avis au sujet d'une perquisition à faire chez M. Foucher, conseiller à la cour de cassation, où paraît être caché M. Victor Hugo. »

RÉPONSE DE M. DE MORNY.

« Ne faites rien! »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« 4 décembre.

» Mon devoir exige qu'on me rende mes canons et bataillons. Est-ce le général Magnan qui refuse de les rendre? »

Dans toutes les dépêches, dans toutes les réponses de M. le comte de Morny à M. le préfet de police, on voit quelle mesure, quelle sage réserve M. le ministre de l'intérieur apportait dans la répression; il réprouvait surtout les rigueurs inutiles.

Fidèle à ses amis, même lorsqu'ils comptaient dans les rangs ennemis, M. le comte de Morny sut concilier, par

les appréciations les plus intelligentes, les nécessités impérieuses de la situation et les ménagements de bon goût envers d'anciennes amitiés.

Je suis heureux de pouvoir en donner ici plus d'une preuve :

« Vincennes, 5 décembre 1851.

» Merci de votre lettre, mon cher ami ; merci surtout de m'avoir traité comme je vous aurais traité, si les rôles avaient été intervertis, avec une courtoisie affectueuse, mais en ennemi politique qu'on respecte.

» Nous allons continuer à marcher dans des voies différentes; mais ces circonstances suprêmes, qui ont brisé tant d'amitiés, resserreront, j'en suis certain, les liens d'affection et d'estime qui nous liaient depuis tant d'années.

» Merci encore.

» A vous,

» *Signé :* Bixio. »

« Vendredi 23 janvier 1852.

» Mon cher Morny,

» Je dois à ton ancienne amitié de n'avoir encore été ni arrêté, ni exilé, ni transporté. J'ai accepté sans peine un service que j'aurais trouvé tout naturel de te rendre si les rôles eussent été intervertis; et à présent que tu n'es plus au pouvoir, de bon cœur je te remercie.

» *Signé :* E. d'Alton. »

(M. de Morny venait de donner sa démission de ministre de l'intérieur.)

Voici des renseignements complets, qui mettront en lumière la conduite de M. le comte de Morny envers le général Cavaignac, et la famille honorable dans laquelle le général allait entrer. Ces renseignements montreront aussi quels étaient les sentiments du prince Louis-Napoléon envers le général Cavaignac.

Après le 2 décembre, M. James Odier avait sollicité du ministre de l'intérieur, pour sa femme et pour sa fille, la permission de visiter le général Cavaignac à la prison de Ham, où le général était détenu. Cette permission fut accordée. Voici une première lettre de remercîments de M. James Odier [1].

« Monsieur le ministre,

» Permettez-moi de vous offrir l'expression de ma profonde reconnaissance, pour la manière toute paternelle dont vous avez bien voulu me répondre hier.

» J'ai encore une fois recours à votre bonté pour l'envoi de la lettre incluse.

» Voulez-vous me permettre de vous remercier demain en personne, et de vous exprimer de vive voix toute ma gratitude ? Vous m'obligerez en me faisant connaître l'heure à laquelle vous pourrez me faire l'honneur de me recevoir.

» Encore une fois, merci.

» Votre dévoué et reconnaissant serviteur,

» JAMES ODIER. »

Paris, le 7 décembre 1851.

[1] Plusieurs des lettres reproduites ici ont été publiées par les journaux. J'ai pu, dans les journées qui suivirent le 2 décembre, prendre copie même de celles qui ne furent pas publiées.

Voici une nouvelle demande de M. James Odier :

« Monsieur le ministre,

» Ma femme et ma fille sont parties hier pour Ham. Le commandant du château, auquel madame Odier a écrit de suite, a fait quelques difficultés pour les admettre, en raison de ce que la permission que vous avez eu la bonté de me donner avant-hier portait les noms de *monsieur* et *mademoiselle*, et non pas ceux de *madame Odier*. — Cependant, à force de sollicitations, il a consenti à admettre ces dames; mais il n'a consenti à leur laisser voir le général que pendant une seule heure, et encore en présence d'un gardien.

» Je ne savais pas que les règlements des prisons d'État fussent aussi sévères.

» N'y aurait-il pas moyen, monsieur le ministre, que le temps de l'entrevue fût un peu prolongé, et que l'on permît au général et à sa future de se parler sans témoins ?

» Je regarderai comme un véritable bienfait de votre part toute extension que vous voudrez bien faire donner à cette autorisation, et vous prie d'avance d'en agréer l'expression de toute la gratitude de

» Votre reconnaissant serviteur,

» *Signé :* James Odier. »

Paris, 10 décembre 1851.

NOUVELLE LETTRE DE REMERCIMENTS.

« Monsieur le ministre,

» Mille fois pardon de mes nombreuses importunités.

— Ma femme et ma fille ont vu le général Cavaignac hier ; vous les avez rendues bien heureuses, et je viens vous en remercier du fond du cœur. — Le commandant du château n'a voulu les admettre qu'une seule fois et pour une seule heure.

» Aurez-vous l'extrême bonté de permettre que, pendant les deux ou trois jours que ces dames comptent encore rester à Ham, elles soient admises une heure par jour. — Ce serait un bienfait de votre part.

» Jusqu'à ce moment, on n'a pas voulu permettre au général d'écrire à sa future : ne pourrez-vous pas autoriser M. le commandant à recevoir du général ses lettres ouvertes, pour vous les faire tenir directement, monsieur le ministre, et les recevoir ensuite de vous.

» Vous devez me trouver bien importun ; mais il s'agit du bonheur de ma fille, vous m'excuserez certainement.

» Encore une fois, merci de ce que vous avez déjà bien voulu faire pour nous et de ce que vous ferez encore.

» Votre reconnaissant serviteur,

» *Signé :* JAMES ODIER.

» Paris, ce jeudi 11 décembre 1851. »

Le 16 décembre 1851, M. le ministre de l'intérieur écrivait à madame Odier :

« Madame,

» M. le président de la république a dû, dans les premiers moments, prendre des mesures trop graves pour s'arrêter devant des considérations de personnes ; mais

il m'a exprimé, immédiatement après le rétablissement du calme, le désir de rendre à la liberté M. le général Cavaignac, dont il n'a pas oublié les services rendus à l'ordre et à la société, et qu'il ne confond pas avec les conspirateurs qui méditaient la ruine de son pouvoir.

» N'ignorant pas l'opinion de toute votre famille et désirant lui donner une preuve de son bienveillant intérêt, il m'a chargé de vous dire qu'il verrait avec peine que la cérémonie du mariage de mademoiselle votre fille avec l'honorable général fût attristée par les murs d'une prison, et de vous adresser l'ordre de sa mise en liberté. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel plaisir je m'acquitte de cette commission, et je vous prie d'agréer l'assurance de mon profond respect.

» *Signé :* A. DE MORNY. »

Le 17 décembre 1851, M. le général Cavaignac crut de son devoir d'adresser, du fort de Ham, à M. le ministre de l'intérieur, la réponse suivante :

« Monsieur le ministre,

» Madame Odier, bientôt ma belle-mère, me remet à l'instant l'ordre de ma mise en liberté. A cet ordre est jointe une lettre que vous lui avez adressée.

» Si M. le commandant du fort de Ham eût reçu l'ordre pur et simple de m'ouvrir les portes de cette prison, j'eusse purement et simplement aussi repris ma liberté, qui m'a été illégalement ravie ; mais l'ordre qui me concerne est accompagné d'une lettre que vous n'avez pu considérer comme une confidence et qui devait naturel-

lement m'être communiquée. Le commentaire qu'elle renferme et les motifs qu'elle prête au pouvoir au nom duquel vous agissez ne sont point de nature à être acceptés par moi.

» Certes, personne plus que moi n'a à souffrir et ne souffre des tristes débuts faits à mon union avec mademoiselle Odier; mais je n'admets pas, elle n'admet pas elle-même que cette considération soit celle qui doit me faire rendre à la liberté. Je dois sortir d'ici, monsieur le ministre, par un seul motif : c'est parce que je n'ai rien fait pour y être. Il ne dépend pas de moi d'être prisonnier malgré ceux qui m'ont illégalement arrêté; mais il dépend de moi et il est de mon honneur de n'accepter aucun compromis tacite avec mes obligations envers moi-même.

» En conséquence, monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous déclarer que je resterai ici jusqu'au vendredi soir 29 du mois. A cette époque, je remettrai à M. le commandant l'ordre que je conserve. S'il n'en a pas reçu de contraire, je serai en droit de dire et de regarder comme reconnu par le gouvernement lui-même qu'ainsi que je le disais plus haut, je suis sorti de prison par cette seule raison qu'il n'y avait pas de motif légitime de m'y retenir.

» Recevez, etc.

» *Signé :* Général Cavaignac. »

Le 18 décembre 1851, M. le ministre de l'intérieur répondait au général Cavaignac la lettre suivante, pleine de modération et de bon goût :

« Général,

» Lorsque j'écris, c'est avec l'intention que mes lettres soient lues seulement par les personnes à qui elles sont adressées.

» En transmettant à madame Odier l'ordre de votre mise en liberté, je n'ai eu d'autre but que d'être agréable à une famille que j'aime et que je respecte ; je n'ai pas songé à autre chose. Si je me suis laissé aller à parler des sentiments de M. le président de la république, c'est que (et vous le savez mieux que personne, général) si les grands actes politiques qui ont pour but le salut d'un pays imposent parfois de dures nécessités, ils n'effacent pas les sentiments d'estime qu'on peut éprouver pour ses adversaires, et n'en interdisent pas l'expression.

» Vous comprendrez donc que je ne réponde pas à ce que vous me faites l'honneur de me dire sur l'illégalité de votre arrestation, et que je me borne à me féliciter que la date du 19, choisie par vous, soit si rapprochée.

» Veuillez recevoir, etc.,

» *Signé :* A. DE MORNY. »

Je puis encore publier ici, avec l'autorisation du maréchal Magnan, qui rendit de si importants services dans les journées de décembre, les lettres que lui adressait M. le comte de Morny, ministre de l'intérieur :

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU GÉNÉRAL MAGNAN.

« Paris, le 2 décembre 1851.

» Parmi ces cent cinquante députés, il y a des inof-

fensifs ; mais il y en a qui ont prononcé la déchéance du président : ce sont MM. Berryer, Oudinot et Piscatory. Il est impossible de relâcher ceux-là sans manquer à ses devoirs.

» Le préfet de police donne, je crois, des ordres en conséquence.

» *Signé :* MORNY. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

« Paris, le 2 décembre 1851.

» Un ami m'apprend que l'arrondissement doit être couvert de barricades demain : je vous transmets cet avis ; car il est de la plus grande importance que le service du ministère de l'intérieur soit assuré.

» *Le secrétaire particulier du ministre,*

» *Signé :* LÉOPOLD LEHON. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU GÉNÉRAL EN CHEF.

« Paris, le 2 décembre 1851.

« Les patrouilles de la nuit ne sont pas bonnes. Elles sont peu nombreuses, facilement entourées. Il vaudrait mieux ne pas voir de troupes du tout ou en voir davantage. Cela les fatigue inutilement.

» Je maintiens avec entêtement mon système : la police seule pour épier les projets; la troupe pour agir violemment si ces projets s'exécutent. Mais de grosses patrouilles n'empêchent jamais rien ; elles rendent seulement l'usage des troupes moins efficace le lendemain.

» *Signé :* MORNY. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU GÉNÉRAL EN CHEF.

« Paris, le 3 décembre 1851.

» De la préfecture on me mande que quelques troupes trop faibles sont cernées. Comment fait-on cette faute, au lieu de laisser les insurgés s'engager tout à fait et des barricades sérieuses se former, pour ensuite écraser l'ennemi et le détruire ? Prenez garde d'user la troupe à des escarmouches et de ne l'avoir plus à l'heure décisive.

» *Signé :* MORNY. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU GÉNÉRAL MAGNAN.

« Paris, le 3 décembre 1851.

» Je vous répète que le plan des émeutiers est de fatiguer les troupes pour en avoir bon marché le troisième jour. C'est ainsi qu'on a eu 27, 28, 29 juillet, 22, 23, 24 février. N'ayons pas 2, 3 et 4 décembre avec la même fin. Il faut ne pas exposer les troupes, les faire entrer et loger dans les maisons. Avec peu de troupes, à chaque angle de rue, aux fenêtres, on tient tout un quartier en respect. J'ai rencontré bien des petites patrouilles inutiles. La troupe sera sur les dents. En la faisant coucher chez des particuliers, elle se repose et elle intimide tout le quartier. On me paraît suivre les vieux errements. Les vivres sont indignement servis : on pille des vivres.

» Je vous livre ces réflexions. Il n'y a qu'avec une abstention entière, en cernant un quartier et le prenant par famine, ou en l'envahissant par la terreur, qu'on fera la guerre de ville.

» *Signé :* MORNY. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU GÉNÉRAL MAGNAN.

« Paris, le 4 décembre 1851.

» Voici un avis du préfet de police, peut-être faux, car il s'alarme facilement. Néanmoins, si cela était, ce serait désastreux. Il faut occuper militairement, et faire coucher les troupes dans les maisons, et passer la nuit sans abandonner le quartier. C'est l'effet moral décisif; sans quoi, ce sera à recommencer tous les jours, et la troupe sera éreintée. Pardon, général, mais je rabâche; car j'ai foi seulement dans ce système, et j'ai à rassurer bien du monde contre les faux bruits qui circulent et me viennent surtout de la préfecture.

» *Signé :* MORNY. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU GÉNÉRAL MAGNAN.

« Paris, le 4 décembre 1851.

» Vous comprendrez que c'est un avis d'amitié que je vous donne.

» J'espère que quand l'affaire aura été faite et la bataille gagnée, vous ferez occuper militairement le quartier en logeant les soldats dans les maisons des angles des rues. Rien n'intimide les émeutiers comme cette mesure, et, avec deux pelotons, on garde toute une rue.

» C'est un avis que je me permets de vous donner, parce que les émeutiers fuient, puis, quand la troupe se replie, les émeutiers reviennent et croient avoir regagné le champ de bataille.

» Permettez-moi cette remarque, et croyez à mon dévouement.

» *Signé :* MORNY. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU GÉNÉRAL MAGNAN.

« Paris, le 4 décembre 1851.

» Le ministre de la guerre vient de nous communiquer votre rapport. Le conseil me charge de vous témoigner sa reconnaissance de la remarquable direction donnée aux troupes.

» Je vais, d'après votre rapport, faire fermer les clubs des boulevards. Frappez ferme de ce côté.

» Ci-joint une lettre de M. le gouverneur de la Banque. Voyez ce que vous pouvez faire.

» *Signé :* MORNY. »

Toutes les heureuses aptitudes d'esprit et de caractère de M. le comte de Morny rencontrèrent une occasion de se manifester dans cette situation suprême, qu'il eut à diriger, qu'il domina par son courage, par sa netteté, par sa modération. Je n'oublierai jamais les recommandations pleines de sagesse pratique, de prompte décision, faites de vive voix par M. de Morny en ma présence pour qu'elles fussent transmises au ministère de la guerre et au général Magnan : « Qu'on fasse retirer les troupes, disait-il; qu'on leur donne la soupe et du repos. Les soldats en armes dissipent, dit-on, les rassemblements; mais ils sont aussi la cause de rassemblements, et puis les groupes se rapprochent et se reforment derrière les troupes dès qu'elles sont passées. Toutes les révolutions se sont accomplies en trois jours : révolution de Juillet, révolution de Février. Et savez-vous pourquoi? Le premier jour, les troupes se promènent; la nuit et le second jour, elles se fatiguent, et se démoralisent aux cris de *Vive la*

*ligne! Vivent nos frères!* le troisième jour, on les désarme et on leur fait subir d'indignes affronts. Que l'insurrection construise des barricades si elle veut : quand elles seront debout, nos soldats les prendront; ils feront le siége des maisons d'où l'on tirera. La troupe, ainsi engagée, ne reculera pas et fera son devoir, croyez-le bien. » Aussi, le jeudi 4 au matin, M. de Morny, revenant d'une inspection dans Paris et trouvant son entourage pâle, effrayé à cette nouvelle que de nombreuses barricades s'étaient élevées dans Paris, dit à tous avec une chaleureuse gaieté : « Comment! hier vous vouliez des barricades, on vous en fait, et vous n'êtes pas contents?... »

Les hautes positions écrasent les hommes médiocres; elles révèlent les grands esprits, elles élèvent les nobles caractères. Un moment d'hésitation, et le coup d'État du 2 décembre était compromis. M. le comte de Morny donnait de la confiance et du cœur à tout le monde. Je ne sache personne qui eût accompli le coup d'État avec plus de justesse de vues, avec plus de sûreté d'exécution, avec plus de simplicité modeste et décidée.

### ÉTAT-MAJOR DE LA GARDE NATIONALE.

Du ministère de l'intérieur, je conduirai le lecteur à l'état-major de la garde nationale, afin de ne laisser dans l'oubli aucune des péripéties qui se produisirent le 2 décembre et jours suivants.

Le 2 décembre, à cinq heures du matin, M. Vieyra reçoit chez lui, rue de la Chaussée-d'Antin, M. de Menneval, officier d'ordonnance du prince-président. Une

lettre tout entière de la main du prince est remise au colonel d'état-major. Cette lettre portait pour suscription : *Au général Lawœstine, commandant de la garde nationale, ou, en son absence, à M. Vieyra, colonel d'état-major*. Elle contenait l'ordre de s'opposer à toute prise d'armes de la garde nationale; le prince ajoutait que, s'il avait besoin de légions dévouées, il donnerait des ordres plus tard.

Le colonel Vieyra se rend immédiatement en uniforme à l'état-major de la garde nationale (aux Tuileries) ; il y arrive au moment où le 49e régiment de ligne sort de la caserne du Carrousel pour aller prendre sa place de bataille.

M. le comte de Niewerkerke, colonel d'état-major, est détaché, avec quatre officiers, auprès de la personne du prince à l'Élysée.

M. Albert Courpon, chef d'escadron d'état-major, est détaché, avec deux officiers, auprès de M. le comte de Morny, ministre de l'intérieur.

M. Vieyra fait signer au général Lawœstine toutes les lettres adressées aux colonels des diverses légions de Paris et de la banlieue. Ces lettres leur enjoignaient de ne laisser battre le rappel sous aucun prétexte, sans un ordre exprès de l'état-major général.

Ces ordres signés furent immédiatement portés à domicile avec ordre de demander un reçu. On se fit bientôt donner, à l'état-major général de la garde nationale, l'*état d'armement* des légions par le capitaine d'artillerie préposé à ce service. On apprit que dans les diverses mairies étaient déposés 7,303 fusils et 132,000 cartouches. Avis en est adressé au ministre de l'intérieur et au

ministre de la guerre. Le général Magnan donne l'ordre d'enlever et de porter à Vincennes ces armes et ces cartouches sous la surveillance des majors des légions et sous les ordres du général Hubert, chargé du service de l'artillerie.

Dans la 10e légion seulement, le général Lauriston, colonel, malgré les injonctions de l'état-major, convoque tous les officiers, mais en bourgeois, à la mairie de l'arrondissement; plus tard, les gardes nationaux eux-mêmes sont convoqués en armes, à domicile, par les tambours sur l'ordre du colonel.

M. Albert Courpon, chef d'escadron de l'état-major, est envoyé auprès du colonel de la 10e légion, pour lui signifier que tous les gardes nationaux qui paraîtraient en armes seraient fusillés. Ce jeune et brillant officier montra dans cette mission autant de résolution et d'énergie que d'intelligence.

A la mairie du xe arrondissement, s'étaient aussi réunis, vers dix heures du matin, un assez grand nombre de députés, entre autres MM. Benoist d'Azy, Berryer et Vitet.

M. Benoist d'Azy, vice-président de l'Assemblée nationale, s'installa au bureau, entouré de deux secrétaires. On sait que cette assemblée décréta les mesures suivantes : «Le président de la république est mis hors la loi, et le général Oudinot est nommé général en chef de l'armée et de la garde nationale.»

Le président de la république, M. le ministre de l'intérieur et M. de Maupas furent vite informés de ce qui se passait. Le président de la république envoya le général Roguet au ministre de la guerre, afin que ce der-

nier avisât. Le ministre de la guerre objecte qu'il s'agit d'une répression civile, que cela regarde le ministre de l'intérieur, et se refuse à prendre l'initiative d'aucune mesure. M. le général Roguet se rend immédiatement au ministère de l'intérieur : là, M. de Morny assume sur lui sans hésiter cette responsabilité, et signe un ordre qui charge le général Forey de disperser cette réunion de députés.

Vers midi, le commissaire de police Barlet fut chargé par le préfet de police de faire évacuer la mairie du Xe arrondissement. Dans la cour de la mairie stationnait une compagnie de chasseurs à pied. Il se produisit là, entre le commissaire de police et le capitaine qui commandait cette compagnie, un conflit d'autorité. Le capitaine avait reçu l'ordre de ne laisser sortir personne; le commissaire de police avait reçu l'ordre de faire sortir tout le monde. On en référa aux autorités supérieures; mais ce ne fut guère que vers trois heures que le capitaine de chasseurs à pied dut se tenir à la disposition du commissaire de police. Pendant cet intervalle de temps, les députés haranguèrent la foule réunie devant la mairie. Quelques-uns des gardes nationaux en uniforme, convoqués par leur colonel, crièrent même : *Vive l'Assemblée!* Mais les chasseurs à pied montèrent dans les appartements du premier où étaient réunis les députés, en fermèrent les fenêtres et ne permirent pas qu'elles fussent rouvertes.

Vers trois heures, le commissaire Barlet, revêtu de ses insignes, se présenta au milieu de cette réunion déjà un peu émue. A son entrée un assez grand nombre de députés crièrent : Chapeau bas! respect à la loi!

« Comment vous appelez-vous? demanda le président.

— Je m'appelle Barlet. Mais vous, monsieur, quel est votre nom?

— Je suis M. Benoist d'Azy, vice-président de l'Assemblée nationale. (Il fit ensuite connaître par leurs noms plusieurs des députés présents.)

— Je suis chargé de mettre fin à vos délibérations et de vous faire sortir d'ici.

— Vous n'en avez pas le droit. Je vais vous lire l'article 68 de la constitution de la république.

— Je n'ai point à discuter avec vous : j'ai reçu des ordres, et il faut que je les exécute. Si vous persistez, je serai contraint d'employer la force. »

Des murmures, des huées, se font entendre.

Le président relit à nouveau l'article 68 de la constitution. « Nous ne céderons, dit-il, qu'à la violence; vous nous emmènerez tous. — Général Oudinot, ajoute le président, c'est à vous maintenant à faire votre devoir. » Le général Oudinot interpelle alors le capitaine des chasseurs à pied qui était présent : « Me connaissez-vous, capitaine? — Oui, général. — Eh bien! je vous charge de la défense de l'Assemblée. — J'ai des ordres contraires de mon général, et je les exécuterai. »

Le commissaire Barlet prend alors entre le pouce et l'index le collet d'un des députés : « Vous n'exigerez pas, lui dit-il, que la violence aille plus loin? » Il en pousse légèrement quelques-uns vers la porte; mais ceux-ci résistent en lui disant : « Poussez-nous plus fort! »

Bientôt tous les députés se décident à descendre dans la cour. Le général Forey venait d'arriver à la mairie du xᵉ arrondissement avec un régiment de ligne. On en-

gagea les députés à se retirer paisiblement chez eux; mais ils refusèrent tous de profiter de leur liberté. Ils furent escortés par le général Forey et le régiment de ligne jusqu'au quartier du quai d'Orsay, et bientôt conduits dans les chambres des officiers. Des voitures les transportèrent ensuite au mont Valérien.

Pour décider le plus grand nombre à rentrer chez eux, on fut même forcé, plus tard, d'avoir recours à la ruse. On les fit sortir du fort et monter en voiture; on les conduisit en plaine. Ils refusèrent de descendre. « On va, leur dit-on, dételer les chevaux et vous laisser là. » Sur cette menace, ils consentirent enfin à descendre et à regagner leur domicile.

Il advint du dénoûment de cette tentative avortée que le général Lauriston envoya sa démission de colonel de la 10e légion. Quinze ou vingt gardes nationaux parurent peut-être en uniforme; mais dès que la démission du général fut connue, ils rentrèrent chez eux. Cette légion de la garde nationale fut immédiatement placée sous les ordres du commandant Gilbert, chef de bataillon.

Pendant cette première journée du 2 décembre, deux mille officiers ou gardes nationaux se rendirent isolément à l'état-major de la garde nationale en bourgeois. Les uns se plaignaient qu'on leur ôtât les moyens de s'opposer à la construction des barricades dans leur quartier; d'autres demandaient à concourir personnellement au coup d'État qui sauvait la France. Plus d'un capitaliste murmurait, qui trouva bientôt, dans le calme et la prospérité du pays, les conditions de succès de grandes entreprises, et accrut ainsi, dans d'énormes proportions, une fortune déjà considérable. Je pourrais citer tel nom,

très-empressé aujourd'hui auprès du pouvoir, comblé de faveurs, qui, le 2 décembre, comptait dans les rangs ennemis.

Dans cette première journée, très-peu d'arrestations furent nécessaires parmi les officiers de la garde nationale.

La nuit fut tranquille.

Le 3 décembre, des barricades furent construites dans la rue des Moineaux, dans la rue des Poulies et rue Rochechouart. Une foule d'officiers de la garde nationale vinrent s'offrir à détruire les barricades, demandant l'autorisation de revêtir leur uniforme et de prendre leurs armes. « Les insurgés, leur dit M. Vieyra, n'ont ni armes ni uniformes : prenez des bâtons et chassez-les. » Un grand nombre d'insurgés furent en effet ainsi mis en déroute, par des gardes nationaux sans uniforme, armés de bâtons, sous la direction de M. Génestal, alors capitaine dans la 2e légion ; par M. Moreno-Henriquez, alors chef de bataillon de la 4e légion.

Dans la journée du 3, un capitaine convoqua chez lui tous les officiers de la 3e légion. La réunion eut lieu ; mais, au milieu de l'assemblée, ce capitaine est enlevé sans résistance par le commissaire de police attaché à l'état-major de la garde nationale. Comme le bruit se répandit bientôt qu'on devait battre le rappel dans cette légion, le colonel Vieyra fit consigner tous les tambours et enlever toutes les caisses.

Ce 3 décembre, la mairie du Ve arrondissement est attaquée par des insurgés. L'adjudant-major Gérard des Rivières fit jeter dans un puits tous les fusils des gardes nationaux absents du poste. Il défendit la mairie autant qu'il le put ; cependant on s'en empara.

On attaqua aussi la mairie du VI<sup>e</sup> arrondissement; mais elle fut défendue avec beaucoup de courage par M. Dreux, major de cette légion, et par les gardes nationaux présents sous les armes. Ils repoussèrent et mirent en déroute cinq ou six cents insurgés.

Aucune tentative d'attaque n'eut lieu dans les autres mairies. On se rappelle qu'avant le 2 décembre, la 7e, la 8e, la 9e et la 12e légion avaient été licenciées, les unes par le général Cavaignac, les autres sur la proposition du général Changarnier, commandant en chef de la garde nationale de Paris.

Le 4 décembre, M. le comte de Morny, ministre de l'intérieur, transmit au colonel Vieyra cette question, qu'on lui adressait à lui-même : « Pensez-vous qu'il puisse être utile de réunir dans la cour des Tuileries, comme réserve, quinze cents gardes nationaux dévoués, en uniforme et en armes? » Ce n'était point un ordre, ce n'était qu'une question. Le colonel Vieyra répondit qu'il lui serait facile de rassembler quinze cents gardes nationaux dévoués; mais qu'aussitôt qu'un garde national serait autorisé à se montrer librement dans les rues de Paris en uniforme, tous prendraient les armes : comment alors distinguer les bons des mauvais, les hommes dévoués de ceux qui sont ennemis?

Le colonel Vieyra rendit au 2 décembre les plus importants services, en contenant toute la garde nationale de Paris et de la banlieue, en tenant tête à toutes les réclamations, en empêchant les convocations, les réunions, en faisant avorter les incessants projets qui pouvaient mettre tout en péril. Par sa prévoyance, par sa fermeté et son énergie, le colonel Vieyra fit qu'aucune collision

n'eut lieu entre la garde nationale et la troupe. On se rappelle que dans les journées de juillet 1830, et dans les journées de février 1848, ce fut l'appoint de quelques gardes nationaux faisant cause commune avec l'émeute qui décida le triomphe de l'insurrection. Tous les officiers de l'état-major et un grand nombre de courageux citoyens secondèrent activement le général Lawœstine et le colonel Vieyra.

### LE MINISTÈRE DU 3 DÉCEMBRE 1851.

Le cabinet formé le 3 décembre était composé d'hommes déjà éprouvés dans les affaires publiques. Les noms du comte de Morny, de M. Rouher, de M. Achille Fould, du général Leroy de Saint-Arnaud, de M. Magne, du marquis Turgot, de M. Ducos, de MM. H. Fortoul et Lefèvre-Duruflé, furent accueillis avec confiance par l'opinion publique. Les hommes qui avaient servi les derniers gouvernements se tenaient à l'écart ; le président de la république s'entoura d'hommes nouveaux, mais qui, malgré les dédains affectés des parlementaires, avaient aux yeux du public leur valeur et leur autorité. Je ne saurais étudier ici les hommes politiques placés aujourd'hui à la tête des divers départements ministériels, mes appréciations pourraient être soupçonnées de partialité et de flatterie. Je tiens toutefois à donner le crayon de deux hommes nouveaux qui se sont distingués dans les assemblées sous la république, que le prince Louis-Napoléon avait faits ministres sous sa présidence et qui, sous l'empire, occupent une position honorable, mais sur un second plan :

je veux parler de M. Rouher et de M. de Parieu [1].

Les colléges électoraux du département du Puy-de-Dôme envoyèrent, soit aux dernières assemblées du règne de Louis-Philippe, soit aux premières assemblées de la république de 1848, trois hommes nouveaux qui ne tardèrent pas à s'y faire remarquer par leur talent et par leur caractère : M. le comte de Morny, M. Eugène Rouher et M. de Parieu. J'ai déjà publié dans ce volume des études biographiques sur M. le comte de Morny : je tiens aussi à faire connaître par des détails intimes MM. Eugène Rouher et de Parieu.

Fils d'un ancien oratorien, avoué plaidant à Riom, M. Eugène Rouher est né le 30 novembre 1814 ; son aïeul, l'un des notaires du Puy-de-Dôme, comptait quinze enfants.

Le plus jeune de quatre fils, M. Eugène Rouher perdit son père dès sa première enfance. La tendresse d'une mère, le dévouement éclairé d'un frère aîné, veillèrent sur son éducation.

Il fit ses études au collége communal de Riom et au lycée de Clermont. On le destina d'abord à la marine ; dès l'âge de douze ans (en 1826), il passait ses examens pour entrer à l'école d'Angoulême. Cette école fut supprimée; le jeune marin, faisant divorce avec l'Océan, continua ses études classiques, qu'il put finir à l'âge de seize ans.

Après avoir passé quatre années et demie à Paris aux cours de l'École de droit et dans une étude d'avoué,

[1] Cet article était écrit et imprimé avant le décret qui vient de nommer M. Eugène Rouher ministre des travaux publics, en remplacement de M. Magne, nommé ministre des finances.

M. Eugène Rouher débuta au barreau de Riom comme avocat en 1836; il avait vingt et un ans. De 1836 à 1848, il plaida à Riom avec autant de succès dans les affaires civiles que dans les affaires criminelles.

Étudiant avec soin les dossiers, d'une grande promptitude d'esprit, d'une fécondité prodigieuse d'arguments de bonne qualité et d'expédients heureux, protégé, d'ailleurs, par la réputation d'un frère aîné que la maladie ne tarda pas à éloigner du barreau, M. Eugène Rouher fut pendant douze ans, à Riom, un des avocats les plus recherchés par les plaideurs et des plus écoutés de la cour. En Auvergne comme en Normandie, les procès abondent et se transmettent souvent dans les familles comme héritage.

En 1846, le brillant avocat se présente à Riom (*extra muros*), comme candidat à la députation : il est battu à vingt voix de différence par son concurrent, M. Combarel de Leyval, qui sut, dans les assemblées de la monarchie de Juillet, se faire une réputation de savoir et d'indépendance.

En 1848, M. Eugène Rouher, porté sur la liste réactionnaire dont la moitié des noms passa au scrutin, fut élu représentant, appuyé surtout par une clientèle de palais, d'amis et de famille.

L'avocat de Riom ne convoitait pas de fonctions publiques; son ambition n'allait point au delà de son titre de représentant et de sa profession de jurisconsulte.

Remarqué déjà dans les bureaux, dans les commissions de la Chambre et même à la tribune, pour son instruction, pour sa netteté d'aperçus, pour sa facilité de parole; lié d'amitié avec M. le comte de Morny, apprécié

par lui, M. Eugène Rouher fut appelé à faire partie d'un ministère presque à son insu : le portefeuille de la justice lui fut confié dans le cabinet du 30 octobre 1849. A côté des hommes politiques que leur situation et les passions du moment poussent dans les assemblées, les hommes spéciaux, doués d'un esprit juste, connaissant les textes de nos codes, au courant des affaires, capables d'étudier une question, d'y jeter de la lumière, capables de formuler en projet de loi une pensée politique, sont en tout temps appréciés et arrivent presque malgré eux au pouvoir. M. Rouher voulait rester avocat, il fut fait ministre.

Comme garde des sceaux, il présenta et défendit plus d'un projet de loi important et s'aguerrit promptement aux épreuves de la tribune. Il est à remarquer que l'avocat de Riom sut en peu de temps se dépouiller des formes de langage traditionnelles, des attitudes et de la pantomime convenues d'avocat, en un mot, de cette éloquence de métier qui se continue au barreau. A la tribune, l'art de la parole doit renoncer au luxe parasite d'ornements littéraires, au lourd bagage de longues périodes et d'inutiles périphrases, pour ne chercher que la clarté, la concision, pour se montrer fécond en idées et sobre de mots.

Lorsque, sous la république et sous le ministère du 30 octobre, se discuta cette grande affaire de la Plata, qui préoccupa tant les chancelleries, et tint tant de place dans les journaux, le général Lahitte eut la modestie de prier son collègue M. Rouher, ministre de la justice, de l'assister dans cette discussion. En une nuit, M. Rouher compulse, étudie cet immense dossier. Le lendemain, M. Thiers ne finissait son discours d'opposition que vers six heures du soir; M. Rouher insiste pour répliquer,

malgré l'heure avancée. Il monte à la tribune et lutte avec succès de faits et d'arguments contre M. Thiers, son redoutable adversaire. M. Guizot, d'une opinion contraire à celle de M. Thiers sur la question de la Plata, comme sur tant d'autres, applaudit au talent que venait de montrer M. Rouher. « En voilà un qui a du cœur, dit-il; il fera son chemin! »

Sous ce ministère du 30 octobre, M. Rouher présenta et fit voter une nouvelle loi sur la presse. Comme président du comité de la presse modérée, appelé au sein de la commission de l'Assemblée législative, j'y combattis, avec mon collègue M. Lubis, contre M. Rouher, les nouvelles dispositions de cette loi hostile aux journaux. Nous obtînmes de la commission et du ministre quelques allégements dans les droits de timbre et de poste; mais, dans la discussion de cette loi, se produisit, avec chances certaines de l'appui de la majorité, l'amendement Tinguy et Laboulie, voulant que chaque article fût signé. Cette nouvelle exigence obtint, tout d'abord, la plus sympathique approbation de M. Thiers, de M. Maleville, et de tous les importants du centre gauche. « La presse, disait M. Thiers, est une mauvaise denrée; la meilleure ne vaut pas le diable. » M. Maleville disait à mon ami Boilay lui-même : « Tous les articles du *Constitutionnel* signés chaque matin Boilay, Boilay, Boilay! ce sera peu amusant. » C'est ainsi que les enfants gâtés de la presse, qui en usaient et en abusaient, reconnaissaient les services rendus. Les journaux ne poussaient-ils pas l'admiration jusqu'à l'extase devant le talent facile et madré de M. Thiers; et le *Constitutionnel*, en particulier, ne s'était-il pas efforcé de faire passer pour un homme d'esprit

ce lourdaud de province qui parvint, dans sa longue carrière politique, à être ministre tout juste pendant quarante-huit heures!... Ce fut l'amendement Tinguy et Laboulie qui m'inspira la résolution imprudente d'écrire et de signer des articles politiques. Je trouvai dans ces luttes de chaque jour un vif intérêt. Grâce à l'active collaboration des anciens rédacteurs du *Constitutionnel*, et particulièrement de mon ami Boilay, les sinistres et ingrates prophéties de M. Maleville ne s'accomplirent pas. L'immense succès et l'honorable popularité du *Constitutionnel* parmi les amis de l'ordre datent surtout de la nouvelle loi sur la presse, présentée par M. Rouher et amendée par MM. Tinguy et Laboulie.

La discussion de cette loi fut aussi l'occasion d'une émeute dans l'Assemblée législative; les émeutes n'y étaient pas rares. M. Madier de Montjau venait de prononcer un discours très-vif contre la loi. Les sympathies de la majorité pour le projet ministériel s'endormaient; la Chambre, à force d'indifférence, semblait prendre de l'ennui. M. le ministre de la justice réveille l'Assemblée par une seule phrase. S'adressant fièrement aux montagnards : « Votre révolution de Février, leur dit-il, n'a été qu'une catastrophe! » Ces paroles mirent quelques secondes à faire explosion; mais bientôt une tempête affreuse éclate : de tous côtés partent des injures et des cris; on entoure la tribune; les montagnards menacent du poing l'orateur. Ce désordre et ces violences raniment le courage et les sympathies de la majorité; la discussion est close, et un grand nombre d'articles sont votés avec entrain, séance tenante. On voit que M. Rouher, en très-peu de temps, était passé maître en stratégie, en sur-

prises et en expédients de tribune. Le ministre ne fit ni rétractation ni excuse, et le mot *catastrophe* est resté.

Le ministre de la justice du cabinet du 30 octobre 1849 présenta encore une loi d'une grande importance, la loi hypothécaire, dont la troisième lecture, ajournée au delà du 2 décembre 1851, ne put avoir lieu.

J'ai souvent entendu l'ancien ministre de la justice du 2 décembre 1851 prendre la parole devant le Corps législatif comme vice-président du conseil d'État : langage simple et correct, dialectique élevée prenant corps à corps les arguments ennemis, pressant de toutes parts la question pour en faire sortir de nouvelles et vives lumières, telles sont les qualités du talent de M. Rouher; talent peut-être un peu froid, mais qui rencontrant, dans une discussion à vaste horizon, un adversaire digne de lui, trouve sa veine de chaleur et de passion.

M. Rouher fut du petit nombre de ceux dont le prince-président de la république, bien avant le 2 décembre, appréciait la sûreté de relations, et dont il demandait les avis.

La vie régulière et uniforme de l'ancien avocat de Riom a toujours été une vie d'étude et de cabinet; la politique a seulement révélé en lui ce courage civil du magistrat qui, à l'exemple des présidents Harlay et Molé, doit se montrer toujours prêt à périr en défendant le souverain, le trône et les lois.

De tous temps l'esprit moqueur et présomptueux des bourgeois de Paris prétendit exiler de nos provinces l'esprit et la beauté. Depuis Molière jusqu'à Gresset, un pro-

vincial était un personnage ridicule, et l'on se souvient de ce vers du *Méchant :*

> Elle a d'assez beaux yeux pour des yeux de province.

De nombreuses routes praticables, d'incessantes relations d'affaires, cette seconde éducation que reçoit la jeunesse de nos villages sous les drapeaux, la création de grandes écoles et de facultés, en facilitant le frottement des populations, le voyage des idées, ont fait et feront encore fleurir de plus en plus des mœurs nouvelles sous les restes fanés des us et coutumes et des vieilles mœurs de nos provinces.

Depuis la fin du dix-huitième siècle, et pendant les années déjà écoulées depuis le commencement du dix-neuvième, on a surtout vu arriver dans les assemblées politiques, du fond de leur province qu'ils ont illustrée, des hommes qui surent bientôt conquérir les premières places au milieu de ceux qu'ils avaient tout d'abord étonnés par leur solide savoir et par la portée de leur esprit. M. de Parieu mérita et obtint les honneurs de cette double bonne fortune.

Né à Aurillac, le 13 avril 1815, pendant les Cent-Jours, issu d'une ancienne famille de magistrature, M. de Parieu eut pour bisaïeul un doyen des conseillers au présidial d'Aurillac. Son père, maire à Aurillac, siége aujourd'hui comme député au Corps législatif. Le jeune de Parieu poursuivit ses études d'abord au collége d'Aurillac, puis au collége royal de Lyon, où il compta pour condisciples MM. Ozanam, Fortoul et Ponsard. Il fit sa philosophie au collége de Juilly. Cet établissement religieux

était alors dirigé par M. l'abbé de Salinis, aujourd'hui évêque d'Amiens. On y rédigeait, en 1831, le journal *l'Avenir*. Très-jeune, M. de Parieu fut présenté comme donnant de grandes espérances à MM. de Lamennais et Lacordaire.

L'élève de Juilly se laissa entraîner par diverses vocations : à Juilly, il se livra avec une certaine passion à l'étude des langues orientales; il suivit ses cours de droit à Paris et à Strasbourg, à Strasbourg pour y apprendre surtout l'allemand. L'étude du sanscrit et de la langue allemande passionna l'élève en droit.

M. Guizot, longtemps ministre de l'instruction publique, a surtout eu le mérite de découvrir au loin les hommes d'un grand esprit, de les encourager, de les protéger, et le plus souvent de les appeler à Paris. Klimerath, ce savant qui, bien que mort très-jeune, a cependant laissé un des plus beaux ouvrages sur la science du droit : l'*Histoire du droit français, éclairé par les sources allemandes*, fut un de ces protégés de M. Guizot. Klimerath ne fit qu'un seul cours de droit, auquel il n'admit que quatre élèves. M. de Parieu eut l'honneur d'être un de ces privilégiés.

Avant que l'intelligence de l'enfant d'Aurillac eût pris pour résidence définitive la science du droit, elle eut encore de nouveaux entraînements pour l'histoire naturelle : M. de Parieu présenta à l'Académie des sciences quelques mémoires paléontologiques en collaboration de M. le colonel comte de Laizer, qui habite le département du Puy-de-Dôme, si riche en ossements fossiles. Ces deux esprits curieux donnèrent la description d'un fragment fossile, témoin irrécusable d'un genre éteint de mam-

mifères, chez lequel l'aptitude destructrice des dents se multipliait par leur nombre. Ce fragment, trouvé à Cournon (Puy-de-Dôme), dont un modèle colorié a été donné au Muséum d'histoire naturelle de Paris, fait partie du cabinet formé depuis vingt ans par M. de Laizer pour la géologie et l'archéologie du pays qu'il habite. Les penchants d'esprit de M. de Parieu lui faisaient rechercher dans les sciences naturelles l'histoire des races éteintes, de même que, dans l'étude du droit, il s'attacha plutôt à des recherches théoriques et scientifiques qu'à l'application pratique et vivante des textes de nos codes. On reconnaît là un esprit curieux, élevé, abstrait, amoureux de la solitude et de la méditation.

Cependant, en 1841, M. de Parieu, marié, débute au barreau de Riom. M. Eugène Rouher y tenait déjà une des premières places. Peut-être les plaideurs se présentaient-ils plus souvent au cabinet de M. Rouher qu'à celui de son collègue. Il y avait chez M. de Parieu plutôt du magistrat que de l'avocat : il se montrait trop bref pour le client, et ne prêtait pas assez l'oreille à tous ces oiseux détails sur lesquels insiste le plaideur pour la défense de sa fortune, aussi bien que l'homme souffrant pour la guérison de sa maladie. L'avocat de Riom fut élu représentant après 1848.

Sous la Constituante, dans la discussion générale de la constitution, le disciple de Klimerath se fit remarquer de tous par un discours élevé, substantiel, d'une grande originalité de vues. Examinant la question de savoir si le président de la république devait être nommé par le suffrage universel ou par l'Assemblée nationale, M. de Parieu penchait vers cette dernière opinion : « Prenez

garde, disait-il, de donner à la présidence des racines de chêne et une végétation de roseau. » Puis, poursuivant avec logique son raisonnement, il demandait que le président de la république, s'il était élu par le suffrage universel, reçût de la constitution de grands pouvoirs.

Tous les esprits distingués de la Chambre, M. Thiers surtout, furent frappés des mérites de ce discours d'un avocat de province.

Dès 1848, M. de Parieu fut chargé dans plus d'une commission d'importants rapports sur des questions de finances, du rapport contre l'impôt progressif, du rapport sur l'impôt du revenu mobilier. Du premier coup, M. de Parieu s'était révélé et s'était placé au premier rang du très-petit nombre des hommes instruits et des bons esprits de la Constituante.

Ce fut M. Ferdinand Barrot, homme sensé, modeste et honnête, qui le premier désigna au président de la république M. de Parieu comme un de ces hommes nouveaux dont la haute intelligence, sans préjugés, ennemie des sophismes, pouvait rendre de grands services au pays et à un gouvernement nouveau.

L'avocat de Riom fut nommé ministre de l'instruction publique le 30 octobre 1849, et fit partie du cabinet dans lequel M. Rouher était garde des sceaux.

M. de Parieu défendit surtout la liberté de l'enseignement. Élève du collége d'Aurillac, du collége royal de Lyon et du collége de Juilly, il avait pu comparer et apprécier l'enseignement universitaire et l'enseignement religieux. Ministre, il publia, en 1850, un ouvrage de droit écrit à Riom dans les loisirs du barreau : *Études historiques et critiques sur les actions possessoires*. En

1848, 1849 et 1853, il inséra dans divers recueils d'éco nomie des articles pleins de science et d'intérêt.

Lorsqu'au mois de novembre fut discutée dans les bu reaux de l'Assemblée législative la proposition Pradié sur la responsabilité des ministres et du président de l république, M. de Parieu combattit avec tant d'éclat c de talent cette proposition, qu'il reçut le soir même l'Élysée, du prince Louis-Napoléon, des félicitations c des remercîments.

Vivant surtout dans l'étude et pour l'étude, M. de Pa rieu, bien peu au courant de ce qui se passait, se rendait le 2 décembre au matin, à la bibliothèque de la Cham bre, quand l'entrée lui en fut interdite. Il s'attendait comme tout le monde, à un coup d'État, et il vit ave joie que le coup d'État était fait. Après le 2 décembre il fut appelé au conseil d'État et nommé président de l section des finances[1].

Dans plus d'une séance au Corps législatif, j'ai ét ému, captivé par cet orateur puissant du conseil d'Éta à la physionomie grave et austère, à la parole plein d'autorité, donnant à toutes les questions de l'élévatio et de la grandeur, ne cédant rien aux entraînements e aux passions du moment, et ne souffrant pas qu'on port la moindre atteinte aux doctrines et aux principes dicté par les légistes et par l'expérience. M. de Parieu est u de ces hommes d'élite que la faveur populaire et la faveu des cours n'appelleront peut-être pas souvent aux af faires, mais qui, dans les délibérations du conseil d'Éta

[1] M. de Parieu vient d'être nommé par l'empereur vice-pré sident du conseil d'État.

t dans les discussions du Corps législatif, défendront oujours dignement le pouvoir, la justice et la raison.

Le cabinet du 3 décembre n'eut pas une longue durée. Le 23 janvier 1852, M. Rouher, ministre de la justice; M. de Morny, ministre de l'intérieur; M. Fould, ministre des finances, furent remplacés par MM. Abbatucci, Fialin de Persigny et Bineau. Deux ministères nouveaux furent alors créés : le ministère d'État, auquel fut appelé M. de Casa-Bianca; le ministère de la police générale, auquel fut appelé M. de Maupas.

Les plus respectables susceptibilités décidèrent MM. de Morny, Fould et Rouher à déposer leurs portefeuilles : ils se retirèrent devant le décret relatif aux biens de la famille d'Orléans, et aussi devant le décret qui créait un ministère de la police générale. Ils estimaient qu'un ministre de la police, travaillant directement avec le chef de l'État, devait exercer sur lui une influence personnelle de chaque jour, influence trop décisive et peut-être dangereuse. Ce ministre, s'appuyant sur des rapports de police, ne pouvait-il pas, par l'exagération de ses craintes et de sa responsabilité, présenter un tableau peu fidèle de l'état des esprits, de l'attitude, des sentiments des populations, et entraîner ainsi le pouvoir à des mesures en contradiction avec les appréciations plus vraies et plus sages de l'opinion publique ?

Trois faits importants sont à constater aujourd'hui :

1° Le ministère de la police a été supprimé et remplacé par une direction générale de la police.

2° MM. de Casa-Bianca, de Maupas et Fialin de Per-

signy, qui firent partie du nouveau cabinet du 23 janvier 1852, ne sont plus au pouvoir.

3° M. le comte de Morny, M. Fould et M. Rouher, démissionnaires au 23 janvier 1852, ont été depuis élevés tous trois à de hautes dignités dans le gouvernement : M. Fould, comme ministre d'État; M. le comte de Morny, comme président du Corps législatif; M. Rouher, comme ministre des travaux publics.

Selon nous, ces changements de position ne sont pas un simple déplacement de faveur personnelle, mais un pas en avant sur le terrain de la modération, de la conciliation des esprits et des idées.

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte, né à Paris le 20 avril 1808, élu président de la république française le 10 décembre 1848, proclamé le 20 décembre de la même année, fut prorogé pour dix ans dans ses pouvoirs par le plébiscite du 20 décembre 1851.

Le 7 novembre 1852, par décret du président de la république, le peuple français est convoqué dans ses comices les 21 et 22 novembre, pour accepter ou rejeter le projet de plébiscite suivant :

> Le peuple français veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte.

Le même jour, un décret convoqua le Corps législatif pour le 25 novembre, à l'effet de constater la régularité des votes, d'en faire le recensement et d'en déclarer le résultat.

Le 1er décembre 1852, le recensement général des votes émis sur le projet de plébiscite présenté le 21 et le 22 novembre 1852 à l'acceptation du peuple français donnait les résultats suivants :

TOTAL GÉNÉRAL.

| | |
|---|---|
| Nombre des votants. . . . . | 8,140,660 |
| Votes pour *Oui*. . . . . . | 7,824,189 |
| — *Non*. . . . . . | 253,145 |
| Bulletins nuls. . . . . . . | 63,326 |

Clos et arrêté au palais du Corps législatif, en séance publique, le 1er décembre 1852.

Le président, etc.

*Signé* : BILLAULT.

Le soir, le Corps législatif et le Sénat se rendirent à Saint-Cloud, et présentèrent le résultat des votes.

Le 2 décembre 1852, l'empereur faisait son entrée solennelle dans Paris.

M. Thiers avait dit : « L'empire est fait ! » pour qu'il ne se fît pas. Le suffrage universel n'a guère donné raison à la politique de M. Thiers. Il est dans le caractère de cet homme d'État de tout entreprendre, de tout oser ; il est dans sa destinée de ne réussir qu'à susciter dans le pays des troubles et des catastrophes!

# CHAPITRE VII

## LES FEMMES ET LES SALONS SOUS L'EMPIRE, SOUS LA RESTAURATION, SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET.

Le cardinal Mazarin. — Le chancelier Maupeou. — Le duc de Wurtemberg. — Jean V de Bretagne. — Une lettre de Napoléon Ier à Joséphine. — Madame de Staël. — Madame Roland. — Madame de Montesson. — Madame Récamier. — Les femmes célèbres par leur beauté sous l'empire. — Les femmes sous la restauration.— Madame la marquise de Castries. — La duchesse de Guiche. — Madame de Saint-Aulaire. — La jeune duchesse de Broglie. — Les femmes sous la monarchie de Juillet. — L'Opéra. — Quelques portraits. — Les femmes d'affaires. — Transactions entre les blasons et les bilans — Les cercles, les clubs et le cigare.

Le cardinal Mazarin, à l'époque de la paix des Pyrénées, disait à don Louis de Haro, le ministre espagnol : « Vous êtes bien heureux en Espagne : chez vous, les femmes se contentent d'être galantes ou dévotes ; elles obéissent à leur confesseur ou à leur amant, et ne s'inquiètent pas du reste. Mais, chez nous, elles veulent gouverner l'État, et nous en avons trois, entre autres : la duchesse de Chevreuse, la princesse Palatine et la duchesse de Longueville, qui sont femmes à bouleverser des empires par leurs intrigues. »

Le chancelier Maupeou, de langage peu galant, disait que, pour la politique, *les femmes n'y entendent pas plus que les oies*.

Ne montrait-il pas le même dédain pour les femmes, ce duc de Wurtemberg qui répondit à la sienne, lorsqu'elle lui adressa quelques observations sur la guerre qu'il avait à soutenir contre la Souabe : *Madame*,

*nous vous avons prise pour avoir des enfants, et non pour nous donner des conseils.*

Jean V de Bretagne prétendait qu'une femme était assez savante, *quand elle savoit mettre différence entre la chemise et le pourpoinct de son mary.* Molière a mis en vers, dans *les Femmes Savantes,* ce mot historique rapporté par Montaigne :

> Nos pères, sur ce point, étaient gens bien sensés,
> Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez,
> Quand la capacité de son esprit se hausse
> A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse.

Dans une lettre à Joséphine, du 6 novembre 1806, l'empereur Napoléon I^er^ écrivait :

« Tu me parais fâchée du mal que je dis des femmes. Il est vrai que je hais les femmes intrigantes au delà de tout. Je suis accoutumé à des femmes bonnes, douces et conciliantes ; ce sont celles que j'aime. »

Toujours prête à lutter avec le vainqueur d'Italie, madame de Staël ne craignit pas, un jour, de lui demander devant un cercle nombreux : quelle était à ses yeux la première femme du monde, morte ou vivante ? « Celle qui a fait le plus d'enfants, » répondit en souriant Napoléon [1].

Cependant, en France, les femmes ont toujours exercé un certain empire sur la société de leur temps ; elles ont su changer de rôles, d'attitudes et de séductions, sous tous les régimes, et, à bien des époques de notre histoire, elles ont même prétendu gouverner l'État.

[1] *Mémoires de Napoléon.*

Au commencement de la révolution de 1789, l'empire des femmes ne fut pas de longue durée : les salons, alors si nombreux, si brillants, la veille tout-puissants encore, furent vite neutralisés, dominés par des influences brutales et menaçantes : celles des clubs, celles de la rue; ces influences eurent bientôt rompu des combinaisons impossibles sans un certain calme pour leur développement régulier.

Madame de Staël, alors dans sa première jeunesse, essaya, à l'époque du ministère de M. de Narbonne, pendant l'Assemblée législative, d'exercer dans son salon une certaine action sur cette assemblée, d'en rallier, d'en diriger les principaux membres, comme on devait le faire plus tard au milieu du mouvement animé mais réglé d'une monarchie constitutionnelle. Ce salon politique précoce fut emporté par le même coup impétueux qui renversa le trône au 10 août.

La haute influence du salon de madame Roland est historique. Cette femme supérieure, ambitieuse et spirituelle, dominait les hommes de son parti, dont elle était presque le chef. Elle chercha la première à organiser la bourgeoisie, dans cette France de 89. Elle avait plus de grâces et d'amabilité qu'on ne lui en suppose de loin : ses projets d'avenir, peut-être raisonnables, mais prématurés, furent vite interrompus par les catastrophes. Il n'y eut plus de salons dès qu'on eut en permanence l'échafaud !

Après la Terreur, les femmes surtout recommencèrent à régner. Les beautés d'alors, parmi lesquelles madame Tallien occupe historiquement le premier rang, assuraient leur empire à force d'humanité, de compassion pour les

victimes. La bonté de leur cœur les entraînait même à de faciles tendresses.

Sous le directoire, revenant de Suisse, madame de Staël vit entrer dans son salon tous les chefs, toutes les nuances des anciens partis. Il ne fut fermé qu'au parti jacobin. L'auteur de *Corinne* dut son influence à de grandes qualités d'esprit et de cœur, à une activité infatigable, à une certaine prodigalité d'elle-même et de ses sentiments. Ceux à qui elle plaisait le moins capitulaient de guerre lasse. Elle réussissait à faire mouvoir dans sa sphère tout ce qui avait distinction ou crédit. Mais ce salon où madame de Staël prétendait régner et gouverner fut jugé incompatible avec l'ordre nouveau. Exilée en Suisse, elle y regretta longtemps son salon de Paris ou, comme elle le disait, son ruisseau de la rue du Bac.

Le consulat vit se rouvrir et laissa subsister plus d'un salon de quelque importance. Madame de Montesson, veuve d'un duc d'Orléans, dont elle avait été l'épouse comme madame de Maintenon avait été l'épouse de Louis XIV, réunissait chez elle des personnages attachés à des partis contraires, et cherchait à hâter la fusion des deux régimes. Madame de Montesson, amie des Beauharnais, se montrait dévouée aux Bonapartes; elle faisait des prisonniers au profit du nouvel ordre de choses parmi les émigrés, parmi les grands noms de l'ancienne noblesse.

A cette époque, la grâce, le charme et l'esprit de madame Récamier attiraient aussi autour d'elle une société aimable et polie, mais peut-être plus lettrée, plus frivole que politique.

Sous l'empire, les femmes que l'on citait, qui mar-

chaient au premier rang, que la cour de l'empereur et les brillants états-majors aimaient à montrer dans leurs jours de fête, brillaient de cette riche beauté qui n'inspire ni des élégies, ni des madrigaux, ni des sonnets, et qui émeut les sens avant que l'esprit et le cœur aient parlé.

Madame la duchesse de Bassano, madame la comtesse Duchâtel, madame Regnault de Saint-Jean-d'Angely, madame la duchesse de Vicence, madame Visconti, et, au second rang, plus d'une femme de préfet, nous donnent de loin l'idée de cette beauté compatible avec l'élégance et la grâce, mais qui n'a besoin, pour séduire, de rien emprunter à l'imagination, aux raffinements de l'esprit, à toutes ces coquetteries méditées et subtiles que recherchent et qui passionnent des époques plus tranquilles et plus calmes.

Les nombreuses variétés, les moindres nuances de beauté, sont, en tout temps, représentées parmi les femmes; mais les régimes divers qui gouvernent la société ne se plaisent à produire sur le premier plan que celles dont la beauté se montre, pour ainsi dire, en parfait accord avec l'esprit, avec les idées, je dirais presque, avec la philosophie du temps. Ainsi, sous l'empire, la taille droite et imposante, les lignes grecques, le regard plein de feu, cette puissance d'attraits qui n'étaient pas plus à mettre en doute que la bravoure de nos guerriers, du sens, de l'esprit, mais un esprit peu nourri de chimères et de nuages, se renfermant dans le cercle tracé, n'appréciant que les choses positives, et préférant dans l'amour l'héroïsme soutenu à une oisive sentimentalité : tels sont, dans les premières années du siècle, les princi-

paux traits, au physique et au moral, des femmes célèbres par leurs triomphes de salon, et peut-être aussi par la gloire de ceux qui les aimaient.

Les femmes de l'empire avaient dans leur cœur les plus tendres enthousiasmes, les plus délirantes faiblesses, pour les illustrations des champs de bataille, pour ces brillants officiers dont toute la personne révélait la force, la vigueur et le courage. Les Lauzuns de cette époque étaient des héros.

Toutefois, vers la fin du régime impérial, auprès de la reine Hortense, et par elle, s'annonçait un groupe de femmes plus émues, plus purement gracieuses et d'une sensibilité plus fine et plus délicate.

Avec la restauration commença un nouveau règne de femmes. Dans les salons brillent, entourées d'hommages et déjà honorées d'une discrète et respectueuse célébrité, les femmes d'esprit d'une certaine beauté, d'un certain relief aristocratique, d'une élégance nouvelle et d'une simplicité à laquelle pourtant il n'aurait pas fallu trop se laisser prendre. Lamartine est venu : la femme politique, la femme poétique et littéraire, ont le beau du jeu. Il faudrait faire revivre les diverses classes, les diverses opinions de la société d'alors, pour rendre justice à tout ce qui s'y rencontrait de femmes distinguées ayant leur cercle, leur monde, leur sceptre respecté, et luttant entre elles de charmes, d'esprit et d'émulation.

Après les salons en renom de madame de Montcalm, de madame de Duras et de quelques autres, que M. Villemain a récemment décrits avec de profonds regrets pour le temps passé, on citait tout un jeune monde qui, s'épanouissant sous la restauration, en reproduisait les

principaux traits par une physionomie poétique, par une mélancolie gracieuse et par une philosophie chrétienne.

Qui n'a vu, à quelque bal de Madame, duchesse de Berry, se glisser légère, touchant le parquet à peine, si mouvante qu'on n'apercevait en elle qu'une grâce avant de savoir si elle était une beauté, une jeune femme à la chevelure blonde et hardiment dorée; qui n'a vu apparaître alors la jeune marquise de Castries dans une fête, ne peut, sans doute, se faire une idée de cette nouvelle beauté, charmante, aérienne, applaudie et honorée dans les salons de la restauration. La société d'alors, qu'avait émue et attendrie la vaporeuse *Elvire* des *Méditations*, vivait moins terrestre et moins païenne dans ses goûts et dans ses extases que ne l'avait été l'empire. Cependant l'imposante beauté était encore dignement représentée, avec je ne sais quel éclat d'élégance puisé dans le sang et dans la naissance, par la duchesse de Guiche (depuis duchesse de Grammont). Une jeune fille, recherchée dans tous les salons aristocratiques, s'y faisait déjà remarquer aussi par une beauté pure et splendide, aussi bien que par le talent de poëte qui faisait d'elle la Muse de la patrie.

Les hommes politiques étaient alors ménagés et, pour ainsi dire, présidés, dans les salons de madame de Saint-Aulaire et de la jeune duchesse de Broglie. On remarquait dans ces personnes distinguées un séduisant accord d'esprit, de pensée (le mot était nouveau), de sentiments élevés et religieux, compatibles avec toutes les attentions et les insinuations politiques et mondaines.

C'en était fait du pouvoir un peu despotique des sabreurs, dans les salons et dans les boudoirs. On ne cau-

sait plus duels, bulletins de la grande armée, charges de cavalerie. Les prédicateurs célèbres et les évêques un peu mondains, les gens de talent et d'esprit d'une certaine retenue, les hommes politiques d'une certaine importance, furent bientôt seuls entourés d'une clientèle dans les intimités élégantes et aristocratiques.

Les femmes du bel air suivaient même les séances intéressantes de la Chambre des députés. Chaque orateur plaçait son monde dans les tribunes, les jours où il devait parler. Dans les plus hautes destinées politiques d'alors, on surprenait le secret d'une protection féminine : chaque ministre avait son Égérie. La princesse Bagration, dont la beauté, les grâces et l'esprit, admirés dans plus d'un congrès, devinrent historiques, aimait et protégeait, par ses assiduités de tribune, l'éloquence facile et spirituelle de M. de Martignac.

Avec la monarchie de Juillet, un nouveau monde commença. Les salons du régime précédent se continuèrent, mais avec des regrets, avec du dépit et de la mauvaise humeur, contre le gouvernement qui venait de s'installer. Une nuance nouvelle et distincte se produisit, prit le cachet du jour et prétendit donner le ton. Ces jeunes femmes, d'une beauté qui tenait le milieu entre la beauté de l'empire et celle de la restauration, entrant dans le monde après que le gouvernement de Juillet fut établi et consolidé, ne connaissant que celui-là, s'inquiétèrent peu de toutes les élégances précédentes, déjà plus ou moins fanées, prirent à tâche de montrer au grand jour des séductions à elles, pleines de grâce et d'agréments. Pour tout dire d'un mot, on eut le règne du faubourg Saint-Germain, du faubourg Saint-Honoré, et bien-

tôt l'avénement de la place Saint-Georges. Chaque quartier de Paris affiche, en effet, des mœurs différentes, dont le contraste ne peut en aucune façon se calculer, s'apprécier d'après les distances. On vit alors apparaître, aspirant à la célébrité frivole et passagère de la mode, de jeunes femmes ayant du charme sans doute, de l'élégance toujours, mais une élégance plus constamment riche et recherchée; un certain esprit, mais revenu aux choses positives et que le vaporeux n'enivrait plus; une précision de but et de volonté qui se suivait sans effort au milieu des plus diverses et des plus brillantes dissipations. Dans ce monde d'alors, la fortune tenait une grande place comme toujours, mais une place certainement plus comptée et plus marquée. On prenait du plaisir à faire montre de richesses, soit par de coûteuses parures, soit par une recherche d'équipages soigneusement attelés, soit par un luxe d'ameublement n'excluant ni les arts ni la haute curiosité. On ne saurait récuser et méconnaître ces traits distinctifs des femmes à la mode sous la monarchie de Juillet, dont quelques-unes même attirèrent l'attention du jeune héritier du trône. Il suffirait de citer quelques noms, si on osait se le permettre, pour personnifier et pour *illustrer* ces études discrètes.

Hors du cercle de la cour du roi Louis-Philippe, il deviendrait impossible de saisir et de suivre les vanités nouvelles dans leur confusion et leur agitation de tous les jours. Ce fut surtout le temps des élégances à effet et des coquetteries en plein vent.

Dès 1831, la bourgeoisie riche fit élection de domicile à l'Opéra : elle y remplaça les grandes familles et les grands noms de la restauration.

Plus d'une jeune femme commença alors sa réputation de femme du beau monde dans une avant-scène ou dans une des loges le plus en vue de l'Académie royale de musique. Il est certaines beautés dont l'éclat des lumières et les regards de la foule animent la physionomie et rehaussent les attraits.

Qui n'a indiscrètement poursuivi de sa lorgnette, dans une avant-scène de l'Opéra, cette charmante rieuse aux sourcils et à l'œil noirs, dont la poitrine et les épaules, d'un ton mat, offraient les lignes les plus gracieuses et les plus heureux contours? Sa physionomie spirituelle peignait avec une charmante soudaineté d'expression tout à la fois les vives émotions qui lui venaient du théâtre et les joies contenues que lui causaient les hommages dont elle était entourée. Les jeunes gens les plus riches, les plus distingués, et quelques vieillards d'une proverbiale galanterie, se pressaient et se succédaient auprès d'elle pour livrer assaut à sa jeunesse, à son cœur, malgré le feu de la rampe, en dépit de ses rivales et d'un mari. La repartie moqueuse ne lui faisait pas défaut : ne répondit-elle pas un jour à un septuagénaire, qui l'importunait de ses hommages incessants : « Prenez-y garde, je vais vous céder. »

On retrouvait cette jeune femme, dont le nom était si souvent cité, dont la situation et les relations côtoyaient la cour, aux bals du meilleur monde, comme dans les tribunes de courses les plus recherchées. On se fût presque inquiété d'elle si elle eût manqué à un de ces rendez-vous donnés à l'opulence, au luxe, à la frivolité. Elle brillait là où elle se montrait et, suivant l'historien latin, *eò magis præfulgebat quòd non videbatur.*

Pendant ce régime de dix-huit ans, les romans de madame Sand, de Balzac, les poésies d'Alfred de Musset, imprimaient un certain pli particulier aux jeunes femmes avides d'hommages et de célébrité. Hardiesse de pensée, élégance un peu cavalière, peu de politesse même avec le meilleur air, des nerfs sans vapeurs, une sensibilité susceptible d'émotions profondes, mais seulement pour des causes positives et surtout pour des questions d'intérêt : tels sont les traits distinctifs des femmes plus ou moins politiques, plus ou moins à la mode, sous le règne de Louis-Philippe.

Quelques-unes, d'une haute naissance, d'un charmant et vif esprit, se jetèrent même dans toutes les excentricités des mœurs les moins féminines. L'une d'elles, chasseur infatigable, cavalier intrépide, prête à tirer le pistolet ou l'épée contre une *madame Patin,* qui aurait ét sur ses brisées, abusant du cigare, cédant à toutes le fantaisies de son esprit et de son cœur, attirait autou d'elle, soit au théâtre, soit à des *steeple-chases,* soit dan les salons, les hommes sérieux, importants, aussi bie que la fine fleur de la jeunesse dorée. Esprit libre s'il e fut, caractère élevé, indomptable, prenant la vie hard ment, grande dame philosophe, elle eût, comme la du chesse de Bourgogne, par ses mots spirituels, par s traits perçants, égayé la vieillesse de Louis XIV ; elle eû dans les premiers jours de sa jeunesse, réveillé par s riches et gracieux attraits les sens blasés de Louis XV.

Que tout cela soit dit ici sans dédain et sans railler pour ce grand nombre, de plus en plus brillant, de je nes femmes aimables, instruites, régulières, raisonn bles, non sans agrément, que les hautes classes et

classe moyenne se disputent l'honneur d'élever avec des mérites qui se rapprochent chaque jour et tendent à se confondre.

Ces transactions entre des titres de noblesse et des chiffres de grosses fortunes, qui s'étaient produites sous la restauration, se continuent sous la monarchie de Juillet. Sous ce dernier régime, la balance à faire dans un contrat entre un blason et un bilan se règle, peut-être, avec plus de parcimonie, avec un douaire moins avantageux pour le blason. Telle jeune femme, héritière des millions paternels péniblement amassés dans une profession plus ou moins libérale, achète même son titre de comtesse, son droit de cité dans les salons du faubourg Saint-Germain, moyennant une assez modique pension fixée d'avance et consentie par le mari, prise sur les revenus annuels, mais n'engageant, en aucun cas, la disposition des propriétés et du capital. Sous la branche cadette, la noblesse ne s'achetait plus qu'au rabais.

Le gouvernement parlementaire entretint, il faut le reconnaître, dans les salons de ce temps-là, non point un langage élégant et précieux, mais du moins un certain goût et quelques applaudissements pour le talent de la parole et pour l'esprit.

Parmi les femmes qui, sous la monarchie de Juillet, se donnaient le plus la peine d'être femmes, se rencontraient surtout, créons le mot, des femmes d'affaires. Telle beauté à l'œil le plus charmant, à la physionomie tout à la fois la plus piquante et la plus poétique, au milieu des élans d'émotions nouvelles, au milieu des mille soucis d'une élégance individuelle et chatoyante, se mon-

trait plus habile à combiner et à suivre de grandes opérations de *bourse*, à établir un bilan de maison de banque, que son mari, financier plus terre à terre et ayant moins d'entregent.

L'une des femmes le plus à la mode sous le gouvernement de Juillet, et dont l'enivrante beauté eût fait merveille dans les salons de l'empire et de la restauration, se montra surtout entraînée, comme par un goût de famille, vers les grandes spéculations. Elle les conçoit, en combine les immenses développements et les conduit le plus souvent jusqu'à un dénoûment heureux, qu'elle seule peut-être avait entrevu : tout cela avec une noble passion pour les arts, avec une appréciation bien sentie des intelligences d'une certaine valeur ou d'une certaine originalité de vues.

Dans le salon de cette femme du meilleur air, à la tournure et aux attitudes de duchesse, sont entourés d'attentions fines, de soins délicats, la diplomatie, la finance, les gens d'esprit, les hommes d'État d'une grande situation, aussi bien que le plus modeste artiste. Les vifs entraînements pour tout ce qui est rare et beau créent le besoin des richesses, et c'est ainsi qu'au milieu des progrès de l'industrie et du commerce, se révèle, chez certaines femmes qui sembleraient devoir ne se préoccuper que de leur beauté et de leur élégance, une capacité pratique pour les affaires de l'exécution la plus difficile et la plus compliquée. Au dix-septième et au dix-huitième siècle, les grandes dames de la cour n'avaient que le jeu pour se ruiner ou pour s'enrichir : aujourd'hui, l'intelligence et l'esprit jouent un rôle plus actif dans les combinaisons qui se proposent pour but la

onquête d'une grosse fortune. Chez ces femmes à la mode, que je n'étudie qu'à distance, les richesses sont cependant loin de glacer le cœur, et leur donnent, au contraire, un incessant entrain de largesse et de générosité.

Dans cette nombreuse galerie de portraits tracés de main de maître par Saint-Simon, ces femmes incessamment préoccupées des soins de leur beauté, de leur luxe, de brillants plaisirs et de sérieuses affaires d'industrie ou de finances, font entièrement défaut. Quelques-unes se sont passionnées pour la politique jusqu'aux plus grandes et aux plus petites intrigues ; mais aucune n'a su allier l'imagination de Law, je dirais presque le génie de Colbert, au sévère et charmant maintien d'une Maintenon, à la coquette espièglerie d'une duchesse de Bourgogne, au cœur tendre et aimant d'une La Vallière.

Sous la monarchie de Juillet fleurirent aussi quelques salons politiques. Un titre de noblesse, une grande fortune, une hospitalité élégante, un charme personnel ou une ancienne réputation de beauté, ne suffisent pas aux femmes distinguées aimant le monde pour attirer autour d'elles des hommes considérables, occupant ou ayant occupé de hautes positions, et pour créer ainsi un centre d'assiduités et de conversations bien renseignées sur les affaires du temps. Il faut surtout encore avoir entretenu de persévérantes relations avec les célébrités soit de notre pays, soit de l'étranger. La présence presque régulière d'un Chateaubriand, d'un Guizot et de la fleur du personnel diplomatique, illustre surtout ces réunions, où la maîtresse du logis, spirituelle, gracieuse, doit

parler à chacun le langage qui lui convient et trouver moyen de plaire à tous.

Sous Louis-Philippe, dans ces salons politiques, présidés quelquefois par une grande dame étrangère, étaient admis comme privilégiés des membres des deux Chambres, des ministres, des artistes et des lettrés. Ces réunions intimes et familières rapprochaient les notabilités politiques, et plus d'une transaction utile au pays se conclurent ainsi, au milieu des conflits d'opinions qu'entraîne le régime parlementaire. Bien des choix académiques se décidèrent même par des influences de salon, dans un de ces petits groupes d'académiciens qui par des relations régulières et des habitudes mondaines finissent par s'attribuer le pouvoir d'une élégante et spirituelle coterie.

Les femmes ont été souveraines et se sont vues entourées de flatteurs dans tous les siècles. Des vieillards dans Homère, admirent les grâces d'Hélène, vantent ses charmes, ses attraits, en gémissant sur la puissance de tant de séductions. Théocrite, plein de sentiment et de passion, fait chanter la beauté de la fille de Tyndare par ses compagnes et ses rivales.

La munificence des empereurs et des rois a élevé à celles qu'ils ont aimées des statues et des palais. Il n'y a que Dieu pour qui l'homme ait fait de plus belles et de plus grandes choses sur la terre.

Ce culte un peu païen pour la beauté des femmes n'est plus de notre temps. Elles règnent et régneront toujours sur nos cœurs ; mais peut-être, de nos jours, entoure-t-on la jeune fille et l'épouse plutôt de respect, d'estime que de soins et de galanterie. Les cercles, les clubs, qu

e multiplient chaque jour, nous éloignent de la société les femmes ; nous nous dérobons à leur intimité douce et retenue ; elles sont forcées de s'assouplir au sans-gêne de nos mœurs et de nos habitudes, voire même à la fumée narcotique de nos cigares.

Le dix-neuvième siècle est bien loin de ce temps où un La Rochefoucauld disait d'une duchesse de Longueville :

> Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
> J'ai fait la guerre aux rois : je l'aurais faite aux dieux !

---

# CHAPITRE VIII

## APPENDICE.

Notice. — Discours de M. le comte de Morny du 20 février 1845. — Manifeste de la République de 1848 sur la politique étrangère, par M. de Lamartine. — Polémique du Dr L. Véron contre la loi du 31 mai.

### DISCOURS DE M. LE COMTE DE MORNY

PRONONCÉ A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DANS LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1845.

Répondant à M. de La Rochejaquelein, M. le comte de Morny s'exprimait ainsi :

« Messieurs, à la dernière séance de la discussion de l'adresse, j'ai témoigné sur mon banc plus que de l'impatience, en entendant les paroles que l'honorable M. Billault adressait à ceux qui allaient voter le paragraphe

relatif à Taïti. Ce mouvement de vivacité, diversement interprété, me fait sortir du silence modeste que j'ai gardé jusqu'ici dans la politique. Si l'assemblée trouve qu'elle n'y gagne pas grand'chose, elle voudra bien s'en prendre à l'honorable M. Billault. (On rit... Parlez ! parlez!)

» Le motif de mon impatience, le voici. Quand on obéit à un sentiment honnête, très-désintéressé, quand on n'a point d'ambition possible, on s'étonne d'entendre arbitrairement qualifier la politique qu'on suit de politique antinationale. (Approbation au centre.)

» Depuis que je suis dans cette Chambre, je résiste, je l'avoue, à l'abus de certains mots; je me refuse à voir certain parti s'attribuer particulièrement le monopole du patriotisme, des sentiments nationaux (nouvelle approbation au centre) et de beaucoup d'autres vertus civiques. (Hilarité.)

» J'ai la prétention que la politique que je suis est, dans ses résultats, tout aussi nationale qu'une autre.

» Je voudrais aussi que, dans cette enceinte, les questions librement discutées fussent résolues par des opinions libres, sans y faire pénétrer les passions et les menaces du dehors. (Très-bien!) Nous y gagnerions tous. Les injures qui frappent une partie quelconque d'une assemblée abaissent l'assemblée tout entière aux yeux du pays... (Approbation au centre.) et par cela même diminuent la valeur individuelle de chacun de ses membres. (Très-bien!) Pour ma part, j'ai jusqu'ici cherché à faire de la politique de très-bonne foi, et j'ai cru souvent mettre plus de patriotisme et de courage, en évitant à mon pays de graves complications à l'extérieur, qu'en flattant ses passions généreuses, mais souvent aveugles. (Très

bien!) Et cependant je me suis très-souvent dit, comme beaucoup d'autres, qu'il serait très-agréable de participer à la prospérité générale du pays, en la laissant créer très-péniblement par d'autres, et qu'il est très-doux de voir augmenter à la fois ses revenus, ses loyers, ses baux (murmures à gauche) et sa popularité.

» Maintenant, je dois dire sincèrement ce qui m'a fait soutenir le cabinet dans la politique qu'il pratique depuis deux ans.

» D'une part, je trouve que notre situation extérieure est meilleure qu'elle n'a jamais été.

» M. DE COURTAIS. Vous n'êtes pas difficile.

» M. DE MORNY. Je ne demande pas si vous le trouvez, mais je le trouve et je le dis.

» D'autre part, je crois que les déclarations, le langage, l'attitude des personnes désignées à l'avance par leur mérite et leur situation dans cette Chambre pour former le cabinet qui succéderait à celui-ci, sont de telle nature qu'ils compromettraient, malgré elles peut-être, la paix, que nous cherchons à conserver. (Rumeurs diverses.)

» Messieurs, je dois parler à la Chambre avec sincérité. Je sais fort bien qu'au fond les ministres qui succéderaient au cabinet actuel seraient tout aussi conciliants que leurs prédécesseurs; mais les choses ne sont pas toujours ce qu'elles paraissent. On pourrait ne pas croire à cet esprit de conciliation, et cela suffirait pour engager les amours-propres des cabinets étrangers et les empêcher peut-être de nous accorder les concessions que nous pourrions désirer. (Murmures et réclamations à gauche.)

» M. DE COURTAIS. La France n'a pas de permission à demander à l'étranger!

» M. DE MORNY. Messieurs, je le dis sincèrement, je déplore que, depuis deux ans, tous les efforts de l'opposition se portent sur la question extérieure; je déplore qu'on oblige (je ne veux porter atteinte à aucune des prérogatives de la Chambre, ce n'est pas mon intention), mais je déplore qu'on oblige constamment le ministre des affaires étrangères à apporter à cette tribune et à livrer à la publicité toutes les pièces diplomatiques. (Rires ironiques à gauche.)

» Comment voulez-vous conduire avec fruit une négociation, si on la dirige d'ici? Comment voulez-vous conserver longtemps le bénéfice d'un succès obtenu sur un gouvernement étranger, si vous venez l'exalter à cette tribune?

» VOIX A GAUCHE. L'Angleterre le fait bien!

» M. DE MORNY. Vous avez eu la preuve du contraire dernièrement, dans la modération du langage de tous les membres du Parlement.

» Je dis que si vous vous vantez à cette tribune de ce qu'un ministre étranger ou un parti quelconque vous est trop favorable, immédiatement vous le rendez suspect dans son pays.

» Pour ma part, j'ai été, en entrant dans cette Chambre, fortement frappé du sentiment que j'exprime ici. Je crois que ce système vous conduira inévitablement à l'un de ces deux résultats : ou de rendre toute diplomatie impossible, ou d'en créer deux, une officielle qu'on

vous montrera, une secrète qu'on vous dérobera ; ce serait encore pis.

» A GAUCHE. C'est ce qui se fait déjà.

» M. DE MORNY. Ne permettez pas qu'on vous trompe un peu, on vous trompera beaucoup, et les cabinets étrangers, qui sauront le fond des choses, prendront en pitié la comédie que l'on jouera devant vous, et la Chambre y perdra de sa considération.

» Messieurs, j'ai dit tout à l'heure que notre situation extérieure était meilleure qu'elle n'avait jamais été : je vais essayer de le prouver très-rapidement. Quoi qu'on en ait dit dans la discussion de l'adresse, l'île de Taïti, grosse comme une tête d'épingle, a absorbé toute la discussion, il n'a pas été question de nos relations avec aucune autre puissance étrangère.

» Je ne parlerai pas de la Russie : nos rapports avec la Russie sont ce qu'ils peuvent être ; je crois qu'il ne peut dépendre d'aucun cabinet de les changer. Nos rapports sont réciproquement très-convenables avec la Prusse et avec l'Autriche ; ils sont bien plus bienveillants qu'ils ne l'ont jamais été depuis dix ans.

» En Orient, à Constantinople, les deux diplomaties anglaise et française agissent actuellement parfaitement d'accord, de concert, chose qui ne s'était pas encore vue, grâce peut-être au caractère personnel de l'ancien agent anglais. En Égypte, malgré ce qui s'était passé en 1840, et qui ne devait pas donner une très-grande confiance en nous au pacha, en Égypte, l'influence française est au moins égale à l'influence anglaise, et vous savez tous, dans cette question du transit, dont on a fait tant de bruit, que le pacha a repris pour lui seul le monopole

du transport des dépêches, dont, disait-on, l'Angleterre désirait s'emparer; je crois qu'on l'a dit plus que cela n'était; mais enfin le pacha a usé de son droit, et a pris pour lui le monopole de ce transport.

» Quant à Naples, vous le savez, le royaume de Naples a reconnu la reine d'Espagne. Un mariage très-important a été conclu avec un prince de la maison d'Orléans, et les trois trônes constituent aujourd'hui la grande alliance qui existait autrefois entre le trône d'Espagne, le trône de Naples et le trône de France.

» Je ne demanderai pas d'explications à M. le ministre des affaires étrangères sur ce point; mais je pourrais presque dire que, si un mariage important a été conclu, un autre mariage non moins important a été empêché.

» J'arrive à l'Espagne.

» Il y a quelques années, tout le monde le sait, la reine Christine était proscrite à Paris. L'Espagne subissait le joug militaire du régent Espartero, dont les sympathies étaient loin de nous être acquises.

» La charte d'Espagne, la charte de 1837, était entièrement radicale, les formes du gouvernement complétement différentes des nôtres, les deux chambres électives, les cortès élues pour deux ans, les prérogatives de la couronne presque nulles. Depuis quelque temps, tout a été changé : la reine d'Espagne a repris à Madrid la position qu'elle devait occuper; Espartero a été obligé de se réfugier en Angleterre; la charte a été modifiée et entièrement calquée sur la nôtre.

» Messieurs, je pourrais en dire autant de la Grèce. Et savez-vous que c'est beaucoup, pour les relations entre les deux pays, que la parfaite similitude entre les deux

gouvernements? Je ne prétends pas attribuer au ministère actuel tous ces changements; mais si le malheur est une faute en politique, le bonheur doit bien entrer pour quelque chose dans la balance.

» Cependant, il y a pour l'Espagne un fait dont je veux vous parler. Les traités anciens accordaient aux bâtiments français dans les ports de l'Espagne des droits parfaitement égaux à ceux dont jouissaient les bâtiments espagnols eux-mêmes; les bâtiments français et les bâtiments espagnols étaient traités au même titre.

» Le général Espartero, soit qu'il jugeât peut-être que ces traités, quoique réciproques, ne fussent pas suffisamment avantageux à son pays, soit qu'il cédât à des influences que je ne veux pas rechercher ici, Espartero nous avait ravi ce droit. Le premier mouvement, le mouvement le plus naturel, eût été d'user de représailles. Eh bien, on ne peut pas accuser le gouvernement français d'avoir agi avec faiblesse en n'en usant point à l'égard de l'Espagne dans la situation difficile où se trouvait ce pays; et je le loue de ne l'avoir pas fait. M. le ministre des affaires étrangères a préféré attendre; il a préféré se considérer comme maltraité, pour conserver le droit de se plaindre; il a négocié avec persévérance, et depuis trois mois le droit réciproque a été rétabli. Ce droit-là est très-important : les chambres de commerce en ont eu avis, et toutes ont pu apprécier les avantages que le commerce peut en recueillir pour la France.

» L'heure est si avancée, que je craindrais d'abuser des moments de la Chambre; sans quoi je lui dirais, en quelques mots, ce que je pense de l'alliance anglaise. (Parlez! parlez!)

» En 1830, le gouvernement anglais est le seul qui, spontanément, sans condition aucune, a reconnu le nouveau gouvernement de la France. Il faut toujours savoir reconnaître les services qu'on vous rend. Or, à cette époque, ç'a été un grand service que l'Angleterre nous a rendu. La France n'avait alors que deux partis à prendre : ou la propagande révolutionnaire avec les moyens révolutionnaires (Dieu sait où cela nous aurait conduits), ou bien l'action régulière d'un gouvernement régulier accepté par les gouvernements de l'Europe. C'est ce dernier parti, le parti le plus sage, qui a été pris, et je dis qu'il n'a pu être suivi avec succès que grâce à l'adhésion de l'Angleterre.

» A cette époque, vous le savez, messieurs, l'Angleterre avait compris l'alliance avec nous d'une manière plus active que nous ne la comprenions nous-mêmes. Nous avons agi activement en Belgique, mais je regrette qu'on n'ait pas agi activement en Orient et en Espagne. Cela a amené un refroidissement entre le gouvernement français et le cabinet whig. Ce refroidissement, stimulé par les dispositions personnelles du ministre des affaires étrangères d'Angleterre, a amené le traité de 1840.

» Malgré les torts de notre politique, le traité de 1840 a causé à la France un juste ressentiment. Ce ressentiment se lie à un autre sentiment que j'hésite peut-être à indiquer à la Chambre. Ce sentiment, c'est la susceptibilité qu'on éprouve en sortant d'une affaire dans laquelle on a été peut-être blessé et dont on ne s'est pas tiré avec avantage. Ce sentiment, il existe encore et il est tout entier dans l'affaire de Taïti, dans la manière dont a été prise l'affaire de Taïti. Nous nous sommes, en

1840, exprimés avec trop de violence et résignés ensuite trop facilement. Nous n'avons pas reculé par rapport au point duquel nous étions partis, mais nous avons reculé par rapport au point où nous nous étions avancés. Cependant, je dois le dire, je n'en fais pas un reproche à l'honorable M. Thiers, il sait mon sentiment à cet égard. A ce moment, les opinions les plus modérées, les plus pacifiques, les feuilles les plus conservatrices, ont autant imprimé que suivi le mouvement général.

» L'honorable M. Thiers a été et a dû être sacrifié aux besoins de la politique. Ç'a été une nécessité, mais jamais je ne me suis associé et ne m'associerai jamais aux récriminations dont il a été l'objet à cet égard.

» Le traité de 1840 a été exécuté jusqu'au bout, et avec l'assentiment de tous les partis en Angleterre, c'est vrai. C'est qu'en Angleterre, messieurs, quand le gouvernement a quelques difficultés avec les gouvernements étrangers, toutes les oppositions, tous les partis se taisent et se rallient à lui. Je ne fais pas d'allusion, je cite seulement les faits.

» Mais ensuite, qu'est-il arrivé? Le ministère whig est tombé devant les chambres, c'est-à-dire, devant l'expression de l'opinion du pays; et, croyez-le bien, pour tous ceux qui ont étudié la politique anglaise, le principal symptôme, le grief véritable a été la manière dont le cabinet whig avait traité l'alliance française. A mon avis, lord Palmerston n'a dû sa chute qu'au traité de 1840.

» Eh bien, dans nos relations avec l'Angleterre, nous devons tenir compte de cette résolution.

» Je conçois parfaitement que les membres de cette Chambre aient voté avec répugnance la réparation exi-

gée par l'Angleterre; je crois que cette répugnance a dû être ressentie égale pour les ministres qui l'ont accordée comme pour le parti qui les a approuvés. C'est là le sort de toutes les réparations; les réparations les plus faibles sont toujours désagréables à consentir. Mais je crois que, de toutes celles qu'on devait accorder, celle qu'on a accordée était encore la moindre, et je me suis demandé souvent, si la situation était renversée, si vous accepteriez facilement ce dont l'on s'est contenté de l'autre côté du détroit.

» Messieurs, je voulais dire quelques mots de la politique intérieure; mais l'heure est très-avancée, je ne veux pas abuser de la patience de la Chambre, et je termine.

» Je me résume donc en disant que la politique que j'ai suivie tient autant de la situation générale de notre politique que des craintes que me ferait concevoir un changement de ministère. Voilà pourquoi j'ai voté l'adresse, voilà pourquoi je suis encore disposé à voter pour lui dans les fonds secrets. » (Aux voix! aux voix! La clôture!)

---

## MANIFESTE A L'EUROPE.

« Vous connaissez les événements de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens, comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le gouvernement de la France.

» La révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est république. La république française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister : elle est de droit naturel, elle est de droit national, elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la république française désirant entrer dans la famille des gouvernements institués comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au gouvernement près duquel vous êtes accrédité les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du gouvernement français.

» La proclamation de la république française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique et de développement intellectuel, moral et matériel, chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges différents. Les principes qui les régissent ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté à mesure qu'ils se sentent capables d'en supporter davantage; ils demandent plus d'égalité et de démocratie à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en devançant l'heure de cette maturité, comme il se déshonore en la laissant échapper sans la saisir. La monarchie et la république ne sont pas, aux yeux des

véritables hommes d'État, des principes absolus qui se combattent à mort; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face, en se comprenant et en se respectant.

» La guerre n'est donc pas le principe de la république française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

» Si la situation de la république française, en 1792, expliquait la guerre, les différences qui existent entre cette époque de notre histoire et l'époque où nous sommes expliquent la paix. Ces différences, appliquez-vous à les comprendre et à les faire comprendre autour de vous.

» En 1792, la nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur un même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes dépossédées de leurs priviléges et les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux pour nier sa révolution à la France, et pour lui réimposer la monarchie, l'aristocratie et la théocratie, par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivelé. La fraternité, dont nous proclamons l'application et dont l'Assemblée nationale doit organiser les bienfaits,

va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la patrie avant tout, et qui ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux inquiétudes d'invasion.

» En 1792, ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement; c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe moyenne alors était égoïste, comme le triomphe de toute oligarchie. Elle voulait retenir pour elle seule les droits conquis par tous. Il lui fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avénement du peuple, en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion c'était la guerre. La guerre fut la pensée des *monarchiens* et des *girondins;* ce ne fut pas la pensée des démocrates plus avancés, qui voulaient, comme nous, le règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la nation.

» En 1792, le peuple n'était que l'instrument de la révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui la révolution s'est faite par lui et pour lui. Il est la révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous des besoins de paix! Le peuple et la paix, c'est un même mot.

» En 1792, les idées de la France et de l'Europe n'é-

taient pas préparées à comprendre et à accepter la grande harmonie des nations entre elles, au bénéfice du genre humain. La pensée du siècle qui finissait n'était que dans la tête de quelques philosophes. La philosophie est populaire aujourd'hui. Cinquante années de liberté de penser, de parler et d'écrire, ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes, ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison, rayonnant de partout, par-dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe.

» Enfin, en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était un scandale, la république était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénelon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vieilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'État de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés. Aujourd'hui les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée dans des proportions diverses presque dans tous les États, même monarchiques. Ils s'habitueront à la république, qui est sa forme complète chez les nations les plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il y a une liberté conservatrice ; ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la république, non-seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour

tous que dans le gouvernement de quelques-uns pour quelques-uns.

» Mais en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la république inspirerait aux hommes d'État de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre, c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La république veut de la gloire sans doute; mais elle la veut pour elle-même, et non pour des César ou des Napoléon!

» Ne vous y trompez pas, néanmoins, ces idées, que le gouvernement provisoire vous charge de présenter aux puissances comme gage de sécurité européenne, n'ont pas pour objet de faire pardonner à la république l'audace qu'elle a eu de naître, encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe; elles ont un plus noble objet : faire réfléchir les souverains et les peuples, ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre révolution; donner son vrai jour et sa physionomie juste à l'événement, donner des gages à l'humanité enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés.

» La république française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce mo-

ment la France est celle-ci : Heureuse la France si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à s'agrandir en force et en gloire, malgré sa modération ! Responsabilité terrible à la France si la république déclare elle-même la guerre sans y être provoquée ! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes, qui désaffectionnent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance : l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

» D'après ces principes, monsieur, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes :

» Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la république française ; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

» Mais, si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun, et si la république déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la république existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

» Attachez-vous, monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la république des traités de 1815, et montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe.

» Ainsi, nous le disons hautement : si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe ou ailleurs nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence ; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques ; si les États indépendants de l'Italie étaient envahis ; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures ; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la république française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

» La république, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la vérité en dedans. Elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institutions des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle

exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois.

» Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée. Nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporte avec elle ce danger de guerre qu'elle avait suscité pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi cette politique domestique de la dynastie déchue, qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions à une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La république n'a point d'ambition; la république n'a point de népotisme. Elle n'hérite pas des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon !

» Tel est, monsieur, l'esprit des conseils de la république; tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée que vous aurez à représenter.

» La république a prononcé en naissant, et au milieu

de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes : *Liberté, égalité, fraternité.* Elle a donné le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire de ces trois mots au dedans; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci : affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a sa conscience de sa part de mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie *guerre*. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie *paix*.

» LAMARTINE. »

---

## POLÉMIQUE DU Dr L. VÉRON CONTRE LA LOI DU 31 MAI.

10 MAI 1851.

J'ai des hésitations et des scrupules.

Mes amis et collaborateurs, MM. Boilay, Granier de Cassagnac, et moi, nous avons reproduit, à propos de la double réélection de 1852, les anxiétés et les vœux des chambres de commerce, des chefs d'usines, des chefs de fabriques, de l'agriculture et de la finance. Nous vou-

lions seulement éclairer les votes de l'Assemblée nationale sur cette question si fiévreuse de la révision de la constitution. Nos renseignements ont passé aux yeux de plusieurs pour des bulletins terroristes. On nous accuse d'effrayer le pays, de causer les maux que nous dénonçons. M. de Rothschild lui-même, initié par situation à tous les secrets de la hausse et de la baisse, nous reprocherait, à ce qu'on nous assure, de faire baisser la rente. Oh! restons muets, si nos paroles peuvent créer des malheurs publics.

C'est en prêtant l'oreille à ces plaintes, que je me suis dit : *Attendons* 1852.

*C'est folie et fièvre,* dit Montaigne, *de prendre votre robe fourrée dès la Saint-Jean, parce que vous en aurez besoin à Noël.* Montaigne, comme nous le racontait, il y a peu de jours, M. Sainte-Beuve, Montaigne conseille à l'honnête homme né pour la vie privée, et cependant engagé dans des temps de trouble et de révolution, de profiter jusqu'au bout, dans un esprit sain, des bons moments et des intervalles lucides. Si Montaigne vivait, il nous conseillerait d'attendre 1852.

Aussi bien notre société est riche, pleine de vie et d'activité. Les tableaux, et ceux surtout de l'école française du siècle dernier (ce qui, par esprit de justice, me réjouit fort pour les Jouvenet, les Watteau, les Greuze, les Boucher), se vendent un prix fou. Les chevaux de luxe et les chevaux de course sont très-recherchés; ils s'achètent plus cher que jamais. Paris est toujours Paris. Turcs, Dalmates, Valaques, Allemands, Russes, Espagnols, Portugais, Brésiliens, tous les princes, tous les fils de famille, écrivent de tous les points du globe :

« Combien nous nous félicitons de l'exposition industrielle de l'Angleterre ! ce sera pour nous un prétexte d'aller passer deux jours à Londres et deux mois à Paris. »

Paris et nos départements regorgent de projets d'entreprises, de spéculations et d'argent.

Me permettra-t-on ici quelques rêves bien inconstitutionnels? me permettra-t-on de rêver que la France a voulu le retour d'un roi, qu'Henri V est sur le trône, que la fusion est faite, ou, ce qui est plus possible et plus vraisemblable, que les pouvoirs de Louis-Napoléon Bonaparte sont prorogés? Oh ! alors, comme l'Europe et la France respireraient ! Quelle pacifique et féconde émeute d'idées et de capitaux pour de nouvelles voies de communication, pour d'inattendus progrès de l'agriculture, pour de nobles et heureuses rivalités de la France avec tous les pays civilisés !

Mais réveillons-nous, ne prolongeons pas ces riantes et patriotiques illusions.

Fort des conseils de Montaigne, confiant dans les ressources du pays, je n'ai pas craint de dire à plus d'un commerçant, à plus d'un propriétaire, à plus d'un industriel, à plus d'un financier : « Attendons 1852. »

Voici le résumé de leurs réponses, et quels seraient alors leurs projets.

Plus d'un chef d'usine, plus d'un fabricant, se sont déjà consultés sur cette question : « Faut-il continuer à acheter des matières premières et à les faire fabriquer avec la certitude de les garder en magasin, ou ne vaut-il pas mieux ne plus faire d'achats et donner un subside à nos ouvriers oisifs? » Pour plusieurs, la question est déjà résolue dans ce dernier sens. Cette perspective de

mauvais jours a même poussé à l'émigration vers l'Angleterre un certain nombre de nos ouvriers, des plus habiles et des meilleurs.

En fait de propriétés, tout le monde serait très-disposé à vendre, et personne ne serait tenté d'acheter.

On cacherait dans le 5 ou dans le 3 0/0, ou dans les bons du trésor, à courte échéance, ses capitaux inactifs. Bien entendu qu'on se promet de redemander son argent en temps opportun aux caisses de l'État; car, dans cette disposition des esprits, une panique serait grave et ne s'arrêterait pas.

Il en est qui acceptent, même avec gaieté, ce sursis, cet armistice de tous les partis pendant une année. « Le socialisme, dont la victoire et l'avénement nous paraissent certains, disent-ils, nous laissera du moins vivre tranquilles et heureux au sein de notre famille, au milieu de nos amis, dans notre robe de chambre et dans nos pantoufles, pendant dix ou onze mois. Le jour de la lutte est fixé invariablement par la constitution, que l'on veut avant tout respecter. Rien de mieux : toutes nos mesures seront prises, et, sans nous essouffler, nous quitterons la France à l'heure et au jour de notre choix. Les socialistes eux-mêmes ne se plaindront point de notre fuite; nous ne voterions pas pour eux. Ce seront donc des ennemis de moins qu'ils auront à vaincre. »

Nous ne jugeons pas ces partis pris; nous racontons.

On comprend que les solutions intéressent peu ces émigrants en plein midi, emportant, comme Énée, non sur leurs épaules, mais dans un wagon, leur père, leur famille et leurs dieux, loin des flammes de la Troie nouvelle.

Mais ces hommes sans patrie ne sont point la foule. Nos nombreuses populations de propriétaires, d'industriels et surtout de paysans sont attachées au sol, comme ces chênes séculaires dont les racines vigoureuses plongent profondément dans le sein de la terre qui les nourrit. Les destinées de ceux-là sont liées aux destinées de la France, et le dénoûment de 1852 leur importe.

Beaucoup de gens, amis de l'ordre, résignés, en face des résistances invincibles des partis, à attendre 1852, se préoccupent beaucoup alors de la loi du 31 mai. Et voici, pour mon compte, ce que j'ai à en dire :

Cette loi restrictive du suffrage universel fut, comme on le sait, inspirée à l'Assemblée nationale comme mesure de salut au lendemain des dernières élections socialistes de Paris. Paris était ému, Paris tremblait, et, pour rassurer Paris, on fit une loi applicable à toute la France. Les habitants de la ville de Washington et du district fédéral, siége du gouvernement, sont privés de droits politiques, afin qu'aucune pression ne soit exercée sur le pouvoir exécutif. Par une sage imitation, la loi du 31 mai eût peut-être été bonne à faire et à voter pour Paris et pour Lyon : Paris et Lyon, ces deux grandes villes, dont la vie et les mœurs passionnées diffèrent tellement de la vie et des mœurs du reste de la France, qu'elles réclameraient des lois distinctes et spéciales; Paris et Lyon, ce repaire de tous les vices, ces deux grandes places publiques où se fait si souvent la presse des soldats de l'émeute.

Mais la loi du 31 mai existe pour toute la France; elle est universelle et absolue.

La loi du 31 mai a été peu étudiée, et cette loi, suivant

la conviction d'un grand nombre, c'est l'inconnu. Pour tous les journaux qui l'ont défendue, pour beaucoup de représentants qui l'ont votée, elle eut surtout cette séduction de réunir sous le même drapeau tous les amis de l'ordre, et, après bien des jours de danger, de rassurer un moment la France par cette entente cordiale et sympathique. Mais, depuis la promulgation de cette loi, qu'est devenue cette majorité qui l'a votée? Que de scrutins d'opposition, de coalition et de défiance!

Si la loi électorale du 31 mai peut être favorable dans plusieurs départements à l'élection de nos représentants, elle porte un préjudice certain aux chances de réélection de Louis-Napoléon Bonaparte. Supprimant, dit-on, trois millions de suffrages, elle affaiblirait nécessairement la majorité obtenue au 10 décembre 1848 par le président de la république. Mais de plus, multipliant pour les électeurs les formalités et les démarches, elle découragera, elle rebutera surtout ces amis de l'ordre si nombreux qui renoncent à voter plutôt que de prendre la moindre peine.

Notre société, à la veille des dangers que les socialistes eux-mêmes lui prédisent, obéit avant tout à cet instinct de conservation qui ne fait pas plus défaut aux populations qu'à l'individu. Selon moi, bien des gens sensés raisonneront ainsi : « Nous avons soutenu la loi du 31 mai, favorable à la réélection d'un grand nombre de représentants; mais nous espérions alors que la même majorité acquise à cette loi soutiendrait de ses votes la révision de la constitution avant 1852, et ferait ainsi décider par le peuple la rééligibilité et la réélection du président de la république. Certes, s'il en était ainsi, tous nos maux seraient conjurés, et le gouvernement, appuyé

par une grande majorité de l'Assemblée nationale, par les vœux ardents de toutes nos populations laborieuses, aurait vite raison des équipées possibles du socialisme devenu factieux.

» Mais si, par la division et l'entêtement des partis, l'Assemblée nationale livre nos destinées aux hasards si menaçants qui peuvent surgir de la double réélection de l'Assemblée nationale et du président de la république, pourquoi nous agenouiller religieusement devant cette loi du 31 mai, qui ne nous a donné qu'un instant de trompeuses espérances ? S'il faut, par les décisions de l'Assemblée nationale, que nous restions les bras croisés jusqu'à l'époque fatale où les destinées de la France courront les plus grands dangers, que le pouvoir exécutif, que son gouvernement fasse disparaître du moins tout ce qui peut être occasion et prétexte de conflits et de guerre civile. »

A la date de 1852, tout le monde en convient, le parti socialiste nous a prévenus, cette loi du 31 mai sera le drapeau de la révolte; la grande émeute révolutionnaire aura son mot d'ordre, et, nous le savons, dans toutes les sanglantes journées de notre histoire, il a suffi, pour que la guerre éclatât, d'un mot d'ordre et d'un drapeau.

D'ailleurs, en face de ce respect ardent et invincible de l'Assemblée nationale pour la lettre de la constitution, le président de la république ne peut-il pas, dans son honnêteté, être saisi, lui aussi, de nouveaux scrupules, et s'effrayer pour le peuple, dans son patriotisme, de sanglantes collisions ? Ne peut-il pas alors venir demander, par ses ministres, à l'Assemblée nationale, le rappel de cette loi du 31 mai ?

Nous croyons que cette loi, qui a trouvé une forte majorité pour la voter, la retrouverait pour la maintenir. Oh ! mais alors qu'on y prenne garde, l'Assemblée nationale se ferait une situation nouvelle et difficile dans le pays.

D'un côté elle ne veut pas qu'on révise la constitution ; de l'autre, poussant jusqu'au stoïcisme le plus aveugle cette adoration du texte de la constitution, elle se refuserait à révoquer cette loi du 31 mai, qui, au jour des votes, devrait allumer sur tous les points de la France comme un immense incendie ! Cet incendie ne serait pas à craindre certainement, s'il existait entre l'Assemblée nationale et le président de la république, entre les deux pouvoirs, un puissant concert de pensées et d'action. Mais si, après avoir fait ses affaires, l'Assemblée nationale nous laisse là, exposés à tous les conflits, à toutes les plus affreuses catastrophes, demandons-lui du moins le rappel d'une loi qui n'est utile que pour elle. L'Assemblée nationale, à la veille d'une réélection, pourrait-elle alors nous porter secours ? Non. Le pouvoir exécutif et le gouvernement, à la veille de changer de mains, seraient-ils assez armés pour nous défendre contre l'assassinat et le pillage ? Non. L'Assemblée nationale tient donc entre ses mains la fortune et la vie de la société : elle ne peut vouloir qu'elle soit ruinée et qu'elle meure.

Ainsi, je me résume. Que l'Assemblée nationale révise la constitution pour le salut et la prospérité de la France ; ou, si la révision n'est pas votée, qu'elle révoque, pour ne pas accroître nos dangers, la loi du 31 mai. Nous attendrons alors, *en prenant du bon temps*, comme dit Montaigne, le double tirage de cette triste loterie de 1852.

Les réflexions échappées à mon entière indépendance me sont toutes personnelles. Depuis la loi Tinguy-Laboulie, les journaux sont une tribune. Tout en marchant vers le même but, tout en voulant ardemment le salut de la France, chacun peut venir, sous la responsabilité de son nom, exposer des opinions différentes et proposer des expédients divers.

15 MAI.

On a la conscience bien tranquille, on a l'esprit calme, lorsque, jeté dans la mêlée des partis, on ne se sent d'autre ambition que celle de conjurer la ruine publique et la guerre civile.

Nous avons soutenu l'Assemblée nationale quand elle a fait la loi du 31 mai. Nous avions cru que la loi du 31 mai était le commencement d'une politique d'union, qui assurait le salut du pays; mais cette loi a été tout à la fois le commencement et la fin de cette politique; et l'Assemblée nationale n'en persiste pas moins à penser que, pour que la France soit sauvée, il lui suffit de porter au cou cette amulette de la loi du 31 mai.

Pour que la loi du 31 mai ne mourût pas de sa belle mort dans le *Bulletin des Lois*, il faudrait de ces deux choses l'une :

Ou que les pouvoirs du président de la république fussent prorogés, ou que l'Assemblée nationale se prorogeât elle-même.

Le président de la république, chef d'un gouvernement de quelque durée, pourrait du moins appuyer, en 1852, la loi du 31 mai appliquée à l'élection des représentants.

L'Assemblée nationale, devenue convention, pourrait du moins appuyer, en 1852, la loi du 31 mai appliquée à l'élection d'un président de la république. Nous ne craignons pas de dire à l'Assemblée nationale : Choisissez, prorogez le président, ou prorogez-vous. Il faut de toute nécessité qu'un des deux pouvoirs subsiste en 1852, afin que la société en ait un pour la défendre.

Si la loi du 31 mai arrive à exécution en présence de deux pouvoirs à l'agonie, nous soutenons que cette loi entoure le pays d'immenses et d'invincibles périls.

Dans le discours qu'il prononça, le 25 mai 1850, à propos du nouveau projet de loi électorale, M. Thiers disait : « Ce n'est pas le peuple que nous voulons exclure, ce que nous voulons exclure, c'est cette multitude confuse de vagabonds, partout insaisissable, qui n'a pas d'asile appréciable, qu'on ne trouve nulle part, qui n'a ni domicile ni famille. »

Voyons si ce seront bien là les effets de la loi. On prétend qu'elle éloigne de l'urne du scrutin tous les vagabonds. On pouvait d'abord l'espérer ; mais la crise violente que créera la loi du 31 mai, en 1852, nous fait craindre, au contraire, qu'elle n'éloigne du scrutin les amis de l'ordre ; ce sont surtout les amis de l'ordre qui n'iront pas voter en 1852, et à cause de cette loi.

Certes, nos populations saines, ne voulant que d'un gouvernement qui respecte la propriété et la famille, ne sont ni sans convictions ni sans courage : l'insurrection de juin n'a-t-elle pas trouvé dans les rangs de la garde nationale des martyrs et des héros? Mais soyons pratiques.

Les socialistes nous disent sans ménagements : « Malgré la loi du 31 mai, nous irons, en 1852, au scrutin

ıme à un combat; nous vous redemanderons, et à
in armée, ce suffrage universel qui vous a donné la
ıstituante, le prince Louis-Napoléon Bonaparte pour
sident de la république, et l'Assemblée nationale ac-
lle. » Les partis factieux ne recherchent, je le sais,
ır renverser les lois, qu'une occasion, qu'un prétexte.
is convenons que cette fois le prétexte sera spécieux,
que l'occasion ne sera pas mal choisie.

Ainsi, cette loi du 31 mai mettra en présence, dans
ıtes les sections de cantons, deux armées : l'une, celle
socialisme, qui aura attendu deux ans cette prise
ırmes, et qui, jouant son va-tout, combattra avec l'a-
arnement du désespoir; l'autre, l'armée de l'ordre,
mposée de pères de famille, de propriétaires, de petits
mmerçants, d'hommes rangés, timorés, de fonction-
ires peu disposés à se compromettre devant les chances
certaines d'un scrutin, armée pleine d'hésitations et
scrupules, se rangeant sans ardeur autour du drapeau
une loi contestée, n'ayant plus derrière elle de pouvoirs
ablis pour la défendre, et ne sachant pas même quels
ront les pouvoirs nouveaux qui seront appelés le lende-
ain à gouverner la France.

Croyez-le bien, l'armée des socialistes arrivera, les
ıudes serrés, sur le champ de bataille, et beaucoup de
ıldats de l'ordre s'abstiendront.

M. Thiers disait encore, le 25 mai 1850 : « Oui, la so-
iété ne pourrait pas se tenir dans de certaines mains
ans périr, et cela parce que les uns voudraient le mal
t que les autres ne pourraient pas l'empêcher. » Eh
ien! la loi nous livre à ceux qui veulent le mal, et ne
ous laisse aucun des pouvoirs qui le pourraient empêcher.

Rousseau a écrit dans ses *Confessions :* « Dieu a di
l'homme : Je t'ai fait trop faible pour sortir du gouff
parce que je t'ai fait assez fort pour n'y pas tombe
Eh bien ! la loi nous pousse dans le gouffre, sans n
laisser aucun expédient pour en sortir.

Tout sera contre nous alors, les petites difficul
comme les grandes. Pour l'application d'une loi, com
pour toute entreprise, il faut descendre jusqu'aux p
infimes détails d'exécution. Quels sont, lors des électio
dans les villes de quelque importance surtout, les int
médiaires entre la loi et les électeurs? qui distribue
cartes d'admission dans les diverses sections où l'on
voter? Ce sont de pauvres commis ne recevant que
plus mince salaire. Ne faut-il pas même recruter au
sard, pour ces grandes journées électorales, des com
supplémentaires, ne remplissant ainsi qu'un emploi
quelques jours, et ne recevant qu'une indemnité
quelques écus? Je ne veux accuser la probité de person
mais croyez-vous que ces nombreux intermédiaires en
la loi et les électeurs ne céderont pas à la pression
ganisée du communisme ; que les formalités, faciles p
les socialistes, ne seront pas rendues interminables p
le plus grand nombre des paisibles amis de l'ordre? C
s'est vu!

Nous venons de montrer le revers, voyons la face
la médaille. Supposons que le pouvoir exécutif, que l'
semblée nationale se mettent d'acord pour abroger la
du 31 mai. La situation change : elle n'est point enc
des plus heureuses; elle est moins inquiétante. Il
d'honnêtes gens dans tous les partis, et si vous revene
ce que les républicains considèrent comme la seule

:ation légale du suffrage universel, vous détacherez de te armée de révolutionnaires et de factieux bien des ıes honnêtes et résolues, et vous trouverez, par ce sage .our aux vraies conditions d'existence de la républi-e actuelle, une nouvelle force morale, dont moins que nais le gouvernement peut se passer. Napoléon écrivait son frère Joseph, en 1809 : « Soyez à la fois juste et rt, et autant l'un que l'autre, si vous voulez gouver-:r. » Le pouvoir en 1852 ne sera pas fort, puisqu'il n'y ı aura plus. Mais il y aura du moins une loi, celle du ıffrage universel absolu, que personne ne pourra plus :cuser de n'être pas juste.

Le parti de l'ordre, j'en conviens, prendra peut-être uelque ombrage de ce libre accès pour tous au scrutin lectoral. Nous répondrons au parti de l'ordre : Il n'est lus question de guerre civile; il ne s'agit que d'une lutte acifique, dont le dénoûment toutefois peut être la ruine ou le salut de la société. Vous êtes les plus nombreux et les plus forts. Plus de découragement, plus d'indifférence; organisez-vous, surveillez-vous, disciplinez-vous; à la vue des dangers ne discutez pas. Le rappel de la loi du 31 mai peut désunir les rangs des socialistes, et doit rétablir l'union dans les rangs des amis de l'ordre. Mettons-nous à l'abri du chaos, défendons des biens honnêtement acquis, protégeons l'avenir de nos familles, faisons renaître la prospérité de la France pour veiller ensuite au bien-être de tous. Cela ne vaut-il pas la peine qu'on se dérange, qu'on mette de côté des préférences ou des rancunes? Ne plions pas encore notre tente; que les partis, s'ils le veulent, ne renoncent point à l'avenir, mais sauvons d'abord le présent. En attendant que la

société puisse élever des palais pour la fusion, qu'e sache du moins où s'abriter demain !

Il y a mieux : abrogez la loi du 31 mai, plus de di peau pour le socialisme ! Les socialistes factieux devro en inventer un autre. Crieront-ils aux populations *Pillons et tuons les riches ?* Il y aurait peu de comba tants pour répondre à un pareil appel, et tous les ho nêtes gens marcheraient en masse contre une armée pillards et de bandits.

A propos de nos premières réflexions sur la loi 31 mai, on n'a pas craint, par une inutile désobligeanc de m'accuser de faire de la fantaisie en politique.

Puisqu'on me contraint à le dire, je fais si peu de fa taisie en politique, qu'il y a près de deux mois, j'e chez moi une première conférence sur la loi du 31 ma avec des hommes considérables, dont quelques-uns mên siégent aujourd'hui dans les conseils du président de république. Je ne dirai point un mot de ces conférence j'ai été élevé de bonne heure à ne jamais trahir, par d indiscrétions malhonnêtes, les confidences et les conve sations intimes. Depuis lors, j'ai souvent causé de la loi d 31 mai, avec mes amis et collaborateurs, avec des répu blicains de la veille, avec des républicains du lendemain et ce n'est qu'après cette enquête que je me suis fait un opinion bien arrêtée sur cette loi, qui joue un si gran rôle dans notre situation actuelle. En vérité, toute cet sérieuse préoccupation ressemble-t-elle à de la fantaisie

Beaucoup de journaux m'ont aussi honoré de leurs ré pliques. On m'a dit que ma proposition de rappel de loi du 31 mai, telle que je la faisais, n'était que *l'esco pette du mendiant de Gil Blas.*

Quelques-uns m'ont accusé de proposer à l'Assemblée ationale un marché *donnant donnant*. Je vais du nême coup faire cesser tout ce bruit de suppositions ratuites et d'interprétations injustes et fâcheuses.

Plus le danger approche, plus il se fait autour de nous n silence menaçant, plus il nous semble voir la société 'affaisser sur elle-même. Eh bien! au milieu de ce si- ence et de cet affaissement, me sera-t-il permis de dire oute ma pensée?

Le président de la république n'a, selon nous, commis qu'une faute facile à réparer : il s'est laissé entraîner, oar de faux semblants d'accord et d'union, à accepter a loi du 31 mai.

L'Assemblée nationale est prise aujourd'hui de res- pect et d'amour pour la lettre de la constitution. N'y a-t-il pas là plus qu'un prétexte, un devoir pour le pou- voir exécutif, de vouloir, lui aussi, que son nom ne soit pas soupçonné, et de rouvrir à l'avance les deux bat- ants du suffrage universel pour la sanction de la consti- tution par le peuple, si l'Assemblée nationale en vote la révision, ou pour la double élection de 1852, si la révi- sion n'est pas votée?

L'honnêteté, la loyauté, dominent et déroutent, dans les relations privées, l'hypocrisie et les calculs. L'honnê- teté, la loyauté devant les assemblées délibérantes et devant une nation émancipée par le suffrage universel, sont la plus nouvelle et la plus habile politique.

L'Assemblée nationale, nous dira-t-on, maintiendra la loi du 31 mai, et ne votera pas la révision de la consti- tution. J'ai une plus haute, une plus juste opinion de la droiture et du patriotisme de nos représentants; et s'ils

se refusent à la révision de la constitution, ils n'hésiteront pas à prévenir une sanglante rencontre en 1852, et à nous épargner la guerre civile.

Que Louis-Napoléon Bonaparte soit réélu, même pour quatre ou cinq ans, président de la république, que de nouveaux représentants viennent siéger en assemblée nationale : quelle autorité morale les pouvoirs nouveaux tireraient de leur origine, du suffrage universel dans sa plus complète sincérité !

Quoi qu'on dise ou qu'on fasse *contre nous*, il n'en est pas à nos yeux de la prorogation des pouvoirs de Louis-Napoléon Bonaparte comme de la loi du 31 mai. Nous persévérons à regarder la réélection du président de la république comme le seul expédient temporaire pour le salut de la France.

On nous a souvent répété qu'une prorogation de la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte n'était que du provisoire. Mais le provisoire est une des grandes nécessités que subissent toutes les choses de ce monde. L'enfance est le provisoire de la jeunesse; la convalescence est le provisoire de la santé; les temps de barbari et d'ignorance sont le provisoire des siècles éclairés e civilisés. Pendant l'enfance, l'homme croît et se développe ; pendant la convalescence, les forces se réparent pendant les temps de barbarie et d'ignorance, à la vu des maux et de l'abrutissement de l'humanité, les hommes de génie se révèlent et dictent de nouvelles lois a genre humain.

Savez-vous ce qui se produira pendant ce nouvea provisoire de la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte Le respect de la loi, du pouvoir, s'affermira dans no

mœurs; et pendant que la société reprendra son mouvement régulier de travail, le socialisme se désarmera et se débandera. Un grand parti factieux ne peut vivre qu'avec une armée toujours sur le pied de guerre, qu'à l'aide d'une propagande active de ses doctrines, et, pour tout cela, il faut un budget assuré et l'espérance d'une victoire prochaine. Quatre ou cinq années de provisoire suffiraient certainement à épuiser les ressources d'argent et à décourager la persévérance du socialisme.

Je reviendrai sur toutes les conséquences que peut offrir le rappel de la loi du 31 mai. Mais que les hommes honorables qui ont accepté la glorieuse tâche de sauver la France le sachent bien : la France ne demande qu'à être sauvée. C'est un coup de fortune pour des hommes d'État qu'une pareille situation, et, pour y réussir, il ne leur faut que des idées, de l'initiative, de la verve, du talent, une sage audace et beaucoup de courage.

D^r L. Véron.

20 mai.

I

La tranchée est ouverte. On a commencé le feu à propos de la révision de la constitution : la presse, par une vive polémique; l'Assemblée nationale, par les résolutions diverses des partis qui la composent; le pays, par d'innombrables pétitions.

Tous les journaux qui ont fait l'honneur d'une réplique à nos attaques contre la loi du 31 mai s'accordent, sans exception, à considérer l'abrogation de cette loi comme une politique nouvelle. C'est donc pour nous un

devoir, dans la crise qui commence, de ne point nous arrêter en route, de défendre cette politique nouvelle que nous croyons sage, et de laisser échapper de notre main toutes les vérités bonnes à dire contre la loi du 31 mai.

## II

Je ne sache pas d'homme politique, d'homme d'État, qu'on puisse étudier avec plus de profit que M. Thiers. Vous le surprenez aussi habile à trouver des idées et des formules de gouvernement que des idées et des formules d'opposition.

Dans son orgueil de tribun, M. Thiers veut-il, comme à Louis-Philippe, faire au président de la république une mauvaise querelle, il rassemble avec dextérité quelques faits épars et sans importance; il supplée à la qualité des arguments par la quantité; il devient rhéteur. Mais le grand tacticien bientôt se révèle, et il trouve moyen d'inquiéter les esprits, préparés et prévenus, en s'écriant, à la fin de son discours, d'une voix défaillante : *L'empire est fait !*

Dans un intérêt que nous apprécierons plus tard, M. Thiers veut-il battre en brèche le suffrage universel, pour s'assurer la bienveillante attention de la majorité, il ne dit point à l'Assemblée nationale : « Je viens demander une loi électorale ; » de sa voix stridente, il s'écrie dès les premières phrases de son discours : « Je viens appuyer une loi contre les vagabonds. » On remarquait devant M. Thiers que les montagnards avaient mal attaqué la loi du 31 mai. Il répondit en riant : « Si

cette loi avait été attaquée par moi, je n'aurais pas voulu être chargé de me répondre. »

Quel autre que M. Thiers eût su tourner la difficulté de porter les premiers coups au suffrage universel? M. Thiers prétend n'y pas toucher : il ne supprime que trois millions d'électeurs ; il défend seulement la société menacée par les vagabonds.

On nous accuse de faire peur aux hommes d'ordre des menées et des résolutions des socialistes pour cette fatale époque de 1852, et M. Thiers a eu l'esprit, le talent, l'habileté de faire presque trembler depuis un an la majorité de l'Assemblée nationale devant la seule puissance des vagabonds.

Cette première impression de terreur produite, combien on a peu regardé à la définition du vagabond. Quiconque n'a pas trois ans de domicile dans la même commune, vagabond ! M. Granier de Cassagnac citait il y a peu de jours de très-honnêtes gens que la loi du 31 mai classe parmi les vagabonds. M. Thiers et M. Mignet ne seraient venus à Paris de la ville d'Aix que depuis deux ans et onze mois, vagabonds ! D'honnêtes commerçants de Paris retirés depuis deux ans et onze mois dans je ne sais quel département, vagabonds ! Le garçon de ferme que les fermiers se disputent pour sa bonne conduite, et qui a passé d'une métairie dans une métairie voisine, mais placée dans une commune limitrophe, vagabond ! Le médecin, l'avocat, l'artiste, l'homme de lettres, qui n'ont point réussi à Paris et ne sont revenus que depuis deux ans et onze mois à la vie humble du toit paternel, vagabonds! En regardant autour de soi, parmi les hommes d'ordre, dans ses relations d'affaires, parmi ses amis

intimes, on est effrayé de rencontrer tant de vagabonds!

Certes, c'est la première fois que les vagabonds sont ainsi définis, et figurent, comme exposé des motifs, dans une loi électorale.

III

Napoléon détestait les idéologues et les philanthropes dès les premiers jours du dix-neuvième siècle, et pourtant il n'avait pas assisté à l'œuvre fatale qu'ils ont presque accomplie dans notre temps. La triste conséquence des idées qu'ils ont propagées et des lois dont ils ont préparé les textes, c'est qu'aujourd'hui on traite les honnêtes gens comme de la canaille, et la canaille comme d'honnêtes gens.

Votre loi électorale du 31 mai est-elle sincère? Faites mieux! Par une loi nouvelle, armez le pouvoir du droit d'expatrier les repris de justice, les forçats libérés; ne vous complaisez pas à perfectionner des prisons cellulaires, des maisons de détention; imitez l'Angleterre : fondez des colonies, et n'hésitez pas à y déporter tous les factieux, tous les bandits qui n'auront pas craint d'attaquer la société. Votre loi électorale du 31 mai deviendra en peu de temps une lettre morte; il n'y aura bientôt plus de vagabonds; le véritable vagabondage mène bien vite au crime.

IV

Un journal qui poursuit, sous le patronage et avec la plume de plusieurs légitimistes et d'anciens ministres de Louis-Philippe, l'idée de la fusion, *l'Assemblee natio-*

*nale*, nous dit surtout : « Abroger la loi du 31 mai, c'est céder à la peur. »

S'il est arrivé que ce pays-ci, audacieux sur le champ de bataille, subit, dans les mauvais jours des révolutions, de véritables paniques, c'est un fait dont nos hommes d'État doivent pourtant tenir compte. Le lendemain de cette révolution du 24 février, et lors de l'invasion de l'Assemblée nationale, au 15 mai, avons-nous donc vu tant de héros?

D'ailleurs, quand il s'agit de sérieux dangers pour la vie des populations laborieuses et paisibles, quand on peut craindre de faire couler le sang humain, législateurs, hommes du pouvoir, ayez peur! Il y a une politique qui a été et qui sera maudite dans tous les âges : c'est celle qui peut allumer la guerre civile.

Savez-vous ce que représente, pour tous les amis d'une monarchie quelconque, la loi du 31 mai, et pourquoi ils s'en font les ardents chevaliers? Cette loi à leurs yeux est déjà un affaiblissement, peut-être même un prochain danger pour la république modérée. Le président de la république, Louis-Napoléon Bonaparte, réélu sous l'empire de cette loi, verrait certainement diminuer ses six millions de suffrages du 10 décembre 1848; et si le socialisme ne remportait pas la victoire, Louis-Napoléon Bonaparte ne serait plus qu'un pouvoir appauvri et bientôt menacé. Qu'on le sache bien, il y a quelque chose qui plairait encore bien plus que la loi du 31 mai à tous ceux qui veulent impatiemment une restauration de Henri V, l'installation d'une régence, ou le triomphe de la fusion : ce serait que le pays ne se mêlât point de ses affaires, et que le président de la république fût tout

simplement élu par l'Assemblée nationale. Les chefs de tous ces partis prétendraient alors aux rôles de maires du palais, et tandis que la France demande un gouvernement appuyé sur le suffrage universel, puisant sa force dans son origine, tous ces chefs de partis, qui depuis vingt ans se disputent le pouvoir, voudraient que le président de la république fût placé sous la férule de leur tutelle, et que la France se prêtât à tous les dangereux expédients de leurs rivalités et de leur ambition.

On a reproché au *Constitutionnel* d'inventer chaque jour des solutions, bien que nos solutions n'eussent d'autre but que le salut de la société. Il s'invente bien d'autres solutions dans ces quelques salons de Paris où l'importance politique est restée une habitude et un besoin : solution en faveur de Henri V; solution en faveur du comte de Paris et d'une régence orléaniste; solution en faveur du prince de Joinville; solution en faveur de la fusion. Livrez donc aujourd'hui les destinées de la France à tous ces partis qui ne veulent point de ce qui est et qui s'entendent si peu sur le gouvernement nouveau à choisir et à installer!

Le journal de la fusion ne nous a point encore donné tous les développements de l'idée qu'il poursuit; il n'a point encore révélé tous ses secrets; mais, si nous sommes bien informé, le parti de la fusion comprendrait dans son traité de paix générale le prince Louis-Napoléon Bonaparte. Le président actuel de la république ne serait point emprisonné à Vincennes, il ne serait point banni de France. On compterait même avec lui, pour peu qu'il s'engageât à mener à bien une complète et nouvelle restauration. En cas de succès, il aurait droit à de gros re-

venus, à des titres et à des honneurs; ce serait un acte sur papier timbré à signer par-devant notaire.

Nous ne voulons accuser le patriotisme de personne, et nous sommes convaincu que ceux qui rêvent de semblables négociations veulent tout aussi bien que nous, mais d'une autre façon, le salut de la France.

Le président de la république, malgré l'éclat et la puissance de son nom, malgré ses six millions de suffrages, malgré les garanties qu'il a su donner au parti de l'ordre, suffit à peine à contenir les factieux et à défendre la république honnête et modérée, notre seul abri du moment : et vous voulez que Louis-Napoléon Bonaparte puisse de sa parole ou de son épée faire passer la France du suffrage universel à une monarchie!

Si une pareille entreprise se tentait, Louis-Napoléon Bonaparte perdrait à jamais les prétendants, qui, dans un certain avenir, peuvent encore rendre des services à la France; il se perdrait lui-même, il se déshonorerait; il livrerait la société désarmée à la terreur et au socialisme!

## V

A notre respect pour le suffrage universel, on a surtout objecté que le rappel de la loi du 31 mai nous donnerait la réélection du prince Louis-Napoléon Bonaparte pour président de la république, mais qu'il donnerait du même coup une chambre rouge.

Cet entraînement électrique des populations des villes et des campagnes en faveur de l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte n'était certes point inspiré par des passions anarchiques. Les six millions de suffrages donnés

à un seul homme, au président de la république, lui disaient bien nettement, au contraire : Arrêtez les tristes désordres inséparables d'une révolution; régularisez, administrez, gouvernez si vous pouvez la révolution de février 1848, comme votre oncle sut, avant les folies de l'empire, régulariser, administrer et gouverner la révolution de 89.

Ce mouvement bonapartiste du 10 décembre 1848 fut ralenti et peut-être contrarié par le comité de la rue de Poitiers, lorsque vinrent les élections de l'Assemblée nationale, au 13 mai 1849.

Ce comité électoral, où se réfugièrent après le naufrage tous les hommes importants des anciens partis, appuya avec bruit, avec éclat, l'élection du président actuel de la république; mais il se fit plus tard un titre auprès des populations de son dévouement à Louis-Napoléon Bonaparte. La plupart des hommes appartenant aux anciens partis, et restés fidèles au fond du cœur à la cause qu'ils avaient servie, se réveillèrent donc un beau matin bonapartistes, mais afin d'être élus représentants.

Les élections faites, le comité de la rue de Poitiers dissous, le présent assuré, on songea à l'avenir, et la loi du 31 mai qui, comme on le sait très-bien, ne fut surtout inventée et patronnée que par les habiles du comité de la rue de Poitiers, a été faite dans un double intérêt : celui de modérer, pour l'élection des représentants, le mouvement bonapartiste, et celui d'assurer l'élection de tous les hommes des anciens partis, en les replaçant autant que possible devant leurs anciens électeurs.

Abrogez la loi du 31 mai, et le suffrage universel respecté vous révélera la sincérité des opinions de ce pays-,

ci; vous aurez dans l'Assemblée nationale une majorité considérable qui aidera le président à maintenir, à défendre la république modérée, et à assurer ainsi le calme et la stabilité si nécessaires à tous les grands intérêts de la France.

Vous aurez ensuite un certain nombre de légitimistes, dont les opinions sages et honnêtes valent bien d'être représentées et d'être entendues. Enfin, le socialisme et la démagogie viendront aussi s'asseoir en minorité sur les bancs de l'Assemblée nationale pour y défendre l'amour du progrès poussé jusqu'à l'utopie. Les légitimistes nous vanteront le passé; les socialistes tâcheront de hâter pour leurs rêves le triomphe qu'ils croient assuré dans l'avenir; mais, au milieu de ces discussions plus ou moins retentissantes, une majorité forte, bien décidée, soutiendra l'édifice du présent en prêtant un fidèle concours au président de la république.

Après tout, c'est une expérience faite. Le suffrage universel non restreint, qui nous a donné la Constituante et l'Assemblée nationale actuelle, ne nous donnera pas pire : il nous donnera mieux, parce que les esprits sont aujourd'hui plus éclairés sur les dangers de la France, sur les intrigues des partis, et conséquemment plus résolus.

Après la chute de l'empire, la restauration a trouvé une majorité, parce que la paix avec l'Europe était nécessaire à réparer les maux d'une guerre de quinze ans. Après les journées de Juillet, la monarchie de Louis-Philippe a trouvé une majorité, parce que cette royauté d'un Bourbon était nécessaire à nous défendre contre la république, alors redoutée. La république modérée, pré-

sidée par Louis-Napoléon Bonaparte, dont le nom a tant de puissance sur les masses, trouvera aussi, n'en doutez pas, une majorité, parce qu'elle est nécessaire à nous défendre aujourd'hui contre la démagogie et le socialisme.

Une nation qui ne s'abandonne pas et à qui il reste trop d'orgueil, de courage et d'honneur pour courber la tête sous le sabre d'un soldat ou sous le couteau de la guillotine, ne périt jamais!

D^r L. Véron.

25 mai.

On n'applique point assez à la politique l'observation et l'analyse.

Les révolutions de gouvernements, de mœurs et d'idées, qui se sont succédé en France depuis le commencement du siècle, y ont jeté bien des alluvions impures, germes de divisions, de luttes et de discordes; mais plus que jamais aujourd'hui, pour ne pas s'effarer, il faut observer de près, analyser avec précision la situation des esprits, les passions des âmes et l'insanité plus ou moins profonde de l'opinion publique.

Depuis la révolution de février 1848, il n'y a plus seulement en France des opinions politiques; il y a des partis ardents et des factions plus ou moins disciplinées. Nos hommes d'État ont donc affaire aujourd'hui :

A des factions,

A des partis

A des opinions.

Des traditions de famille, d'éducation, inspirent cer-

tainement encore à un certain nombre d'esprits quelques sympathies pour le principe de la légitimité et pour la branche aînée des Bourbons. Le souvenir si récent des dix-huit années de paix et de prospérité du règne de Louis-Philippe inspire certainement à une assez forte portion du pays quelques sympathies pour la famille d'Orléans. Mais de simples *opinions* politiques ont ce double caractère, de rester calmes et patientes, et de placer au-dessus de leurs regrets du passé et de leurs vœux pour l'avenir les intérêts du présent. Parmi ceux qui, comme M. Thiers, se sont résignés, sinon convertis, à la république modérée, on compte donc un grand nombre de légitimistes et d'orléanistes, mais qui, dans leur conduite et dans leurs votes, montrent autant de prudence que de patriotisme.

Les *partis* représentent bien, il est vrai, des opinions politiques, mais des opinions passionnées.

Les partis ont déjà une organisation et un but; ils mettent leurs regrets et leurs vœux au-dessus de toutes choses, au-dessus du repos et de la prospérité du pays. Les partis ne vont point jusqu'à violer la loi; mais ils agissent et intriguent contre les gouvernements, contre les pouvoirs établis. Les partis réussissent peut-être plus encore à manœuvrer dans les assemblées que dans les cours. Seulement, le jeu de leur tactique et de leurs intrigues n'a jamais été plus à découvert, et conséquemment plus mal à l'aise qu'avec ce huis-clos du suffrage universel. Il ne faut donc pas s'étonner si les partis cherchent à le restreindre, pour arriver ensuite à le supprimer.

Le parti des républicains de la veille n'a-t-il pas tout

osé pour le succès de l'élection du général Cavaignac comme président de la république? Eh bien! malgré la plus active propagande, l'opinion plus sage de ces républicains du lendemain, qui forment l'immense majorité du pays, a pu, grâce au suffrage universel, donner six millions de voix à Louis-Napoléon Bonaparte.

Quant aux *factions,* elles ne sont que des partis armés.

Les factions n'hésitent ni à renverser les pouvoirs debout, ni à violer les lois. Tantôt elles se laissent dominer par les partis qui les inspirent; tantôt elles les dominent, marchent à leur tête, et leur disent d'une voix menaçante : Suivez-nous! M. Ledru-Rollin, ce chef de la démagogie qui, à force de talent et de courage, aurait pu, lors de l'échauffourée du 13 juin, arrêter le bras des factieux, eut la faiblesse de leur obéir.

Avec la loi du 31 mai pour mot d'ordre et pour drapeau, avec ce prétexte de guerre civile, les factions socialistes sommeraient certainement tous les hommes avancés de la démocratie de marcher à leur tête. La loi du 31 mai rappelée, les hommes les plus avancés de la démocratie combattraient, arrêteraient, nous n'en doutons pas, par prudence, toute tentative de révolte et de pillage, et parviendraient à dominer les factions socialistes.

Les factieux se sentent impuissants quand ils n'ont point, pour leur commander, des chefs éclatants qui les aident et les protégent *consilio manuque.*

Ainsi, sous le suffrage universel, les coups de dés se jouent en plein soleil, entre l'opinion publique, les partis et les factions.

Les anciens gouvernements avaient pour arme contre

s partis, contre leurs manœuvres, les idées, l'initiative, talent, l'adresse des hommes d'État.

Contre les entreprises des factions, les anciens gouver-ements n'avaient, malheureusement, que les coups de usil et la mitraille.

Le pouvoir, en France, nous le disons avec conviction, aujourd'hui une autre arme contre ses ennemis : c'est a pression pacifique et si puissante de l'opinion publique par le suffrage universel !

Oui, ne craignons pas de le dire, cet ensemble d'opinions politiques privées qui forment l'opinion publique n'est jamais un embarras pour les gouvernements, tant que ces gouvernements restent dans les limites de la loyauté et de la justice, sans cesser de se faire craindre, obéir et respecter.

Oui, nous ne craignons pas de le dire, pour déconcerter les intrigues des partis, pour contenir et vaincre les factions sous le suffrage universel, la réaction de l'opinion publique suffit, si le pouvoir sait lui inspirer une juste confiance à force d'honnêteté dans sa vie politique, à force de courageuse résolution à faire respecter les lois.

Le roi Louis-Philippe, dont la mémoire nous inspire tant de respect, a montré pendant son règne autant d'esprit politique, autant de tactique habile et rusée que tous les hommes d'État parlementaires qui lui disputaient pied à pied le pouvoir. Il s'agissait un jour de vaincre le mécontentement du maréchal Soult. Le roi entraîna le maréchal dans un cabinet voisin, pendant une séance du conseil des ministres. Cette causerie intime dura longtemps; mais, pour faire prendre patience aux autres membres du cabinet, qui attendaient la ren-

trée des deux personnages, le roi entr'ouvrit une port
et leur dit : « Encore une minute ! tout va bien : nous
avons déjà pleuré ! »

Ne demandez pas au président de la république, que
nous avions l'honneur d'approcher il y a quelques mois
de ces ruses d'esprit, de ces promptitudes ou de ces faux
semblants d'émotion, de ces coquetteries parlementaires
Il se montrerait sans doute moins habile que Louis-Phi
lippe à venir à bout des prétentions d'hommes d'Éta
habitués à se surfaire ; moins habile que Louis-Philipp
à manier et à soumettre des caractères récalcitrants
mais, en revanche, s'il semble s'abstenir de soins minu-
tieux envers les personnes, nous lui avons toujours re-
connu de ces qualités élevées et dignes que compren-
nent les masses ; à défaut de paroles persuasives e
entraînantes, il se révèle constamment en lui de ces sen-
timents d'honneur, simples et calmes, qu'il sait exprimer
dans un parfait langage quand l'occasion le contraint à
parler aux populations.

Le suffrage universel va bien à l'éclat du nom de
Louis-Napoléon Bonaparte, et les vertus de caractère de
Louis-Napoléon Bonaparte vont bien au suffrage univer-
sel. Il y a dans cet accord sympathique une puissance
incontestable. La loi du 31 mai vient, selon nous, affai-
blir cette double puissance. Le suffrage universel res-
treint perd de son action électrique, et le président de la
république peut perdre de son autorité et de son prestige
en n'allant pas jusqu'au bout de sa politique honnête.

Dr L. Véron.

10 SEPTEMBRE.

I

Ni pamphlet ni satire : la vérité sur notre société telle que de grands esprits l'ont faite.

Nous sommes tous les fils de 89 ; mais, bien entendu, nous ne voulons honorer que les sentiments d'humanité, que les qualités d'esprit de nos grands parents. Nous ne voulons que continuer leur belle œuvre de progrès, de bien-être et de civilisation pour le genre humain tout entier, les nègres compris.

L'instruction et l'égalité pour tous, tels ont été et tels sont encore aujourd'hui les vœux de la philosophie du dix-neuvième siècle.

Pour obéir à ces vœux, l'empereur fonda l'Université. La loi de 1833 décréta les instituteurs primaires.

L'Université a dû le rang honorable et élevé qu'elle occupe encore dans l'État à la gloire littéraire, aux travaux philosophiques, aux travaux historiques de quelques-uns de ses enfants. Certes, on n'accusera point l'Université d'avoir refusé aux générations nouvelles le pain quotidien de l'esprit et du savoir. L'Université nous prend presque au sortir du sevrage, pour bourrer notre intelligence de grec, de latin, d'allemand, d'anglais, de mathématiques, de géographie, d'histoire, de philosophie, de chimie, de physique, d'histoire naturelle, d'anatomie. L'ignorance est traitée comme ce cruel fléau, la petite vérole, et le diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences est presque imposé à tous comme le certificat de vaccine.

La loi de 1833 fut, pour l'instruction de tous, un grand pas de fait en avant : elle imposa à toutes les communes l'obligation d'un instituteur primaire. Les écoles normales primaires, où se forment les instituteurs communaux, leur enseignent l'histoire ancienne et moderne, la géographie, l'arithmétique complète, les éléments de géométrie, le dessin linéaire, l'histoire naturelle, l'analyse logique et grammaticale, la musique, et d'autres choses encore que nous omettons. La loi de 1833 n'avait élevé qu'à deux cents francs le minimum du traitement des instituteurs primaires. Depuis la révolution de 1848, ce minimum a été augmenté ; mais il n'en reste pas moins certain que, dans nos villages, le plus grand nombre des instituteurs ne peut gagner que six ou sept cents francs par an, y compris la rétribution des élèves ; et le plus souvent, ces rétributions ne peuvent être payées qu'en nature, en châtaignes, en pommes de terre, en haricots !

Dans ces derniers temps, nous nous sommes surtout engoués d'écoles d'agriculture. De petites colonies se sont établies avec l'aide du gouvernement, avec l'argent de la bienfaisance et du budget, et on a tenté de faire de savants agriculteurs des jeunes détenus, qu'autrefois on retenait dans une prison, mais où du moins on leur apprenait une profession, un métier, à gagner quatre ou cinq francs par jour.

Ainsi, il faut le reconnaître, de grands esprits, tous les gouvernements qui se sont succédé, la charité publique ont pris à tâche de veiller sur chaque enfant qui naît et de multiplier les établissements où l'on peut aller puiser l'instruction et le savoir. Mais voici le fait important qu

nous voulons mettre en relief : là s'arrêtent la tutelle, la prévoyance, la paternité de notre société, pour cette jeunesse qui, croyant tout savoir, ne peut manquer ni d'orgueil ni d'ambition. Pourrait-il en être autrement dans un temps où, pour un prix de thème grec en cinquième ou en sixième, on voit, dès l'âge de neuf ou dix ans, son nom glorifié dans les gazettes?

Sous l'empire, on disait à chaque conscrit partant pour nos grandes guerres : « Tu as dans ton sac un bâton de maréchal. L'égalité pour tous. » Mais les batailles meurtrières où se gagnait de grade en grade ce bâton de maréchal diminuaient bien le nombre des prétendants.

Aujourd'hui, ne dit-on pas de même à tous les élèves de nos colléges, à tous les élèves de nos écoles primaires : « Égalité pour tous. Vous êtes bachelier, officier de santé, docteur en médecine, licencié en droit; vous avez fait votre stage, et vous êtes avocat? Vous pouvez devenir représentant, préfet, ambassadeur, ministre, même empereur, même dictateur! » Il y a mieux! Depuis toutes nos révolutions, tout le monde n'a-t-il pas été préfet, ambassadeur ou ministre, et depuis la révolution de 1848 n'a-t-on pas même vu certains commissaires du gouvernement provisoire ayant plus d'amour pour la république que pour la grammaire, ayant plus de prison que d'orthographe?

Ainsi on enseigne bien des choses à nos jeunes générations; mais ce qu'on cultive surtout en elles, croyez-le bien, c'est l'orgueil, l'orgueil le plus résistant à se laisser désarmer, une ambition impossible à satisfaire, et surtout un besoin d'égalité poussé jusqu'à l'aveuglement, jusqu'à la folie.

Croyez-vous donc que lorsque, reçu à grand'peine instituteur primaire, on n'a pour vivre que quatre à six cents francs par an, on soit bien disposé à prêcher l'ordre, la morale, le *statu quo*, le respect de nos institutions, l'obéissance aux lois et l'amour le plus dévoué au gouvernement du pays? Croyez-vous donc que le bachelier, le licencié, le médecin, l'avocat, le peintre, le statuaire, le musicien, lauréats ou non lauréats, et même le jeune agriculteur, pauvres diables que vous jetez sur le pavé de Paris sans argent et sans espérance après les avoir bercés des rêves les plus dorés, restent les plus chauds amis de l'ordre, les ennemis les plus acharnés des clubs, des complots et des émeutes, et ne soient pas toujours prêts à s'embrigader, à se discipliner sous un chef ambitieux prêchant la démagogie et le socialisme, flattant et exploitant les mauvaises passions de tous ceux qui n'ont d'autres conseillers que la misère ou les désenchantements d'un cœur ulcéré?

La protection, les bienfaits de la société finissent, selon nous, à cette heure décisive de la vie de l'homme où cette protection et ces bienfaits devraient commencer. Je ne prétends point qu'on fasse trop pour les jeunes gens; mais peut-être faudrait-il faire plus pour eux au moment où ils viennent demander à la société, qui leur a appris tant de choses, l'emploi de leur savoir ou de leurs talents, une existence, un avenir, une place dans le monde et du pain!

Qu'on ne cherche point dans mes paroles d'accusations perfides ou lâches contre notre civilisation, contre nos lois. Jamais la charité publique n'a pris de formes si diverses pour multiplier et pour cacher ses bienfaits, pour

épargner même la dette de la reconnaissance aux malheureux et à ceux qui souffrent; jamais on ne s'est tant préoccupé du bien-être général, de la vie à bon marché, de vêtements à bas prix. C'est là de la politique, et de la grande politique en face de l'accroissement si rapide de nos populations.

Nous lisons dans un livre sur les colonies agricoles de mendiants, jeunes détenus, orphelins et enfants trouvés, publié par MM. de Lurieu et H. Romand, le fait suivant :

« Madame Rendswoude a partagé toute sa fortune entre les trois hospices d'orphelins du culte réformé de la Haye, de Delft et d'Utrecht, pour y faire élever, d'une manière toute spéciale, un certain nombre d'enfants du sexe masculin.

» Les régences ou administrations doivent choisir les sujets les plus distingués par les qualités du cœur et de l'esprit. Ainsi, complétement adoptés par l'œuvre, ces orphelins reçoivent une éducation appropriée à leurs dispositions.

» On les prépare aux carrières libérales, comme la médecine et les arts ; suivant le vœu de la testatrice, on excepte le barreau et l'Église. L'œuvre est grande jusqu'au bout envers ses élèves : elle les envoie, à ses frais, compléter leurs études aux universités et même aux écoles d'Italie, s'ils sont artistes. Enfin, quand leurs études sont achevées et qu'ils sont pourvus d'un état, l'institution, en mère attentive et généreuse, leur donne les moyens d'attendre LE TRAVAIL, LES COMMANDES ou LA CLIENTÈLE. »

Nous aussi, après avoir pourvu à l'instruction des gé-

nérations nouvelles, efforçons-nous de pourvoir au TRAVAIL, aux COMMANDES, à la CLIENTÈLE !

Au quatrième siècle, toute l'opposition philosophique contre le christianisme déjà triomphant affectait la barbe inculte, le manteau uni et de couleur sombre, et le désordre des vêtements. Julien l'Apostat, disciple de cette école, n'ajouta que les brodequins de pourpre à ce costume lorsqu'il devint césar. Comme au quatrième siècle, ne voyons-nous pas nos philosophes, nos libres penseurs, nos démagogues et nos socialistes, affecter aujourd'hui la barbe inculte, porter la vareuse et le bourgeron, comme on portait, en 93, la carmagnole, et conspirer ainsi publiquement, par le costume du moins, contre les délicatesses de notre société et contre les distinctions sociales qui peuvent se révéler à l'extérieur ? Le pinceau de M. Courbet honore surtout les casseurs de pierres.

## II.

Certes, au milieu d'une pareille société, telle que de grands esprits l'ont faite, au milieu de passions aveugles qui n'ont jamais été plus surexcitées, la loi du 31 mai sera un admirable prétexte, une belle occasion, pour entraîner et pour élever jusqu'au rôle de missionnaires politiques ceux qui ne demandent qu'à renverser la société sens dessus dessous. Toutes ces passions se contiennent et se contiendront jusqu'en 1852 ; mais leurs armements, leur résolution et leur impatience pour le combat, leurs projets après la victoire, inspirent de l'effroi même aux chefs qui les commandent. Par le rappel ou par de profondes modifications de la loi du 31 mai, par

une conduite ferme, mais conciliante, vous jetteriez la division dans les rangs de l'armée des démagogues et des socialistes, et vous diminueriez de beauconp les chances et les dangers d'une catastrophe en 1852. Vous ramèneriez à la défense de la société les hommes qui n'obéissent qu'à des passions politiques, et dont l'âme honnête réprouve la guerre civile et le pillage. Une loi qui écarte de l'urne du scrutin plus de trois millions d'électeurs comme vagabonds n'est-elle pas une loi de violence et de défi ?

Nous vivons dans un singulier temps! Contre tout accident, nous ne connaissons d'autre expédient que des lois nouvelles, oubliant complétement les lois qui existent, et qui se trouvent ainsi annulées et contredites.

M. Thiers appelle vagabonds, dans cette loi du 31 mai, tous ceux qui ne peuvent faire preuve de trois ans de domicile. L'article 269 du Code pénal déclare le vagabondage un délit, et l'article 270 le définit ainsi : « Les vagabonds ou gens sans aveu sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyen de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession. »

Ainsi, devant la police administrative et devant la police judiciaire, il faut trois conditions pour constituer le vagabondage : défaut de domicile certain, défaut de moyens de subsistance, défaut de métier ou de profession habituelle. Supprimez une seule de ces trois conditions, il n'y a plus de vagabonds.

La police administrative est impuissante à prévenir les délits, et est contrainte par notre Code pénal de ménager certains malfaiteurs qui se sont placés en dehors de la société. Elle peut bien saisir le bandit errant qui rôde

de commune en commune, cherchant chaque soir un gîte dans une ferme isolée, mendiant sa nourriture et attendant l'occasion de quelques vols; mais les vagabonds de Paris et des grandes villes, les plus nombreux et les plus à craindre, en payant chaque soir un garni vingt centimes, ou en payant trois francs une quinzaine d'avance, ont *un domicile certain.*

Ainsi, d'un côté, le Code pénal ne donne aucun moyen de poursuivre et de saisir les vagabonds, ennemis nés de la société; de l'autre, la loi du 31 mai, loi aveugle et qui va contre son but, interdit l'accès du scrutin *à tous les vagabonds* qui ne peuvent point prouver trois ans de domicile, vagabonds parmi lesquels on compte nécessairement les plus honnêtes gens du monde, les plus dévoués à l'ordre et à la prospérité du pays. C'est là une sage et prévoyante législation! On exclut du suffrage universel une foule de citoyens paisibles; mais on se garde bien de priver des droits de la liberté individuelle les ennemis de la tranquillité publique, de tout gouvernement, ces véritables vagabonds qui grossissent chaque année les statistiques criminelles, et qui constituent cette population si nombreuse des *récidivistes.*

Mais sortons des textes et tenons à nos hommes d'État, au pays, un langage plus élevé. Pour expliquer toutes les révolutions de ce monde, toutes les invasions de barbarie qui ont sévi sur l'humanité, il faut s'en prendre aux passions, aux folies des hommes, aux fautes de ceux qui se sont élevés jusqu'au faîte du pouvoir, ou reconnaître dans ces immenses catastrophes de l'histoire, la main de Dieu, qui protége ou bouleverse les empires, suivant les secrètes volontés de sa puissance et de sa justice.

Admettez-vous que, s'interdisant la guerre d'Espagne, s'interdisant la guerre de Russie, et négociant la paix, l'empereur Napoléon serait mort sur le trône, laissant l'héritage de sa couronne et de sa gloire à ses descendants?

Admettez-vous que Charles X, s'arrêtant devant la signature des ordonnances de juillet, négociant avec l'opposition parlementaire ou faisant appel au pays, eût laissé à sa race illustre l'héritage de ses vertus et de sa couronne?

Admettez-vous que Louis-Philippe, sans les banquets, ne signant point son abdication, ne partant point pour l'exil, négociant avec la Chambre des députés ou avec le pays, vivrait encore sur le trône, honoré, estimé de tous, et entouré de ses fils?

Admettez-vous, en un mot, que, sans ce délire d'ambition qui perdit l'empereur, la France n'eût point été envahie par l'Europe; que, sans les ordonnances, la révolution de Juillet n'eût point éclaté; que, sans l'abdication et la fuite de Louis-Philippe, nous n'eussions point été surpris par la révolution de février 1848? Si vous admettez tout cela, prenez garde de commettre à votre tour de ces fautes qui perdent les nations et ruinent les sociétés. Que tous ces exemples fameux vous éclairent et vous retiennent; appelez-en à votre sagesse, à votre raison, devant de si terribles responsabilités; craignez, en maintenant la loi du 31 mai, de faire comme Louis-Philippe, comme Charles X, comme l'empereur Napoléon, et de donner vous-mêmes le signal d'une révolution qui, n'ayant plus de trône à renverser, s'en prendrait à la société, à la civilisation, et attirerait une troisième

fois sur la France cette ruine et cette honte : l'invasion des barbares.

Si vous pensez, au contraire, que la main de Dieu ordonne et dirige les destinées des empires, et décrète les révolutions pour l'avenir de tous et pour les progrès de la civilisation, respectez les décrets d'en haut, et, pour lutter avec impuissance contre le suffrage universel, ne venez point provoquer de ces guerres civiles qui emportent tout sur leur passage, le foyer, la famille et les autels.

D^r^ L. Véron.

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.

# TABLE

## CHAPITRE PREMIER.

### DOCUMENTS AUTHENTIQUES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

Notice de M. A. Romieu sur le maréchal Bugeaud, son ami. — Lettre du maréchal Bugeaud. — Rapport curieux, inédit et inconnu, d'un général sur les journées de Février. — Lettre du général Trézel. — Lettre du général Bedeau. — Liste des tableaux détruits pendant le sac des résidences royales, dans les journées de Février. . . 1

## CHAPITRE II.

### LA RÉPUBLIQUE DE 1848.

INSTALLATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — Le drapeau rouge. — M. de Lamartine menacé de mort. — La garde mobile. — Les idées nouvelles politiques et sociales. — Abolition de la peine de mort. — *Confiance! confiance!* par M. E. de Girardin. — M. de Lamartine à l'Opéra. — M. de Lamartine veut sauver les anciens ministres et la famille royale. — M. de Lamartine chez M. le comte de Montalivet. — M. Kroker et M. de Lamartine. — Nouvel assaut pour l'organisation du travail. — LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA RÉPUBLIQUE. — LES FINANCES SOUS LA RÉPUBLIQUE. — Une brochure sur les finances, par M. Achille Fould. — LES JOURNÉES DE JUIN. — Deux épisodes. — ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Le général Cavaignac. — Le prince Louis-Napoléon. — Mes relations et ma conduite politique sous la présidence de la république. — La loi du 31 mai. — Je reçois de justes reproches à l'Élysée. 71

## CHAPITRE III.

### M. LE COMTE DE MORNY.

M^me^ de Souza. — Le comte de Flahaut et le comte de Souza. — M^me^ de Souza en Suisse. — *Adèle de Sénange* et *Eugène de Rothelin*. — Le prince de Talleyrand et le jeune de Morny. — M. le comte de Morny sous-lieutenant au 1^er^ régiment de lanciers. — M. de Morny à Mascara et à Constantine. — M. de Morny et le capitaine Chan-

garnier. — M. de Morny en Auvergne; — son élection comme député; — son premier discours à la Chambre; — un article dans la *Revue des Deux-Mondes*. — M. de Morny amateur de tableaux et de hautes curiosités. — Un décret de l'empereur Napoléon III. 164

## CHAPITRE IV.

### LES PROJETS DE COUPS D'ÉTAT.

Coups d'État des divers partis. — Projet de coup d'État entre le général Changarnier, M. le comte de Morny et M. Thiers. — L'Assemblée législative. — Ses hostilités. — *Un ordre du jour.* — Ni un jour ni un écu. — Faux rapport d'un agent de police. — M. de Rémusat — Sa proclamation au peuple français. — Les pèlerinages. — Attitude et conduite du prince Louis-Napoléon. — Un mot de Mirabeau — Le 31 mai 1852. — Une réunion dans les bureaux de la Chambre entre M. le comte Molé, M. le duc de Broglie, M. le comte de Morny et M. Berryer. — M. Léon Faucher. — Réunions chez M. le comte Daru pour la révision de la constitution. — M. de Montalembert. — Déportation à Noukahiva. — Proposition Baze. — Proposition Pradié. — Les deux dictatures. — Deux projets de coup d'État non exécutés. — Le coup d'État Carlier. — Un dîner à Saint-Cloud — Un article du *Constitutionnel* contre les coups d'État. — Le 18 novembre 1851, proposition Baze discutée. — Le président de la république à l'Élysée. — Un mot historique du général Saint-Arnaud. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 180

## CHAPITRE V.

### RÉPONSE A MM. THIERS ET CHANGARNIER.

Conférence pour un projet de coup d'État sous la Constituante, dans l'année 1849. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 218

## CHAPITRE VI.

### LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE 1851.

La proposition Pradié. — Distribution des récompenses à la suite de l'exposition de Londres au cirque des Champs-Élysées. — Discours du président. — Un anniversaire. — Dîner et soirée à l'Élysée. — M. Mocquart. — M. Vieyra. — Son entretien particulier avec le prince. — Réunion dans le cabinet du prince. — Dernières paroles de M. de Morny. — Un mot de M. Mocquart. — Un papier oublié —MM. Mocquart et de Saint-Arnaud. — L'Élysée. — La cavalerie de Saint-Germain et de Versailles —Promenades du président dans Paris. — Les faux bruits. — Dernières résolutions. — La princesse

Mathilde. — M. de Persigny. — PRÉFECTURE DE POLICE. — Arrestations.— LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — L'aspect de Paris dans la matinée. — Une visite à M. de Morny — Le vote secret. — La commission consultative. — Un ministère complet, le 3 décembre. — Les mauvaises nouvelles. — M. Léon Faucher et M. le comte de Montalembert. — Les dépêches télégraphiques entre le ministre de l'intérieur et le préfet de police. — Comment je me procurai ces dépêches. — Correspondance entre le ministre de l'intérieur et le général en chef de l'armée.—ÉTAT-MAJOR DE LA GARDE NATIONALE. — M. de Menneval se rend chez M. Vieyra. — *État d'armement* de la garde nationale. — Ordres adressés par le général Lavœstine aux chefs des légions. — Les députés réunis à la mairie du x$^e$ arrondissement. — Les diverses mairies de Paris.— Le colonel Vieyra. 244

## CHAPITRE VII.

### LES FEMMES ET LES SALONS SOUS L'EMPIRE, SOUS LA RESTAURATION, SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET.

Le cardinal Mazarin. — Le chancelier Maupeou. — Le duc de Wurtemberg. — Jean V de Bretagne — Une lettre de Napoléon I$^{er}$ à Joséphine.— Madame de Staël. — Madame Roland. — Madame de Montesson. — Madame Récamier. — Les femmes célèbres par leur beauté sous l'empire. — Les femmes sous la restauration. — Madame la marquise de Castries. — La duchesse de Guiche. — Madame de Saint-Aulaire. — La jeune duchesse de Broglie. — Les femmes sous la monarchie de Juillet. — L'Opéra. — Quelques portraits. — Les femmes d'affaires. — Transactions entre les blasons et les bilans. — Les cercles, les clubs et le cigare. . . . . . 304

## CHAPITRE VIII.

### APPENDICE.

DISCOURS DE M. LE COMTE DE MORNY, DU 20 FÉVRIER 1845.—MANIFESTE DE LA RÉPUBLIQUE DE 1848 SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE, PAR M. DE LAMARTINE. — Polémique du D$^r$ L. Véron contre la loi du 31 mai. . . . . . . . . . . . . . . . . . 319

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.

Paris. — Typ. de M$^{me}$ V$^e$ Dondey-Dupré, rue St-Louis, 46.

Author Veron, Louis Desiré
Title Mémoires d'un bourgeois de P ris. vol.5.
345623 LF V54

University of Toronto Library

DO NOT REMOVE THE CARD FROM THIS POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED